



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006-07

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

National Finance

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, June 20, 2007
Thursday, June 21, 2007

Issue No. 19

Fourth, fifth and sixth meetings on:

Bill C-52, An Act to implement
certain provisions of the budget tabled
in Parliament on March 19, 2007

Twenty-second meeting on:

Issues relating to the vertical and horizontal
fiscal balances among the various orders
of government in Canada

APPEARING:

The Honourable Lorne Albert Calvert, M.L.A.
Premier of Saskatchewan

INCLUDING:

THE SEVENTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Issues relating to the vertical and horizontal
fiscal balances among the various orders
of government in Canada)
THE EIGHTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-52)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006-2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Finances nationales

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 20 juin 2007
Le jeudi 21 juin 2007

Fascicule n° 19

Quatrième, cinquième et sixième réunions concernant :

Le projet de loi C-52, Loi portant exécution
de certaines dispositions du budget déposé
au Parlement le 19 mars 2007

Vingt-deuxième réunion concernant :

Les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical
et horizontal entre les divers niveaux
de gouvernement du Canada

COMPARAÎT :

L'honorable Lorne Albert Calvert, député,
premier ministre de la Saskatchewan

Y COMPRIS :

LE DIX-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical
et horizontal entre les divers niveaux
de gouvernement du Canada)
LE DIX-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-52)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Nancy Ruth, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|--------------------------|------------------|
| Biron | * LeBreton, P.C. |
| Cowan | (or Comeau) |
| Di Nino | Mitchell |
| Eggleton, P.C. | Murray, P.C. |
| * Hervieux-Payette, P.C. | Ringuette |
| (or Tardif) | Rompkey, P.C. |
| | Stratton |

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-présidente : L'honorable Nancy Ruth

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|--------------------------|------------------|
| Biron | * LeBreton, C.P. |
| Cowan | (ou Comeau) |
| Di Nino | Mitchell |
| Eggleton, C.P. | Murray, C.P. |
| * Hervieux-Payette, C.P. | Ringuette |
| (ou Tardif) | Rompkey, C.P. |
| | Stratton |

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2007
(47)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 12:01 p.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, P.C. and Stratton (11).

Other senators present: The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Dyck, Gustafson, McCoy, Mercer, Merchant, Moore, Peterson, Spivak (10).

In attendance: Tara Gray and Michael Holden, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, June 18, 2007, the committee continued its study on Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18, dated June 19, 2007.*)

APPEARING:

The Honourable Lorne Albert Calvert, M.L.A., Premier of Saskatchewan.

WITNESSES:*Government of Saskatchewan:*

Dan Perrins, Deputy Minister to the Premier;

Dylan Jones, Assistant Deputy Minister, Department of Government Relations.

Canadian Institute of Chartered Accountants:

Kevin Dancey, President.

Coalition of Canadian Energy Trusts:

Marcel R. Coutu, President and Chief Executive Officer, Canadian Oil Sands Limited.

Canadian Energy Infrastructure Group:

Robert (Bob) Michaleski, President and Chief Executive Officer, Pembina Pipeline Corporation.

Canada's Association for the 50 Plus:

Bill Gleberzon, Director of Government Relations;

Marguerite Alexander, member.

David Suzuki Foundation:

Pierre Sadik, Senior Policy Advisor, Sustainability Program.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2007
(47)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 12 h 1, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, C.P., et Stratton (11).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Dyck, Gustafson, McCoy, Mercer, Merchant, Moore, Peterson et Spivak (10).

Également présents : Tara Gray et Michael Holden, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 18 juin 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité du 19 juin 2007.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Lorne Albert Calvert, député, premier ministre de la Saskatchewan.

TÉMOINS :*Gouvernement de la Saskatchewan :*

Dan Perrins, sous-ministre auprès du premier ministre;

Dylan Jones, sous-ministre adjoint, ministère des Relations gouvernementales.

Institut canadien des comptables agréés :

Kevin Dancey, président.

Coalition des fiducies de l'énergie du Canada :

Marcel R. Coutu, président-directeur général, Canadian Oil Sands Limited.

Groupe canadien de l'infrastructure énergétique :

Robert (Bob) Michaleski, président-directeur général, Pembina Pipeline Corporation.

Canada's Association for the 50 Plus :

Bill Gleberzon, directeur des Relations gouvernementales;

Marguerite Alexander, membre.

Fondation David Suzuki :

Pierre Sadik, conseiller en chef, Politiques en matière de durabilité.

Rick Hansen Foundation:

Dr. Marcel Dvorak, Head, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, University of B.C.; and Cordula and Gunter Paetzold Chair in Spinal Cord Clinical Research.

The Chair made a statement.

The premier made a statement and, together with Mr. Jones, answered questions.

At 1:03 p.m., the committee suspended.

At 1:06 p.m., the committee resumed in camera, in room 7, Victoria Building.

It was agreed that senators' staff be authorized to remain in the room during the in camera portion of this meeting.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded to consider a draft agenda.

It was agreed that the Chair, as a courtesy, extend an invitation to the Minister of Finance to return to appear before the committee on the morning of June 21, 2007 to answer any further questions before the committee proceeds to clause-by-clause examination of the bill.

It was agreed that, with the exception of the Minister of Finance previously agreed to, no additional witnesses, beyond those already on the agenda for the remainder of this day, be invited to speak to Bill C-52.

At 1:20 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, September 27, 2006, the committee continued its study on issues relating to the vertical and horizontal fiscal balances among the various orders of government in Canada. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3, dated September 26, 2006.*)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee proceeded to consider a draft report.

The committee considered a draft report.

It was moved that the draft report be adopted and that the Chair table same in the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 1:29 p.m., the committee suspended.

At 2:30 p.m., the committee resumed in public in room 9, Victoria Building.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, June 18, 2007, the committee continued its study on Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18, dated June 19, 2007.*)

The Chair made a statement.

Rick Hansen Foundation :

Dr Marcel Dvorak, chef, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, Université de la Colombie-Britannique; et titulaire de la chaire Cordula et Gunter Paetzold en recherche clinique sur la moelle épinière.

Le président fait une déclaration.

Le premier ministre fait une déclaration puis, aidé de M. Jones, répond aux questions.

À 13 h 3, la séance est interrompue.

À 13 h 6, la séance reprend à huis clos dans la salle 7 de l'édifice Victoria.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle pendant la séance.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que la présidence, par courtoisie, invite le ministre à revenir devant le comité le 21 juin 2007 au matin pour répondre aux questions des membres du comité avant que ceux-ci ne procèdent à l'étude article par article du projet de loi.

Mis à part le ministre des Finances, il est convenu qu'aucun autre témoin que ceux déjà inscrits à l'ordre du jour pour le reste de la journée ne soit invité à s'exprimer sur le projet de loi C-52.

À 13 h 20, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 septembre 2006, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers ordres de gouvernement au Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité du 26 septembre 2006.*)

Conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, le comité procède à l'examen d'une ébauche de rapport.

Le comité examine une ébauche de rapport.

Il est proposé que l'ébauche de rapport soit adoptée et que la présidence la dépose au Sénat.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 13 h 29, la séance est interrompue.

À 14 h 30, la séance publique reprend dans la salle 9 de l'édifice Victoria.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 18 juin 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité du 19 juin 2007.*)

Le président fait une déclaration.

Messrs. Dancey, Coutu, Michaleski and Gleberzon each made a statement. Ms. Alexander replaced Mr. Gleberzon at the table and the witnesses answered questions.

At 4:05 p.m., the committee suspended.

At 4:09 p.m., the committee resumed.

The Chair made a statement.

Mr. Sadik made a statement and answered questions.

At 4:46 p.m., the committee suspended.

At 4:48 p.m., the committee resumed.

The Chair made a statement.

Dr. Dvorak made a statement and answered questions.

At 5:13 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2007
(48)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 6:17 p.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Day, Di Nino, Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, P.C. and Stratton (9).

Other senators present: The Honourable Senators Baker, P.C., Cochrane, Gustafson, Moore, Phalen and St. Germain, P.C. (6).

In attendance: Tara Gray and Michael Holden, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, June 18, 2007, the committee continued its study on Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18, dated June 19, 2007.*)

WITNESSES:

As a panel:

The Honourable Patrick G. Binns, M.L.A.;

Paul Hobson, Professor, Acadia University;

Wade Locke, Professor, Memorial University of Newfoundland and Labrador.

The Chair made a statement.

Mr. Binns, Mr. Hobson and Mr. Locke each made a statement and answered questions.

MM. Dancey, Coutu, Michaleski et Gleberzon font chacun une déclaration. Mme Alexander remplace M. Gleberzon à la table, et les témoins répondent aux questions.

À 16 h 5, la séance est interrompue.

À 16 h 9, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

M. Sadik fait une déclaration puis répond aux questions.

À 16 h 46, la séance est interrompue.

À 16 h 48, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Le Dr Dvorak fait une déclaration puis répond aux questions.

À 17 h 13, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2007
(48)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 17, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Day, Di Nino, Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, C.P., et Stratton (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Cochrane, Gustafson, Moore, Phalen et St. Germain, C.P. (6).

Également présents : Tara Gray et Michael Holden, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 18 juin 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité du 19 juin 2007.*)

TÉMOINS :

En table ronde :

L'honorable Patrick G. Binns, député à l'Assemblée législative;

Paul Hobson, professeur, Université Acadia;

Wade Locke, professeur, Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président fait une déclaration.

MM. Binns, Hobson et Locke font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

At 8:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 21 2007
(49)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 10:02 a.m., in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, P.C., Mitchell, Murray, P.C., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, P.C. and Stratton (10).

Other senators present: The Honourable Senator Angus (1).

In attendance: Tara Gray, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, June 18, 2007, the committee continued its study on Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007. (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 18, dated June 19, 2007.*)

It was agreed that the committee proceed to cause by clause consideration of Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007.

With leave, it was agreed that the clauses be grouped according to parts of the bill for the purpose of clause-by-clause consideration.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clauses 2 to 42 carry on division.

It was agreed that clauses 43 and 44 carry on division.

It was agreed that clauses 45 to 53 carry on division.

It was agreed that clauses 54 to 59 carry on division.

It was agreed that clause 60 carry.

It was agreed that clauses 61 to 84 carry on division.

It was agreed that clauses 85 to 89 carry on division.

It was agreed that clause 90 carry.

It was agreed that clauses 91 to 123 carry.

It was agreed that clauses 124 to 131 carry on division.

It was agreed that clauses 132 to 143 carry.

It was agreed that clauses 144 to 150 carry.

It was agreed that clauses 151 to 153 carry on division.

À 20 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2007
(49)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 10 h 2, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cowan, Day, Di Nino, Eggleton, C.P., Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, C.P., et Stratton (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Angus (1).

Également présente : Tara Gray, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 18 juin 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 18 des délibérations du comité du 19 juin 2007.*)

Il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

Avec la permission des membres du comité, il est convenu de regrouper les dispositions selon les parties du projet de loi, aux fins de l'étude article par article.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter les articles 2 à 42, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 43 et 44, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 45 à 53, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 54 à 59, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 60.

Il est convenu d'adopter les articles 61 à 84, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 85 à 89, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter l'article 90.

Il est convenu d'adopter les articles 91 à 123.

Il est convenu d'adopter les articles 124 à 131, avec dissidence.

Il est convenu d'adopter les articles 132 à 143.

Il est convenu d'adopter les articles 144 à 150.

Il est convenu d'adopter les articles 151 à 153, avec dissidence.

It was agreed that clause 154 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the Chair report the bill to the Senate, without amendment.

At 10:12 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter l'article 154.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que la présidence fasse rapport au Sénat du projet de loi non modifié.

À 10 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière intérimaire du comité,

Lynn Gordon

Acting Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 21, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

SEVENTEENTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, September 27, 2006, to examine and report on issues relating to the vertical and horizontal fiscal balances among the various orders of government in Canada, herewith tables its second interim report entitled *The Vertical and Municipal Fiscal Balances*.

Respectfully submitted,

(The text of the report appears following the evidence.)

Thursday, June 21, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

EIGHTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-52, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 21 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

DIX-SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 27 septembre 2006 à examiner, pour en faire rapport, les questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers niveaux de gouvernement du Canada, dépose maintenant son deuxième rapport intérimaire intitulé *Les équilibres fiscaux verticaux et municipaux*.

Respectueusement soumis,

(Le texte du rapport paraît après les témoignages.)

Le jeudi 21 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

DIX-HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-52 Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007, a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 18 juin 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH DAY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 12:01 p.m. to examine Bill C-52, an Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007.

Senator Joseph A. Day (*Chairman*) in the chair.

[*Translation*]

The Chairman: I would like to welcome you to the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Joseph Day. I represent the province of New Brunswick in the Senate, and I am the committee chairman.

[*English*]

This committee's field of interest is government spending, either directly through the estimates or indirectly through bills that provide borrowing authority to the government or bear upon the spending proposals identified in the estimates.

Today, we continue our in-depth study of Bill C-52 to implement certain provisions of the budget tabled this Parliament on March 19, 2007.

This afternoon it is my pleasure to welcome the Honourable Lorne Albert Calvert, MLA, Premier of the Province of Saskatchewan.

Mr. Calvert was first elected to the Saskatchewan legislature in 1986 as the representative for Moose Jaw South. He was re-elected in 1991 and 1995 and served as a cabinet minister from 1992 until 1998 in the New Democratic Party of Premier Roy Romanow.

He was elected leader of the New Democrat Party of Saskatchewan on January 27, 2001, and assumed the duties of premier on February 8, 2001.

He was elected as an MLA for Saskatoon Riversdale in the by-election of March 2001, which may be a story in itself, and was re-elected as MLA and premier in November 2003, in the general election.

Accompanying the premier today is Dan Perrins, Deputy Minister to the Premier, and Dylan Jones, Assistant Deputy Minister, Department of Government Relations.

Gentlemen, we welcome you here and thank you for appearing before the Senate committee.

Hon. Lorne Albert Calvert, MLA, Premier of Saskatchewan: Thank you very much, Mr. Chair, and honourable senators. Thank you for welcoming us to your committee deliberations. Thank you for the invitation to be here. I have some mixed emotions about being here today. It is a beautiful day in the nation's capital in one of the most beautiful capital cities on the globe that I have experienced, but it is not as nice as Yorkton, Saskatchewan this afternoon. I would sooner be in Yorkton, to tell you the truth.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 12 h 1 pour l'examen du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je suis Joseph Day. Je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat, et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Le domaine d'intérêt de notre comité est celui des dépenses gouvernementales, soit directement par le biais du Budget des dépenses, soit indirectement par les projets de loi qui donnent au gouvernement le pouvoir d'emprunter ou qui ont une incidence sur les dépenses proposées dans le Budget des dépenses.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude détaillée du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue cet après-midi à l'honorable Lorne Albert Calvert, député, premier ministre de la Saskatchewan.

M. Calvert a été élu pour la première fois à l'assemblée législative de la Saskatchewan en 1986 pour représenter la circonscription de Moose Jaw South. Il a été réélu en 1991 et en 1995 et il a été ministre de 1992 à 1998 au sein du Cabinet du gouvernement néo-démocrate du premier ministre Roy Romanow.

Il a été élu chef du Parti néo-démocrate de la Saskatchewan le 27 janvier 2001 et il a assumé les fonctions de premier ministre le 8 février 2001.

Il a été élu député de Saskatoon Riversdale lors des élections complémentaires de mars 2001, ce qui est peut-être une histoire en soi, et il a été réélu député et premier ministre en novembre 2003 lors des élections générales.

Il est accompagné aujourd'hui de Dan Perris, sous-ministre auprès du premier ministre, et de Dylan Jones, sous-ministre adjoint, ministère des Relations gouvernementales.

Messieurs, nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de comparaître devant le comité sénatorial.

L'honorable Lorne Albert Calvert, député, premier ministre de la Saskatchewan : Merci beaucoup, monsieur le président, et honorables sénateurs. Je vous remercie de nous accueillir à ces délibérations de votre comité. Merci de l'invitation. Je ne suis pas très enthousiaste d'être ici aujourd'hui. C'est une merveilleuse journée dans la capitale nationale, l'une des plus belles capitales que je connaisse au monde, mais ce n'est pas aussi beau qu'à Yorkton, en Saskatchewan, cet après-midi. Je préférerais me trouver à Yorkton, pour vous dire la vérité.

Building on that theme, I have mixed emotions about being here. I did not anticipate a year and a half ago that we would be engaged in the discussion that we are engaged in, given the promises that were made, but I appreciate the opportunity to speak with you today, fundamentally on the issue of equalization. Our conversations may go beyond that, but fundamentally, on the issues of equalization and the promises that have been made to the people of Saskatchewan regarding their natural resources. In my view and in the view of many in the province of Saskatchewan, those promises have been betrayed and broken.

As senators may well recall, prior to the last federal election, in fact, in the election preceding that election, the Conservative Party promised repeatedly that upon forming government, and making change to equalization in the country, they would exclude 100 per cent of the non-renewable resource revenues from the equalization formula. By the definition of members of Parliament at that time, Conservative members of Parliament then in opposition, by the definition of the Prime Minister himself, Mr. Harper, then Leader of the Opposition, this revenue, in value to the people of Saskatchewan, represented about \$800 million on an annual basis.

That point was made by the Conservative members in our province in often repeated speeches that the value of this commitment to the people of Saskatchewan was in the range of \$800 million, and that estimate has been confirmed by other experts and those who have looked seriously at the numbers.

That promise was included in a letter to me, sent by then Leader of the Opposition, Stephen Harper in 2004. It was confirmed again in the Conservative Party platform in 2006. I believe senators are aware of a piece of election literature that was sent out in Atlantic Canada that talked about the same commitment, about 100 per cent exclusion of the non-renewables with the definitive statements that there would be no excuses, no fine print and "no caps." Of course, we assumed, I think naturally, that no caps would apply to the nation.

There was a promise that there would be no caps. I had no reason to believe otherwise because I did not hear once in the run-up to the last election or the election before that they would cap the 100 per cent exclusion promise. The first we heard of the cap was in deliberations around the O'Brien report when it came time to follow up on the promise.

As the honourable senators know, the bill that you are now reviewing, this year's federal budget, includes that revised equalization formula that contains the ad hoc application of a fiscal capacity cap.

When we look back to the O'Brien panel work, it was not, from our point of view, entirely without merit. The work recognized, one, the associated costs with the extraction of resources, and in our case, some exceptional costs, and two, it also

Pour poursuivre sur ce même thème, je suis partagé au sujet de ma présence ici. Je n'avais pas prévu il y a un an et demi que nous aurions le débat que nous avons à l'heure actuelle, étant donné les promesses qui avaient été faites, mais je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de venir m'adresser à vous aujourd'hui, principalement sur la question de la péréquation. Nous parlerons peut-être d'autres questions, mais essentiellement, il s'agira de questions de péréquation et des promesses qui ont été faites aux gens de la Saskatchewan au sujet de leurs ressources naturelles. À mon avis, et de l'avis de bien des gens en Saskatchewan, ces promesses n'ont pas été respectées.

Les sénateurs se souviennent qu'avant les dernières élections fédérales, en fait, au cours de l'élection précédente, le Parti conservateur avait promis à plusieurs reprises que lorsqu'il formerait le gouvernement et qu'il apporterait des changements à la péréquation au pays, il exclurait la totalité des revenus provenant des ressources non renouvelables de la formule de péréquation. Selon les députés à l'époque, les députés conservateurs qui étaient alors dans l'opposition, selon le premier ministre lui-même, M. Harper, qui était à l'époque chef de l'opposition, ces revenus représentaient environ 800 millions de dollars annuellement pour les gens de la Saskatchewan.

C'est ce qu'ont affirmé les députés conservateurs de notre province à plusieurs reprises lors d'allocutions soulignant que la valeur de cet engagement envers les gens de la Saskatchewan se situait autour de 800 millions de dollars; et cette estimation a été confirmée par d'autres experts qui ont examiné ces chiffres de très près.

Cette promesse avait été faite à l'époque par Stephen Harper dans une lettre qu'il m'avait envoyée en 2004 alors qu'il était chef de l'opposition. Elle a été reconfirmée dans la plateforme du Parti conservateur en 2006. Je crois que les sénateurs connaissent ce document qui, lors des élections en question, a été distribué dans le Canada atlantique et qui évoquait ce même engagement; dans ce document, on disait que la totalité des revenus provenant des ressources non renouvelables seraient exclus en confirmant qu'il n'y aurait aucune excuse, aucune subtilité et aucun plafond. Nous avons bien sûr supposé, tout naturellement, que cette promesse concernant l'absence de plafond s'appliquait à tout le pays.

On avait promis qu'il n'y aurait pas de plafond. Je n'avais aucune raison de croire que ce n'était pas le cas car je n'ai pas entendu une seule fois au cours de la dernière campagne électorale ou de la campagne précédente qu'il y aurait un plafond en ce qui a trait à la promesse d'exclusion totale. La première fois que nous avons entendu parler qu'il était question d'un plafond, c'est au cours du débat concernant le rapport O'Brien lorsque le moment est venu de donner suite à cette promesse.

Comme les honorables sénateurs le savent, le projet de loi dont vous êtes saisis, le budget fédéral de cette année, comprend une formule de péréquation révisée qui contient l'application ad hoc d'un plafond lié à la capacité fiscale.

Si on regarde le rapport du groupe de travail O'Brien, il n'était pas à notre avis tout à fait sans fondement. Ce rapport reconnaissait tout d'abord les coûts liés à l'extraction des ressources et, dans notre cas, certains coûts exceptionnels, et

recognized that fundamental provision of our Constitution, and a fundamental way we have chosen to do business in the country, that the provinces should be the first beneficiary of non-renewable natural resources, as the owners of those non-renewable resources.

Where we believe the O'Brien report has gone wrong and the federal government has gone wrong in its budget — and I addressed these same comments to Al O'Brien — is by recommending this ad hoc cap that has the effect of completely negating the other principle. The principle of ownership and benefit is completely negated in Saskatchewan's case by the imposition of the cap.

Essentially, it means the clawback of Saskatchewan's oil and gas revenues on any new development. This word "cap" is a little word, but it has one huge impact on the province of Saskatchewan. If you review the circumstance in Canada today as a result of this new budget, you will find that the people of Saskatchewan are the only peoples of Canada who will be affected by this cap. It essentially means that by next year again, Saskatchewan will receive, under equalization, under the transfer from the national government, zero.

If you happened to see *The Globe and Mail* earlier this week, Professor Tom Courchene had an opinion piece in it. I recommend it to you. He describes, from an academic point of view, exactly the circumstance that has faced Saskatchewan in the past and now continues to face the province of Saskatchewan in this unique circumstance. He points out what any common-sense Canadian would see, that if a people are developing their resources, there are associated costs to that population. Now there is a benefit to that population and a benefit, if I may say, to the nation of Canada, but in the associated costs, if the benefits are not returned to the people, common sense would say, if you will lose money on the development, leave it in the ground.

Tom Courchene brought this to the attention of Canadians some time ago when he wrote his extensive paper entitled *Confiscatory Equalization: The Story of Saskatchewan*. We went through a period of time that for every new dollar the people of Saskatchewan gained from the development of their resources, they lost up to \$1.25 in federal transfer. Again, any person with common sense would say, this is costing us money to develop the resource that is a benefit to our people and would also benefit the nation.

Tom Courchene made this important argument in *The Globe and Mail* this past week.

In Saskatchewan, our desire is to develop an economy that is not ultimately reliant on the volatility of resource prices and the volatility of the energy market. We want to develop an economy that is ultimately not dependent on transfers from the national government and not dependent on equalization.

ensuite, il reconnaissait cette disposition fondamentale de notre Constitution, une façon fondamentale que nous avons choisie pour faire des affaires au pays, c'est-à-dire que les provinces seraient les premières bénéficiaires des ressources naturelles non renouvelables en tant que propriétaires de ces ressources non renouvelables.

Nous sommes d'avis que le rapport O'Brien a fait erreur et que le gouvernement fédéral a fait erreur dans son budget — et j'ai présenté les mêmes observations à Al O'Brien — en recommandant ce plafond ponctuel qui a pour conséquence d'annuler complètement l'autre principe. Dans le cas de la Saskatchewan, en imposant le plafond, on annule complètement le principe de la propriété et des avantages.

Essentiellement, cela signifie que pour toute nouvelle mise en valeur des ressources pétrolières et gazières en Saskatchewan, il y a une récupération fiscale de ces revenus. Ce mot « plafond » est un petit mot, mais il a un impact énorme pour la province de la Saskatchewan. Si l'on examine la situation au Canada à l'heure actuelle à la suite de ce nouveau budget, on constate que les gens de la Saskatchewan sont les seuls au Canada qui seront touchés par ce plafond. Cela signifie essentiellement que d'ici l'an prochain, encore une fois la Saskatchewan ne recevra absolument rien en vertu de la péréquation, en vertu du transfert du gouvernement fédéral.

Si vous avez lu *The Globe and Mail* plus tôt au cours de la semaine, le professeur Tom Courchene y publiait son avis sur la question. Je vous en recommande la lecture. Il décrit, du point de vue d'un universitaire, quelles sont exactement les circonstances auxquelles la Saskatchewan a dû faire face par le passé et auxquelles elle continue maintenant à faire face. Il souligne ce que tout Canadien devrait constater logiquement, c'est-à-dire que si des gens mettent en valeur leurs ressources, il y a des coûts liés à ces ressources pour cette population. Or, il y a un avantage pour cette population et je dirais même un avantage pour les Canadiens, mais étant donné les coûts qui sont liés à cette mise en valeur, si les avantages ne reviennent pas aux gens s'ils mettent les ressources en valeur, ils les laisseront dans le sol.

Tom Courchene a porté cette question à l'attention des Canadiens il y a quelque temps lorsqu'il a rédigé ce long document intitulé *Confiscatory Equalization: The Story of Saskatchewan*. Nous avons connu une période au cours de laquelle pour chaque nouveau dollar que les gens de la Saskatchewan gagnaient grâce à la mise en valeur de leurs ressources, ils perdaient jusqu'à 1,25 \$ en transfert fédéral. Encore une fois, n'importe qui avec un certain sens de la logique se dirait que cela coûte de l'argent pour mettre en valeur la ressource, qui est un avantage pour notre population et aussi pour le pays.

Tom Courchene a fait valoir cet argument important dans *The Globe and Mail* cette semaine.

En Saskatchewan, nous souhaitons développer une économie qui ne dépend pas ultimement de la volatilité du prix des ressources et de la volatilité du marché énergétique. Nous voulons développer une économie qui ne dépend pas ultimement des transferts du gouvernement national et qui ne dépend pas de la péréquation.

We bring to the governance of Saskatchewan a simple philosophy, one of developing an economy that is strong enough to provide real benefits for our people. We do not develop economy just for the sake of developing economy. We develop it for the sake of bringing real benefits to people in our province, and to ensure they are not left behind nationally, provincially or locally. I fundamentally believe that a strong Saskatchewan, for that matter strong provinces and strong regions, together build a strong Canada. Weak regions or provinces generally contribute to the weakness of the nation.

As senators will understand, these benefits are one-time benefits because every time we mine a barrel of oil, it can be mined only once. If the benefit is not achieved at that time, it is lost forever.

When we are obliged to take those one-time resources to fund ongoing programs, it is ultimately not sustainable. Some day, by definition, the non-renewable natural resource will deplete. To fund ongoing programs from non-renewable resources is ultimately not sustainable. We want to build an economy that can sustain a quality of life long-term, not on single-time resources.

Someone suggested that it is like asking the bakery owner to sell the oven to pay the electricity bill. Sooner or later, the baker will be out of business in that circumstance.

We believe the cap imposed in the budget fundamentally violates the principle of ownership of these non-renewable natural resources in the hands of the people of Saskatchewan. In the long term, it will significantly impact Saskatchewan's ability to develop those natural resources and to provide the benefits for the people of Saskatchewan that should flow from those natural resources. I point out again that the people of Saskatchewan are the only people in Canada who are affected by the cap.

We do not enjoy even the limited protection provided through the Atlantic accord. We do not enjoy today the protection offered to the people of Alberta back in the 1950s and 1960s as they were developing, or to Manitoba and Quebec as their hydro resources were developed. We are the single people in the nation of Canada that are being dealt with by this cap.

We have spent considerable time over the last number of years negotiating, working with and dialoguing first with the former Liberal government, where we made some progress, and then with the current government. I think you will understand, honourable senators, the delight we felt when the now Prime Minister made a promise to the people of Saskatchewan that he would get this

Nous abordons la gouvernance de la Saskatchewan avec une philosophie qui est simple, développer une économie qui est assez forte pour apporter des avantages réels à la population. Nous ne développons pas l'économie tout simplement pour développer l'économie. Nous la développons pour apporter des avantages réels à la population de notre province et pour nous assurer qu'ils ne sont pas laissés pour compte à l'échelle nationale, provinciale ou locale. Je suis fermement convaincu qu'une Saskatchewan forte, en fait des provinces fortes et des régions fortes, permettent ensemble de construire un Canada fort. Des régions ou des provinces faibles contribuent généralement à la faiblesse de la nation.

Les sénateurs comprendront que ces avantages sont des avantages ponctuels car chaque fois que nous faisons l'extraction d'un baril de pétrole, ce baril de pétrole ne peut être extrait qu'une seule fois. Si les avantages ne sont pas réalisés à ce moment-là, ils sont perdus à tout jamais.

Lorsque nous sommes obligés de prendre ces ressources ponctuelles pour financer des programmes permanents, ce n'est pas ultimement durable. Un jour, par définition, les ressources naturelles non renouvelables s'épuiseront. Financer les programmes permanents à même les ressources non renouvelables n'est pas durable en bout de ligne. Nous voulons mettre sur pied une économie qui peut maintenir une qualité de vie à long terme, non pas sur des ressources qui ne peuvent être qu'exploitées qu'une fois.

Quelqu'un a dit que c'était comme demander au boulanger de vendre son four pour payer sa facture d'électricité. Tôt ou tard, il fera faillite dans une telle situation.

Nous croyons que le plafond qui est imposé dans le budget viole fondamentalement le principe de la propriété de ces ressources naturelles non renouvelables qui appartient à la population de la Saskatchewan. À long terme, cela aura un impact considérable sur la capacité de la Saskatchewan de mettre en valeur ces ressources naturelles et d'offrir à la population de la Saskatchewan les avantages qui devraient découler de ces ressources naturelles. Je souligne encore une fois que la population de la Saskatchewan est la seule au Canada qui est touchée par le plafond.

Nous n'avons même pas la protection limitée qui est prévue dans l'Accord atlantique. Nous ne jouissons même pas aujourd'hui de la protection qui avait été offerte à la population de l'Alberta dans les années 1950 et 1960 alors que cette province mettait en valeur ses ressources, ni celle offerte au Manitoba et au Québec lorsque ces provinces ont mis en valeur leurs ressources hydroélectriques. Nous sommes la seule population au Canada qui est touchée par ce plafond.

Nous avons passé considérablement de temps au cours des dernières années à négocier, à travailler et à dialoguer d'abord avec l'ancien gouvernement libéral, où nous avons fait certains progrès, puis avec le gouvernement actuel. Je pense que vous comprendrez, honorables sénateurs, jusqu'à quel point nous étions ravis lorsque le premier ministre actuel a promis à la

right, that the non-renewable resources would be excluded with no caps, fine print or excuses.

You can imagine the disappointment of the people of Saskatchewan when today we find that promise has been betrayed. We have been through a period of negotiation and discussion with the current administration, none of which has served to meet the needs of the people of Saskatchewan, in our view.

Earlier this day, my minister of government relations and our senior constitutional experts from the Saskatchewan Department of Justice have outlined for the people of Saskatchewan what our course of action will be. This fall, we will ask the Saskatchewan Court of Appeal to make a ruling on a number of these questions pertaining to our nation's Constitution and the federal government's approach to equalization.

We do not believe Saskatchewan is being treated equitably, nor do we believe that ownership of our non-renewable resources is being acknowledged or respected.

In the absence of any meaningful dialogue, and with the encouragement of the Prime Minister of Canada who, I believe, said "if you do not like what we are doing, sue me," we are seeking a reference to our Court of Appeal.

I will conclude by saying that in some ways, this is a sad day. We have reached a point in Canada where a province needs to resort to the courts for what we believe is inequity, where we are not engaged in meaningful, even if difficult, dialogue or negotiation. Having reached this point, I and we have made the decision to seek the opinion of the courts.

Thank you, honourable senators, for the opportunity to be here. I look forward to the dialogue.

The Chairman: Thank you very much. I have a list of many senators who are interested in posing questions.

I will indicate beforehand that we will make sure all senators receive a copy of the article from *The Globe and Mail* by Thomas Courchene that Premier Calvert mentioned.

There was some discussion with respect to the vertical fiscal balance issue there. There was an interesting suggestion that maybe we should not divide these two issues but there should be full equalization in the vertical fiscal balance, and they should be together. That is an interesting and novel thought since Bill C-52 proposes to take out any aspect of equalization or associated equalization. I suspect senators may want to discuss that issue.

I will start with the senator who is the critic on this particular bill as it passes through the Senate, Senator Rompkey from Newfoundland and Labrador.

population de la Saskatchewan qu'il ferait la bonne chose, qu'il allait exclure les ressources non renouvelables et qu'il n'y aurait aucun plafond, aucune subtilité et aucune excuse.

Vous pouvez vous imaginer la déception des gens de la Saskatchewan lorsque nous nous apercevons aujourd'hui que cette promesse n'a pas été respectée. Nous avons connu une période de négociations et d'entretiens avec l'administration actuelle mais cela n'a absolument pas servi à répondre aux besoins de la population de la Saskatchewan, à notre avis.

Plus tôt au cours de la journée, mon ministre des Relations gouvernementales et nos experts constitutionnels du ministère de la Justice de la Saskatchewan ont expliqué à la population de la Saskatchewan les mesures qui seront prises. Cet automne, nous demanderons à la Cour d'appel de la Saskatchewan de rendre une décision sur un certain nombre de ces questions liées à notre Constitution et à l'approche du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la péréquation.

Nous sommes d'avis que la Saskatchewan n'est pas traitée de façon équitable et nous sommes d'avis que la propriété de nos ressources non renouvelables n'est pas reconnue ni respectée.

En l'absence de tout dialogue significatif, et avec l'encouragement du premier ministre du Canada qui, je crois, a dit « si vous n'aimez pas ce que nous faisons, intentez des poursuites contre moi », nous demanderons à notre Cour d'appel de trancher.

Je conclurai en disant que d'une certaine façon, c'est là une bien triste journée. Nous en sommes arrivés au Canada à un point où une province doit recourir aux tribunaux pour ce que nous considérons être une iniquité, alors qu'il n'y a pas eu de dialogue ou de négociation significatif, même si ce serait difficile. Ayant atteint ce point, nous avons pris la décision de demander l'avis des tribunaux.

Je vous remercie, honorables sénateurs, de l'occasion qui m'est donnée d'être ici. Je me réjouis de pouvoir dialoguer avec vous.

Le président : Merci beaucoup. J'ai une liste de nombreux sénateurs qui sont intéressés à poser des questions.

Je soulignerai tout d'abord que nous allons nous assurer que tous les sénateurs recevront une copie de l'article de Thomas Courchene qui est paru dans *The Globe and Mail* et qu'a mentionné le premier ministre Calvert.

On y a abordé la question de l'équilibre fiscal vertical. Une suggestion intéressante qui a été proposée, c'est que nous ne devrions peut-être pas diviser ces deux questions, mais qu'il devrait y avoir pleine péréquation dans l'équilibre fiscal vertical, et que les deux devraient aller de pair. C'est là une idée intéressante et nouvelle puisque le projet de loi C-52 propose d'éliminer tout aspect de la péréquation ou de la péréquation associée. J'imagine que les sénateurs voudront peut-être aborder cette question.

Je vais donner d'abord la parole au sénateur qui est le porte-parole au Sénat, le sénateur Rompkey de Terre-Neuve-et-Labrador.

Senator Rompkey: Thank you. Welcome, Premier Calvert. We are pleased to hear from you.

Mr. Chairman, we have colleagues from Saskatchewan here today, and I think it is important that they have an opportunity to ask questions. I cede much of my time to Senator Dyck, if she would like to ask questions, because this matter is important to her and her province.

Before turning over the floor, I want to highlight the point you made, Premier Calvert, that we have not heard and discussed up to this point. As we have been reviewing the Atlantic accord, which affects both Newfoundland and Labrador and Nova Scotia, we have been talking about caps. We have the accord, but if we did not have the accord, we might as well leave the oil in the ground.

I am glad you made that point, because if it was simply a matter of dealing with equalization, as we make a dollar in oil, they claw it back in equalization. That is how equalization works. The accord was put in place to obviate that.

If we did not have the accord, we might as well leave the oil in the ground because we would be no farther ahead. I am glad you put that on the record because it is important for people to understand that.

The other point you put on the record that I want to highlight is that this resource that we have now is finite, we will not have it for long, and if we do not take advantage of it, we are stuck.

We have common cause. We have different mechanisms that we deal with.

Mr. Chairman, I would like to turn over the rest of my time to Senator Dyck.

Senator Dyck: Thank you. I feel honoured to be first to put questions.

Thank you, Mr. Calvert, for your clear introduction about equalization, and the explanation with regard to the other provinces indicating that it is only Saskatchewan that is so negatively affected by the imposition of a cap. You did not mention the province of British Columbia. Can you explain what is happening to British Columbia with respect to equalization?

This is another question that is off to the side. You were talking about how the provinces own natural resources. You are probably anticipating that I might ask you a question with regard to First Nations and natural resources because, as you well know, Saskatchewan has a high percentage of Aboriginal people. With respect to treaties —

Senator Stratton: I would like a point of order, if I may.

Le sénateur Rompkey : Merci. Bienvenue, monsieur le premier ministre Calvert. Nous sommes très heureux d'entendre votre témoignage.

Monsieur le président, il y a ici aujourd'hui des collègues de la Saskatchewan et je pense qu'il est important qu'ils aient l'occasion de poser des questions. Je céderai la majeure partie de mon temps au sénateur Dyck si elle souhaite poser des questions, car c'est une question qui est importante pour elle et pour sa province.

Avant de lui céder la parole, je voudrais souligner l'observation que vous avez faite, premier ministre Calvert, une observation que nous n'avons pas entendue et abordée jusqu'à présent. Dans le cadre de notre examen de l'Accord atlantique, qui touche à la fois Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, nous avons parlé des plafonds. Nous avons l'accord, mais si nous ne l'avions pas, il vaudrait sans doute mieux laisser le pétrole enfoui dans le sol.

Je suis heureux que vous ayez dit cela, car s'il s'agissait tout simplement de péréquation, au fur et à mesure que nous faisons des profits avec la mise en valeur du pétrole, il y a récupération fiscale dans le cadre de la péréquation. C'est ainsi que la péréquation fonctionne. L'accord a été mis en place pour éviter cela.

Si nous n'avions pas l'accord, il serait alors plus avantageux de laisser le pétrole enfoui dans le sol car nous ne serions pas plus avancés. Je suis heureux que vous l'ayez dit aux fins du compte rendu car c'est important que les gens le comprennent.

Une autre chose que vous avez dite aux fins du compte rendu et que je veux souligner c'est que cette ressource que nous avons à l'heure actuelle est limitée et que nous ne l'aurons pas indéfiniment, et que si nous n'en profitons pas, nous aurons un problème.

Nous avons une cause commune. Nous avons différents mécanismes avec lesquels nous devons fonctionner.

Monsieur le président, j'aimerais céder le reste de mon temps au sénateur Dyck.

Le sénateur Dyck : Merci. Je me sens honorée d'être la première à poser des questions.

Merci, monsieur Calvert, de cet exposé clair au sujet de la péréquation, et de l'explication que vous nous avez donnée en ce qui concerne les autres provinces lorsque vous avez dit que seule la Saskatchewan est touchée de façon aussi négative par l'imposition d'un plafond. Vous n'avez pas mentionné la province de la Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous expliquer ce qui arrive en Colombie-Britannique en ce qui a trait à la péréquation?

Il y a une autre question que j'aimerais aborder. Vous disiez que les provinces sont propriétaires des ressources naturelles. Vous avez sans doute prévu que je vous poserais une question en ce qui concerne les Premières nations et les ressources naturelles car, comme vous le savez bien, il y a un pourcentage élevé d'Autochtones en Saskatchewan. En ce qui concerne les traités [...]

Le sénateur Stratton : J'aimerais faire un rappel au Règlement, si vous me le permettez.

The Chairman: A point of order has been called. I apologize for interrupting your point.

Senator Stratton: My apologies; I do not like to do this. Normally when we study a bill, we go first to the sponsor of the bill and then we go to the critic of the bill. Why are we dealing with someone who is not a member of the committee?

The Chairman: First, I have been doing that. I have been giving the sponsor and the critic a significant amount of time. I asked the sponsor and he indicated to me he wished to go fourth on the list, so that is where he appears. I then went to the critic, who indicated that he would like to cede the balance of his time. He spoke briefly, recognizing a senator from the province where the premier appears and wanted to let her ask some questions.

Are the honourable senators —

Senator Stratton: May, I please? Was Senator Angus aware of this when he placed himself fourth? That is, was he aware of the fact that you would have a senator who was not a member of the committee?

Senator Angus: That part I was not aware of.

The Chairman: No he was not. Do honourable senators have any difficulty with the manner in which I have acted?

Some Hon. Senators: No; absolutely not.

Senator Stratton: Yes. It is inappropriate.

Senator Di Nino: We should talk about that some time, Mr. Chairman.

Senator Cowan: The whole thing is inappropriate.

The Chairman: Order, please. We will have an in camera discussion following our time with the premier.

Please proceed, Senator Dyck.

Senator Dyck: Thank you. My question relates to the ownership of natural resources. As you know, with the treaties in Saskatchewan and with other provinces, the position of the First Nations is that the resources are only owned by the province to the depth of a plough. Are you taking that into consideration in future negotiations regarding non-renewable and natural resources?

Mr. Calvert: Let me try to address three points here. Thank you for making me feel at home. It felt like the Saskatchewan legislature for a moment or two.

On the question of British Columbia, I do not want to speak on behalf of British Columbia, by any means. I know some of the issues cross over a little, however. I believe if the premier of British Columbia or if representatives from British Columbia were here — and senators from British Columbia may recognize this — there has been some debate about the inclusion of property taxation as part of the fiscal equation and around equalization. Today, I believe that British Columbia is our second largest

Le président : On a fait un rappel au Règlement. Je m'excuse de vous interrompre.

Le sénateur Stratton : Toutes mes excuses; je n'aime pas faire cela. Habituellement, lorsque nous étudions un projet de loi, nous donnons d'abord la parole au parrain du projet de loi, puis au porte-parole. Pourquoi donnons-nous la parole à quelqu'un qui n'est pas membre du comité?

Le président : Tout d'abord, c'est ce que j'ai fait. J'ai donné beaucoup de temps au parrain et au porte-parole. J'ai demandé au parrain et il m'a dit qu'il souhaitait être le quatrième sur la liste, et il sera donc le quatrième. J'ai ensuite donné la parole au porte-parole qui m'a dit qu'il souhaitait céder le reste de son temps. Il a parlé brièvement, il a donné la parole à une sénatrice de la province du premier ministre qui comparait et a voulu la laisser poser des questions.

Est-ce que les honorables sénateurs...

Le sénateur Stratton : Puis-je intervenir, s'il vous plaît? Le sénateur Angus était-il au courant de cela lorsqu'il a dit qu'il voulait être le quatrième intervenant? Est-ce qu'il était au courant du fait que vous alliez donner la parole à une sénatrice qui n'était pas membre du comité?

Le sénateur Angus : Je n'étais pas au courant de cet élément.

Le président : Non, il n'était pas au courant. Les sénateurs ont-ils un problème avec la façon dont j'ai agi?

Des voix : Non; absolument pas.

Le sénateur Stratton : Oui. C'est inapproprié.

Le sénateur Di Nino : Nous devrions en parler à un moment donné, monsieur le président.

Le sénateur Cowan : Tout cela est inapproprié.

Le président : Silence, s'il vous plaît. Nous en discuterons à huis clos après notre rencontre avec le premier ministre.

Allez-y, sénateur Dyck.

Le sénateur Dyck : Merci. Ma question porte sur la propriété des ressources naturelles. Comme vous le savez, avec les traités en Saskatchewan et dans d'autres provinces, la position des Premières nations c'est que la province n'est propriétaire que des ressources en surface. Est-ce une chose dont vous tenez compte lors des négociations futures concernant les ressources naturelles et non renouvelables?

M. Calvert : Permettez-moi de tenter d'aborder les trois questions ici. Merci de me faire sentir chez moi. J'avais l'impression d'être à l'assemblée législative de la Saskatchewan pendant une ou deux minutes.

En ce qui concerne la Colombie-Britannique, je ne veux pas parler pour la Colombie-Britannique, loin de là. Je sais que certaines questions se chevauchent un peu, cependant. Je crois que si le premier ministre de la Colombie-Britannique ou des représentants de la Colombie-Britannique étaient ici — et les sénateurs de la Colombie-Britannique le reconnaîtront peut-être — il y a eu un certain débat au sujet de l'inclusion des taxes foncières dans le calcul de l'équation fiscale et de la péréquation.

producer of natural gas — Saskatchewan now being the third largest producer and Alberta being number one — and has a significant interest in non-renewable resources. British Columbia, as we all know, is well endowed with a large, renewable resource base.

At the same time, I cannot speak specifically to the detail of the actual impact of the cap and this provision. It may or may not have some effect on British Columbia. Much is determined by the commodity price on a day-to-day basis and, because these prices are volatile, this may change for British Columbia. In Saskatchewan's circumstance — and by everyone's calculations — the cap means about \$800 million of revenues being clawed out of the province and not available to the people of Saskatchewan. I know that for a fact.

In terms of First Nations and treaty, we, in Saskatchewan, have developed a respectful partnership with our First Nations people in endeavouring to meet fully the right of treaty. We hold treaty sacred because, to speak to Saskatchewan's circumstance, we are all treaty people.

Senator Dyck: Yes.

Mr. Calvert: We have each signed a treaty. Obviously, there are points of disagreement and agreement in the implementation of treaty. With regard to treaty land entitlements, we have moved a significant way ahead. We are struggling with our First Nations and Aboriginal communities around issues such as duty to consult as we develop those resources. We have recently taken unprecedented steps in Saskatchewan to take up the responsibility for issues such as post-secondary education. In the past, we always argued that these issues were the responsibilities of the national government. We cannot wait for the national government. We are concerned about the Kelowna agreement and where that went. We are engaging more, and taking those same natural resources and providing them directly to First Nations for education, child services, and so on. I am pleased to report that we have had a good relationship but there is much yet to do.

The Chairman: Next on my list is a senator from Manitoba, your neighbouring province, Senator Stratton.

Senator Stratton: Thank you, Mr. chairman. You amaze me.

Premier, welcome; it is good to see you.

Being from Manitoba, next door to you, I am somewhat taken aback with you being here today because Manitoba is not sitting on oil. It is not sitting on potash or on uranium. We do not have those resources. When I see our premier, who is an NDP premier, in support of this budget, and in support of what is taking place with equalization, I find it hard to rationalize why our province

Aujourd'hui, je crois que la Colombie-Britannique est le deuxième producteur de gaz naturel — la Saskatchewan est maintenant le troisième producteur et l'Alberta est le premier — et a un intérêt considérable dans les ressources non renouvelables. Comme nous le savons tous, la Colombie-Britannique a une importante base de ressources renouvelables.

En même temps, je ne peux pas parler spécifiquement en détail de l'impact du plafond et de cette disposition en réalité. Il est possible que cela ait une incidence sur la Colombie-Britannique. Cela est déterminé en grande partie par le prix du produit au jour le jour et, étant donné que ces prix sont volatils, cela pourrait changer pour la Colombie-Britannique. Dans le cas de la Saskatchewan — et selon les calculs de tout le monde — le plafond représente environ 800 millions de dollars en revenus qui sont récupérés et qui sortent de la province et qui ne seront pas remis à la population de la Saskatchewan. Je le sais pertinemment.

Pour ce qui est des Premières nations et des traités, en Saskatchewan nous avons développé un partenariat de respect avec nos Premières nations en tentant de respecter entièrement les droits issus des traités. Nous considérons les traités comme étant sacrés car, dans le cas de la Saskatchewan, nous sommes tous visés par ces traités.

Le sénateur Dyck : Oui.

M. Calvert : Nous avons tous signé un traité. Naturellement, il y a des points de désaccord et d'accord dans la mise en œuvre du traité. En ce qui concerne les droits fonciers issus des traités, nous avons fait des progrès considérables. Nous avons des difficultés à nous entendre avec les Premières nations et les collectivités autochtones au sujet de questions comme le devoir de consulter alors que nous mettons en valeur ces ressources. Nous avons récemment pris des mesures sans précédent en Saskatchewan pour assumer la responsabilité des questions telles que l'éducation postsecondaire. Par le passé, nous avons toujours fait valoir que ces questions relevaient du gouvernement fédéral. Nous ne pouvons pas attendre le gouvernement fédéral. Nous sommes préoccupés par l'Accord de Kelowna et ce qui est arrivé avec cet accord. Nous sommes davantage engagés et nous prenons ces mêmes ressources naturelles pour financer directement les Premières nations en ce qui a trait à l'éducation, les services aux enfants, et cetera. Je suis heureux de signaler que nous avons de bonnes relations mais qu'il y a encore beaucoup à faire.

Le président : Le suivant sur ma liste est un sénateur du Manitoba, votre province voisine, le sénateur Stratton.

Le sénateur Stratton : Merci, monsieur le président. Vous m'ébahissez.

Bienvenue, monsieur le premier ministre; c'est un plaisir de vous voir.

Étant du Manitoba, votre voisin, je suis en quelque sorte étonné que vous soyez ici aujourd'hui car le Manitoba n'a pas de ressources pétrolières. Elle n'a pas de potasse ou d'uranium. Nous n'avons pas ces ressources. Lorsque je vois notre premier ministre qui est un premier ministre néo-démocrate appuyer ce budget et donner son appui à ce qui se passe avec la péréquation, je trouve

can be satisfied with the deal that has been struck, and that your province, sitting here on top of oil, uranium and potash, virtually awash in money, is having a problem with it.

I would like to talk to you about where you are coming from. We have heard from some of the Saskatchewan representatives in Ottawa — and I think it was your finance minister who appeared before this committee not long ago — that you are running television commercials here in Eastern Canada that Saskatchewan is doing well economically. In *The Globe and Mail* today, I came across an article entitled “Saskatchewan beats the oil drum in the U.S.” The article states that “Saskatchewan’s Industry and Resources Minister Maynard Sonntag . . . on a four-day trade mission to Washington, D.C, and New York. . .” was quoted as saying that he wants Americans to view your province like Alberta. He is quoted in the article as saying, “We see in this venue. . .an opportunity to sell our positive message.”

He is also quoted as saying:

The challenge we face is that the U.S. doesn’t know enough about Saskatchewan’s potential. . .We think our economy is hotter than the weather here in Washington.

From another story in today’s *Star Phoenix* in Saskatoon, it looks like things have been going well. Minister Sonntag even remarked:

It has been extremely positive. Some have been surprised by how dominant a player Saskatchewan is.

I think that is great news for your province and for all of Canada, because you will be helping Manitoba and I thank you for that. However, it has me perplexed. You came to Ottawa and you appeared before the House of Commons Standing Committee on Finance last month and you projected a different message. Instead of celebrating Saskatchewan and comparing it to Alberta, you made the case that Saskatchewan is more like Manitoba. I look around and I say, “That cannot be possible.” Oil, potash and uranium — how can you do that?

Here is a comparison. In the Commons Finance Committee, you said:

Reasonable people living in Yorkton, Saskatchewan, look next door to our neighbour and good friends in Manitoba. We see similar economy. We see very similar population. We see a very consistent prairie experience.

The question that begs to be asked is this: Why is this image of Saskatchewan, which your government is projecting, different in Washington and different here today? I have to ask that, Mr. Premier, because I come from Manitoba. I cannot

difficile de justifier que votre province puisse être satisfaite de l’entente qui a été conclue, et que votre province, qui a du pétrole, de l’uranium et de la potasse, qui nage pratiquement dans l’argent, ait un problème avec cela.

Je voudrais vous parler de votre position. Nous avons entendu certains des représentants de la Saskatchewan à Ottawa — et je crois que c’était votre ministre des Finances qui a comparu devant notre comité il n’y a pas très longtemps — et ils nous ont dit que vous aviez des publicités à la télévision ici dans l’est du Canada, disant que la Saskatchewan ne se porte pas bien sur le plan économique. Dans *The Globe and Mail* aujourd’hui, j’ai vu un article qui s’intitule « Saskatchewan beats the oil drum in the U.S. ». Cet article dit que « le ministre des Ressources et de l’Industrie de la Saskatchewan, Maynard Sonntag [...] au cours d’une mission commerciale de quatre jours à Washington, D.C. et à New York [...] » aurait dit qu’il voulait que les Américains considèrent votre province comme l’Alberta. Dans l’article, on dit qu’il aurait déclaré : « Nous considérons qu’il s’agit ici [...] d’une occasion de faire passer notre message positif. »

On dit également qu’il aurait déclaré et je cite :

Le défi que nous devons relever, c’est que les États-Unis ne connaissent pas suffisamment le potentiel de la Saskatchewan [...] Nous sommes d’avis que notre économie est plus chaude que la température ici à Washington. »

Selon un autre article paru dans le *Star Phoenix* de Saskatoon aujourd’hui, il semble que les choses aillent assez bien. Le ministre Sonntag a même dit :

Les choses ont été extrêmement positives. D’aucuns ont été surpris jusqu’à quel point la Saskatchewan est un intervenant dominant.

Je pense que ce sont de bonnes nouvelles pour votre province et pour le Canada, car vous allez aider le Manitoba et je vous en remercie. Cependant, cela m’a laissé perplexe. Vous êtes venu à Ottawa et vous avez comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le mois dernier et vous avez projeté un message différent. Plutôt que de célébrer la Saskatchewan et de la comparer à l’Alberta, vous avez dit que la Saskatchewan était plutôt comme le Manitoba. Je regarde autour et je me dis : « Cela n’est pas possible. » Le pétrole, la potasse et l’uranium — comment pouvez-vous faire cela?

Voici une comparaison. Au Comité des finances de la Chambre des communes, vous avez déclaré :

Les gens raisonnables qui vivent à Yorkton en Saskatchewan se tournent vers nos voisins et bons amis du Manitoba. Nous constatons que le Manitoba a une économie semblable à la nôtre, une population très semblable à la nôtre. Cela est tout à fait conforme à l’extérieur dans les Prairies.

Alors il faut se poser la question suivante : comment se fait-il que cette image de la Saskatchewan que votre gouvernement a donnée à Washington ne ressemble pas du tout à celle que vous avez donnée aujourd’hui? Je dois vous poser cette question,

understand it. You are \$800 million richer today than you were under the previous government. Why are you sitting here telling me, someone from Manitoba, that you are being hard done by?

Mr. Calvert: Thank you, senator, I am glad you have raised these issues. I have heard this same argument from some of your government colleagues, who are supposed to represent Saskatchewan in the House of Commons on the government side. Thank you for the promotion of Saskatchewan. I am pleased. I was in Washington about two years ago and spoke to the Vice President of the United States, in his office, about the energy potentials and what is happening in Saskatchewan. I have been to the New York Stock Exchange and I am pleased that you have been reporting to this group of senators and those who might be paying any attention here today about what is happening in Saskatchewan. There is no difference between the story I tell here, the story I tell in the Commons Finance Committee or in Washington, Regina or Ottawa. You bet Saskatchewan is on a roll. You bet we have been developing our natural resources, despite, if I may say, horrendous debt that was heaped on the people of Saskatchewan by a former Conservative government. We have paid down immense portions of that debt with no assistance through a fair equalization formula — through none. I mentioned Yorkton, Saskatchewan, earlier, as you did. I invite you to come to Yorkton and come with me to the coffee shop, as I did yesterday, to explain to the people of Yorkton, Henry and Martha at the coffee shop, how it works and because of the established definitions of “fiscal capacity,” how it is that the people of Manitoba will receive \$2 billion next year.

Senator Stratton: It is \$2.1 billion, I believe.

Mr. Calvert: You have corrected me, thank you. Manitoba will receive \$2.1 billion in federal transfers, whereas the people of Saskatchewan will receive zero. The argument must be that the fiscal capacity of Saskatchewan is that much greater than the fiscal capacity of Manitoba. I do not diminish the fiscal capacity of Manitoba in that regard. Manitoba has a strong economy, and good on Manitoba for building that strong economy. Manitoba, of course, may not have potash but there is some and they are developing it. There may not be oil but there is some, and my good friend and colleague, Gary Doer, is developing it like crazy. The people of Manitoba are developing their renewable energies in a significant way. They have the financial strength of Winnipeg. Good on Manitoba, you have built financial strength. You have the great potential of Churchill. You may not have as much potash or any uranium but the people of Manitoba enjoy a tremendous hydro resource that is simply not available to the people of Saskatchewan, which resource, senator, as you well know —

Senator Stratton: We will export it to you, sir.

monsieur le premier ministre, parce que je viens du Manitoba. Je ne comprends pas. Aujourd’hui, vous avez reçu 800 millions de dollars de plus que vous avez reçus du gouvernement précédent. Pourquoi êtes-vous en train de me dire, moi qui viens du Manitoba, que vous êtes malmené?

M. Calvert : Merci, sénateur, je suis heureux que vous ayez soulevé ces questions. J’ai entendu ce même argument de certains de vos collègues au gouvernement, qui sont censés représenter la Saskatchewan à la Chambre des communes, du côté du gouvernement. Je vous remercie de cette promotion de la Saskatchewan. J’en suis bien heureux. Il y a environ deux ans, j’étais à Washington où j’ai pu parler au vice-président américain, dans son bureau, au sujet du potentiel énergétique et de la Saskatchewan. J’ai visité la Bourse de New York et je suis ravi que vous ayez mis ces groupes de sénateurs, ainsi que ceux qui pourraient nous écouter aujourd’hui, au courant de ce qui se passe en Saskatchewan. J’ai toujours dit la même chose, peu importe que je sois devant le Comité des finances de la Chambre des communes, à Washington, à Regina ou à Ottawa. Il n’y a aucun doute, la Saskatchewan a le vent dans les voiles. C’est certain que nous avons mis en valeur nos ressources naturelles malgré, si vous me permettez de le dire, la dette épouvantable léguée par un gouvernement conservateur précédent aux citoyens de la Saskatchewan. Nous avons remboursé une grande partie de cette dette sans l’aide d’une formule de péréquation équitable — aucune aide. Je vous ai parlé de Yorkton, en Saskatchewan, plus tôt, tout comme vous l’avez fait vous-même. Je vous invite donc à venir à Yorkton, avec moi, et nous irons à ce café, comme j’ai fait hier, afin d’expliquer aux citoyens de Yorkton, à Henry et à Martha au café, comment fonctionne le système et pourquoi, selon la définition établie de « capacité fiscale, » les citoyens du Manitoba recevront 2 milliards de dollars l’année prochaine.

Le sénateur Stratton : Je crois qu’il s’agit de 2,1 milliards de dollars.

M. Calvert : Vous m’avez corrigé, merci. Grâce aux paiements de transfert du gouvernement fédéral, le Manitoba recevra 2,1 milliards de dollars, tandis que les citoyens de la Saskatchewan recevront zéro dollar. La raison, ce doit être que la capacité fiscale de la Saskatchewan est beaucoup plus grande que celle du Manitoba. Je ne veux pas amoindrir la capacité fiscale du Manitoba. L’économie du Manitoba se porte bien et je veux dire chapeau à cette province pour avoir réussi à bâtir une économie solide. Le Manitoba ne possède pas beaucoup de potasse mais il y en a et la province est en train de l’exploiter. La province n’est pas dotée de beaucoup de pétrole, mais il y en a, et mon bon ami et collègue, Gary Doer, travaille comme un forcené pour le mettre en valeur. Les citoyens du Manitoba exploitent leurs sources d’énergie renouvelable de façon importante. Ils ont également la puissance financière de Winnipeg. Chapeau au Manitoba, vous avez bâti une certaine puissance financière. Vous avez également le potentiel gigantesque de Churchill. Les citoyens du Manitoba ne sont pas dotés d’autant de ressources de potasse ou d’uranium, mais ils ont une ressource hydroélectrique importante que n’a pas la population de la Saskatchewan. Une ressource, sénateur, comme vous le savez bien...

Le sénateur Stratton : Nous vous l’exporterons, monsieur.

Mr. Calvert: There is great potential. Let us look at some east-west and north-south transmission. Please come to Yorkton and explain to Henry and Martha at the coffee shop how it is that the fiscal capacity of Manitoba is so significantly greater that the people of Manitoba should receive \$2.1 billion, which is about a third of our provincial budget, by the way, and the people of Saskatchewan should receive zero.

Senator Stratton: I will reply to you in this way. When Gary Doer took over as the Premier of Manitoba, the federal equalization payments were 31 per cent of the budget. They are now 36 per cent to 40 per cent of the budget. That is what is happening in Manitoba. Manitoba is not doing well economically by that basic comparison only. It is not doing well economically because the dependency on Ottawa is ever-increasing, and that is wrong. I put right at the foot of Premier Doer the fact that the requirement for money from Ottawa has gone up six to ten points with Mr. Doer running the province. How can you compare Manitoba to Saskatchewan? You cannot compare on that basis. What percentage is required from Ottawa for your provincial budget? How much do you get?

Mr. Calvert: Senator, I do not think the majority of the people of Manitoba share your view because they recently re-elected Gary Doer in significant majority. The people of Manitoba think Mr. Doer and his government are doing some pretty good work.

The Chairman: I remind honourable senator that we have Bill C-52 to deal with and only 25 minutes left. Many senators are interested in understanding more about the bill.

Senator Murray: Zero inclusion of natural resource revenues in reckoning the fiscal capacity of a province is a principled position — the principle being that these are like the sale of a capital asset and non-recurring. The principal academic proponent of that concept was Professor Boessenkool and the principal political advocates, until recently, were Mr. Harper and probably still, Mr. Layton. I like to think that the 100 per cent inclusion, which this committee recommended twice, and the provincial-territorial panel recommended, is also a principled position — the principle being that it is all revenue and all goes into the Consolidated Revenue Fund and it is used for the same purposes as other revenues. The 50 per cent solution, which the federal government has now proposed, is not principled so much as it is pragmatic. The last thing I would do is put words in your mouth but the impression I have from listening to you is that, however reluctantly, you have reconciled yourself to the 50 per cent solution and that the damaging part is the so-called “Ontario cap.” My question is: Have you and your officials calculated the numbers? We know what your entitlement will be under

M. Calvert : Le potentiel est énorme. Examinons donc la possibilité d’une ligne de transmission est-ouest et nord-sud. Venez à Yorkton pour expliquer à Henry et à Martha, au café, comment il se fait que la capacité fiscale du Manitoba, qui est beaucoup plus grande, permet à ses citoyens de recevoir 2,1 milliards de dollars, ce qui représente un tiers de notre budget provincial, et que la province de la Saskatchewan mérite zéro dollar.

Le sénateur Stratton : Je vous répondrai en disant que lorsque Gary Doer est entré en fonctions comme premier ministre du Manitoba, les paiements de péréquation du gouvernement fédéral représentaient 31 p. 100 du budget. Maintenant ils représentent entre 36 et 40 p. 100 du budget. C’est ça qui se passe au Manitoba. Selon cette comparaison, on voit que le Manitoba ne se porte pas bien sur le plan économique. Il ne se porte pas bien sur le plan économique parce qu’il dépend de plus en plus d’Ottawa, et ça c’est mauvais. C’est parce que M. Doer est à la tête du gouvernement que le Manitoba doit maintenant dépendre d’Ottawa pour plus d’argent, de l’ordre de six à dix points supplémentaires. Comment pouvez-vous comparer le Manitoba à la Saskatchewan? Vous ne pouvez pas faire une comparaison de cette manière. Quel pourcentage de votre budget provincial provient d’Ottawa? Combien d’argent recevez-vous?

M. Calvert : Sénateur, je ne crois pas que la majorité de la population du Manitoba partage votre point de vue étant donné qu’elle vient de réélire Gary Doer en lui donnant une majorité de sièges. Les citoyens du Manitoba croient que M. Doer et son gouvernement font du bon travail.

Le président : Je tiens à rappeler à l’honorable sénateur que le projet de loi C-52 est à l’étude et il ne nous reste que 25 minutes. De nombreux sénateurs veulent améliorer leurs connaissances de ce projet de loi.

Le sénateur Murray : Ne pas inclure les revenus provenant des ressources naturelles en faisant le calcul de la capacité fiscale d’une province constitue une position fondée sur des principes selon lesquels ces ressources peuvent se comparer à la vente d’un bien immobilisé et non récurrent. Dans le milieu universitaire, le défenseur primaire de ce concept était le professeur Boessenkool, et du milieu politique, jusqu’à récemment, c’était surtout M. Harper et sans doute encore M. Layton. J’ai pensé que cette inclusion à 100 p. 100, une recommandation proposée à deux reprises par notre comité et reprise par le groupe de travail provincial-territorial, constitue elle aussi une position fondée sur des principes selon lesquels on considère que cela fait partie du revenu et tout devrait être versé au Trésor et servir aux mêmes fins que tout autre revenu. La solution à 50 p. 100, celle proposée par le gouvernement fédéral à l’heure actuelle, n’est pas tellement fondée sur des principes mais elle est pragmatique. Je ne veux pas parler en votre nom mais j’ai quand même l’impression, en vous écoutant, que vous avez avec peu d’enthousiasme accepté la solution à 50 p. 100 et que l’aspect négatif, c’est le soi-disant

equalization with the cap. What will it be under the 50 per cent inclusion without the cap? What is the difference?

Mr. Calvert: I will turn to Mr. Jones for the numbers.

Dylan Jones, Assistant Deputy Minister, Department of Government Relations, Government of Saskatchewan: Obviously, it needs to be said that it depends on prices, which vary. It is in the neighbourhood of being able to retain \$500 million to \$600 million, as opposed to having the full confiscation of the \$800 million.

Senator Murray: Would that be the difference in your entitlement under equalization?

Mr. Jones: Under the proposed bill, we would be entitled to \$800 million but there is a separate ad hoc calculation, which means that all of it would be confiscated. If you eliminate the cap, get rid of the zero-per-cent option so that there is one formula for everyone — 50 per cent no cap, our entitlement would be in the \$500 million to \$600 million range with no confiscation.

Senator Murray: The practical problem with the zero inclusion is that when we crunched the numbers here in committee on two occasions and when we did it in the provincial-territorial panel, there is no doubt that Saskatchewan comes across a big winner and, to a somewhat lesser extent, British Columbia and Newfoundland and Labrador. All the other recipient provinces take a hit. The pie is smaller and their share of the pie is smaller. I do not know whether you want to comment on that but I will move briefly to the subject of vertical fiscal imbalance and the effect of moving in this budget to equal per capita transfers under the Canada Social Transfer and, ultimately, as you know, under the Canada Health Transfer.

When your minister of intergovernmental affairs was before the committee, he made a powerful presentation on that. It is on the record and likely we will use it in preparing our report.

I do not see that biting right away, so perhaps I do not see the urgency in trying to amend the bill right away if I thought that, as things played out over the next couple of years there would be an opportunity for the government to rethink it. Would you comment on that?

Mr. Calvert: Thank you, senator. This debate needs to be couched in the definition of “fiscal capacity.” We are arguing at all times what should and should not be excluded. We have always said that if you give a full and fair inclusion of every fiscal capacity then, fair enough. However, for many years we have included these non-renewable natural resources as almost the defining category of fiscal capacity in our case.

« plafond de l’Ontario ». Ma question est la suivante : Avez-vous, vous et vos fonctionnaires, fait les calculs? Nous connaissons le montant auquel vous avez droit en vertu du paiement de péréquation avec ce plafond. Mais que serait-il en vertu de cette formule avec une inclusion à 50 p. 100 mais aucun plafond? Quelle est la différence?

M. Calvert : Je vais demander à M. Jones de me fournir les chiffres.

Dylan Jones, sous-ministre adjoint, ministère des Relations gouvernementales, gouvernement de la Saskatchewan : Évidemment, il faut dire que tout dépend des prix, qui varient. On va pouvoir garder environ 500 à 600 millions de dollars, plutôt que d’avoir versé 800 millions de dollars.

Le sénateur Murray : S’agirait-il de la différence dans le montant auquel vous avez droit en vertu de la péréquation?

M. Jones : En vertu du projet de loi, nous aurons droit à 800 millions de dollars mais il y a un calcul extraordinaire distinct, qui veut dire que le tout sera récupéré. En éliminant le plafond, si on élimine l’option de zéro pour cent pour que la même formule s’applique à tout le monde — 50 p. 100 sans plafond, nous aurons droit à un montant de 500 à 600 millions de dollars, sans récupération.

Le sénateur Murray : Sur le plan pratique, le problème de cette inclusion zéro, c’est que, nous avons appris, lorsque nous avons fait les calculs ici au comité à deux reprises et également au groupe de travail provincial-territorial, que la Saskatchewan, sans aucun doute, devienne le grand gagnant et, d’une façon moins considérable, la Colombie-Britannique ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador gagnent aussi. Mais toutes les autres provinces bénéficiaires y perdent. Le gâteau est plus petit ainsi que leur part. Je ne sais pas si vous aimeriez dire quelque chose à ce sujet mais moi j’aimerais aborder très brièvement le sujet de déséquilibre fiscal vertical et l’impact de ce budget des transferts égaux par habitant en vertu du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et, au bout du compte, comme vous le savez, en vertu du Transfert canadien en matière de santé.

Lorsque votre ministère des Affaires intergouvernementales a comparu devant le comité, il nous a fait un exposé percutant à ce sujet. Cela fait partie du compte rendu et nous allons sans doute nous en servir pour notre rapport.

Cela ne va pas nous faire mal pour l’instant, alors peut-être que je ne vois pas l’urgence à modifier le projet de loi immédiatement étant donné que, au cours des prochaines années, le gouvernement aura l’occasion de le revoir. Aimeriez-vous faire une observation à ce sujet?

M. Calvert : Merci, sénateur. Ce débat doit être centré sur la définition de « capacité fiscale. » Nous parlons toujours de ce qu’on devrait et ce qu’on ne devrait pas exclure. Nous avons toujours dit que si on inclut chaque aspect de chaque capacité fiscale, c’est juste. Cependant, nous avons pendant de nombreuses années inclus les ressources naturelles non renouvelables comme si elles définissaient carrément la catégorie de capacité fiscale dans notre cas.

Senator Murray: You were one of the five provinces.

Mr. Calvert: We were one of the five, with Alberta excluded, and that leaves us in a volatile position. We had \$15-per-barrel oil and now we have \$60-per-barrel oil. The market is so volatile. When we try to define long-term planning under such volatility, it truly becomes problematic.

We have borne the brunt of the loss because of this volatility. We are in, we are out, and so on, and we want something much more stable.

Along comes a national leader and a group of members of Parliament from our province who say the solution is 100 per cent exclusion and that is their promise to us. Also part of the promise is that no other province should suffer.

Remember, this promise is being made by Mr. Harper, a man whose intellect I respect. If we do not share a political view, I respect his intellect, and he comes from the oil patch. No one should tell me that he did not know what he was promising; that, yes, there will be complications; and yes, when there is a certain volatility in the prices, the fiscal capacity of Saskatchewan may, in fact, using this definition, exceed the fiscal capacity of Ontario. That may happen, using these definitions. However, the promise was made in spite of that; in full knowledge of that.

When someone comes along and says this is what we will do and it meets exactly where we believe it should go, we tend to believe that promise and expect to see it reflected in the budget, without a cap that causes the promise not to be kept. It is in the debate about fiscal capacity where we have this definition issue.

You have asked me to reflect on the vertical and the per capita. We have understood the great concerns of Ontario, for instance, in terms of per capita funding and how Ontario is asked to provide a similar level of post-secondary education, tuition fees and so on, with what arguably was an unfair system, so we see some change per capita. I want you to know, senator, what this means to us.

Senator Murray: I know what it means. I said this yesterday, and I will not take up time, but equal treatment of Canadians was equalizing the tax points. I know it was not as transparent, and that was the complaint, but equal per capita on the social transfers is simply not fair.

Mr. Calvert: I did not have an opportunity to address this other suggestion that comes from my federal Conservative members of Parliament who say this is the best budget ever for Saskatchewan. I will tell you as a result of this budget what it will mean on the per cap funding.

Le sénateur Murray : Vous étiez l'une de ces cinq provinces.

M. Calvert : Nous étions l'une de ces cinq provinces, en excluant l'Alberta, ce qui nous a mis dans une position volatile. À l'époque, on recevait 15 \$ le baril de pétrole et maintenant on en touche 60. Le marché est tellement volatil. Une telle volatilité nous pose un problème lorsque nous essayons de définir la planification à long terme.

Cette volatilité nous a causé des préjudices. Nous en faisons partie, nous sommes exclus, et cetera. et nous voulons quelque chose de beaucoup plus stable.

Et puis tout à coup un leader national et un groupe de députés fédéraux de notre province préconisent la solution avec une exclusion à 100 p. 100, et ça, c'est la promesse qu'ils nous ont faite. Selon cette même promesse, aucune province ne devait souffrir.

Rappelez-vous bien qu'il s'agit d'une promesse faite par M. Harper, homme intelligent que je respecte. Nous n'avons pas la même vision politique, mais je respecte son intelligence et il vient d'une région pétrolière. Personne ne devrait me dire qu'il ne comprenait pas ce qu'il nous promettait; que, effectivement, il y aura des choses compliquées; et oui, lorsque le marché est un peu volatil, la capacité fiscale de la Saskatchewan pourrait, en vertu de cette définition, dépasser celle de l'Ontario. Selon ces définitions, c'est une possibilité. Cependant, la promesse a été faite malgré tout, en pleine connaissance de cause.

Lorsque quelqu'un arrive pour dire voici ce que nous avons l'intention de faire, et que cela répond exactement à nos aspirations, eh bien, nous avons tendance à y croire et nous nous attendons à en voir la concrétisation dans le budget, sans ce plafond qui rend la promesse impossible à respecter. Le problème de la définition se trouve dans ce débat sur la capacité fiscale.

Vous m'avez demandé certaines observations en ce qui concerne l'aspect vertical et l'aspect par habitant. Nous avons compris les grandes préoccupations de l'Ontario, par exemple, en ce qui concerne le financement par habitant. Nous comprenons l'inquiétude de l'Ontario qui doit fournir un niveau semblable d'éducation postsecondaire, de frais de scolarité, et cetera. au sein d'un système qu'on pourrait dire inéquitable, donc nous prévoyons certains changements au niveau de l'aspect par habitant. Je veux que vous compreniez, sénateur, ce que cela veut dire pour nous.

Le sénateur Murray : Je sais ce que cela veut dire. Je l'ai dit hier, et je ne veux pas prendre plus de temps, mais pour accorder un traitement équitable aux Canadiens, il fallait égaliser les points d'impôt. Je sais que le système était moins transparent, d'où les plaintes, mais il est simplement injuste de préconiser un taux par habitant égal en vertu des transferts en matière de programmes sociaux.

M. Calvert : Je n'ai pas eu l'occasion de répondre à l'autre suggestion des députés conservateurs fédéraux de ma province qui croient qu'il s'agit du meilleur budget pour la Saskatchewan. Je vais vous expliquer l'impact de ce budget en ce qui concerne le financement par habitant.

Over the course of 2006-07 to 2008-09, Saskatchewan's all-in Canada Health Transfer, Canada Social Transfer and equalization — we do not have an accord — the total increase for the people of Saskatchewan will be \$65 million. That is a 6 per cent increase.

I look west to my good friends in Alberta. Their total increase will be \$706 million, which is a 31 per cent increase. I have a little trouble explaining Manitoba to Yorkton and I have a great deal of troubling explaining this to Rosetown. How is it that our increase, with this new structure, will be 6 per cent and Alberta's will be 31 per cent? We are on the absolute low end in terms of percentage increases.

The federal Conservatives tell me they have \$878 million in the budget. Senators, you must know that of that \$878 million, 85 per cent is one-time money. Most of that one-time money would have accrued to the people of Saskatchewan no matter who was in government or no matter where we lived in Canada. There is \$180 million dollars committed to a good project, cellulose ethanol development, but the project is not even approved yet and may or may not go ahead.

In light of that, we have seen the end of the Kelowna accord, which would have meant significant new resources, particularly for Saskatchewan's Aboriginal people. We have seen the end of the child care agreement, which we had signed. That represents millions and millions of dollars. On and on it goes. When I am told this is the best budget ever, I do not know what kind of premier would accept that view sitting down.

We try to see the balance and we understand other Canadians' needs. We understand the need for a per capita move; it is more transparent than the tax points. However, we want fairness on equalization. Our member of the federal cabinet, Carol Skelton, when she was in opposition, said, "We do not want a special deal. We only want what is fair." That has not changed. I wish that Ms. Skelton would remember that point of view now that she is in the federal cabinet.

The Chairman: The government sponsor of the bill in the Senate, Senator Angus, is next.

Senator Angus: Welcome, Mr. Premier. I want to congratulate you, sir. As I understand it, you are proud of the fact that, under your leadership, your government has brought Saskatchewan from a "have-not" to a "have" province. Am I correct?

Pour la période de 2006-2007 à 2008-2009, la population de la Saskatchewan recevra en tout de 65 millions de dollars de plus au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la péréquation — puisque nous n'avons pas d'accord. Cela représente une augmentation de 6 p. 100.

Je me tourne vers l'Ouest, vers mes bons amis de l'Alberta. Ils recevront au total 706 millions de dollars de plus, ce qui représente une augmentation de 31 p. 100. J'ai un peu de difficulté à expliquer le Manitoba à Yorkton et j'ai énormément de difficulté à expliquer tout cela à Rosetown. Comment se fait-il que dans le cadre de ce nouveau programme, nous aurons une augmentation de 6 p. 100 tandis que celle de l'Alberta sera de 31 p. 100? Notre province sera celle qui recevra la plus faible augmentation en pourcentage.

Les conservateurs fédéraux me disent qu'ils ont prévu 878 millions de dollars dans le budget. Honorables sénateurs, vous devez savoir que 85 p. 100 de ces 878 millions de dollars représentent une affectation ponctuelle. La population de la Saskatchewan aurait reçu l'essentiel de ces transferts ponctuels peu importe le parti au pouvoir et peu importe que nous vivions au Canada. Une somme de 180 millions de dollars est affectée à un bon projet de développement de l'éthanol à partir de la cellulose, mais le projet n'a pas encore été approuvé et pourrait ne pas obtenir le feu vert.

Par ailleurs, il y a eu l'annulation de l'accord de Kelowna qui aurait été source d'importantes nouvelles ressources particulièrement pour les peuples autochtones de la Saskatchewan. Nous avons vu la fin de l'entente sur la garde des jeunes enfants que nous avons signée. Cela représente des millions et des millions de dollars. Et ça continue. Quand on dit que ce budget est le meilleur qu'on n'ait jamais vu, je ne sais pas quel genre de premier ministre provincial pourrait l'accepter sans broncher.

Nous savons qu'il faut respecter un certain équilibre et nous comprenons les besoins des autres Canadiens. Nous comprenons pourquoi il fallait que les transferts se fassent par habitant; c'est une formule plus transparente que les transferts de points d'impôt. Toutefois, nous voulons l'équité au plan de la péréquation. Notre députée au conseil des ministres fédéral, Carol Skelton, disait quand elle était dans l'opposition : « Nous ne voulons pas de régime préférentiel. Nous réclamons uniquement l'équité ». Cela n'a pas changé. Je souhaiterais que Mme Skelton se souvienne de ce qu'elle a dit maintenant qu'elle est membre du conseil des ministres fédéral.

Le président : Le parrain du projet de loi du gouvernement au Sénat, le sénateur Angus, a maintenant la parole.

Le sénateur Angus : Bienvenue, monsieur le premier ministre. Je tiens à vous féliciter, monsieur. Si j'ai bien compris, vous êtes fier du fait que depuis que vous êtes au pouvoir, votre gouvernement a transformé la Saskatchewan en province « nantie ». Est-ce bien cela?

Mr. Calvert: If you define “have” and “have not” in terms of receipt or non-receipt of equalization, then yes, we are a have province, and we are proud of this.

Senator Angus: I refer to the recent Speech from the Throne in Saskatchewan. I think you indicated, or it was indicated on your behalf, that your government was committed to ensure that Saskatchewan maintains its hard-earned designation as one of only three have provinces in this nation, and that you proudly reflect on this accomplishment.

That is what I was saluting you for. Let us put it into perspective. I want to ensure I have the right numbers. Many numbers are flying around these days and everyone has their own tendency to spin them.

I understand that in 2004, Saskatchewan had, in round numbers, a GDP of \$40 billion; in 2005, GDP grew to 43 billion; in 2006, GDP was \$45 billion, an increase, by my calculation, of about 12.5 per cent; and that the outlook for 2007 is for an even further increase. Would that be a fair comment?

Mr. Calvert: That would be fair. Obviously, our economy is growing, and the GDP grows with it, much of that, of course, driven by commodity prices.

Senator Angus: In answer to Senator Murray’s last question, you referred to allegations by the Stephen Harper government and by Minister Flaherty that this budget is the best budget deal in the history of Saskatchewan. I ask you again because I have the sense you did not fully agree with that.

Mr. Calvert: You are perceptive, senator.

Senator Angus: Can you tell me when there was a better deal?

Mr. Calvert: I do not believe we will build a nation on determining who received the best deal in any given budget. I am here to say to the Senate of Canada, as I have said to the Finance Committee and as I say to my own people: We want a fair deal for every Canadian. I want an equitable deal for the people I represent. Right now, I do not think there is a Canadian that could look at a circumstance where a cap is imposed in a federal budget that singles out one people in the country and call that fair, particularly when this is not only for this budget year but for continuing budget years. The people of Saskatchewan, who I am proud to represent here and everywhere I go, are receiving an unfair treatment.

It is not who received the best deal this year. This is not Monty Hall’s *Let’s Make a Deal* and let us see who can make the best deal. I do not want to continue to compare my province to Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, Manitoba or Ontario. We are building the economy and we have seen real progress.

M. Calvert : Si la distinction que vous faites entre une province nantie et une province pauvre tient au fait que l’une reçoit des paiements de péréquation et l’autre non, eh bien oui, nous sommes une province nantie et nous en sommes fiers.

Le sénateur Angus : J’aimerais commenter le discours du Trône présenté dernièrement en Saskatchewan. Vous avez indiqué, je crois, ou on l’a dit en votre nom, que votre gouvernement est bien décidé à faire en sorte que la Saskatchewan conserve la désignation qu’elle a acquise de haute lutte, soit celle d’être l’une des trois provinces nanties du pays, et que vous en tirez une grande fierté.

C’est ce dont je vous félicitais. Remettons les choses en perspective. Je veux m’assurer de posséder les bons chiffres. Ces jours-ci, les chiffres fusent de toutes parts et chacun leur fait dire ce qui lui plaît.

Je crois savoir qu’en 2004, la Saskatchewan avait, en chiffres arrondis, un PIB de 40 milliards de dollars; en 2005, le PIB se chiffrait à 43 milliards de dollars; en 2006, le PIB était de 45 milliards de dollars, soit une augmentation, selon mes calculs, d’environ 12,5 p. 100, et on prévoit pour 2007 une nouvelle augmentation. Est-ce une description juste de la situation?

M. Calvert : C’est juste. Manifestement, notre économie croît, le PIB du même coup, mais en raison pour l’essentiel de la hausse du prix des produits de base.

Le sénateur Angus : En réponse à la dernière question du sénateur Murray, vous avez mentionné le fait que le gouvernement de Stephen Harper et le ministre Flaherty se vantent d’avoir élaboré le budget le plus avantageux de toute l’histoire de la Saskatchewan. Je vous repose la question parce que j’ai eu l’impression que vous n’êtes pas tout à fait d’accord.

M. Calvert : Vous êtes perspicace, sénateur.

Le sénateur Angus : Pouvez-vous me dire quand elle a obtenu mieux?

M. Calvert : Je ne crois pas que nous contribuerons à l’édification d’une nation en déterminant quelle province a été la plus avantageuse par un budget donné. Je suis venu dire au Sénat du Canada, comme je l’ai dit au Comité des finances et à ma propre population : Nous voulons que tous les Canadiens soient traités équitablement. Je veux un traitement équitable pour ceux que je représente. À l’heure actuelle, je ne crois pas qu’il y ait un seul Canadien qui qualifierait d’équitable un budget fédéral qui impose un plafond qui pénalise la population d’une province, surtout quand le plafond ne s’applique pas uniquement à la présente année financière mais aux futurs exercices. La population de la Saskatchewan que je suis fier de représenter ici et partout où je vais est traitée de façon inéquitable.

Il ne s’agit pas de savoir quelle province a été la plus avantageuse cette année. Nous ne sommes pas à l’émission *Let’s Make a Deal* de Monty Hall où nous essaierons de voir qui peut obtenir le maximum par la négociation. Je ne veux pas continuer de comparer ma province à Terre-Neuve-et-Labrador, à la Nouvelle-Écosse, au Manitoba ou à l’Ontario. Nous déployons des efforts pour assurer l’essor de notre économie et nous avons obtenu de réels progrès.

We can become a have province by selling off our assets, which is what we are doing. Remember, we are selling our assets. We need to maximize the benefit of those asset sales. We can only sell the asset once, and if some of that benefit is clawed back and we cannot reinvest it in our people, whether it be through education, infrastructure or paying down more debt, whether through investing, for instance, in new forms of energy for the next generation, we are shortchanging that future generation.

Though we have proudly achieved the status of “have” using the equalization definition, as strange as that is, there are some people in my province who are not yet living in a “have” world. I can show you communities in Saskatchewan where the housing is deplorable. I can show you neighbourhoods of our cities where young people do not receive the kind of services and encouragement they need. It is not “have” for everybody. If we are not maximizing the benefits of natural resources for the children and northern communities, to whom the resources belong, and if I am not standing up for them, we are not doing our job in this generation.

I try to set aside best deal/worst deal and look at the long term for our province. We have a tremendous resource base, and I want to ensure that resource base serves our people, not only for today but for the next several generations.

Senator Angus: Premier, all those things you have said are noble things. I happen to be a member of the Conservative Party, and I share the desire for a better deal for all Canadians and to improve our quality of life in any way we can, particularly for the poor and the downtrodden, which situation, by the way, exists in every province.

You can walk down a main street of Toronto, Montreal, Halifax or Winnipeg and see homeless people there, and it sends shivers up your spine. I put it to you that Saskatchewan will receive more per person in this budget than any other province in Canada. I am sure you will not disagree with me on that claim because the numbers are clear. However, if the budget does not pass, instead of receiving \$226 million in equalization payments Saskatchewan will receive nothing.

Mr. Calvert: I expect, senator, the budget will pass.

Senator Angus: I see. This is all fluff to support your lawsuit? I am trying to figure out what the issue is.

Mr. Calvert: I take a little offence in a senator of Canada calling what I am saying fluff. As I take a little offence from your Prime Minister standing up in the House of Commons and saying to the people of Canada that what Saskatchewan is doing is “absurd.” Then, a minister of the Crown comes to my province,

Nous pouvons devenir une province nantie en vendant nos avoirs, et c'est ce que nous faisons. N'oubliez pas que nous vendons nos avoirs. Nous devons obtenir le meilleur rendement possible sur la vente de ces avoirs. Nous ne pouvons vendre ces avoirs qu'une fois et si une partie du produit de la vente nous est reprise de sorte que nous ne pouvons pas réinvestir d'argent au profit de notre population, que ce soit en finançant l'éducation ou les projets d'infrastructure ou encore en remboursant une part plus grande de la dette, ou en investissant, par exemple, dans de nouvelles formes d'énergie dans l'intérêt de la prochaine génération, alors nous la dépouillons d'une partie de son patrimoine.

Bien que nous soyons devenus une province « nantie », ce dont nous sommes fiers, selon la définition du programme de péréquation, si étrange soit-elle, il y a dans ma province des gens qui n'ont pas encore une qualité de vie de « nantie ». Je peux vous parler de collectivités en Saskatchewan où le logement est déplorable. Je peux vous parler de quartiers dans nos villes où les jeunes ne reçoivent pas les services et l'encouragement dont ils ont besoin. Nous ne sommes pas une province « nantie » pour tous ces habitants. Si nous n'obtenons pas le maximum de rendement de nos ressources naturelles pour pouvoir aider les enfants et les collectivités du Nord, à qui appartiennent ces ressources, et si je ne défends pas leurs intérêts, notre génération ne fera pas ce que le devoir lui dicte de faire.

J'essaie de ne pas jouer à qui perd gagne, mais de veiller plutôt aux intérêts à long terme de ma province. Nous avons d'énormes ressources naturelles et je veux faire en sorte que ces ressources contribuent à assurer le bien-être de la population pas uniquement aujourd'hui mais pour plusieurs générations à venir.

Le sénateur Angus : Monsieur le premier ministre, ce sont là de biens nobles pensées. Je suis membre du Parti conservateur et, comme vous, je souhaite améliorer le sort de tous les Canadiens et améliorer leur qualité de vie par tous les moyens possibles, particulièrement celle des pauvres et des opprimés que l'on trouve, je vous le rappelle, dans toutes les provinces.

Que ce soit à Toronto, à Montréal, à Halifax ou à Winnipeg, on voit dans toutes les grandes artères des sans-abri et cela nous donne froid dans le dos. Je vous rappelle que la Saskatchewan recevra en vertu de ce budget davantage par habitant que toute autre province du Canada. Je suis convaincu que vous ne contesterez pas cette affirmation parce que les chiffres le confirmeront. Toutefois, si le budget n'est pas adopté, au lieu de recevoir 226 millions de dollars de paiements de péréquation, la Saskatchewan ne recevra rien du tout.

M. Calvert : Je soupçonne, sénateur, que le budget sera adopté.

Le sénateur Angus : Je vois. Tout cela c'est de la frime pour étayer votre poursuite? J'essaie de voir quel est le problème.

M. Calvert : Je suis quelque peu offusqué d'entendre un sénateur du Canada appeler ce que je dis de la frime. Je suis quelque peu offusqué quand votre premier ministre se lève à la Chambre des communes et dit au peuple canadien que ce que fait la Saskatchewan est « absurde ». Ensuite, un ministre, Gary

Gary Lunn, who says what we are doing is nuts. Then, my own cabinet minister in the press says we are juvenile.

Senator Angus: I am understated then.

Mr. Calvert: You are understated, senator, and I appreciate that.

Senator Angus: If you are offended by it, I have stronger language I can use. If it makes you feel better, I will defluff and carry on.

Mr. Calvert: You should defluff. I am trying to stand up for the people of Saskatchewan because we do not have a Conservative in the House of Commons who will. I expect the budget will pass. It has passed the people's house; it will pass.

Senator Angus: Very good.

Mr. Calvert: I will be here for the next one and the next one and the next one until I see some fairness in the country for the people of Saskatchewan. That is why I am here; not for fluff.

Senator Murray: We are open to amendments, however.

Mr. Calvert: Those are your amendments, and that is your right, senators. I respect your right to amend. I am sure you can find appropriate amendments that will make me happy.

Senator Angus: Premier, I think it is great; you are doing your job. This business of the lawsuit, I will leave all the adjectives aside. The issue, as you say, is fairness. It has nothing to do with other different legal criteria. You have talked about broken promises, et cetera.

It is the nature of politics. When you run the NDP platform you say X, Y and Z. To the best of your ability, when you are power, you bring in your program. That does not give a legal right to the people of Saskatchewan if you do not put everything in that was in your platform. Would agree with that?

Mr. Calvert: Absolutely: We are not going to reference to the Court of Appeal or any other court on the basis of a promise made and a promise broken. The court of public opinion will deal with that one.

We are going on a constitutional reference. You will know that references are not often, but it is not infrequent that references have been made to the courts by governments to ask the courts to test. I do not pretend to be a constitutional expert. This morning constitutional experts in Saskatchewan were answering questions from journalists. In essence, we believe the constitutional provision from the 1930s that indicates natural resources are the property of the people of the province. There is some argument

Lunn, vient dans ma province et dit que ce que nous faisons c'est idiot. Ensuite, mon propre ministre au Cabinet dit aux médias que notre comportement est juvénile.

Le sénateur Angus : J'ai donc fait preuve de retenue.

M. Calvert : Vous avez fait preuve de retenue, sénateur, et je l'apprécie.

Le sénateur Angus : Si mes mots vous offusquent, je pourrais en choisir d'autres que vous n'aimeriez pas davantage. Si cela peut vous faire plaisir, je vais défrimer et passer à autre chose.

M. Calvert : Vous devriez défrimer. J'essaie de défendre les intérêts de la Saskatchewan parce que nous n'avons pas un conservateur à la Chambre des communes qui semble prêt à le faire. Je soupçonne que le budget sera adopté. Il a été adopté par la Chambre des communes; il sera adopté.

Le sénateur Angus : Excellent.

M. Calvert : Je vais revenir pour le prochain et le suivant et l'autre après ceux-là tant que je n'obtiendrai pas l'équité pour la population de la Saskatchewan. Voilà pourquoi je suis là, pas pour faire de la frime.

Le sénateur Murray : Nous sommes toutefois prêts à accepter des amendements.

M. Calvert : Ce sont vos amendements et c'est votre droit d'en proposer, sénateurs. Je respecte votre droit d'apporter des amendements. Je suis certain que vous pouvez proposer des amendements qui me réjouiront.

Le sénateur Angus : Monsieur le premier ministre, c'est bien beau, vous faites votre travail. Quant à la poursuite, je vais retenir les objectifs qui me viennent à l'idée. Comme je vous dis, c'est une question d'équité. Cela n'a rien à voir avec quelqu'autre critère juridique. Vous avez parlé de promesses non tenues, et cetera.

C'est la nature de la politique. Quand vous avez un programme néo-démocrate, vous promettez X, Y et Z. Quand vous obtenez le pouvoir, vous faites de votre mieux pour mettre en œuvre votre programme électoral. Cela ne donne pas à la population de la Saskatchewan de recours juridiques si vous ne faites pas tout ce que vous avez promis dans votre programme électoral. N'en convenez-vous pas?

M. Calvert : Absolument. Nous ne saisissons pas la cour d'appel ou tout autre tribunal en raison d'une promesse faite et non tenue. C'est le tribunal de l'opinion publique qui tranchera cette cause-là.

Nous faisons un renvoi constitutionnel. Vous savez que ce n'est pas chose courante mais qu'il y a assez régulièrement des renvois pour lesquels les gouvernements demandent aux tribunaux de trancher une question. Je ne prétends pas être expert constitutionnel. Ce matin, les experts constitutionnels de la Saskatchewan répondaient aux questions des journalistes. Nous croyons essentiellement que la disposition constitutionnelle adoptée dans les années 1930 signifie que les ressources

that what is happening in Canada here today is a means by which, through process, we are changing that provision.

Nevertheless, we believe that provision still exists and needs to be defended, that this current budget may fundamentally violate that principle by its outcomes. I would also argue that the Constitution of Canada is based on a principle of fairness and equity. When one province is singled out in this way — as we are and can demonstrate — that any principles of fairness and equity are lost. We will ask the court to make a determination.

We will not say, did the Prime Minister break his promise or not? I know what the judge will say; he will say “yes.” That is not likely to happen.

Senator Angus: If you appointed that judge.

The Chairman: I have given you more leeway than any other senator here in terms of time. There are senators who are interested in Bill C-52.

Senator Angus: Let me finish on this legal procedure.

On the legal procedure, it is not technically true that the Province of Saskatchewan is going to court to sue the federal government for X dollars. That is not what is happening at all.

Mr. Calvert: Not at all.

Senator Angus: You will ask a panel of Saskatchewan Court of Appeal judges to determine what the criteria is, or should be, to determine what fair and equitable treatment is. Am I right? There is no other lawsuit where you are trying to sue for \$800 million?

Mr. Calvert: No, we are not.

The Chairman: Order, please.

We will try to deal with Bill C-52. I understand there are four minutes left. Eight senators would like to ask questions. Unfortunately, they will not all have an opportunity to do so.

The next senator is Senator Eggleton from Toronto.

Senator Eggleton: Premier, you have made compelling arguments. You articulate them well. In spite of the comments from the sponsor of the bill, Senator Angus, I think you have every right to expect the Harper government to live up to its word.

You and a couple of your fellow premiers from Atlantic Canada say the Harper government is not living up to its word. Of course, we had Mr. Flaherty here yesterday saying they are. Unfortunately, it may result in a court determination.

I want to ask you about two things; first, amendments. We had Premier MacDonald here yesterday who suggested some amendments. I do not know if you are aware of those

naturelles appartiennent à la population de la province. Certains soutiennent que ce qui se produit de nos jours au Canada est une façon de modifier cette disposition en contournant les procédures établies.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que cette disposition existe toujours et doit être défendue et que le budget aura pour résultat de violer de façon fondamentale ce principe. J'estime par ailleurs que la Constitution du Canada repose sur le principe de l'équité. Quand une province est traitée différemment des autres de cette façon — ce que nous pouvons démontrer — ce principe de l'équité n'est pas respecté. Nous demanderons à la cour de trancher.

Nous n'allons pas demander à la cour de nous dire si le premier ministre a tenu ou non sa promesse. C'est ce que le juge dirait : il dirait « oui ». C'est un résultat peu probable.

Le sénateur Angus : Si vous nommiez le juge.

Le président : Je vous ai accordé plus de temps qu'à tout autre sénateur. Il y a des sénateurs qui s'intéressent au projet de loi C-52.

Le sénateur Angus : Laissez-moi terminer ma question sur cette procédure juridique.

S'agissant de la poursuite, il n'est pas techniquement exact de dire que la province de la Saskatchewan intente un procès au gouvernement fédéral pour obtenir x dollars. Ce n'est pas du tout ce qui se produit.

M. Calvert : Pas du tout.

Le sénateur Angus : Vous demanderez à des juges de la Cour d'appel de la Saskatchewan de déterminer quels critères servent ou devraient servir à déterminer ce qui constitue un traitement équitable. Ai-je raison? Il n'y a pas d'autre procès par lequel vous espérez obtenir 800 millions de dollars?

M. Calvert : Non.

Le président : Ça suffit, s'il vous plaît.

Nous allons reprendre notre étude du projet de loi C-52. Je crois savoir qu'il reste quatre minutes. Huit sénateurs aimeraient poser des questions. Malheureusement, ils n'en auront pas tous la chance.

Le prochain sur ma liste est le sénateur Eggleton, de Toronto.

Le sénateur Eggleton : Monsieur le premier ministre, vous avez présenté des arguments convaincants. Vous les avez présentés avec éloquence. Malgré les commentaires du parrain du projet de loi, le sénateur Angus, je crois que vous êtes en droit d'attendre du gouvernement Harper qu'il tienne parole.

Vous et deux des premiers ministres du Canada atlantique dites que le gouvernement Harper n'a pas tenu parole. Bien entendu, M. Flaherty est venu nous dire hier le contraire. Malheureusement, il faudra peut-être qu'un tribunal en décide.

J'aimerais vous interroger au sujet de deux choses et d'abord au sujet des amendements. Le premier ministre McDonald est venu hier et nous a suggéré quelques amendements. Je ne sais pas

suggestions. John Crosbie was here last night, and he suggested a one-line amendment. Do you have any suggestions you want to leave with us in terms of amendments?

Mr. Calvert: Senators, I did not come with a recommended course of action for you to take. You will know that I share the view of many that the House of Commons has made the decision. The political fight I need to have is in the House of Commons; that court of public opinion. That is where the battle needs to be waged.

The work you do here is significant, particularly the committee work. Ultimately, the House of Commons has made its decision. Whether I like it or not, I respect the institution of the House of Commons. I have a job to do in fighting to change the make-up of the House of Commons that I believe will more accurately reflect the priorities of Saskatchewan people or my own political and other priorities.

You will wrestle with these issues.

Senator Eggleton: Fair enough.

Let me put on my Ontario hat for a moment, because I also listen to my premier. He is concerned that a lot of money has gone into equalization; about a 30 per cent increase over the last four years. Mr. Flaherty said yesterday there will be another \$39 billion over the next seven years. The premier is concerned that a lot more money is coming out of Ontario. Ontario will not cry poor; nobody would believe that.

Ontario, like other parts of the country, has a lot of challenges. We have faced the fact that the per capita grants — the CST in particular — are \$86 per capita short in Ontario, which means less going to education and social issues. He has expressed a number of concerns. Also, according to one institute for competitiveness and prosperity, Ontario ranks 13 out of 16 in the largest competitive jurisdictions in North America.

That is not healthy for Ontario, and it is not healthy for the entire country. We obviously want to keep the Ontario economy strong so we can continue to contribute to equalization payments and continue to provide the kind of jobs and prosperity that we need throughout the country.

Premier McGuinty was more or less happy. I do not know that anyone is totally happy with the equalization formula; it has been a mess for a number of years. The O'Brien formula has the cap, as you mentioned. Then, on top of that, we had the per capita adjustment that was also made in the budget.

How do we reconcile this concern in Ontario with what you are talking about today?

The Chairman: Mr. Premier, we promised that we would allow you to get away at the end of one hour. It is precisely one hour. If you would like to reply briefly to the question or reply in writing, that would be fine.

si vous en avez eu connaissance. John Crosbie a témoigné hier soir et a proposé un amendement d'une phrase. Avez-vous des amendements que vous aimeriez nous suggérer?

M. Calvert : Sénateurs, je ne suis pas venu vous recommander une marche à suivre. Vous n'êtes pas sans savoir que je partage un avis assez répandu, à savoir que la Chambre des communes s'est prononcée. La lutte politique que je dois mener opposera la Chambre des communes devant le tribunal de l'opinion publique. C'est sur ce terrain que la lutte doit être menée.

Le travail que vous faites ici est important, particulièrement dans les comités. Il reste néanmoins que la Chambre des communes s'est prononcée. Que cela me plaise ou non, je respecte l'institution qu'est la Chambre des communes. Je devrai lutter pour changer la composition de la députation à la Chambre des communes afin qu'elle reflète mieux les priorités de la population de la Saskatchewan ou encore mes propres priorités, politiques ou autres.

Vous aurez à tenir compte de tout cela.

Le sénateur Eggleton : C'est juste.

Permettez-moi de mettre ma casquette d'Ontarien pour un instant puisque j'écoute aussi mon propre premier ministre. Il s'inquiète des sommes considérables qui ont été investies dans la péréquation, à savoir une augmentation de près de 30 p. 100 au cours des quatre dernières années. M. Flaherty a dit hier que 39 milliards de dollars seront ajoutés au cours des sept prochaines années. Le premier ministre s'inquiète de ces sommes importantes qui proviennent de l'Ontario. L'Ontario ne criera pas famine, personne ne nous croirait.

L'Ontario, comme toutes les autres régions du pays, a de nombreux défis à relever. Nous avons accepté le fait que les transferts par habitant — particulièrement le TCPS — seront de 86 \$ par habitant inférieurs en Ontario, ce qui signifie moins d'argent pour l'éducation et les programmes sociaux. Il a exprimé de nombreuses préoccupations. Par ailleurs, selon l'Institute for competitiveness and prosperity, l'Ontario se classe treizième sur seize parmi les principales administrations concurrentielles de l'Amérique du Nord.

Ce n'est pas sain pour l'Ontario ni pour le pays tout entier. Bien entendu, nous voulons faire en sorte que l'économie de l'Ontario reste solide afin que nous puissions continuer de contribuer aux paiements de péréquation et assurer la création d'emplois et la prospérité dont tout le pays a besoin.

Le premier ministre McGuinty était plus ou moins content. Je pense qu'aucune province n'est totalement contente de la formule de péréquation; elle est dérégulée depuis quelques années. La formule O'Brien comporte un plafond, comme vous l'avez dit. En plus, il y a le rajustement par habitant annoncé dans le budget.

Comment pouvons-nous concilier les préoccupations de l'Ontario et ce dont vous parlez aujourd'hui?

Le président : Monsieur le premier ministre, nous avons promis de vous libérer à la fin d'une heure. Vous êtes là depuis une heure exactement. Si vous voulez répondre brièvement à la question ou encore répondre par écrit, ce serait parfait.

On the list and hoping to talk to you and to react to the points you have made are my deputy chair, Senator Nancy Ruth from Ontario, Senator Ringuette from New Brunswick, Senator Di Nino from Toronto, Senator Mitchell from Alberta, Senator Merchant from Saskatchewan, Senator Peterson from Saskatchewan and Senator Moore from Nova Scotia, all of whom wanted to enter into dialogue with you. You are a popular spokesperson. We appreciate your having been here. We wish you well in representing your province.

Mr. Calvert: Thank you, senator. In some ways, time, tide and airplanes wait for no person, and as much as I appreciate your company I would like to be home for events tonight.

In response to Senator Eggleton, there is no doubt in my mind that we are challenged, as we are always in Canada, to keep this broad federation with our broad interests moving ahead together and in an equitable and fair fashion. We have understood some of the significant challenges faced by Ontario, particularly around post-secondary education and other issues. We see what is happening in Ontario in the manufacturing sector, and in Windsor. The pain of Windsor has to be the pain of Weyburn. We recognize that.

We do not find the solution, in our view, by nationalizing the natural resources that belong to the people of Saskatchewan. There is a misunderstanding about equalization. There is the concept that two or three provinces are paying in and everyone else is drawing out. The fact is that we all pay in. We all contribute to the federal resource pool. In division of that federal resource pool, there needs to be systems and processes of fairness and equity that do not diminish the opportunities for one while forwarding the opportunities for another.

The competitive issue is significant for us in Saskatchewan. To the west of us is the hottest economy in North America. We must be competitive. We understand about competition.

I will finish on this item. Surely, we could find a better way. We struggle. We have been through the O'Brien report. Surely, we can find a better way than the people of Saskatchewan going to the courthouse and being challenged to do so by the Prime Minister of Canada. There must be a better way.

The Chairman: Thank you, Premier Calvert, Mr. Perrins and Mr. Jones, for coming here.

The committee continued in camera.

The committee resumed.

The Chairman: We resume our meeting on our continuing examination in depth of Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007.

J'ai sur ma liste un certain nombre d'intervenants qui veulent vous interroger ou réagir aux arguments que vous avez soulevés et notamment le vice-président, le sénateur Nancy Ruth de l'Ontario, le sénateur Ringuette du Nouveau Brunswick, le sénateur Di Nino de Toronto, le sénateur Mitchell de l'Alberta, le sénateur Merchant de la Saskatchewan, le sénateur Peterson de la Saskatchewan et le sénateur Moore de la Nouvelle-Écosse. Vous êtes un invité populaire. Nous vous remercions d'être venu. Nous vous souhaitons bonne chance dans les efforts que vous déployez pour représenter les intérêts de votre province.

M. Calvert : Merci, sénateur. Vous savez, le temps et la marée — et les avions — n'attendent personne et, bien que je me plaise en votre compagnie, j'aimerais pouvoir assister à certaines activités chez moi ce soir.

Je dirai en réponse à la question du sénateur Eggleton que je suis convaincu que c'est un défi depuis toujours au Canada de réussir à faire en sorte que notre fédération, avec ses intérêts divergents, continue d'exister de façon équitable pour tous. Nous comprenons les défis importants que doit relever l'Ontario, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement postsecondaire et d'autres dossiers. Nous voyons ce qui se produit en Ontario dans le secteur manufacturier et à Windsor. Les difficultés de Windsor doivent être ressenties à Weyburn. Nous le savons.

À notre avis, on ne trouvera pas la solution en nationalisant les ressources naturelles qui appartiennent à la population de la Saskatchewan. La péréquation est mal comprise. On croit généralement que deux ou trois provinces versent des contributions tandis que toutes les autres retirent des fonds. Or, la réalité c'est que toutes les provinces contribuent. Nous contribuons toutes à l'ensemble des ressources fédérales. S'agissant de la répartition de l'ensemble des ressources fédérales, il faut qu'il y ait en place des systèmes et des processus axés sur l'équité qui ne diminuent pas les chances des uns tout en favorisant les autres.

La question de la compétitivité revêt une grande importance pour nous en Saskatchewan. À l'ouest de nous se trouve l'économie la plus bouillonnante de l'Amérique du Nord. Nous devons être concurrentiels. Nous connaissons les règles de la compétitivité.

Je vais conclure sur ceci. Il me semble que nous devrions pouvoir trouver une meilleure façon. La quête n'a pas été facile. Nous avons vécu l'expérience du rapport O'Brien. Il me semble que nous devrions pouvoir trouver une meilleure façon que d'inciter la population de la Saskatchewan à s'adresser aux tribunaux comme nous a mis au défi de le faire le premier ministre du Canada. Il doit y avoir une meilleure façon de faire.

Le président : Merci, monsieur le premier ministre Calvert, monsieur Perrins et monsieur Jones d'être venus aujourd'hui.

Le comité poursuit la séance à huis clos.

Le comité poursuit ses travaux en public.

Le président : Le comité poursuit son étude en profondeur du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

This afternoon, it is my pleasure to welcome and introduce our panel speaking on the area of income trusts as they relate to Bill C-52. From the Canadian Institute of Chartered Accountants, we have Kevin Dancey, President. From the Coalition of Canadian Energy Trusts, we have Marcel R. Coutu, President, Canadian Oil Sands Limited. From the Canadian Energy Infrastructure Group, we have Robert Michaleski, President and Chief Executive Officer, Pembina Pipeline Corporation. From Canada's Association for the 50 Plus, we have Bill Gleberzon, Director of Government Relations.

Gentlemen, if you can proceed in the order I have introduced you, that would be convenient for us, unless you have made another agreement amongst you. We will start with Mr. Dancey.

Kevin Dancey, President, Canadian Institute of Chartered Accountants: Good afternoon, and thank you for inviting Canada's chartered accountants to appear before your committee today. I represent more than 72,000 CAs who work in public and private businesses, the public sector, academia and public accounting firms across Canada.

I am proud to be part of a profession that is a leader in its field, both in Canada and internationally. The efforts of our members and our profession as a whole benefit Canadians, Canadian businesses and our capital markets. Collectively, the work we do contributes to Canada's reputation as a good place to work and do business.

I am here today to share our perspective on the federal budget as outlined in Bill C-52 and, if requested, to provide comments on areas of the bill that are within my expertise. Let us start with the profession's overall view of the content of the budget.

At the time the budget was tabled in the House of Commons in March, I told several members of the media that Canada's CAs gave it a solid B grade. This continues to be our view.

Canada's CAs looked to the federal budget process as an opportunity for the Government of Canada to take measures to increase economic growth and to generate jobs while effectively managing our national financial accounts. As such, we looked at three areas when assessing the budget: debt management, taxes and program spending. These three criteria are the primary tools we believe must be balanced effectively to promote long-term growth for the Canadian economy and prosperity for all Canadians.

First, let us look at measures in the budget that deal with the management of Canada's debt. Canada's CAs believe the government needs to continue taking action to reduce Canada's overall debt. We called for acceleration in the reduction of

J'ai le plaisir cet après-midi de souhaiter la bienvenue à nos invités venus témoigner au sujet des fiducies de revenu dans le contexte du projet de loi C-52. Nous accueillons Kevin Dancey, président de l'Institut canadien des comptables agréés; Marcel R. Coutu, président, Canadian Oil Sands Limited, qui représente la coalition des fiducies de l'énergie du Canada; Robert Michaleski, président-directeur général, Pembina Pipeline Corporation, qui représente le Groupe canadien de l'infrastructure énergétique, et Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales, porte-parole de CARP — l'Association du Canada pour les gens de 50 ans et plus.

Messieurs, si vous pouviez nous présenter vos exposés liminaires en respectant l'ordre dans lequel je vous ai présentés, cela nous faciliterait la vie, à moins que vous ayez décidé entre vous de procéder autrement. Nous allons entendre d'abord M. Dancey.

Kevin Dancey, président, Institut canadien des comptables agréés : Bonjour. Je vous remercie d'avoir invité l'Institut canadien des comptables agréés à se présenter devant votre comité aujourd'hui. Je représente plus de 72 000 CA qui œuvrent dans des sociétés ouvertes et fermées, dans le secteur public, dans l'enseignement et dans des cabinets d'expertise comptable un peu partout au Canada.

Je suis fier d'être membre d'une profession qui exerce un leadership reconnu dans son domaine, tant au Canada que sur la scène internationale. Les efforts de nos membres et de l'ensemble de notre profession profitent aux Canadiens, aux entreprises canadiennes et à nos marchés financiers. Si le Canada a la réputation d'être un pays où il fait bon travailler et faire des affaires, nous y sommes pour quelque chose.

Je suis ici aujourd'hui pour vous faire part de notre point de vue sur le budget fédéral, tel que celui-ci est présenté dans le projet de loi C-52 et, éventuellement, pour répondre à vos questions sur les aspects du projet de loi qui touchent à mon domaine de compétence. Permettez-moi de commencer par le point de vue d'ensemble de la profession sur le contenu du budget.

Au moment du dépôt du budget à la Chambre des communes en mars dernier, j'ai dit à plusieurs représentants des médias que les Comptables agréés du Canada lui accordaient une note de B +. Nous n'avons pas changé d'avis.

Les CA du Canada voient le processus budgétaire fédéral comme une occasion pour le gouvernement du Canada de prendre des mesures en vue d'accélérer la croissance économique et de générer des emplois tout en gérant efficacement les comptes du pays. C'est pourquoi nous avons examiné trois secteurs clés lors de notre appréciation du budget : la gestion de la dette, les impôts et les dépenses de programme. Nous avons procédé ainsi parce que ces trois aspects constituent les outils fondamentaux qui, selon nous, doivent être équilibrés efficacement afin de promouvoir la croissance à long terme de l'économie canadienne et la prospérité de tous les Canadiens.

Tout d'abord, passons en revue les mesures budgétaires qui traitent de la gestion de la dette du Canada. Les CA du Canada estiment que le gouvernement doit continuer d'agir en vue de réduire la dette globale du Canada. Nous avons demandé une

Canada's debt in our pre-budget submission last fall. We believe the \$9.2-billion debt reduction, combined with the proposed commitment to retire another \$3 billion of debt in each of the next two years, is a significant step. This is particularly true given current expectations for increases in interest rates. Reducing the federal debt, which is the result of accumulated deficits, will give the government the ability to generate significant tax savings in future years. For example, the tax-back guarantees commitment to redirect debt interest savings to personal income tax reductions is a significant step toward making our tax system fairer and more efficient. Yet, there is more to do on the corporate tax front to ensure our businesses remain competitive in a global market.

The overall tax regime is the second criterion upon which we assess the measures in this budget. As I mentioned, Canada's CAs have been clear in our call for changes to Canada's corporate tax regime that would ensure Canada remains competitive with other countries globally. Canadian businesses are the engine of economic growth and employment in Canada. Ensuring we have a tax system that supports their growth is critical to the prosperity of all Canadians.

We believe the incentives for business investment in manufacturing and processing equipment provided for in the budget are important. While disabling tax avoidance plans that utilize inappropriate offshore tax structures is an important goal, it is more important that legitimate business growth not be undermined by overly restrictive tax policy. For this reason, we support the government's efforts to review its position related to tax deductibility related to foreign investments by Canadian companies and to look at the area of international tax policy as a whole.

Overall, however, we were disappointed that there were no broad-based tax cuts in the budget. To foster the growth and competitiveness of our economy, Canada needs a tax system that is broad and has the lowest rates possible. As such, we continue to believe the government must lower overall taxes on all Canadians and, in particular, on Canadian businesses to ensure the future prosperity of our country.

The last criterion we looked at when assessing this particular budget was program spending. The government said in this budget that overall growth in program spending was 8 per cent this year and forecast that the rate of increase in spending would be lowered only to 5.6 per cent in fiscal 2007-08. In addition, department operating costs are estimated to increase almost 10 per cent this year and next. This program spending level is simply too high. The government has said it does not expect growth in program spending to reduce to the rate of inflation, which is the target this government set as its goal, until fiscal

accélération de la réduction de la dette du Canada dans notre mémoire prébudgétaire, l'automne dernier. Nous croyons que la réduction de la dette de 9,2 milliards de dollars, jumelée à l'engagement proposé de réduire celle-ci de 3 milliards de dollars supplémentaires au cours de chacune des deux prochaines années, constitue un net progrès. C'est particulièrement vrai compte tenu des prévisions actuelles d'augmentation des taux d'intérêt. La réduction de la dette fédérale, née de l'accumulation des déficits passés, permettra au gouvernement de générer d'importantes économies d'impôt dans les années à venir. Par exemple, l'engagement relatif à l'allègement fiscal garanti, qui consiste à utiliser l'épargne en frais d'intérêt sur la dette pour réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, constitue un pas important vers un système fiscal plus juste et plus efficace. Toutefois, il y a encore davantage à faire sur le plan fiscal pour que nos entreprises demeurent concurrentielles sur un marché mondial.

L'ensemble du régime fiscal est le second critère sur lequel nous avons fondé notre évaluation des mesures présentées dans le budget. Comme je l'ai mentionné, les CA du Canada ont toujours insisté sur la nécessité d'apporter des changements au régime fiscal des entreprises canadiennes afin de permettre au Canada de demeurer concurrentiel sur la scène internationale. Les entreprises canadiennes sont le moteur de la croissance économique et de l'emploi au Canada. L'existence d'un régime fiscal qui soutienne cette croissance est une des clés incontournables de la prospérité future de tous les Canadiens.

À notre avis, les mesures destinées à encourager les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation à investir dans leur matériel et outillage sont importantes. Et, bien que la neutralisation des mécanismes d'évitement fiscal qui font appel à des paradis fiscaux étrangers demeure un objectif majeur, il est encore plus important de ne pas éroder la croissance légitime des entreprises en les assujettissant à une politique fiscale trop contraignante. C'est la raison pour laquelle nous appuyons le gouvernement dans ses efforts pour réviser sa position sur la déductibilité des intérêts liés aux placements dans des sociétés étrangères par les sociétés canadiennes et revoir toute la question de sa politique en matière de fiscalité internationale.

Toutefois, dans l'ensemble, nous avons été déçus de l'absence de réductions d'impôt générales dans le budget. Pour favoriser la croissance et la compétitivité de son économie, le Canada a besoin d'une assiette fiscale large assortie de taux d'imposition les plus faibles possible. Conséquemment, nous continuons de croire que le gouvernement doit réduire le fardeau fiscal d'ensemble de tous les Canadiens, et en particulier des entreprises canadiennes, pour assurer la prospérité future de notre pays.

Le dernier point auquel nous nous sommes arrêtés pour évaluer le budget était celui des dépenses de programme. Le gouvernement a dit dans son budget que les dépenses de programme augmenteront de près de 8 p. 100 cette année, et il prévoit que le taux d'augmentation des dépenses ne sera ramené qu'à 5,6 p. 100 en 2007-2008. En outre, on estime que les charges de fonctionnement des ministères augmenteront de près de 10 p. 100 cette année et l'année prochaine. Le niveau des dépenses de programme est tout simplement trop élevé. Le gouvernement a dit qu'il ne s'attendait pas à ce que la croissance

2008-09. This is a concern. Program spending should not exceed the rate of inflation adjusted for population growth if Canada is to achieve its economic and fiscal goals. We continue to urge the government to address this issue immediately.

I hope this provides you with a helpful, high-level summary of our viewpoint. I would be happy to answer any questions you may have.

[*Translation*]

Marcel R. Coutu, President and Chief Executive Officer, Canadian Oil Sands Limited, Coalition of Canadian Energy Trusts: Mr. Chairman, I am the President and Chief Executive Officer of Canadian Oil Sands Trust, the largest trust in Canada. I would like to thank the members of this committee for inviting me here today.

[*English*]

On behalf of the Coalition of Canadian Energy Trusts, I commend the Senate for holding these hearings on Bill C-52 and offering some sober, second thought regarding the so-called tax fairness plan of the Conservative government. When the Conservatives broke their promise not to tax trusts, it created much hardship for millions of hard-working Canadians, but the government continues to ignore their concerns and has inserted their broken promise into the 2007 budget.

Our coalition fails to understand how the government arrived at its tax leakage calculation, its primary justification for taxing trusts, but the Department of Finance refuses to provide its calculation, if it exists at all. In December 2006, we presented a detailed, comprehensive report on the importance of energy trusts in the Canadian oil and gas industry. We have yet to receive a response from the Department of Finance, which indicates to us that the government has chosen to ignore the concrete facts presented by companies that are generating billions of dollars of wealth for tax-paying investors and employing thousands of Canadian income-tax-payers.

We believe our position is beyond dispute and that energy trusts should be allowed to exist as they were prior to the so-called tax fairness plan. We are providing copies of this report to each member of the committee, and the House of Commons Standing Committee on Finance has also received the report previously.

If Canadians thought they should believe this decision was based on sound public policy, they now have evidence not to.

des dépenses de programme soit ramenée au taux d'inflation — soit la cible que ce gouvernement s'était fixée — avant l'exercice 2008-2009. C'est inquiétant. Les dépenses de programme ne devraient pas excéder le taux d'inflation (ajusté pour tenir compte de la croissance de la population) si le Canada veut atteindre ses objectifs économiques et financiers. Encore une fois, nous invitons instamment le gouvernement à se pencher immédiatement sur cette question.

J'espère que mes propos vous auront brossé un tableau global de notre point de vue. Je serai heureux de répondre à vos questions.

[*Français*]

Marcel R. Coutu, président directeur-général, Canadian Oil Sands Limited, Coalition des fiducies de l'énergie du Canada : Monsieur le président, je suis président-directeur général de Canadian Oil Sands Trust, la plus grande fiducie du Canada. Je remercie les membres de ce comité de m'avoir invité ici aujourd'hui.

[*Traduction*]

Au nom de la Coalition des fiducies de l'énergie du Canada, je loue votre comité d'avoir organisé ce débat sur le projet de loi C-52 et d'offrir un second examen objectif concernant le soi-disant Plan de l'équité fiscale du gouvernement conservateur. Lorsque les conservateurs sont revenus sur leur promesse de ne pas imposer les fiducies, ce fut une surprise totale pour des millions de travailleurs canadiens — et ceci aura de graves effets économiques pour eux tous. Le gouvernement continue d'ignorer leurs préoccupations et a reconduit sa promesse non tenue dans le Budget 2007.

Notre coalition n'a ménagé aucun effort pour comprendre la manière dont le gouvernement est arrivé au calcul de ces pertes fiscales — principale justification utilisée par le gouvernement pour revenir ouvertement sur le sujet de la non-imposition des fiducies de revenu, mais le ministère des Finances refuse de rendre publics ses calculs, s'ils existent. En décembre 2006, nous avons présenté un rapport détaillé et complet sur l'importance des fiducies de l'énergie dans le secteur pétrolier et gazier du Canada. Nous attendons encore la réponse du ministère des Finances. Le fait qu'il ne se soit pas engagé dans une consultation relative à notre rapport nous indique que le gouvernement a choisi d'ignorer les faits concrets présentés par des sociétés qui sont en train de produire des milliards de dollars de ressources pour les contribuables investisseurs et d'employer des milliers de contribuables canadiens.

Nous pensons que notre position est incontestable et que les fiducies de l'énergie devraient être autorisées à continuer d'exister telles qu'elles étaient avant le soi-disant Plan de l'équité fiscale. Nous sommes en train de donner des copies du présent rapport à chaque membre du comité. Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a également reçu le rapport.

Si les Canadiens pensent qu'ils devraient croire que cette décision se fondait sur une politique gouvernementale rationnelle, ils ont à présent la preuve que ce n'est pas le cas.

The House of Commons Standing Committee on Finance heard testimony from government selected witnesses, and ironically, many of them believe there is a role for trusts in Canada's capital markets. Let me highlight some of those comments.

Domenic D'Alessandro noted that real estate and royalty producing assets such as energy trusts are the business that the current tax regime was designed for. He said that energy trusts have a strong case for exemption. He went further to say at his annual general meeting on May 3 that we should be concerned about foreign takeover of Canadian companies, especially in our resource sector. The trust model mitigates that risk.

David Dodge said, "... on balance, income trusts make markets more complete and somewhat more efficient ... the income structure may be very appropriate where firms need only manage existing assets efficiently. That is exactly what energy trusts' role is in maximizing production from Canada's mature oil and gas producing assets."

Kevin Nolan, by inference, declared that there are businesses suited to the trust structure. We believe that this is the case for energy trusts. Kevin Dancey said "trusts have a role to play in rounding out Canada's capital markets." We agree.

Now the government has heard these inconvenient truths from the expert witness that they invited to the House of Commons Standing Committee on Finance. These individuals say trusts have a role to play in Canada's capital markets. Contrary to this advice, the government's proposed tax measures will force trusts to disappear from Canadian capital markets.

Meanwhile, the government has not been able to provide convincing data to support the claim that income trusts cause tax leakage. Expert witnesses before the committee came armed with evidence to the contrary, suggesting that any potential tax revenue loss essentially amounts to a rounding error. Our own research shows that government revenues are enhanced by the energy trust structure.

During the past five years, energy trusts have generated greater taxes than they would have as corporations. For 2006, we have estimated that our \$8 billion of distributions will generate in the order of \$2.4 billion in taxes. Moreover, for 2005, our data shows our sector will have generated an estimated 30 per cent of the taxes collected from publicly traded Canadian entities in the oil and gas sector while representing only 16 per cent of the revenue.

We have stated repeatedly that eliminating energy trusts will reduce production and will reduce government revenues. Canadian management of trusts has been focused on

Le Comité des finances de la Chambre a entendu plusieurs témoins choisis par le gouvernement et, l'ironie, c'est que beaucoup d'entre eux pensent qu'il y a un rôle à jouer par les fiducies au sein des marchés financiers du Canada. Permettez-moi de souligner quelques commentaires.

Domenic D'Alessandro a souligné que le régime fiscal actuel a été conçu pour les actifs immobiliers et les actifs produisant des redevances, tels que les fiducies de l'énergie. C'est ainsi qu'il a déclaré que les fiducies de l'énergie ont un solide argument en faveur de l'exemption. Il a été plus loin en affirmant lors de son assemblée générale annuelle du 3 mai que nous devrions nous préoccuper au sujet de la prise de contrôle de sociétés canadiennes, particulièrement dans notre secteur, celui des ressources naturelles. Le modèle de fiducie a diminué ce risque.

David Dodge a dit que : « [...] tout compte fait, les fiducies de revenu rendent les marchés un peu plus complets et donc un peu plus efficaces [...] se constituer en fiducie de revenu peut très bien convenir aux entreprises lorsqu'elles n'ont qu'à gérer les actifs existants avec efficacité ». Or, c'est exactement le rôle que jouent les fiducies de l'énergie pour maximiser la production des actifs matures de production de pétrole et de gaz au Canada.

Kevin Nolan pour sa part a dit que certaines entreprises peuvent logiquement être converties en fiducies de revenu. Nous croyons que c'est le cas des fiducies de l'énergie. Kevin Dancey a dit : « les fiducies ont un rôle à jouer pour compléter les marchés financiers au Canada ». Nous sommes d'accord.

Le gouvernement a entendu ces vérités qui dérangent de la part des témoins experts qui furent invités à se présenter devant le Comité des finances de la Chambre des communes. Ces personnes affirment toutes que les fiducies ont un rôle à jouer sur les marchés financiers canadiens. Contrairement à cet avis, les mesures fiscales proposées par le gouvernement auront pour effet de faire disparaître les fiducies des marchés financiers canadiens.

Le gouvernement n'a pas pu fournir des informations convaincantes pour soutenir la prétention selon laquelle les fiducies de revenu provoquent en fait des pertes fiscales. Les témoins experts qui se sont présentés devant le comité vinrent armés de preuves du contraire, en laissant entendre que toute recette fiscale éventuelle perdue s'élèverait à une erreur d'arrondissement. Notre propre recherche montre que les recettes publiques sont en fait renforcées par la structure de fiducies de l'énergie.

Pendant les cinq dernières années, les fiducies de l'énergie ont généré des impôts plus importants que ceux qu'elles auraient produits en tant que sociétés. Pour 2006, nous estimons que nos 8 milliards de dollars de distributions généreront des impôts de l'ordre de 2,4 milliards de dollars. En outre, pour 2005, nos données montrent que notre secteur aura généré une proportion estimée à 30 p. 100 des recettes fiscales perçues auprès d'entités canadiennes cotées en bourse dans le secteur des hydrocarbures tout en représentant seulement 16 p. 100 des recettes.

Nous avons souvent répété que l'élimination des fiducies de l'énergie va réduire la production ainsi que les recettes publiques. La gestion canadienne des fiducies se concentre sur la

maximizing production from Western Canadian properties, but the increased cost to capital imposed by this tax will alter the economics of these mature properties, leading to reduced ultimate recoveries of Canada's oil and gas resources.

Foreign acquisitions are also a real threat. U.S.-based master limited partnerships, MLPs, have made overtures to acquire some of our member properties, and others have been looking seriously at moving mind and management of their organizations to the U.S. The revenue losses to governments will be significant relative to retaining the status quo of the energy trust sector.

Oddly enough, the Department of Finance refuses to acknowledge that income trusts or flowthrough vehicles even exist for the energy sector in the U.S. However, Cameron Renkas from BMO Capital Markets told the House of Commons Standing Committee on Finance that in 1997 the U.S. amended its tax code. He testified that:

In the U.S. today, there are 214 publicly traded flowthrough entities . . . with a combined market capital of \$475 billion and growing.

Later, he said:

From what I have found, the minister is wrong.

Today, four months later, that number of is now 225 publicly traded flowthrough entities.

We hear a great deal about Canada's lagging productivity and the need for corporate Canada to be more innovative. Since 1986, the energy trust structure has evolved into an ideal model for Canada's maturing hydrocarbon basins through our focus on maximizing recovery from mature oil and gas pools. Our report clearly shows that members of our coalition have substantially increased spending on these assets resulting in significant reserve and production additions. We have also repatriated approximately \$10 billion of assets from foreign control over the past 10 years.

Despite record levels of drilling, Canadian conventional oil production is falling and natural gas production has hit a plateau, particularly in the Western Canada Sedimentary Basin.

While we are not suggesting that the entire energy sector should be structured as trusts, we believe the traditional corporate growth model is not sustainable for all the assets in a declining producing region.

maximisation de la production des propriétés de l'Ouest canadien mais les coûts en capitaux plus élevés résultant de cette imposition vont réduire la rentabilité de ces propriétés matures, ce qui mènera à une exploitation moindre des ressources pétrolières et gazières canadiennes.

Les acquisitions par des sociétés étrangères posent aussi une réelle menace. Des sociétés de personnes cotées en bourse appelées Master Limited Partnerships (MLP) aux États-Unis ont déjà manifesté leur intérêt à l'égard de certaines de nos entreprises membres tandis que d'autres envisagent sérieusement de transférer la direction et la gestion de leurs organisations aux États-Unis. Les pertes de revenu pour le gouvernement seraient alors beaucoup plus importantes, comparativement au maintien des fiducies de l'énergie.

Je dois dire que le ministère des Finances refuse de reconnaître l'existence même des fiducies de revenu ou des fiducies intermédiaires de placement déterminées dans le secteur énergétique aux États-Unis. Toutefois, Cameron Renkas de BMO Marchés des capitaux a dit au Comité permanent des finances de la Chambre des communes qu'en 1987, le gouvernement américain avait modifié son code fiscal. Il a ajouté ceci :

Aux États-Unis, il existe aujourd'hui 214 entités intermédiaires cotées en bourse [...] qui représentent une capitalisation boursière combinée supérieure à 475 milliards de dollars, et ce chiffre augmente toujours.

Un peu plus loin il ajoute :

De ce que j'ai constaté, le ministre fait erreur.

Aujourd'hui, quatre mois plus tard, il y a 225 fiducies intermédiaires de placement cotées en bourse.

On entend beaucoup parler du recul de la productivité et de la nécessité pour les sociétés d'être plus innovatrices. Depuis 1986, la structure de fiducies de l'énergie a évolué vers un modèle idéal pour les bassins d'hydrocarbure canadiens matures en nous concentrant sur la maximisation de la récupération de gisements de pétrole et de gaz matures. Notre rapport montre clairement que les membres de notre coalition ont augmenté considérablement les dépenses en capital sur ces actifs entraînant des compléments importants de réserve et de production. Nous avons également rapatrié près de 10 milliards de dollars de capitaux provenant de contrôle étranger durant les dix dernières années.

Malgré des niveaux sans précédent de forage, la production canadienne classique de pétrole est en train de chuter et la production de gaz naturel a atteint un palier, particulièrement dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Bien que nous soyons loin de suggérer que l'ensemble du secteur énergétique doive être structuré en tant que fiducies, nous pensons bien que le modèle classique de croissance d'entreprise ne peut être durable pour l'ensemble des actifs dans une région productrice en déclin.

Moreover, as the company I have the privilege to lead clearly demonstrated, the trust model also has a key role to play in the energy sector beyond maximizing extraction from conventional resources. It also is an ideal vehicle for long-term investment in new energy resources such as the oil sands. Canadian Oil Sands Trust was an early investor providing essential development capital in support of high recovery technologies and processed at a time when it was an open question as to whether oil sands production would ever be viable. Our competitive cost of capital has also allowed us to be a competitive Canadian acquirer.

Another impact of the October 31 announcement is that Canada's credibility in the financial markets has been significantly harmed. We are no longer looked at in the same positive way by foreign investors. At a time of increased globalization, this is a severe black mark on this nation's reputation and an added cost of all our capital due to the higher perceived political risk. We expect far better from our government.

In conclusion, our position regarding government actions can be summarized as follows. Energy trusts do not cause tax leakage. Taxes are not avoided but are transferred to and paid by unitholders at generally higher rates. Energy trusts enhance oil and gas productivity and oil and gas recovery. U.S. energy trusts in the form of MLPs and limited liability companies, LLCs, not only exist but are expanding rapidly and reversing the trend of cross-border acquisitions. Canadian junior oil and gas companies are struggling today due to materially reduced access to capital resulting directly from the trust taxation announcement. The lower cost of capital for the trusts is not due to tax leakage but is a function of market demand for yield and a management governance model that requires disciplined decision making between profitable investment or cash redistribution, which is largely redeployed in the Canadian capital markets. The increased cost of capital imposed on the energy trust sector is crushing the economics of important enhanced recovery projects, including those utilizing carbon dioxide capture and storage.

We believe it is only reasonable that the Minister of Finance exclude Canada's energy trusts as he did for real estate investment trusts, REITs. This issue is no different than his need to revisit the mistake he made on foreign interest deductibility for Canada's large corporations. Individual Canadians deserve the same consideration afforded to large corporations.

En outre, comme l'a démontré clairement la société que j'ai le privilège de diriger, le modèle de fiducie a un rôle essentiel à jouer dans le secteur de l'énergie, au-delà de la maximisation de l'extraction à partir de sources d'énergie classiques. Il constitue également un instrument idéal pour l'investissement à long terme dans les nouvelles sources d'énergie, telles que les sables bitumineux. Canadian Oil Sands Trust a été l'un des premiers investisseurs à fournir des capitaux indispensables au développement pour soutenir les technologies et les procédés de récupération à prix de revient élevé au moment où l'on se demandait encore si la production à partir de gisements de sables bitumineux était viable. Grâce à notre coût du capital concurrentiel, notre entreprise a atteint la compétitivité sur le marché canadien des acquisitions.

Une autre conséquence de l'annonce du 31 octobre aura été d'éroder gravement la crédibilité du Canada sur les marchés financiers. Les investisseurs étrangers ne nous regardent plus de façon aussi favorable. Alors que la mondialisation s'intensifie, cela aura considérablement entaché notre réputation sur la scène internationale. Nous sommes en droit de nous attendre à mieux de la part de notre gouvernement.

Pour conclure, notre position concernant les mesures gouvernementales peut se résumer comme suit. Les fiducies de l'énergie n'entraînent pas de pertes fiscales. Il ne s'agit pas d'évitement fiscal, car les obligations fiscales sont simplement transférées aux détenteurs de parts, généralement à des taux d'imposition plus élevés. Les fiducies de l'énergie améliorent la productivité du secteur des hydrocarbures et la récupération à long terme. Les fiducies de l'énergie américaines — les MLP et les LLC — non seulement sont une réalité, mais elles connaissent une croissance rapide, inversant les tendances des acquisitions transfrontalières. Les petites sociétés canadiennes d'hydrocarbures sont en train de lutter aujourd'hui en raison de l'accès très réduit au capital à la suite de l'annonce de l'imposition des fiducies. Le faible coût du capital des fiducies n'est pas dû aux pertes fiscales, mais il est plutôt fonction de la demande de rendement sur le marché et d'un modèle de gouvernance de gestion qui nécessite un processus de prise de décision méthodique entre l'investissement rentable et la redistribution de l'argent, qui est généralement redéployé sur les marchés financiers canadiens. L'augmentation du coût des capitaux imposée au secteur des fiducies de l'énergie a entraîné des conséquences financières négatives pour plusieurs projets importants, notamment les projets utilisant des techniques de captage et de stockage du dioxyde de carbone.

Nous estimons tout simplement raisonnable que le ministre des Finances procède à l'exclusion des fiducies de l'énergie canadiennes du projet de loi, tout comme il l'a fait pour les sociétés de placement immobilier (REIT). Ce n'est guère différent du fait qu'il doit réexaminer l'erreur qu'il a commise au sujet de la déductibilité des intérêts étrangers pour les grandes sociétés canadiennes. Les citoyens canadiens ont le droit de s'attendre au même traitement que celui offert aux grandes sociétés.

We would appreciate the Senate not allowing trust legislation to be buried and thus carried in the 2007 Budget vote by Parliament. Trust legislation is a long-term, fundamental energy industry policy and should be the subject of consultation with producers. It deserves individual attention.

[Translation]

We believe that the Senate can meet this objective by recommending that energy trusts be excluded from Bill C-52. It is never too late to do things right!

The Chairman: Thank you very much, Mr. Coutu. Mr. Michaleski?

[English]

Robert (Bob) Michaleski, President and Chief Executive Officer, Pembina Pipeline Corporation, Canadian Energy Infrastructure Group: Thank you for the opportunity to speak with you this afternoon. I am here on behalf of the Canadian Energy Infrastructure Group, CEIG. The CEIG represents 10 infrastructure companies that manage energy pipelines, storage facilities and processing plants. We process, transport and store a significant portion of Canada's oil, oil sands and natural gas production and petrochemical feed stocks. Our assets represent long-term investments that provide steady fee-for-service income, not unlike real estate investments. We are all income trusts or similar flowthrough entities proudly headquartered and managed in Canada.

The proposed tax on income trusts has the potential to impact profoundly this important sector.

Combined, the CEIG represents a market capitalization exceeding \$12.5 billion dollars and represents about 6 per cent of all Canadian income trusts.

Our member firms deliver over 1 million barrels of oil per day to the market. That is half Canada's oil production. We also deliver over 300,000 barrels per day of Canada's natural gas liquids production and transport 2.7 billion cubic feet per day of Canada's natural gas production. We play a central role in the processing and storing of gas and natural gas liquids. As you can see, the companies we represent are key to Canada's energy supply.

The income trust structure is ideal for Canadian energy infrastructure assets and has been the catalyst for the investment and growth in long-life physical assets that are critical to the development of new energy supplies in Canada and to establishing Canada as a world energy super power. This business model is based on long-life physical assets with steady and reliable cash flow streams. Similar to the REITs that have been exempted from this proposed new tax, energy infrastructure trusts represent stable, long-life hard assets. Energy infrastructure

Nous serions reconnaissants de voir le Sénat empêcher que la législation relative aux fiducies ne soit enfouie et adoptée lors du vote du Budget 2007 par le Parlement. Il s'agit d'une politique industrielle énergétique fondamentale à long terme qui doit faire l'objet de consultations avec les producteurs et qui mérite une attention particulière.

[Français]

Nous croyons que le Sénat peut atteindre cet objectif en recommandant que les fiducies de l'énergie soient exclues du projet de loi C-52. Il n'est jamais trop tard pour bien faire!

Le président : Merci beaucoup, monsieur Coutu. Monsieur Michaleski?

[Traduction]

Robert (Bob) Michaleski, président-directeur général, Pembina Pipeline Corporation, Groupe canadien de l'infrastructure énergétique : Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de discuter avec vous cet après-midi. Je parlerai aujourd'hui au nom du Groupe canadien de l'infrastructure énergétique, le GCIE. Le GCIE représente dix entreprises d'infrastructure qui gèrent des pipelines, des installations d'entreposage et des usines de traitement. Nous traitons, transportons et entreposons une grande partie de la production canadienne de pétrole, de sables bitumineux, de gaz naturel et des matières premières de l'industrie pétrochimique. Nos actifs sont des investissements à long terme, comparables à des investissements dans le domaine immobilier, qui procurent des revenus stables, grâce à une tarification à l'usage. Nous sommes tous constitués en fiducies de revenu ou sous d'autres formes de corporations par actions accréditives basées et administrées au Canada.

L'imposition des fiducies de revenu peut éventuellement avoir un impact profond sur cet important secteur.

Collectivement, les membres du GCIE ont une capitalisation boursière de plus de 12,5 milliards de dollars, ce qui représente 6 p. 100 de toutes les fiducies de revenu canadiennes.

Nos entreprises membres livrent sur le marché plus d'un million de barils par jour, ce qui représente la moitié de la production pétrolière canadienne. Nous livrons également 300 000 barils par jour de liquides du gaz naturel produits au Canada et transportons quotidiennement 2,7 milliards de pieds cubes de gaz naturel canadien. Nous jouons aussi un rôle central dans la transformation et le stockage de gaz naturel et de liquides du gaz naturel. Comme vous pouvez le constater, les compagnies que nous représentons sont essentielles à l'approvisionnement énergétique du Canada.

Les fiducies de revenu sont idéales pour les actifs d'infrastructure du secteur énergétique et ont servi de catalyseur à l'investissement, ce qui a permis d'accroître les actifs matériels à longue durée, lesquels sont essentiels au développement de nouvelles sources d'approvisionnement énergétique et à l'avenir du Canada en tant que superpuissance de l'énergie. Ce modèle d'affaires repose sur des actifs matériels de longue durée offrant des revenus stables et prévisibles. Comparables à des sociétés de placement immobilier, lesquelles ont été exemptées de la taxe

assets make substantial investments in asset development. Consider this: Collectively, the CEIG membership has spent \$1.1 billion on expansions over the past five years, has planned expenditures of \$4 billion over the next three years and has acquired \$3.9 billion of assets, of which \$1.8 billion of those assets were repatriated from foreign owners. The trust model keeps critical energy infrastructure under Canadian ownership.

Further, the long-term nature of our investments requires a stable, long-term competitive fiscal regime. At the time of the government's surprise October 31 announcement, our members had made long-term decisions and commitments on the basis of the existing taxation regime. Multiyear shipping and processing contracts, some of which extend to 25 years and beyond, are in place, and long-term investments and financing decisions have been made in good faith based on a promise made by this government.

Like members of Parliament and senators, the CEIG member companies are accountable to their own constituents. We made business decisions in good faith, believing that the government would keep its word. We are responsible to our unitholders, who are our primary constituents. These investors made business decisions impacting their retirement savings and financial futures based on the promise that this Conservative government made to them prior to taking office and on the campaign trail, a promise that, with the introduction of the proposed policy change, has been broken.

There is clear precedent for treating energy infrastructure uniquely. When the United States made the decision to tax income trusts, they specifically exempted energy infrastructure, recognizing how critical these assets are to energy supply and energy security, encouraging the development of master limited partnerships as flow-through entities. Today, as we are shutting down this valuable business structure in Canada, in the United States it is flourishing, with the market capitalization of the energy infrastructure sector exceeding U.S. \$80 billion and growing.

I ask the Standing Senate Committee on National Finance to consider for a moment the impact these proposed changes have on the Canadian energy infrastructure sector. As our businesses exist in an integrated North American energy market, we now find ourselves as a nation in a weaker competitive position. These infrastructure assets connect Canadian energy producers to markets, so impacts on this sector reverberate through the energy industry, the industry that has often been described as the engine of the Canadian economy. These changes will increase

proposée, les fiducies d'infrastructure énergétique représentent des actifs tangibles, stables et d'une longue durée de vie. Les fiducies d'infrastructure énergétique investissent de façon substantielle pour accroître leurs actifs. Notons, par exemple, que les membres du GCIE ont investi plus de 1,1 milliard de dollars pour accroître leurs actifs au cours des cinq dernières années, qu'ils ont des dépenses prévues de l'ordre de 4 milliards de dollars au cours des trois prochaines années et qu'ils ont acquis pour 3,9 milliards de dollars d'actifs, dont 1,8 milliard de dollars ont été rapatriés au Canada, après avoir appartenu à des propriétaires étrangers. Le modèle de fiducie permet de maintenir une propriété canadienne sur des infrastructures énergétiques d'une importance cruciale.

En outre, le caractère durable de nos investissements requiert un régime fiscal stable, concurrentiel et porté sur le long terme. Au moment de l'annonce surprise du gouvernement, le 31 octobre, nos membres avaient pris des décisions et des engagements à long terme, en se basant sur le régime fiscal actuel. Des contrats de transport et de transformation échelonnés sur plusieurs années, certains d'une durée de plus de 25 ans, sont déjà en place, et des décisions de financement et d'investissement à long terme ont été prises de bonne foi, en se fondant sur une promesse faite par le gouvernement actuel.

Comme les députés de la Chambre des communes et les sénateurs, les entreprises membres du GCIE sont redevables envers leurs mandants. Nous avons pris des décisions d'affaires de bonne foi, croyant que le gouvernement tiendrait parole. Nous avons des responsabilités envers nos actionnaires, qui sont nos principaux mandants. Ces investisseurs ont pris les décisions d'affaires qui ont eu des conséquences sur l'épargne qu'ils conservaient en vue de leur retraite, ainsi que sur leur avenir financier en général, en se fiant à la promesse que leur avaient faite les conservateurs avant de prendre le pouvoir, notamment durant la campagne, promesse que l'introduction des changements fiscaux proposés a eu pour effet de rompre.

On peut invoquer un précédent très net lorsqu'il s'agit d'offrir un traitement particulier aux infrastructures énergétiques. Lorsque les États-Unis ont pris la décision d'imposer les fiducies de revenu, ils ont exempté à dessein les infrastructures énergétiques, en reconnaissance du rôle essentiel que jouent ces actifs pour assurer l'approvisionnement et la sécurité énergétiques, et ont permis la création des Master Limited Partnerships (MLP). Aujourd'hui, alors qu'au Canada nous nous apprêtons à abolir cette structure financière fort utile, le secteur des infrastructures énergétiques est en pleine effervescence aux États-Unis, sa capitalisation boursière atteignant désormais plus de 80 milliards de dollars américains.

Je prie le Comité des finances nationales de réfléchir un instant à l'effet que les changements fiscaux proposés auront sur le secteur canadien des infrastructures énergétiques, secteur parmi les plus essentiels à notre pays. Notre secteur évoluant dans un marché de l'énergie intégré à l'échelle nord-américaine, c'est la position concurrentielle de notre pays qui s'en trouverait affaiblie. Comme ces infrastructures relient les producteurs d'énergie canadiens au marché, les effets sur ce secteur se font sentir dans l'ensemble de l'industrie énergétique, cette même industrie qu'on

the cost to capital, curtail growth and development of long-life assets, and, perhaps more importantly, create a competitive disadvantage with respect to foreign and tax exempt parties.

Already in the energy infrastructure sector, U.S. flow-through entities trade at a significant premium to Canadian counterparts, and today the U.S. entities trade at a yield of 5.2 per cent compared to Canadian entities at 8 per cent.

The potential for takeovers of critical Canadian energy infrastructure owned by CEIG members, by foreign acquirers such as U.S. MLPs, private equity firms and others, has risen dramatically as a result of this erosion of our competitive position. Such takeovers will result in a reduction of the total tax collected in Canada, precisely the inverse of the government's purported reason for implementing the changes on October 31 of last year.

Retaining the trust structure for energy infrastructure is the right thing to do. Our advantages to Canada are substantial. We provide competition with other tax advantage entities. We limit potential foreign ownership, keeping mind and management of our infrastructure within our borders, and we provide access to capital for cost-efficient energy infrastructure. Contrary to the government's claim, we increase tax revenues and are integral to energy supply and policy.

In conclusion, we ask the committee to consider an exemption for energy infrastructure flow-through entities from the proposed tax fairness plan. In making this request, we refer the committee to the similar exemption given to MLPs in the United States and the exemption given to REITs in Canada. Such an exemption will support Canadian ownership of energy infrastructure assets critical to Canada's energy supply and security. It will also maintain a competitive cost of capital to continue the development of vital energy infrastructure and prevent tax leakage.

On behalf of the Canadian Energy Infrastructure Group, I thank you for this opportunity to present our position to you today.

The Chairman: I hope that we will understand the relationship between the production type trusts and your infrastructure trusts as we go along in the questioning. I do not have it fully clear in my mind, but they are close cousins, in any event.

Mr. Michaleski: They are.

Bill Gleberzon, Director of Government Relations, Canada's Association for the 50 Plus: Thank you for the opportunity to make this presentation. I am joined today by Marguerite

décrit souvent comme le moteur de l'économie canadienne. Ces changements auront pour effet d'augmenter les coûts du capital, de réduire la croissance et le développement des actifs de longue durée et, de façon peut-être plus importante, de créer un désavantage par rapport à nos concurrents étrangers ou exempts d'impôt.

Les fiducies de revenu de sociétés d'infrastructure énergétique américaines obtiennent d'ailleurs déjà une prime élevée comparativement à leurs homologues canadiens. Le rendement des entités américaines est d'ailleurs actuellement de 5,2 p. 100, comparativement à 8 p. 100 pour les entités canadiennes.

La possibilité que ces infrastructures énergétiques essentielles pour le Canada passent dans des mains étrangères est telle que les MLP américains ou des firmes d'investissement privées a augmenté de façon importante en raison de cette détérioration de notre position concurrentielle. De telles acquisitions entraîneront une réduction des revenus fiscaux au Canada, soit exactement le contraire de la raison invoquée par le gouvernement pour effectuer les changements annoncés le 31 octobre dernier.

La solution, c'est de maintenir la structure des fiducies de revenu pour le secteur des infrastructures énergétiques. Les avantages pour le Canada sont substantiels : concurrencer les autres entités bénéficiant d'avantages fiscaux, limiter la propriété étrangère, ce qui permettra de maintenir à l'intérieur de nos frontières la gestion et la supervision de nos infrastructures et offrir un accès au capital pour des infrastructures énergétiques rentables. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, nous augmentons les recettes fiscales et faisons partie intégrante de l'approvisionnement et de la politique énergétique.

En conclusion, nous demandons au comité d'envisager une exemption aux mesures touchant les fiducies de revenu d'infrastructure énergétique contenues dans le Plan d'équité fiscale. En effectuant cette demande, nous renvoyons le comité aux exemptions semblables octroyées aux MLP aux États-Unis ainsi qu'aux exemptions octroyées aux sociétés de placement immobilier au Canada. De telles exemptions permettraient de soutenir la propriété canadienne des infrastructures énergétiques essentielles à notre approvisionnement et à notre sécurité énergétique, offriraient un coût du capital concurrentiel qui permettra de poursuivre le développement des infrastructures énergétiques essentielles et permettrait d'éviter l'érosion des recettes fiscales.

Au nom du Groupe canadien de l'infrastructure énergétique, je vous remercie de nous avoir offert l'occasion de vous présenter notre position aujourd'hui.

Le président : J'espère que nous réussirons à tirer au clair les liens entre les fiducies de production et vos fiducies d'infrastructure énergétique au fur et à mesure que nous vous poserons des questions. Pour ma part, je n'ai pas tout à fait compris cela, mais je suppose qu'il s'agit de structures voisines.

M. Michaleski : Elles le sont.

Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales, Canada's Association for the 50 Plus : Je vous remercie de nous donner l'occasion de faire cet exposé devant vous. Je suis

Alexander, who is an active CARP member and herself an income trust investor. She will handle the Q and A part of our presentation.

For those who may not know us, CARP is Canada's Association for the 50 Plus, with 400,000 members across the country. We are a non-profit, non-partisan organization. Our mandate is to promote and protect the rights and quality of life for older Canadians. Our mission is to provide practical recommendations for the issues we raise. We are here today to talk on behalf of the investors, particularly older Canadians.

In our brief to the House of Commons Standing Committee on Finance studying income trusts presented in January of this year, CARP recommend that the current income trusts should be exempted from the new tax regime as is the case with REITs. Alternatively, at the least, current income trusts should be exempted for ten years, as occurred in the United States under similar circumstances, after which a 10 per cent tax regime should be imposed. This would give retail investors a chance to readjust and redirect their investments without panic and perhaps recoup a larger portion of their losses.

The correspondence CARP received after the government announced its new policy on income trust reflected profound anger, outrage and disgust at the government's sudden and unexpected turnabout after having promised that the income trusts would not be touched. This correspondence expressed fear and panic over the loss of income that they were counting on to live out the rest of their lives and, at their stage of life, how they were expected to recoup those losses. If the government goes ahead as planned, there will be more loss of income after four years on a regular basis.

We are still receiving correspondence from outraged members. On page two, there is an example that came up a few days ago from one of our members who is demanding that we institute a class action against the government regarding the taxation of income trusts. The changes in effect are retroactive tax laws, something I am sure is not permitted by law. Every member over 50 would gladly contribute to the legal costs, and I am sure that some lawyer would love to take on the case.

The Chairman: There are lots of lawyers here, but they would be in a conflict of interest situation.

Mr. Gleberzon: Many correspondents told us they used the monthly income from those investments to enhance their daily standard of living: They spent the balance of the income after it was taxed. Some had lost large amounts of money, as much as \$20,000 to \$100,000 or more, through no fault of their own but rather because of the new government's new policy.

Many correspondents told us about themselves. Like all other demographic cohorts, there was nothing stereotypical about them. They ran the gamut in wealth and occupations. Some were retired chefs, taxi drivers, truck drivers or small businessmen who had worked long and hard to accumulate their own personal retirement savings without the benefit of a corporate or

accompagné aujourd'hui de Mme Marguerite Alexander, elle aussi membre active du CARP et qui a investi dans les fiducies de revenu. C'est elle qui répondra aux questions.

À l'intention de ceux qui ne seraient pas au courant, la CARP, l'Association des gens de 50 ans et plus du Canada, compte 400 000 membres au pays. Cet organisme non partisan et sans but lucratif a pour mandat de promouvoir et de protéger les droits et la qualité de vie des aînés canadiens. Sa mission est de fournir des recommandations pratiques sur les dossiers de l'heure. Aujourd'hui, nous nous faisons les porte-parole des investisseurs, particulièrement des Canadiens plus âgés.

Dans notre mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur les fiducies de revenu présenté en janvier dernier, nous recommandions que les fiducies actuelles soient exemptées du nouveau régime fiscal, comme dans le cas des sociétés de placement immobilier ou, à tout le moins, que les fiducies existantes en soient exemptées pendant dix ans, comme ce fut le cas aux États-Unis dans les mêmes circonstances. Cela donnerait aux épargnants le temps de se retourner et de réorienter leurs placements ailleurs sans paniquer, et peut-être en recouvrant une partie de leurs pertes.

Si l'on se reporte au courrier que nous avons reçu après que le gouvernement eut annoncé sa nouvelle politique, on y trouve colère, indignation et dégoût après cette volte-face soudaine, compte tenu du fait qu'il avait promis de ne pas toucher aux fiducies de revenu. Nos correspondants expriment leur crainte et leur panique face à la perte d'un revenu sur lequel ils comptent pour vivre le restant de leurs jours. À cette étape de leur vie, comment vont-ils récupérer leur argent? Si le gouvernement fait comme prévu, ils perdront encore plus de revenu après quatre ans de façon régulière.

Nous recevons encore des lettres empreintes de colère de la part de nos membres. À la page 2, vous trouverez un exemple d'une de ces missives qui nous est parvenue il y a deux jours, et où l'un de nos membres demande que nous lancions un recours collectif contre le gouvernement au sujet de l'imposition des fiducies de revenu. Les modifications fiscales proposées sont rétroactives, et je suis sûr que c'est interdit par la loi. Chacun de nos membres de plus de 50 ans est tout à fait disposé à participer aux coûts juridiques, et je suis persuadé qu'un avocat aimerait beaucoup prendre fait et cause pour cette action en justice.

Le président : Il y a beaucoup d'avocats ici, mais ils seraient en conflit d'intérêts.

M. Gleberzon : Bon nombre de correspondants nous ont dit qu'ils utilisaient le rendement mensuel de ces placements pour bonifier leur quotidien : être taxé et dépenser le solde. Certains ont perdu beaucoup d'argent : 20 000 \$, 100 000 \$ ou plus — sans que ce soit leur faute, mais plutôt celle de la nouvelle politique du gouvernement.

Beaucoup de correspondants nous ont confié leur cas. Comme pour toutes les autres cohortes démographiques, aucun stéréotype ne vaut chez les aînés. Leur richesse et leurs antécédents professionnels sont très variables : il y a parmi eux des cuisiniers, des chauffeurs de taxi, des camionneurs et d'anciens patrons de PME qui ont travaillé fort et longtemps pour

occupational pension. Often, their savings were insufficient to meet their daily costs of living, so they invested in income trusts. They also had to augment their retirement income so they would not outlive it, which is one of the greatest fears of older people.

Others were more affluent or had income from a corporate or occupational pension but wanted to grow the retirement income. The income trust structure could also help many baby boomers, who will be retiring, to stay out of poverty. As you know, there has been a spate of articles suggesting that baby boomers are not saving sufficient money for their retirement.

The human cost of a change in policy must not be ignored or forgotten. The Minister of Finance's figures, which were presented to the House of Commons Standing Committee on Finance during his testimony on income trusts, showed that in the year 2006, income trust unitholders or partners paid over three times the amount of income tax that was paid by shareholders. He presented six panels of information and this copy is from *The Globe and Mail*, in which one of his panels was reproduced and shows the information that I referred to. The opinion that income trust unitholders were not paying their appropriate share of income tax was totally incorrect.

To reiterate, CARP recommends the following changes to the new income trust policy: Introduction of a 10-year extension for the grace period before the new tax regime is imposed, as was done in the United States when a similar situation occurred; imposition of a 10 per cent tax on income trusts after the 10-year grace period; and application of proper accounting standards to income trusts, because there are accusations that they are not engaging in proper accounting procedures. I point out that an industry, not simply the unitholder, has been destroyed. We trust it is not too late to pick up the pieces.

The Chairman: Mr. Gleberzon, thank you for your comments. I understand that you wish to yield your seat to Ms. Alexander.

In the meantime, permit me to thank all of you for your succinct comments. I remind honourable senators that although our original program was to conclude at 4:30 p.m. because there is a vote in the chamber, we will conclude at 4 p.m.

[Translation]

Senator Biron: Mr. Chairman, yesterday I put a question to Mr. Gerard Lalonde, the Assistant Director of the tax legislation division. I quoted from your letter informing us that the energy sector had experienced an increase in mergers and acquisitions. In answering, he said that mergers were occurring not only in your sector but also, generally speaking, in the business world and that this was due to an international phenomenon. In your opinion, is this occurring in the energy sector in particular?

accumuler leurs fonds de retraite, sans l'avantage du fonds de pension d'entreprise ou de l'État. Souvent, leurs économies sont insuffisantes pour leur permettre d'assumer les coûts de la vie quotidienne. Pour cette raison, ils ont investi dans les fiducies de revenu. Ils ont également dû augmenter leurs revenus de retraite afin de ne pas les épuiser.

D'autres, plus riches ou ayant davantage de revenus grâce à une pension, voulaient accroître leurs rentes. La structure de la fiducie du revenu pouvait également aider beaucoup de baby boomers, qui vont bientôt prendre leur retraite, à demeurer hors de la pauvreté. Comme vous le savez, il y a eu une multitude d'articles qui laissaient à entendre que les baby boomers n'économisent pas assez en vue de leur retraite.

Le coût humain entraîné par ce changement de politique ne doit donc pas être négligé ni oublié. À noter aussi que, selon les chiffres présentés par le ministre des Finances au Comité permanent des finances de la Chambre des communes lors de son témoignage sur les fiducies de revenu, en 2006, les participants aux fiducies de revenu ont payé plus de trois fois l'impôt sur le revenu payé par les actionnaires. Il a alors présenté six documents, et la copie que vous avez devant vous est tirée du *Globe and Mail*, qui l'avait reproduite. On y trouve les renseignements que je vous ai mentionnés. Par conséquent, il est faux de dire que les participants aux fiducies de revenu ne paient pas leur part d'impôt.

CARP recommande les changements suivants à la nouvelle politique sur les fiducies de revenu : période de grâce de 10 ans avant que le nouveau régime fiscal n'entre en vigueur, comme cela a été le cas aux États-Unis dans la même situation; un impôt de 10 p. 100 sur les fiducies de revenu après la période de grâce de 10 ans et application de bonnes méthodes comptables par les fiducies de revenu, car on les accuse d'un manque de rigueur dans leur comptabilité. Pour conclure, je tiens à affirmer qu'un secteur entier a été détruit mais pas seulement les avoirs de quelques détenteurs. Nous espérons qu'il n'est pas trop tard pour rebâtir.

Le président : Je vous remercie de vos remarques, monsieur Gleberzon. Je crois savoir que vous voulez céder la parole maintenant à Mme Alexander.

Entretemps, je tiens à vous remercier tous d'avoir été brefs et succincts. Je rappelle aussi à mes collègues, les honorables sénateurs, qu'en raison de la tenue d'un vote au Sénat, nous devons mettre fin à nos travaux à 16 heures et non à 16 h 30 comme prévu.

[Français]

Le sénateur Biron : Monsieur le président, j'ai posé hier une question à M. Gérard Lalonde, assistant directeur de la « tax legislation division ». Je citais votre lettre dans laquelle vous nous informiez que le secteur de l'énergie a connu une recrudescence de fusion et d'acquisition. En réponse, il a dit que ce n'était pas seulement dans votre secteur que ces fusions avaient lieu, mais aussi, en général, dans le monde des affaires et que cela était dû à un phénomène mondial. Est-ce plus particulier dans le secteur de l'énergie à votre avis?

I added that, in 2011, the energy sector could migrate to the United States to become Mastered Limited Partnership. Should energy sector corporations move to the United States in this manner, have you assessed what this would mean in terms of job and tax loss?

[English]

Mr. Coutu: The spate of mergers and acquisitions that is claimed to be global is probably correct. However, the trend is likely accelerated not necessarily across the energy sector but across those and other businesses that are structured as trusts. All trusts have the advantage of a lower cost of capital and they are a more competitive entity with respect to other foreign entities. By taxing the trusts, that advantage will be taken away and, therefore, the hunter will become the hunted, if you will. The advantage turns to other investors, who could be Canadian or foreign. The biggest impact will come from foreign investors because that is where most of the capital is, in particular where large companies are concerned. I will take our company as an example. We are no longer a small business but a \$16-billion enterprise value company. When people talk about who will be most competitive and who will own the resource in the long term, it is always those with the lowest cost of capital. The largest and lowest cost of capital is probably outside Canada. The wonderful exception was the trust sector, where small businesses were able to thrive and fend off the lower-cost-of-capital businesses, be they private equity or master limited partnerships, MLPs. That world will change for everyone. The unfortunate circumstance is that not only do we lose the mine, management, control and ownership of the asset but also, these entities are savvy in the way they finance. They do it aggressively with debt and, as you know, debt interest is a deductible expense in Canada, as it is in most countries. It allows them to do what they call, in the investment banking business, "income stripping." They will have the ability to extract a great deal of income from the assets in Canada and repatriate that income to their country of origin because the withholding tax at the border is low and they do not pay taxes as long as those interest expenses are creating deductions for them against their equity ownership in Canada. There has always been a global consolidation of industries as businesses grow, but all that is being accelerated toward the trust sector because the Canadian government has made them ripe for acquisition with this policy.

[Translation]

Senator Biron: In the energy sector in particular, are certain companies readying themselves to become American companies by 2011?

Mr. Coutu: Possibly, that is one of their options.

J'ai ajouté qu'en 2011, le secteur de l'énergie pourrait migrer aux États-Unis pour devenir des « Mastered Limited Partnership ». Avez-vous évalué la perte en emplois et en taxes si les entreprises du secteur de l'énergie migraient aux États-Unis de cette façon?

[Traduction]

M. Coutu : Il est probablement juste de parler de la vague de fusions et d'acquisitions comme d'un phénomène international. Toutefois, cette tendance ne s'accélère pas seulement dans le secteur énergétique mais aussi dans d'autres entreprises ayant les mêmes structures que les fiducies. Toutes les fiducies ont en commun d'être avantagées par leurs faibles coûts du capital et par le fait d'être fortement concurrentielles par rapport aux compagnies étrangères. En imposant les fiducies, on leur retire cet avantage et, pour ainsi dire, le chasseur se transforme alors en proie. Ce seront désormais d'autres investisseurs, tant des Canadiens que des étrangers, qui seront favorisés, mais surtout les étrangers parce que ce sont eux qui détiennent le plus de capitaux, surtout les grandes compagnies. Ici, je peux même citer l'exemple de notre propre entreprise, qui n'est plus de taille modeste, avec des avoirs totalisant 16 milliards de dollars. Lorsque les gens se demandent quelle entreprise sera la plus concurrentielle et laquelle prendra le contrôle de la ressource à terme, eh bien, c'est toujours celle dont le coût du capital est le plus bas. Or, c'est probablement à l'extérieur du Canada qu'on retrouve la plus forte concentration d'entreprises à faible coût du capital. Le secteur des fiducies faisait merveilleusement exception à cette règle, les petites entreprises parmi elles étant en mesure de prospérer et de résister aux assauts de leurs rivales à faible coût du capital, que ces dernières soient des fonds privés ou des MLP. Maintenant, la donne est changée pour tout le monde. Non seulement allons-nous malheureusement perdre l'extraction, la gestion, la surveillance et la propriété de la ressource, mais aussi d'autres avantages à cause de l'habileté financière de nos concurrentes. Ces dernières recourent sans complexe au financement par la dette et, vous ne l'ignorez pas, les frais d'intérêt sont déductibles au Canada, comme dans la plupart des pays. Cela leur permet de faire ce qu'on appelle dans le milieu bancaire du « dépouillement de revenu ». Ces compagnies seront en mesure de tirer des revenus très élevés de leurs avoirs au Canada et de les rapatrier dans leur pays d'origine, car le prélèvement libérateur à la frontière est faible et elles ne payent pas d'impôt tant que les frais d'intérêt demeurent déductibles de leurs avoirs nets au Canada. On a toujours assisté à des fusions à l'échelle internationale quand les entreprises ont pris de l'expansion, mais la tendance s'est accélérée dans le secteur des fiducies, que la nouvelle politique a rendu particulièrement exposées à des prises de contrôle.

[Français]

Le sénateur Biron : Dans le secteur particulier de l'énergie, plusieurs compagnies vont se préparer, en 2011, à devenir des compagnies américaines, possiblement?

M. Coutu : Possiblement, c'est une de leurs options.

[English]

Another option is to sell themselves to someone who will pay more than the price they can receive in the capital markets as a public company. Their last alternative is to convert to a corporation.

That last alternative keeps them in Canada for the time being. One problem with this policy is that there are no details as to how that law extends itself into such a conversion to a corporation. This proposed legislation does not have any meat on its bones. It is an immature concept and should not be passed at this time because it needs a lot more work.

The Chairman: How would you answer that criticism if someone were to say that details are normally included in regulations and regulations normally follow legislation?

Mr. Coutu: I would not be as worried about the regulations following the law if the theme of the law made sense for the country. I give you my view as a Canadian, not as a trust CEO: This legislation is bad business for Canada. It will erode the tax revenue base on an instantaneous basis because the profits we generate get taxed at a higher rate; we pay more taxes as a trust to the government than we would as a corporation.

The first concept to understand is that trusts pay more taxes. They do not pay less; there is no tax leakage. The second one is that the basis that generates all that tax will erode and disappear on us; then we do not have the assets to tax, if these acquisitions from foreigners come to pass because of the debt financing they can bring in the structure, as I explained.

I could live with having the rules after the fact if I could agree with the theme, but the theme is awful for this country.

Senator Nancy Ruth: One advantage of being 50-plus is I am old enough to remember conversations around the dining room table in the 1940s about raising risk capital for the oil patch after the Second World War.

One thing that interested me in your presentation was the lack of the word "risk" in terms of your investors making a decision to invest in your trusts. I have probably invested in some of your trusts, and I have also lost money and made money and I thank you all. That is my background.

We are in the game now of tax fairness, as you all know. I will ask most of my questions to you; what percentage of the whole market of income trusts are energy trusts? Do any of you know?

Mr. Coutu: I will guess that it is over 50 per cent, by a good margin.

Mr. Michaleski: It definitely would be over 50 per cent.

[Traduction]

Une autre possibilité serait de se vendre à une entreprise prête à payer plus que ce que le marché des capitaux peut offrir à une société ouverte. Il y a enfin la possibilité de se transformer en société par actions.

Ce dernier choix garderait la fiducie au Canada pour le moment. Cependant, le problème avec cette transformation est qu'on ignore dans quelle mesure la loi s'en mêle. Ce projet de loi n'est pas étoffé à cet égard. Il n'est pas abouti et, plutôt que de l'adopter, il faudrait le remanier en profondeur car il en a bien besoin.

Le président : Que pouvez-vous répondre à l'affirmation d'après laquelle, en règle générale, les détails des projets de loi sont inscrits dans les règlements qui en découlent?

M. Coutu : Les règlements faisant suite au projet de loi ne me préoccuperaient pas autant si l'objet du projet de loi lui-même me paraissait une bonne chose pour notre pays. Ici, je vous donne mon avis en tant que citoyen et non en tant que premier dirigeant d'entreprise. Ce projet de loi n'est pas dans l'intérêt du Canada. Il diminuera sur-le-champ l'assiette fiscale parce qu'à l'heure actuelle, nos bénéfices sont grevés d'impôts plus élevés. En effet, nous payons davantage d'impôt en tant que fiducies que nous ne le ferons comme sociétés par actions.

La première chose à retenir ici, c'est que les fiducies payent davantage d'impôt et non le contraire; il n'y a donc pas de pertes fiscales. En second lieu, la source de ces recettes fiscales va rétrécir et disparaître; il n'y aura donc plus d'impôt à percevoir chez nous si les entreprises étrangères nous absorbent à cause de leur supériorité sur le plan du financement par emprunt, ainsi que je vous l'ai expliqué.

Si j'étais d'accord avec le fond du projet de loi, j'accepterais sans mal les règlements qui en découlent, mais justement, le fond est affreux pour notre pays.

Le sénateur Nancy Ruth : Pour les gens qui, comme moi, ont plus de 50 ans, l'un des avantages de notre âge, c'est de pouvoir nous souvenir des conversations qui avaient lieu autour de la table pendant les années 40 au sujet de la manière dont on trouverait du capital de risque pour les champs de pétrole après la Seconde Guerre mondiale.

J'ai été frappée par le fait que dans votre exposé, vous n'avez pas utilisé le terme « risque » pour évoquer la décision d'investir dans vos fiducies de la part de vos investisseurs. J'ai moi-même probablement investi dans certaines de vos fiducies, et j'ai perdu et j'ai également gagné de l'argent, et je vous remercie tous. C'était mon secteur de travail.

Maintenant, la question d'actualité, c'est l'équité fiscale, comme vous le savez tous. Je vais donc vous adresser la plupart de mes questions; quelle proportion représentent les fiducies de l'énergie par rapport à l'ensemble des fiducies de revenu? Est-ce que certains d'entre vous le savent?

M. Coutu : Je crois que c'est certainement pas mal plus de 50 p. 100.

M. Michaleski : C'est certainement plus de 50 p. 100.

Senator Nancy Ruth: Over what period of time did your members convert to income trusts?

Mr. Michaleski: Probably the first trusts were converted back in the mid-1980s. Then, others came along in the '90s. In our own case, Pembina became a trust in 1997, as did a number of our other members of the energy infrastructure group; so roughly 10 years ago, a lot of these companies became income trusts or partnerships — effectively flowthrough vehicles at that time.

Senator Nancy Ruth: In your speech to us, you say that you provide competition with other tax-advantaged entities.

Mr. Michaleski: Correct.

Senator Nancy Ruth: Can you tell me who else you see as tax-advantaged that you are in competition with?

Mr. Michaleski: The most obvious one would be U.S. MLPs, who have similar flowthrough structures to what we have. We compete in that same space with them. Over the past several years, Canadian trusts have been able to grow and compete with those tax-advantaged entities because of our lower costs to capital — lower costs than today.

Other tax-advantaged entities would include pension funds that can make investments in assets, particularly infrastructure assets that are long-life assets where they will not pay tax. Their owners will pay tax when the funds are distributed by way of pension, but they will not pay tax on it. They can bid on transactions, based on pre-tax cost to capital, which is where we were until the introduction of this new tax fairness plan.

Senator Nancy Ruth: If this budget had excluded you, as you so wish, would you have agreed that what they did in terms of other income trusts was fair, given that corporations were moving in that direction and using it, effectively, as a tax avoidance gizmo?

Mr. Michaleski: We said that this trust model works, certainly for energy and energy infrastructure; and to the extent that there were conversions taking place within that space, they still could make sense.

Senator Nancy Ruth: For the government to have done what it has done, with you being an exemption?

Mr. Michaleski: There is an element of it. The concern was that there was a proliferation of trusts, and perhaps bad business was entering into the trust base. I am a firm believer that we let the market decide that. If the model does not work in a trust sector, eventually the market will figure it out and those entities will not survive in that form.

Le sénateur Nancy Ruth : Sur quelle période est-ce que vos membres se sont transformés en fiducies de revenu?

M. Michaleski : Cela a probablement commencé au milieu des années 80. Les autres entreprises ont suivi dans les années 1990. Notre propre compagnie, Pembina, s'est transformée en fiducie en 1997, ainsi qu'un certain nombre d'autres membres du groupe des infrastructures de l'énergie. Par conséquent, il y a à peu près 10 ans, bon nombre de ces compagnies sont devenues des fiducies de revenu ou des partenariats — en fait des instruments à transactions accréditatives à l'époque.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans votre exposé, vous avez dit avoir réussi à faire concurrence aux autres entités avantagées sur le plan fiscal.

M. Michaleski : C'est exact.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous me dire avec quels autres instruments ainsi avantagés vous faites concurrence?

M. Michaleski : Certes, il y a d'abord les MLP des États-Unis, dont les structures accréditatives ressemblent aux nôtres. Nous occupons le même terrain qu'eux. Si, ces dernières années, nos fiducies canadiennes ont pu prendre de l'expansion et tirer leur épingle du jeu par rapport à ces entités favorisées sur le plan fiscal, c'est à cause de nos coûts de capital plus bas — plus bas qu'aujourd'hui.

Parmi ces entreprises, il faudrait aussi inclure les fonds de pension qui ont les moyens d'investir dans des avoirs, surtout dans les infrastructures à longue durée et exemptes d'impôt. Bien sûr, les propriétaires de ces dernières paieront de l'impôt lors de la distribution des fonds de pension mais, pour le reste, ils n'en paieront pas. Ils peuvent enchérir sur les transactions en se fondant sur les coûts du capital avant impôt, ce qui se faisait d'ailleurs avant le dépôt du nouveau plan d'équité fiscale.

Le sénateur Nancy Ruth : Si le budget avait été conforme à vos vœux en excluant vos entreprises de sa portée, auriez-vous estimé équitables les mesures portant sur les autres fiducies de revenu, étant donné le fait que les sociétés par actions se servaient de ce moyen pour échapper à l'impôt?

M. Michaleski : Nous avons dit que ce modèle de fiducie fonctionne bien, certainement du moins dans le secteur énergétique et des infrastructures de l'énergie; et les conversions qui y avaient lieu me paraissent donc assez défendables.

Le sénateur Nancy Ruth : Il est défendable que le gouvernement ait fait ce qu'il a fait, mais à l'exception de vos entreprises, c'est bien cela?

M. Michaleski : C'est un peu cela. On se préoccupait du fait que les fiducies proliféraient et que des pratiques douteuses commençaient à corrompre le milieu. Pour ma part, je suis toutefois convaincu qu'il faut s'en remettre aux forces du marché pour remédier à ce genre de problème. Si le modèle ne fonctionne pas dans le secteur des fiducies, à la longue, le marché s'en rendra compte et les entités qui avaient eu recours à ce moyen ne survivront pas sous cette forme.

Senator Nancy Ruth: If you were the government and you believed this theory about the market should decide, what do you do about the individual taxpayer who must also be protected by the government? Is it not on the back of the taxpayers that some of these profits are made? I know it is a matter of timing and those other things too.

Mr. Michaleski: I think individual investors may need to make an informed decision and evaluate the level of risk they are willing to accept within the trust sector. Within a sector itself, there are some higher yielding vehicles because there is more risk associated with them.

Senator Nancy Ruth: I live on a street where people were making 125 per cent a year in the trust sector. I am sympathetic with what the government did, and not entirely sympathetic with you. It seems to me that 125 per cent is right off the wall. It was a great year.

Mr. Michaleski: I do not think it would be sustainable.

Senator Nancy Ruth: That may be true, but risk is the game in capital markets. You have talked about foreign capital. I do not think it matters whether capital is foreign or domestic; it moves every day, every hour and every minute.

Mr. Coutu: I will comment on the high returns people have seen. Much of it has to do with the trust sector all of a sudden coming into an era where it was recognized that cash yields were available; interest rates were coming down so there was a big switch in investment. The trusts that were there, or that came to market, came with fairly high yields; and people started to bid those yields down so the capital value of those trusts went up.

That would have plateaued because that would not continue. The yields are not 125 per cent; they are between 5 per cent, in our case, and maybe up to 15 per cent in the highest risk scenario. The normalized returns are more in that range.

These other cases would be where — like in the corporate world — we have companies that are “10-baggers,” as people call them. There are some great rates of return but there are also companies who augur in and investors lose all their money.

Senator Nancy Ruth: Was that not about to happen when TELUS and Bell started moving in that direction. Do you not believe the federal government had an obligation to the people of Canada to protect them against this encroachment by corporations in this sector of financial markets?

Mr. Coutu: Bell is a great example and it will play out in many ways. Bell did not want to become a trust but saw it as the only avenue of survival against acquisitive forces.

Le sénateur Nancy Ruth : Si vous formiez le gouvernement et que vous croyez comme lui que c'est au marché de décider, que feriez-vous alors du contribuable qui doit aussi être protégé par le gouvernement? Ces profits ne sont-ils pas réalisés en partie sur le dos des contribuables? Je sais que le choix du moment et certains autres facteurs sont aussi importants.

M. Michaleski : Je pense que les investisseurs peuvent être appelés à prendre une décision éclairée et à évaluer le degré de risque qu'ils sont prêts à accepter dans le secteur des fiducies de revenu. Au sein du secteur, il y a quelques instruments à taux de rendement élevé en raison du degré de risque qu'ils comportent.

Le sénateur Nancy Ruth : J'habite dans une rue où mes voisins avaient un taux de rendement de 125 p. 100 par année sur des instruments des fiducies. Je comprends ce que le gouvernement a fait et je ne suis pas tout à fait sympathique à votre cause. Il me semble qu'un taux de rendement de 125 p. 100 c'est excessif. Ce fut une bonne année.

M. Michaleski : Je ne crois qu'un tel taux de rendement soit durable.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est peut-être vrai mais le risque est inhérent aux marchés financiers. Vous avez parlé de capitaux étrangers. Je ne sais pas si les capitaux sont étrangers ou nationaux; ils circulent toutes les minutes de toutes les heures de tous les jours.

M. Coutu : J'aimerais faire une observation au sujet des taux de rendement élevés. Cela est dû en grande partie au fait que les fiducies ont connu un réel essor quand les investisseurs ont compris qu'ils pouvaient obtenir des rendements en espèces; les taux d'intérêt étaient à la baisse de sorte que les gens ont modifié leur portefeuille. Les fiducies qui existaient déjà ou qui ont fait leur apparition offraient des rendements plutôt élevés de sorte que les marchés ont exercé des pressions à la baisse sur les rendements, ce qui a entraîné une hausse de la valeur du capital de ces fiducies.

Les taux de rendement se seraient stabilisés parce qu'ils étaient intenables. Les rendements ne sont plus de 125 p. 100; ils sont de 5 p. 100, dans notre cas, et peuvent atteindre 15 p. 100 sur des instruments comportant les plus forts risques. Le rendement normalisé se situe dans cette fourchette.

Il y a dans les milieux de la finance des entreprises dont la valeur peut décupler, ce qu'on appelle les « 10-baggers ». Certaines entités offrent d'excellents taux de rendement mais il y a aussi des sociétés qui piquent du nez et les investisseurs perdent tout leur avoir.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que ce n'est pas ce qui allait se produire quand TELUS et Bell ont envisagé de se convertir en fiducies. Ne croyez-vous pas que le gouvernement fédéral avait le devoir de protéger la population canadienne contre cette confusion des genres entre les sociétés et ce secteur des marchés financiers?

M. Coutu : Bell est un excellent exemple et ce cas aura de nombreuses répercussions. Bell ne souhaitait pas se convertir en fiducie mais jugeait que c'était la seule possibilité de survivre aux prises de contrôle.

Senator Nancy Ruth: It was the only avenue of survival if this loophole was left in the law. If the loophole was closed, as the Americans did some years ago, then the competition rules change. I think the government did that and I am proud of the government for having done that, but thank you for your comments.

Senator Di Nino: Welcome all. It is a pleasure to see you here. Hopefully, at the end of the day, we will continue to have general agreement, although not total.

I am not sure to whom I would like to direct this question, but certainly any of the three gentlemen here, and Ms. Alexander can make a comment as well. I believe it was Mr. Coutu that quoted David Dodge. I have a rather extensive article, and I want to quote something by David Dodge about the income trusts, which I would like your reaction to. He says:

By giving incentives that led to inappropriate use of the income trust form of organization, the tax system was actually creating inefficiencies in capital markets — inefficiencies that, over time, would lead to lower levels of investment, output and productivity.

Mr. Coutu: I think some of Mr. Dodge's later comments were in contradiction to what he said earlier on in his career, as his career changed.

I am not sure. These are not tax incentives that we are looking at; it is a different way to tax. The taxes are being paid. If nothing else, what needs to be understood today is that there is no tax loophole here.

The reason that income trusts were popular, the reason they saw some rates of return that were high over a period of time is two-fold. The first is that people were looking for an instrument with yield. We do not have a high-yield junk-bond market where investors can invest in debt instruments of risky levels because there is no appetite for that type of investing in our capital markets. In the U.S. people can invest in that market, but in Canada we do not have that alternative. That is what is driving the popularity of income trusts.

The second is that the trust model creates a huge amount of discipline in the management of these trusts and there is nowhere to hide. The cash is shown to the shareholders because the shareholders are watching and they say, give me that cash, unless managers have a better place to put it, and if they have a better place the investor better hear about it or they will sell the stock.

That puts downward pressure on the stock.

Those are the two reasons why income trusts have been successful in Canada and it has little to do with what has professed to be tax leakage or trusts not paying taxes. That is

Le sénateur Nancy Ruth : C'était la seule possibilité de survie si cette échappatoire n'avait pas été supprimée de la loi. Quand cette échappatoire est supprimée, comme l'on fait les Américains il y a quelques années, les règles de la concurrence changent. Je pense que c'est ce qu'a fait le gouvernement et je suis fière de lui. Merci de vos commentaires.

Le sénateur Di Nino : Bienvenue à tous. Je suis ravi de vous voir aujourd'hui. J'espère qu'à la fin de la séance nous continuerons tous de bien nous entendre, même en l'absence d'un consensus parfait.

Je ne suis pas certain à qui je dois poser cette question mais n'importe lequel des trois témoins peut y répondre et Mme Alexander peut aussi ajouter un commentaire. Je crois que c'est M. Coutu qui a cité David Dodge. J'ai ici un article assez long et j'aimerais citer un commentaire qu'a fait David Dodge au sujet des fiducies de revenu et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Il dit :

Par ses incitations à un recours inopportun à la structure de fiducie de revenu, le régime fiscal créait de fait des inefficiences sur les marchés de capitaux, inefficiences qui, au fil du temps, auraient pour effet d'abaisser les niveaux d'investissement, de production et de productivité.

M. Coutu : Je pense que certaines des observations faites par M. Dodge après que sa carrière eût changé contredisaient ce qu'il avait dit en début de carrière.

Je n'en suis pas certain. Nous ne parlons pas ici d'incitatifs fiscaux; c'est un régime fiscal différent. Les impôts sont payés. Ce qu'il faut comprendre, à tout le moins, c'est qu'il ne s'agit pas d'une échappatoire.

Les fiducies de revenu étaient populaires et assuraient des taux de rendement élevés sur une certaine durée pour deux raisons. D'abord, les investisseurs cherchaient des instruments qui offraient un taux de rendement intéressant. Nous n'avons pas un marché d'obligations de pacotilles à haut rendement qui permette aux investisseurs d'investir dans des titres d'emprunt qui comportent un fort risque parce que ceux qui investissent dans nos marchés financiers s'en détournent. Aux États-Unis, les gens peuvent investir sur ce marché mais cette possibilité n'existe pas au Canada. Voilà ce qui explique la popularité des fiducies de revenu.

La deuxième raison tient au fait que le modèle des fiducies de revenu exige une discipline énorme dans la gestion des fonds et que tout est limpide. Les détenteurs de parts connaissent la situation des liquidités parce qu'ils sont vigilants et qu'ils réclament les distributions en espèces à moins que les gestionnaires fassent état d'une meilleure façon de placer les fonds et, le cas échéant, l'investisseur doit en être avisé sans quoi il vendra ses parts.

Cela exerce une pression à la baisse sur la valeur des parts.

Ce sont là les deux raisons qui expliquent le succès des fiducies de revenu au Canada et cela a peu à voir avec ce qu'on a qualifié de manque à gagner fiscal ni le fait que les fiducies ne paient pas

blatant misleading of the public who are probably less informed than the people around this table.

Mr. Dancey: I think we can slice this issue a couple of ways. Prior to October 31, my perspective is that the tax system was not stable at that time. Businesses were making decisions for tax reasons and not business reasons. That is a fundamental point.

Generally, in that situation, the tendency was for a lot of corporations, whether BCE, TELUS or companies out West, to look at the trust model as the way they would do business going forward. It was not that they necessarily wanted to, but for competitive reasons they were forced to. That is a tax system that is not stable. They are making decisions for tax reasons, not business reasons.

I think that is the main premise as to why the change was brought forward.

A second slice at it is that once we do that, is there a need for any exemptions or specific rules or whatever for any particular sector? That is a second cut. The government decided that yes, they needed that for REIT and they decided they did not need that for the energy sector, but that is why these two gentlemen are here saying that they should have an exemption.

I think the system prior to October 31 was not a stable system and businesses need to make decisions for business reasons and not only for tax reasons.

That issue was the fundamental one that needed to be dealt with. Once they make that decision, it is how they implement that and whether any particular sectors need particular rules because the new world is not the right world for them.

Senator Di Nino: The U.S. did it some twenty years ago, I believe.

Mr. Dancey: I think it was about then, but I am not sure.

Marguerite Alexander, member, Canada's Association for the 50 Plus: From the point of view of an investor in income trusts and part of the advancing wave of baby boomers who will hit 65 in 2011, I have heard a number of issues around the table that I would like to address.

I understand very well, Senator Nancy Ruth, your concern about risk in investing for the individual investor. However, as I am one, I have become aware of and done considerable research on income trusts. I have become aware that income trusts are the same as corporations when it comes to risks; there are good ones and bad ones. I will agree with Mr. Dancey that the good ones will make business decisions based on growing the business and not on the latest tax incentives. I think some trust has to be given

d'impôt. Affirmer une telle chose équivaut à induire délibérément en erreur la population qui est sans doute moins bien informée que nous tous autour de cette table.

M. Dancey : Je crois que nous pouvons analyser le problème sous plusieurs angles. Je dirais pour ma part qu'avant le 31 octobre, le régime fiscal n'était pas stable. Les entreprises prenaient les décisions en fonction de considérations d'ordre fiscal plutôt que commercial. C'est là un point essentiel.

Dans un tel cas, bon nombre de sociétés, dont BCE, TELUS et des sociétés de l'Ouest, avaient tendance à envisager de se convertir en fiducies de revenu. Ce n'est pas tellement qu'elles tenaient à le faire mais qu'elles y étaient contraintes pour des raisons de compétitivité. Un tel système fiscal n'est pas stable. Les sociétés prennent leurs décisions pour des raisons liées à l'impôt plutôt que pour des raisons commerciales.

Je crois que c'est la principale raison pour laquelle le changement a été annoncé.

Une fois cette décision prise, il reste à savoir s'il faut accorder des exemptions, mettre en place des règles précises pour un secteur en particulier? Ce fût le deuxième coup dur. Le gouvernement a décidé qu'il devait mettre en place des règles spéciales pour les sociétés de placement immobilier (SPI) mais pas pour le secteur de l'énergie mais c'est pour cette raison que ces deux messieurs sont venus expliquer qu'ils devraient avoir droit à une exemption.

Je pense que le système n'était pas stable avant le 31 octobre et que les entreprises doivent prendre leurs décisions pour des raisons commerciales et pas uniquement pour des raisons liées à l'impôt.

C'est ce problème fondamental auquel il fallait trouver une solution. Une fois la décision prise, il s'agissait de déterminer les règles de mise en œuvre et l'opportunité d'instaurer des règles particulières pour certains secteurs qui auraient de la difficulté à s'adapter à la nouvelle réalité.

Le sénateur Di Nino : C'est ce que les États-Unis ont fait il y a 20 ans environ, me semble-t-il.

M. Dancey : C'était à cette époque je crois, mais je n'en suis pas certain.

Marguerite Alexander, membre, Canada's Association for the 50 Plus : Étant donné que j'ai investi dans des fiducies de revenu et que je fais partie de la vague croissante de la génération d'après-guerre qui aura 65 ans en 2011, j'aimerais réagir à certains des commentaires que j'ai entendus aujourd'hui.

Sénateur Nancy Ruth, je comprends très bien les préoccupations qu'éveille en vous le risque que courent les petits porteurs. Or, comme je suis de leur nombre, j'ai été sensibilisée au risque et j'ai fait énormément de recherches sur les fiducies de revenu. J'ai fini par comprendre que les fiducies de revenu gèrent les risques de la même façon que les sociétés : certaines le font bien et d'autres le font mal. Je suis d'accord avec M. Dancey lorsqu'il dit que les mieux gérés prennent des décisions dans le but

to the individual investor that they, themselves, can sort out the wheat from the chaff when it comes to investing in income trusts.

One of the biggest decisions for the run-up on trusts — that is, valuations in the market — has been the link to demographics. We are moving toward thinking about our future, about retirement, about having a nest egg to live on, while our life expectancy is increasing as well. I got to that point. I discovered income trusts and thought: Is this not wonderful? The corporate world will be able to help the government with the wave of baby boomers retiring in 2011.

I got a shock last Halloween because it looked as though the government was not going to allow corporations to help out with income for my retirement when it comes and with the impact of the wave of baby boomers, which will just get larger and larger.

I feel it is very important to take into consideration the maturity of the average investor and also the need of the average investor who is planning for a retirement — or, all the more, if they are actually in retirement — to have a high-yielding investment.

If you look at a retired single person, for example, who may be getting \$900 a month from government-financed pension plans, where will they get the top-up they need to meet their monthly bills? Will they go to the bond market, which gives them about 4.5 per cent, 5 per cent, if they are lucky, or are they going to go somewhere else which is safe, as safe as corporations? There are blue chip income trusts, as well, that can yield them 8 per cent or 10 per cent. This little percentage can make a really big difference to their cash flow.

The other thing is that income trusts are structured to help people living with a cash flow issue because many of them pay monthly and understand who their unitholders are. How is the government going to help these retirees, these seniors, who will be in large numbers on their doorstep in 2011, by depriving them that extra little bit of yield?

If we are going to exercise caution with income trusts, I think that the whole regulatory framework for income trusts should be discussed, standardized and made clear to everyone, just as it is with corporations. Yes, that is a proper role for the government. I do not think it is a proper role for the government to destroy a vehicle that can be so instrumental in assuring that a great number of seniors are kept out of poverty, especially going forward from 2011.

Senator Di Nino: Surely the vehicle has not been destroyed. What has been changed is the tax structure of that vehicle.

An article on income trusts in the *Financial Post* says income trusts have done well since October 31 and the top 10 have averaged not badly for the past six months. It is only six months.

d'assurer l'essor de leur entreprise et non pas en fonction d'incitatifs fiscaux. Je pense qu'il faut faire confiance aux investisseurs qui doivent eux-mêmes séparer le bon grain de l'ivraie lorsqu'ils envisagent d'investir dans des fiducies de revenu.

La plus importante décision à prendre avant d'investir dans des fiducies est fonction de leur évaluation sur le marché mais reflète une certaine réalité démographique. Nous commençons à penser à l'avenir, à la retraite, à notre revenu de retraite alors même que notre espérance de vie s'accroît. J'ai compris cela. J'ai découvert les fiducies de revenu et je me suis dit : n'est-ce pas merveilleux? Les sociétés pourront aider le gouvernement quand la vague de la génération d'après-guerre partira à la retraite en 2011.

J'ai été renversée le jour de l'Halloween quand il m'a semblé que le gouvernement n'allait pas permettre aux sociétés de m'aider à m'assurer un revenu de retraite, à moi et à la vague de la génération d'après-guerre qui ne cessera de se gonfler.

J'estime qu'il est très important de ne pas oublier que l'investisseur moyen possède une certaine maturité et qu'il doit pouvoir compter sur des placements à haut rendement afin qu'il économise pour sa retraite, et encore plus s'il est déjà à la retraite.

Si vous prenez, par exemple, le cas d'un célibataire à la retraite qui reçoit 900 \$ par mois d'un régime de retraite financé par le gouvernement, où trouvera-t-il les revenus d'appoint pour régler ses factures mensuelles? Placera-t-il ses fonds sur le marché obligataire qui rapporte 4,5 p. 100, 5 p. 100 s'il est chanceux, ou placera-t-il ses fonds dans des instruments sûrs, aussi sûrs qu'une société? Il existe des fiducies de revenu de premier ordre aussi qui peuvent leur rapporter 8 p. 100 ou 10 p. 100. Ce petit écart peut toutefois améliorer considérablement ses liquidités.

Par ailleurs, les fiducies de revenu sont structurées de façon à aider les gens à gérer leur liquidité puisque bon nombre d'entre elles font des distributions mensuelles et savent qui sont les détenteurs de leurs parts. Comment le gouvernement aidera-t-il ces retraités, ces aînés, qui frapperont en plus grand nombre à sa porte en 2011, en les privant de cette part de rendement un peu plus élevé?

Si nous devons faire preuve de prudence à l'égard des fiducies de revenu, je pense que tout le cadre réglementaire des fiducies de revenu devrait être examiné, normalisé et rendu plus limpide pour tous, comme c'est le cas des sociétés. Oui, c'est un rôle qu'il est opportun que le gouvernement joue. Je ne crois pas que c'est le rôle du gouvernement de détruire un instrument qui peut contribuer à faire en sorte qu'un grand nombre d'aînés ne vivent pas dans la pauvreté, surtout à compter de 2011.

Le sénateur Di Nino : Cet instrument de placement n'a sûrement pas été détruit. Ce qui a été modifié c'est le régime fiscal de cet instrument.

Un article sur les fiducies de revenu publié dans le *Financial Post* révèle que les fiducies de revenu se portent bien depuis le 31 octobre et précise que les 10 principales fiducies ont en

The vehicle still exists. Only the tax structure has been amended, not the vehicle itself. I would appreciate a comment.

Before that, Ms. Alexander, it struck me you have a great opportunity to recruit for your membership in the Senate. We are all over 50.

Mr. Coutu: I note that it is dangerous to point to the performance any date following November 1 because so many parameters in the market affect the valuation of companies.

I will throw two out for example. I indicated that our trust price had done better. Frankly, it has not done that much better, but the price of crude oil has gone from \$60 to almost \$70 which drives energy stock prices. Offsetting that increase, on any given day, we have seen the currency go the other way.

I caution comparisons of where the trusts are today to where they were October 31, 2006. Comparisons should be made in a short period of time if you truly want to understand the impact of such an announcement. The markets are terribly efficient and they react quickly.

Senator Ringuette: My question is to Mr. Dancey. Your presentation was interesting in the way that you analyzed the current budget in three key areas, one of which was program spending. Why did you choose those three areas and not administration?

Mr. Dancey: I will speak to program spending for a moment. Our view is that it is important for government to live within its means and, therefore, important to keep a framework around ensuring that program spending does not increase by more than the rate of inflation. It is then government's role within that framework to make the choices as to where it spends the money. In terms of making sure that we live within our means, it is important to make sure that program spending does not increase at similar rates to those of the past five years.

Senator Ringuette: Have you looked at clause 58 and clause 59 in Bill C-52, which in my view are extremely bizarre. We are looking at two payments to the Minister of Finance, Ontario, so that the federal government can collect provincial corporate tax for Ontario. This is the first time that I have ever seen someone pay another entity to remove their administrative burden of collecting taxes. Is this not bizarre?

Mr. Dancey: I cannot comment on that particular issue. The federal government and the Province of Ontario entered into a tax collection agreement whereby the federal government would

moyenne obtenu un rendement intéressant pour les six derniers mois. Six mois seulement se sont écoulés. Ce véhicule de placement existe toujours. Seul le régime fiscal a été modifié et non pas l'instrument de placement lui-même. J'aimerais entendre votre réaction.

Avant que vous ne répondiez, madame Alexander, j'aimerais dire que l'idée m'est venue que vous avez une occasion rêvée de faire campagne pour votre nomination au Sénat. Nous avons tous plus de 50 ans.

M. Coutu : J'estime qu'il est dangereux de souligner le rendement d'un seul jour après le 1^{er} novembre puisqu'un si grand nombre des paramètres du marché influencent l'évaluation des sociétés.

Je me permets de vous donner deux exemples. Je vous ai dit que les prix des parts de notre fiducie s'est apprécié. Franchement, il ne s'est pas apprécié de beaucoup mais le cours du brut est passé de 60 \$ à près de 70 \$ et cela se répercute sur le prix des parts dans les fiducies du secteur énergétique. Or, chaque jour, l'appréciation de notre monnaie compense cette augmentation.

Je pense qu'il faut être prudent avant de comparer la situation des fiduciaires aujourd'hui à ce qu'elle était le 31 octobre 2006. De telles comparaisons doivent porter sur une courte période de temps si vous voulez vraiment comprendre l'incidence que peut avoir une telle annonce. Les marchés sont terriblement efficaces et réagissent rapidement.

Le sénateur Ringuette : J'ai trouvé fort intéressante la façon dont vous avez analysé trois aspects du budget actuel dans votre exposé, et notamment les dépenses de programme. Pourquoi avez-vous choisi ces trois critères plutôt que l'administration?

M. Dancey : Je reviendrai aux dépenses de programme dans un instant. Nous sommes d'avis qu'il est important que le gouvernement vive selon ses moyens et, par conséquent, qu'il veille à ce que les dépenses de programme n'augmentent pas plus rapidement que l'inflation. Il incombe alors au gouvernement, à l'intérieur de ce cadre, de faire des choix en matière de dépenses. Si nous voulons vivre selon nos moyens, il est important de veiller à ce que les dépenses de programme n'augmentent pas aussi rapidement qu'elles ne l'ont fait au cours des cinq dernières années.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous étudié les articles 58 et 59 du projet de loi C-52 qui, à mon avis, sont extrêmement bizarres. Il s'agit de sommes qui seront versées à la province de l'Ontario à la demande du ministre des Finances afin que le gouvernement fédéral perçoive l'impôt provincial sur les revenus des sociétés pour le compte de l'Ontario. À ma connaissance, c'est la première fois que quelqu'un paie une autre administration pour éliminer le fardeau administratif de la perception des impôts. N'est-ce pas bizarre?

M. Dancey : Je ne peux pas commenter cette question en particulier. Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario ont conclu une entente de perception d'impôt en vertu de laquelle

collect the corporate taxes on behalf of the Province of Ontario as it does for a number of other provinces as well.

A number of tax collection agreements exist between the federal governments and the various provinces, although I am not familiar with the exact terms of each agreement.

Senator Ringuette: I agree that it is more efficient for one entity to collect corporate or personal taxes. However, it is bizarre that the federal government will pay the Ontario government to do their job. I cannot imagine such a policy in the private sector. As a CA, would you recommend using that business acumen?

Mr. Dancey: I am not familiar with that particular section but that would be a good question for an official at the Department of Finance Canada.

Senator Ringuette: Okay, you are off the hook. I still find it extremely bizarre.

I will address my other questions to the other three presenters.

Yesterday, a group representing a certain income trust appeared before the committee and said that the lost asset value as at November 1, 2006, was approximately \$63 billion. What loss did your trust experience?

Mr. Coutu: Our enterprise value was in the order of ten per cent, which would amount to over \$1 billion in shareholder value loss to our equity holders.

Mr. Michaleski: In equity value, we were trading at \$17.32 on October 31 and within two days, we had dropped to about \$13. We have since regained and sit at about \$15.50 today but we have also increased our distribution since October 31. If I had applied the same yield in our position on October 31 to our distribution today, we would be trading at over \$19, and we are trading at roughly \$15.50. The order of magnitude is down about 20 per cent. The people in the infrastructure group of our sector are down about 20 per cent in total, which means \$2.5 billion on the \$12 billion invested. It is now six months later so it is a permanent reduction.

Mr. Coutu: We should comment on the conventional energy trusts, which I represent, in part. We are an oil sands trust, which is dramatically different because of the long reserve life. The loss experienced by the conventional energy trusts in that short period of time, where we were able to measure it, was in the order of 30 per cent, which is three times the loss we saw at Canadian Oil Sands.

Senator Ringuette: Mr. Coutu, perhaps we do not have the right perception of your investors. Are they middle income Canadians or high income Canadians? What is the aggregate income of your investors?

le gouvernement fédéral perçoit l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte de l'Ontario, comme il le fait d'ailleurs pour un certain nombre d'autres provinces.

Il existe un certain nombre d'ententes de perception d'impôt entre le gouvernement fédéral et diverses provinces mais je ne connais pas les modalités de chacune.

Le sénateur Ringuette : J'admets qu'il est plus efficient qu'une seule entité perçoive l'impôt sur le revenu des sociétés ou des particuliers. Toutefois, il me semble bizarre que le gouvernement fédéral paie le gouvernement de l'Ontario alors qu'il fera son travail pour lui. Je ne peux pas imaginer pareille chose dans le secteur privé. En votre qualité de comptable agréé, c'est une pratique commerciale que vous recommanderiez?

M. Dancey : Je ne connais pas cet article du projet de loi en particulier mais ce serait une bonne question à poser à un fonctionnaire du ministère des Finances.

Le sénateur Ringuette : D'accord, je vous dispense de répondre. Je trouve quand même cela extrêmement bizarre.

Je vais poser mes autres questions aux trois autres témoins.

Hier, un groupe représentant une fiducie de revenu en particulier a comparu devant le comité et a dit qu'au 1^{er} novembre 2006, la perte de valeur de son actif s'élevait à environ 63 milliards de dollars. À combien s'élevaient les pertes de votre fiducie?

M. Coutu : Notre entreprise a perdu environ 10 p. 100 de sa valeur ce qui équivaut à plus d'un milliard de dollars de perte de valeur pour nos détenteurs d'unités.

M. Michaleski : Pour ce qui est de la perte de valeur, nos unités s'échangeaient à 17,32 \$ le 31 octobre et en moins de deux jours leur prix n'était plus que de 13 \$. Nous avons depuis repris le terrain perdu et nos unités s'échangent aujourd'hui à environ 15,50 \$ mais nous avons augmenté nos distributions depuis le 31 octobre. Si j'attribuais à nos distributions aujourd'hui le même taux de rendement qu'au 31 octobre, nos unités s'échangeraient à plus de 19 \$ alors que nous en sommes à environ 15,50 \$. Cela représente d'une baisse d'environ 20 p. 100. Les entreprises de notre groupe d'infrastructures font état d'une perte d'environ 20 p. 100, ce qui représente 2,5 milliards de dollars sur les 12 milliards de dollars investis. Six mois se sont écoulés de sorte que la réduction est permanente.

M. Coutu : Nous devrions parler des fiducies du secteur de l'énergie classique que je représente, en partie. Nous sommes une fiducie du secteur des sables bitumineux, ce qui est bien différent en raison des réserves de longue durée. Sur cette courte période de temps, les fiducies du secteur de l'énergie classique ont enregistré des pertes, dans la mesure où nous avons pu les mesurer, de l'ordre de 30 p. 100, ce qui est trois fois le montant des pertes constatées à Canadian Oil Sands.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Coutu, nous nous faisons peut-être une mauvaise idée de vos investisseurs. Sont-ils des Canadiens à revenu moyen ou à revenu élevé? Quel est le revenu total de vos investisseurs?

Mr. Michaleski: When I go to our annual general meeting, the majority of investors who show up are retired seniors who are using their investment in our company to supplement their retirement income. I consider them to be wealthy individuals but they are people determined to supplement their monthly pension. Our demographics are primarily retail owners in their 50s, 60s and 70s. Their income varies. Some are wealthier and better able to afford to take a larger stake in a company like ours. The incomes vary across the spectrum, but largely they are retail.

Senator Ringuette: The spin was that multimillionaires were taking advantage of a tax loophole.

Mr. Michaleski: I would say that description would not represent a typical trust investor.

Mr. Coutu: I would put the investors in three categories: first is the normal Canadian retail investor who is anyone who has savings and a brokerage account and would hold some income trusts of some sort of their choice; second is, to Mr. Michaleski's point, the large disproportionate amount of senior Canadian citizens who would largely skew their investments toward income trust; and the third category is institutional investors, some of whom represent pension funds and insurance companies, who buy these income trusts to support existing pension plans. The various trusts have different shares of those particular markets.

Senator Ringuette: Chair, with your permission I have a comment. You added an appendix to your presentation with regard to class action. This is not surprising when you have a prime minister that issues a public request to be sued. We have the provinces suing, we have a class action suit over the repercussions of mad cow disease and we have class actions over government policy in respect of income trusts. When you issue a public request to be sued, you are sued.

Senator Angus: I welcome all of you, some of whom I know from your several appearances before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Mr. Coutu, I have heard you on the same subject several times, and Mr. Dancy, in many lives. It is interesting to hear your views.

I am on the government side with a mandate to assist safe passage, hopefully, of this bill into the books, being only the first bill dealing with implementation of Budget 2007.

Mr. Dancy, I was pleased with your comments and your grading. "B" is not all bad. I am not sure what the scale is, but I assume it is A to Z and therefore, the mark is high. Is that fair?

Mr. Dancy: You can make it what you want.

Senator Angus: We have all heard the Minister of Finance say a lot lately that in his view and in the view of what they colloquially refer to as Canada's New Government that Canadians pay too much tax, that our tax system is out of whack, and that not only do we need broad and sweeping tax reductions, but we need tax

M. Michaleski : Quand je vais à notre assemblée générale annuelle, je constate que la majorité de nos investisseurs sont des retraités qui comptent sur leur placement dans notre société pour obtenir un supplément à leur revenu de retraite. Je considère que ce sont des gens riches mais ce sont des gens qui veulent augmenter leur pension mensuelle. Nos investisseurs sont surtout des petits porteurs de plus de 50, 60 ou 70 ans. Leur revenu varie. Certains sont plus riches et mieux en mesure d'investir dans une entreprise comme la nôtre. La fourchette des revenus varie énormément mais ce sont en général de petits porteurs.

Le sénateur Ringuette : On a voulu faire croire que des multimillionnaires profitaient d'une échappatoire fiscale.

M. Michaleski : Je dirais que cette description ne correspond nullement à un investisseur type dans une fiducie.

M. Coutu : Je regrouperais les investisseurs en trois catégories : d'abord, il y a le petit porteur canadien type qui a des économies et un compte auprès d'un courtier et qui détient des unités dans quelques fiducies de revenu, à leur choix; ensuite, et cela porte sur ce qu'a dit M. Michaleski — un nombre considérable et disproportionné de citoyens canadiens âgés qui investissent le gros de leur fonds dans une fiducie de revenu; enfin, les investisseurs institutionnels dont certains représentent les caisses de retraite et les sociétés d'assurance qui achètent des unités de fiducie de revenu pour placer les fonds de pension. Les diverses fiducies ont des parts variables de ces trois marchés.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais faire une observation. Vous avez ajouté à votre mémoire une annexe concernant un recours collectif. Cela n'a rien d'étonnant quand le premier ministre lui-même vous a publiquement invités à lui intenter une poursuite. La province a déjà intenté une poursuite, il y a un recours collectif résultant des répercussions de la maladie de la vache folle et nous aurons des recours collectifs contre le gouvernement en ce qui a trait aux fiducies de revenu. Quand on invite publiquement les gens à nous poursuivre, ils le font.

Le sénateur Angus : Soyez tous les bienvenus parmi nous. Je connais certains d'entre vous, pour avoir déjà eu l'occasion de vous entendre devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. C'est le cas de M. Coutu et de M. Dancy, que j'ai entendus à diverses reprises. Il est intéressant de vous écouter de nouveau.

En tant que sénateur du parti ministériel, j'ai le mandat de faire adopter ce projet de loi, le premier à porter mise en œuvre du Budget 2007.

Monsieur Dancy, je me réjouis de vos observations et de la note B que vous nous avez accordée. Ce n'est pas mal du tout. J'ignore sur quelle échelle elle se situe, mais je suppose que c'est de A à Z, et il s'agit donc d'une note élevée. Est-ce bien cela?

M. Dancy : Vous pouvez l'interpréter comme bon vous semble.

Le sénateur Angus : Nous avons tous entendu le ministre des Finances nous répéter à maintes reprises qu'à son avis, et que de l'avis du nouveau gouvernement du Canada, les Canadiens paient trop d'impôt, que notre régime fiscal est détraqué et qu'il nous faut non seulement accorder de vastes allègements fiscaux mais

reform. The minister has repeatedly made that statement. He has already announced, in terms of the international elements of our tax system, the establishment of a special expert panel to deal with, and report on, how we can improve our international tax laws that are not resulting in fairness for the government or for the rest of the taxpayers. These laws allow for a lot of leakage, whether it be improper tax avoidance or even, God forbid, tax evasion. The minister has placed a high priority on this issue, not only through the budget but also through the money laundering legislation that was recently passed. Issues out there are being addressed to protect the integrity of our system.

Mr. Dancy, you have picked four areas on which to compliment the government for its budget, which is appreciated. However, you did not mention what is becoming in these hearings a bit of a hot potato, which is equalization. It was declared to be a fundamental part of Conservative government policy to address what is referred to as the fiscal imbalance in Canada. I think they were a little lucky with the way the economy was breaking and the extent of the surplus, and they were able, with the assistance of the O'Brien report, to devise a new formula, which is contained in Bill C-52. I wondered about that from the point of view of the Canadian Institute of Chartered Accountants, CICA, since you did not mention it. Perhaps I could put the question this way. Would you consider that this formula is a step forward and a positive aspect of the budget?

Mr. Dancy: That was not an area we looked at. We took a high level view in the sense of ensuring the right framework. The framework centred around keeping program spending under control, making sure that a good chunk of the surplus went to debt reduction and the situation on the tax front. We thought that created a framework within which government can make the choices it has to make in terms of where it spends the money, whether on health, equalization or whatever.

Senator Angus: Debt reduction was front and centre, and there was a provision, to which you have referred, with respect to funds being available, as they happen to be. This was the time they chose to address the fiscal imbalance. It was clear in the budget speech and the attendant documentation that this budget was the first step of an incremental process, that if this government remains in a position to do something about it there will be further tax cuts and a reform of the tax system. I gather that we should consider the "B" grade at least as a vote of confidence in that regard.

Mr. Dancy: Yes: The main issue of concern we had was program spending.

Senator Angus: We also welcome the appearance today of the Canadian Association for the 50 Plus, CARP. I can remember at least five appearances of your organization before Senate committees. We appreciate the good work you do for the seniors in this country, who are increasingly active, frankly, due to the demographic time bomb that is out there. We seek your input constantly as to how we should manage that time bomb to

aussi réformer notre régime fiscal en profondeur. Le ministre nous l'a répété bien des fois. Il a aussi déjà confié à un groupe d'experts le mandat d'étudier et de faire rapport sur les éléments internationaux de nos lois fiscales, qui ne sont équitables ni à l'endroit du gouvernement, ni des contribuables. En effet, elles prêtent flanc à des fuites considérables, que ce soit au moyen de l'évasion ou, Dieu nous en garde, de la fraude fiscale. Il s'agit d'une priorité à ses yeux, et il veut agir en ce sens, tant au moyen du budget que des lois récemment adoptées sur le blanchiment d'argent. On intervient donc pour protéger l'intégrité de notre système.

Monsieur Dancy, vous avez félicité le gouvernement sur quatre points de son budget, ce dont je vous suis reconnaissant. Toutefois, vous avez omis de parler d'un sujet épineux et que nous avons abordé pendant nos audiences, la péréquation. Or, le gouvernement conservateur s'est formellement engagé à résoudre ce qu'il est convenu d'appeler le déséquilibre fiscal au Canada. À cet égard, il y a peut-être été favorisé par une conjoncture économique d'expansion et par un excédent budgétaire considérable. Il en a donc profité et, s'inspirant du rapport O'Brien, il a conçu une nouvelle formule, que l'on trouve dans le projet de loi C-52. J'aimerais donc connaître le point de vue de l'Institut canadien des comptables agréés, l'ICCA, là-dessus, puisque vous ne nous l'avez pas communiqué. Peut-être pourrais-je poser la question de la manière suivante : cette formule est-elle un pas en avant et un aspect positif du budget?

M. Dancy : Nous ne nous sommes pas penchés sur cette question. Nous avons vu les choses avec un peu plus de recul, nous concentrant sur le cadre approprié. Un tel cadre insisterait sur la nécessité de ralentir les dépenses, de consacrer une bonne part de l'excédent budgétaire à la réduction de la dette et à l'allègement de la fiscalité. Cela nous a paru donner au gouvernement les points de repère dont il aura besoin pour faire certains choix en matière de dépenses, de choisir entre la santé, la péréquation ou autre chose encore.

Le sénateur Angus : La réduction de la dette était vraiment un point central du document, et d'ailleurs, une disposition, évoquée par vous, porte sur ce qu'il faut faire avec les sommes disponibles. Le gouvernement a aussi décidé d'agir dès maintenant pour corriger le déséquilibre fiscal. Toutefois, si l'on se reporte au discours du budget et aux documents connexes, ils annoncent clairement que ces mesures ne sont qu'une première étape d'un processus. Par conséquent, si le gouvernement demeure en mesure d'agir, on assistera encore d'autres réductions d'impôt et à une véritable refonte du régime fiscal. J'en conclus donc que la note B que vous lui accordez traduit votre confiance à son égard.

M. Dancy : Oui : la question des dépenses de programme était la plus préoccupante.

Le sénateur Angus : Nous souhaitons aussi la bienvenue à la Canadian Association for the 50 Plus, CARP. Je me souviens que votre organisme a témoigné au moins cinq fois devant des comités du Sénat. Nous vous remercions des efforts que vous déployez en faveur des aînés de notre pays, qui sont d'ailleurs eux-mêmes de plus en plus actifs, en raison de la véritable bombe à retardement que constitue l'évolution démographique. Nous vous consultons

soften the blow. We must finance heavy obligations as there is a change ratio between the workforce and older individuals. Needless to say it is also part of this government's essential policy to ensure that this matter is properly addressed.

The difficult decision on income trusts needed to be taken. A promise was made, or at least statements were made, by our party in and around November and December 2005 in a different economic circumstance. Obviously, no one likes to go back unless there are material changes. However, in my personal knowledge of this matter, they were concerned about the effect on seniors and the degree to which seniors were invested, in some cases too much so in inappropriate imbalanced portfolios, but how can that issue be addressed?

My question to you concerns income splitting and some of the other special provisions that were announced in the budget. Would you at least agree with me that the provisions represented a positive step forward to softening any blow that the change of tax treatment of income trusts created?

Ms. Alexander: I would not couple them. I think the income splitting measures were a long overdue provision that help married couples, essentially, and more specifically women who tend to have to interrupt their participation in the workforce to raise children or are stay-at-home homemakers. Yes, I think that is a very good measure.

I used to work for the Canadian Advisory Council on the Status of Women. We advocated for this measure 20 years ago, so we are happy to see it. The council does not exist now, but I am very happy to see that provision. However, I do not see it as an either/or issue. I think that the income trust structure is ideal now for the demographic shift that the country is facing.

The government must also look at another challenge, and that is the double taxation of dividends within RRSPs. I am referring to double taxation on the same backs of those who are retiring.

Yes, thank you for the one measure, but please move on the other.

Senator Angus: That is a good point.

How about increasing registered retirement savings plans, RRSPs? I know it was a small measure, but in as much as I turn 69 in the year 2006, I found it helpful in my own case with respect to registered retirement income funds, RRIFs. From the documentation I have seen, it is a significant step forward for seniors. The budget indicated a preoccupation with going further and taking additional measures. If it is at all reassuring to you, these measures for seniors in the budget should be considered as a beginning of a further series of measures.

Ms. Alexander: I hope so.

régulièrement sur le sujet afin de savoir comment composer avec la situation et comment amortir le coup. Au fur et à mesure que le ratio entre la population active et les aînés change, nous sommes forcés d'assumer de lourdes obligations. Il va sans dire qu'aux yeux du gouvernement, il est aussi essentiel de s'occuper sérieusement de cette question que des autres.

Pour ce qui est des fiducies de revenu, il fallait que le gouvernement prenne cette difficile décision. En novembre ou en décembre 2005, lorsque notre parti s'était engagé, ou du moins avait fait certaines déclarations à ce sujet, la situation économique était tout autre. Certes, personne n'aime revenir sur sa parole à moins d'y être forcé par les circonstances. Cela étant dit, à ma connaissance, le gouvernement s'est soucié des répercussions de cela sur les aînés et du fait aussi que ces derniers avaient parfois trop investi dans des portefeuilles mal choisis et mal équilibrés; mais comment peut-on régler ce problème?

Ma question porte sur le partage du revenu et sur d'autres dispositions annoncées dans le budget. Est-ce que vous convenez avec moi que cette décision relativement au fractionnement du revenu est utile et qu'elle servira à amortir le choc créé par l'imposition des fiducies de revenu?

Mme Alexander : Je n'établirai pas de lien entre ces deux choses. À mon avis, les mesures entourant le fractionnement du revenu, bien que tardives, sont fort bienvenues; elles viennent en aide aux couples, et plus particulièrement aux femmes, soit à celles qui ont tendance à interrompre leur participation à la vie active pour élever leurs enfants, soit à celles qui demeurent au foyer en permanence. Oui, il s'agit là d'une excellente mesure.

J'ai déjà travaillé au Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. À l'époque, il y a déjà 20 ans de cela, nous préconisons cette mesure, alors je me réjouis qu'on l'ait prise. Toutefois, à mon avis, il n'est pas nécessaire de la choisir à l'exclusion de l'autre. La structure des fonds de fiducie me paraît idéale eu égard à l'évolution démographique actuelle dans notre pays.

Le gouvernement doit également résoudre un autre problème, celui de la double imposition des dividendes des REER. J'entends par là qu'on fait encore une fois porter le fardeau d'une double imposition par les retraités.

Oui, je vous remercie de l'une des mesures, mais en vous priant de ne pas tarder à prendre l'autre.

Le sénateur Angus : Votre remarque est juste.

Que pensez-vous maintenant de l'augmentation des fonds versés dans les régimes enregistrés d'épargne retraite, les REER? Je n'ignore pas que cette mesure est assez modeste, mais, pour ma part, quand j'ai eu 69 ans en 2006, elle m'a été bien utile par rapport à mon fonds enregistré de revenu de retraite, le FERR. D'après les documents que j'ai consultés, elle a aussi été très favorable aux personnes âgées. Je rappelle ici que le budget parle d'aller plus loin encore, donc de mesures ultérieures. Par conséquent, si cela peut vous rassurer, il faut considérer ces dispositions budgétaires favorables aux personnes âgées comme une première étape d'une série.

Mme Alexander : C'est ce que j'espère.

Senator Angus: Mr. Coutu, it was a difficult decision, but it was taken. I salute you and your people for continually making the point over and over again. A political price has been paid. The thing that has troubled me is the suggestion in your documentation up to now, and even inherent in your remarks today, that the officials in the Department of Finance mislead the minister. I may have it wrong, but I have that sense that you suggested that, especially in tax leakage. What possible motive would there be for doing that. Is it a clerical error?

Mr. Coutu: It would have been unintentional if I said anything about the staff misleading the minister. Our clear message is that we do not think the homework has been done by whoever is supposed to do the homework, and I think everyone should do their homework. That goes to the publicized point that the data has never been made available to us. Where is the calculation? We saw these blanked-out documents. That is the problem we have.

It is a complex issue. The work has not been done to understand it, so the decision that was made was ill-founded and is the wrong decision. Let us not lay any blame but call it what it is and go back to the drawing board and make the right decision for Canadians, for seniors and for the energy industry and the other businesses that can use this investment vehicle. We are here today asking the Senate to make one move here to keep this issue on the docket. Do not let this thing slip away as a buried item in the budget. Raise it. Put it out there as an exception. Allow the budget to proceed with whatever other debate might be around that, but keep this thing alive. We need to bring both parties to the table for consultation. I have seen it time and time again. When consultation occurs, good decisions result. There was no consultation in this process, and that is the problem. Consultation started briefly with the Liberal government, and it was truncated by an election. I think therein may have been the beginning of our collective problem.

Senator Murray: To round out the historical record on this item, are any of you old enough to remember, or have you read enough about the history of it, to tell us something of the broad national policy reasons why a previous government way back when decided to encourage the creation of income trusts?

Mr. Coutu: I am not old enough, so I am not sure my comments would be helpful. I have done some reading about it, but it is not in my background.

Senator Murray: I will leave it at that. I think it had something to do with encouraging Canadian, as distinct from foreign, investment.

Mr. Coutu: For the net benefit of Canadians, yes.

Senator Murray: I think that is what it had to do with. We must look it up some time.

Le sénateur Angus : Monsieur Coutu, la décision que nous avons prise a été difficile, mais elle a été prise. J'en profite pour vous rendre hommage ici, car vous avez insisté sans relâche sur ces choses. Il y a eu un prix politique à payer. Ce qui m'a troublé cependant, tant dans vos documents que dans vos propos d'aujourd'hui, c'est la conclusion selon laquelle les fonctionnaires du ministère des Finances induisent le ministre en erreur. À moins de me tromper, il me semble que tel est bien ce que vous donnez à entendre, surtout au sujet des fuites fiscales. Pourtant, quelle raison y aurait-il de faire cela? S'agit-il d'une erreur d'écriture?

M. Coutu : Si j'ai laissé entendre que les fonctionnaires induisent le ministre en erreur, telle n'était pas mon intention. Ce que nous avons indiscutablement affirmé cependant, c'est que les études approfondies indispensables dans un tel cas n'ont pas été effectuées or, on doit toujours bien faire les choses. J'en veux pour preuve qu'aucune donnée ne nous a jamais été fournie. Où sont les calculs? Tout ce que nous avons vu, ce sont des documents aux textes oblitérés en blanc. Voilà notre problème.

La question est complexe. Le travail préliminaire n'ayant pas été effectué, la décision était donc mal étayée et demeure erronée. Abstenons-nous de blâmer quelqu'un de précis mais disons les choses telles qu'elles sont et demandons qu'on revienne à la case départ et que, cette fois-ci, on prenne la bonne décision, dans l'intérêt des Canadiens, des aînés, du secteur de l'énergie et des autres entreprises qui peuvent utiliser cet instrument de placement. Nous demandons donc aujourd'hui au Sénat d'intervenir pour que la question demeure à l'ordre du jour. Ne la laissez pas disparaître enfouie dans le budget. Soulevez-la. Parlez-en comme d'une exception. N'empêchez pas l'adoption du budget relativement aux autres sujets, mais faites en sorte que cette question reste d'actualité. Il faut que les deux parties discutent. J'ai observé maintes et maintes fois que lorsqu'il y a consultation, on aboutit à de bonnes décisions. Or, justement, cette fois-ci, il n'y a eu aucune consultation, et c'est là que le bât blesse. Il y en a bien eu quelques-unes sous le gouvernement libéral, mais les élections y ont mis fin. C'est peut-être alors que notre problème collectif a commencé à se manifester.

Le sénateur Murray : Pour clore le dossier historique sur cette question, est-ce que certains d'entre vous sont assez âgés pour se souvenir des principales raisons pour lesquelles, il y a de cela longtemps, un gouvernement a décidé de créer des fonds de fiducie, ou est-ce que certains se sont renseignés là-dessus?

M. Coutu : Comme je ne suis pas assez âgé pour me souvenir de cela, je ne suis pas sûr que mes remarques puissent vous être utiles. J'ai fait certaines lectures, mais je ne m'y connais pas vraiment.

Le sénateur Murray : Je n'en dirai pas plus. Il me semble qu'on cherchait à encourager les investissements canadiens par opposition aux investissements étrangers.

M. Coutu : Oui, pour que ce soit indiscutablement à l'avantage des Canadiens.

Le sénateur Murray : Je crois que c'était là la raison. Un beau jour, il faudra qu'on se penche sur la question.

Ms. Alexander, I was intrigued by your comment that the Advisory Council on the Status of Women for a long time advocated income splitting. For clarification, was that for pension income, for total pensioner's income, for all couples' income?

Ms. Alexander: I believe we were talking about pension income.

Senator Murray: Mr. Dancy, I had to read twice the comment you made in your presentation about tax deductibility related to foreign investments. I saw "support." I saw "government." I saw "tax deductibility." I had to go back and read it again. I find you are not supporting the government's position on tax deductibility; you are supporting the government's decision to review its position on tax deductibility.

How do you see that playing out? The measure is not coming in Bill C-52. Senator Angus tells me it is in a future budget implementation bill, coming in the fall. I take it you do not support what the government has announced. I want to know whether that is the case, and, in any case, how you see this playing out over the next few months.

Mr. Dancy: I think it is important. There is a fine line between making sure you do not penalize legitimate business transactions but, at the same time, catch the inappropriate ones. Having spent a lifetime in tax, because I was a tax person for many years, I know that is often a hard line to reach. That is why a round-table group right now is looking at that issue to see if they can get that line right. I think we are waiting to see what that fine line is before we pass judgment.

Senator Murray: One objection that was raised, I forget whether it was by the minister or officials, had to do with the fact that some companies received tax deductibility here and a tax deductibility or other incentive in a foreign jurisdiction, and they think this somehow ought to be eliminated. What is the moral, financial or policy objection to obtaining an incentive in two different jurisdictions on the same investment? What does it matter to us, as Canadians?

Mr. Dancy: I think that the key point to be looked at is in terms of making sure that whatever policy is decided on, it does not make Canadian-based companies uncompetitive in the global marketplace.

Senator Murray: Are you involved in the round-table group?

Mr. Dancy: No, I am not. The association is, yes. Somebody from the CICA is in the group.

Senator McCoy: We have heard from many witnesses and constituents, Albertans in particular. We have been well briefed by companies and investors, and we have heard many solutions. Even Dr. Jack Mintz had another solution to put forward. I think in all cases we have been told there was no consultation, and in all

Madame Alexander, j'ai été frappé par votre remarque au sujet du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, qui, pendant longtemps, a préconisé le partage du revenu. S'agissait-il toutefois du revenu de pension, du revenu total des retraités, ou de tous les revenus d'un couple?

Mme Alexander : Je crois qu'il s'agissait du revenu de pension.

Le sénateur Murray : Monsieur Dancy, il a fallu que je relise la partie de votre texte portant sur la déductibilité des investissements étrangers. J'ai vu les mots « soutien », « gouvernement » et « déductibilité ». Il a fallu que je relise cela. Si j'ai bien compris, vous n'êtes pas d'accord avec la position du gouvernement au sujet de la déductibilité, mais vous appuyez sa décision de revoir sa position à cet égard.

À votre avis, comment vont se passer les choses? La mesure ne figure pas dans le projet de loi C-52. Le sénateur Angus me dit qu'elle fera partie d'un autre projet de loi portant exécution du budget, prévu celui-là pour l'automne prochain. Si je ne m'abuse, vous n'êtes pas d'accord avec ce que le gouvernement a annoncé. J'aimerais savoir si tel est bien le cas, et comment vous voyez cette question évoluer au cours des prochains mois.

M. Dancy : La question est importante. Il faut bien prendre garde de ne pas pénaliser les transactions légitimes mais il faut s'assurer aussi de réprimer les transactions illicites. La distinction est subtile. Fort de ma longue expérience de fiscaliste, car c'est ce que j'ai été toute ma vie, je sais qu'il est parfois difficile d'équilibrer les deux. C'est pourquoi un groupe d'experts se penche actuellement sur la question afin de voir si on peut y arriver. Je crois que nous attendons de voir quelle sera sa conclusion avant de nous prononcer.

Le sénateur Murray : Une des objections soulevées, par le ministre ou ses fonctionnaires, je ne sais plus trop, était que certaines entreprises bénéficiaient d'une déduction fiscale ici et d'une autre, ou d'une mesure comparable dans un pays étranger, et on estimait qu'il fallait éliminer cela. Pour quelles raisons, qu'elles soient morales, financières ou politiques, peut-on s'opposer à ce qu'une entreprise obtienne un avantage fiscal dans deux pays par rapport au même investissement? Qu'est-ce que cela peut nous faire en tant que Canadiens?

M. Dancy : À mon avis, le point essentiel ici c'est de s'assurer, peu importe la politique adoptée, qu'elle ne nuit pas à la compétitivité des compagnies canadiennes sur le marché international.

Le sénateur Murray : Participez-vous aux travaux du groupe d'experts?

M. Dancy : Pas moi personnellement, non, mais mon association oui. Quelqu'un de l'ICCA fait partie de ce groupe.

Le sénateur McCoy : Nous avons entendu bon nombre de témoins et d'électeurs, surtout des Albertains. Nous avons été bien renseignés par les entreprises et les investisseurs et bien des solutions ont été proposées. Même M. Jack Mintz avait une autre solution à proposer. Or je pense que dans tous ces cas, on nous a

cases we have been told that there would be a better chance to arrive at a workable solution if everyone in Canada worked together, as has been the case before.

CARP has suggested a ten-year implementation plan instead of a four-year implementation plan, and your organizations have not included that suggestion in your brief to us today. What would your opinion be if the implementation period were extended to 2017, which would be a ten-year period?

Mr. Coutu: It was not included in my brief because we have a firm belief that trusts should be perpetuated infinitely. Having said that, a ten-year interim period as opposed to a four-year interim period would be a huge benefit to investors. That would improve the valuations, because, of course, the net present value of those future distributions would be taken into account in the market. Ten years is a long time for anybody, but particularly for seniors. I am over 50 as well. That is an eternity for government.

That would go a long way towards doing two things. It would allow people to recoup a much greater portion of their investment, and it would assure a longer period of time for trusts and governments to come to terms with what should be the ideal, perpetual solution.

Mr. Michaleski: I agree. We were seeking an exemption because we feel that we will be at a competitive disadvantage with the large population south of the border that will come north of the border. Our position was to seek an exemption. I agree with Mr. Coutu. With more time, there is the perspective of the value preservation as well as the ability to reach a better solution to this problem. I say it is certainly an improved outcome compared to where we are today.

Ms. Alexander: I would like to add that the introduction of the 10-year extension is only one leg. The other leg would be the imposition of a 10 per cent tax after 10 years.

Senator McCoy: Many solutions are being suggested, and at least it would give time to explore what combination of those suggestions would be best for Canada — I believe you said the net benefit for Canadians.

Mr. Coutu: You speak with great wisdom.

Senator Spivak: I wanted to ask Mr. Dancy whether he thinks in this budget we have what many people have advocated, which is a sufficient reform of the corporate dividend?

Mr. Dancy: In terms of that issue, I will pick up on a comment made earlier by Ms. Alexander.

One of the things, as we have looked at the income trust issue, is that the endgame is probably a world where there is total indifference as to whether we operate in a corporation or a trust; that would be a great place to get to. One way to get there is to

dit qu'il n'y a eu aucune consultation et qu'il serait plus facile d'en arriver à une solution viable si tout le monde au Canada collaborait, comme cela se faisait auparavant.

CARP a proposé une mise en vigueur échelonnée sur dix ans plutôt que sur les quatre ans proposés, mais vos organismes n'ont pas repris cette proposition dans votre mémoire d'aujourd'hui. Que pensez-vous d'une période de transition durant jusqu'en 2017, c'est-à-dire de dix ans?

M. Coutu : Si cela ne faisait pas partie de mon mémoire, c'est parce que nous sommes fermement convaincus que les fiducies devraient exister en permanence. Cela dit, une période de transition de dix ans serait bien plus avantageuse pour les investisseurs qu'une période de quatre ans. Elle améliorerait la valorisation des avoirs, car, bien entendu, la valeur actualisée nette de ces distributions à venir serait prise en compte sur le marché. Dix ans, c'est long pour tout le monde mais surtout pour les aînés. Pour ma part, j'ai moi aussi plus de 50 ans. Une telle période est aussi une éternité pour un gouvernement.

Quoi qu'il en soit, une telle période de transition améliorerait considérablement les choses à deux égards. Elle permettrait aux gens de récupérer une proportion beaucoup plus importante de leur investissement et donnerait plus de temps aux fiducies et aux gouvernements pour trouver la solution idéale et permanente.

M. Michaleski : Je suis d'accord avec vous. Si nous avons demandé de faire exception à cette règle, c'est qu'à notre avis, nous serons désavantagés par rapport aux nombreux Américains qui viendront chez nous. Nous avons donc demandé une exception. Toutefois, je suis d'accord avec M. Coutu. Si la période de transition est plus longue on conservera vraisemblablement une bonne part des investissements et il sera plus facile de trouver une bonne solution à ce problème. Ce serait certainement une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Mme Alexander : J'aimerais ajouter que prolonger la période de transition de 10 ans n'est qu'une étape. La deuxième serait l'imposition d'une taxe de 10 p. 100 après 10 ans.

Le sénateur McCoy : Bon nombre de solutions sont proposées, et celle-ci nous donnerait au moins le temps d'envisager quelle combinaison de ces dernières serait la plus avantageuse pour le Canada — je crois que vous avez parlé d'un avantage indiscutable pour les Canadiens.

M. Coutu : Vos paroles sont très sages.

Le sénateur Spivak : J'aimerais demander à M. Dancy si, d'après lui, ce budget répond de manière satisfaisante à ce que beaucoup de gens ont préconisé, une réforme approfondie des dividendes de société?

M. Dancy : À cet égard, je vais revenir à une observation faite plus tôt par Mme Alexander.

En étudiant la fiducie du revenu, nous avons vu entre autres que le résultat final serait probablement un univers où il serait tout à fait indifférent d'opérer soit en société ou en fiducie; ce serait un excellent résultat. Une manière d'y parvenir consisterait

ensure that the dividend tax credit is fully refundable, whether in the case of an individual or a tax exempt, such as an RSP. That is one issue we had suggested the government look at.

That is not a simple fix. There are a lot of issues between the federal government and the provinces to work out with that, but it is an area that should be studied.

Senator Spivak: I believe it has been recommended by Jack Mintz, for one.

Mr. Dancy: He may have, as well.

Senator Spivak: He has suggested the reason the government did not do it is because it is such a difficult thing to do.

Mr. Dancy: It is complex to do. Again, Canada is not a simple country in terms of working these things out. Having said that, I think it is worthy of study.

The tax system is always a journey to go to where we want to go to. We never get there because the world changes by the time we get there, so that journey keeps on going.

Senator Spivak: Perhaps this is too long to answer, but do you think if that were to occur, it would solve the income trust situation?

Mr. Dancy: I think that would go a long way toward it. We would be in a marketplace where people should be relatively indifferent as to whether they operate in a corporation or a trust. It is a difficult area and it is worthy of study.

The Chairman: Senator Murray raised a point about income splitting, and I want to make sure it was clear. Ms. Alexander, you are aware that the provisions that are suggested in Bill C-52, from a seniors' income splitting point of view, relate to pension income — but only certain pension income that is defined under section 157 of the Income Tax Act, eligible pensions. Are you aware that it is restricted; and are you content that is a step in the right direction?

Ms. Alexander: I cannot answer that question because I do not know the specifics of what is in the budget. I was not part of those discussions.

Senator Murray: Senator Day is making the point, I think, that there is less to this than meets the eye.

The Chairman: That was the point I was about to make. I wanted to find out if you were aware that the income splitting is not as extensive as some people think.

Ms. Alexander: I had assumed, perhaps wrongly, that the income splitting was attributable to all pension income. I may have been wrong in that.

The Chairman: You may want to take a look at the fine details. I appreciate all of you being here. It was helpful to us and we will pay careful attention to your submissions in our deliberations.

à nous assurer que le crédit d'impôt pour dividendes soit entièrement remboursable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un régime exonéré d'impôt comme un RER. C'est une des questions que nous avons proposée que le gouvernement étudie.

La solution n'est pas facile. Elle exige le règlement de nombreuses questions entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais elle mérite d'être étudiée.

Le sénateur Spivak : Je crois que Jack Mintz, entre autres, l'a recommandée.

M. Dancy : Il a peut-être fait cette recommandation aussi.

Le sénateur Spivak : Il a laissé entendre que si le gouvernement ne l'a pas fait c'est parce que c'était trop difficile.

M. Dancy : C'est une question complexe à résoudre. Le Canada n'est pas un pays où ces choses peuvent se régler simplement. Cela dit, je pense que cette question mérite d'être étudiée.

Le régime fiscal représente toujours un cheminement vers un objectif défini. Nous n'atteignons jamais cet objectif parce que le monde change pendant que nous sommes en chemin, et le parcours n'est jamais terminé.

Le sénateur Spivak : Peut-être que la réponse à cette question prendrait trop longtemps, mais pensez-vous que si cela se produisait, les problèmes des fiducies de revenu seraient résolus?

M. Dancy : Je pense que cela y contribuerait largement. On se retrouverait dans un marché où il importerait relativement peu que l'on fonctionne en société ou en fiducie. C'est un sujet difficile qui mérite d'être étudié.

Le président : Le sénateur Murray a soulevé une question au sujet du partage du revenu, et je veux tirer les choses au clair. Madame Alexander, vous savez que les dispositions proposées par le projet de loi C-52, en ce qui concerne le partage du revenu par les aînés, portent sur le revenu provenant des pensions. Toutefois, il s'agit seulement de certains revenus provenant des pensions définis à l'article 157 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Êtes-vous au courant des restrictions, et croyez-vous que c'est un pas dans la bonne voie?

Mme Alexander : Je n'ai pas de réponse à cette question parce que je ne suis pas au courant des détails précis du budget. Je n'ai pas participé à ces discussions.

Le sénateur Murray : Je crois que le sénateur Day veut dire que cette chose n'est pas aussi importante qu'elle en a l'air.

Le président : C'est exactement ce que j'allais dire. Je veux savoir si vous savez que le fractionnement des revenus de pension n'a pas toute la portée que certaines personnes lui attribuent.

Mme Alexander : J'avais présumé, peut-être à tort, que le partage du revenu s'appliquait à tous les revenus provenant des pensions. Peut-être que je me suis trompée sur ce point-là.

Le président : Vous allez peut-être vouloir examiner les petits détails. Je vous remercie tous d'être venus. Vous nous avez aidés et nous tiendrons dûment compte de vos exposés dans nos délibérations.

It is my pleasure to welcome Pierre Sadik, Senior Policy Advisor, Sustainability Program, David Suzuki Foundation. Mr. Sadik is also here today to speak on behalf of the Green Budget Coalition. He has been a senior policy adviser with the David Suzuki Foundation since March of 2005. He has an LL.B and has practised law in Toronto for more than a decade. At the foundation, he works on the introduction of green economic instruments and implementation of sustainable development strategies. He recently proposed a series of eco tax-shifting policies that were modelled by economist Mark Jaccard, including Drive Green: Company Car Tax Shift.

Mr. Sadik, please proceed with your introductory remarks.

Pierre Sadik, Senior Policy Advisor, Sustainability Program, David Suzuki Foundation: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee for inviting me here to participate in these meetings.

Am I to understand that the committee would like to hear about the green levy component of the budget?

The Chairman: We would like your remarks to relate to Bill C-52, which is the implementation of the budget.

Mr. Sadik: There is a lot in Bill C-52. My understanding is that you would like to hear my remarks directed to the green levy component of Bill C-52.

The Chairman: That is correct, in addition to anything else you would like to address.

Mr. Sadik: There are many things I could discuss with you. I was led to believe that the green levy is one of the key items.

I will make opening comments for five minutes or so on the green levy, and then I would be more than happy to answer any questions on the green levy or anything else in connection with the environmental component of the budget that I feel I am in a position to answer.

The Chairman: Thank you.

Mr. Sadik: The green levy is the business end of a fee-bate measure that was introduced in the last budget. A fee-bate is a measure whereby a fee is levied on inefficient products and a rebate is offered on the purchase of efficient products. The idea is that the levy and the fee cancel each other out. It ends up being a revenue-neutral measure whereby public policy makers and legislators can influence the way consumers or business behave in terms of their environmental footprint and choices in connection with products.

The green levy pertains to motor vehicles. As you may be aware, cars are a significant component of Canada's greenhouse gas emission problem. Passenger cars alone represent 12 per cent of Canada's greenhouse gas emissions. That puts passenger cars at third in the ranking of the worst greenhouse gas emitters. First

J'ai le plaisir d'accueillir Pierre Sadik, conseiller en chef des Politiques en durabilité, de la Fondation David Suzuki. M. Sadik nous parlera aussi au nom de la Coalition du budget vert. Il est conseiller en chef des politiques auprès de la Fondation David Suzuki depuis mars 2005. Il détient un LL.B et il pratique le droit à Toronto depuis plus d'une décennie. À la fondation, son travail consiste à introduire des instruments économiques écologiques et de mettre en œuvre des stratégies de développement durable. Récemment, il a proposé une série de politiques en matière de transfert d'impôt écologique, comme celles conçues par l'économiste Mark Jaccard, y compris celles de la Conduite écologique : les transferts d'impôt pour les voitures de fonction.

Monsieur Sadik, je vous invite à faire votre déclaration préliminaire.

Pierre Sadik, conseiller en chef des politiques en durabilité, Fondation David Suzuki : Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du comité de m'avoir invité à participer à ces réunions.

Ai-je bien compris que le comité aimerait entendre parler de l'écoprélèvement qui fait partie de ce budget?

Le président : Nous aimerions entendre vos observations au sujet du projet de loi C-52, qui porte sur la mise en œuvre du budget.

M. Sadik : Le projet de loi C-52 contient beaucoup de choses. Sauf erreur, vous voulez m'entendre parler surtout de l'écoprélèvement qui fait partie du projet de loi C-52.

Le président : Exactement, ainsi que de tout autre sujet dont vous voudriez nous parler.

M. Sadik : Je pourrai discuter de beaucoup de choses avec vous. J'ai entendu que l'écoprélèvement est un des sujets essentiels.

Ma déclaration préliminaire, qui prendra environ cinq minutes, portera sur l'écoprélèvement. Ensuite, je serai ravi de répondre à toute question au sujet de l'écoprélèvement ou à tout autre sujet en rapport avec la partie écologique du budget, dans la mesure où je m'estime en mesure de répondre.

Le président : Merci.

M. Sadik : L'écoprélèvement est le résultat concret d'une mesure de taxation avec remise qu'on avait introduite dans le dernier budget. La taxation avec remise est une mesure qui consiste de faire un prélèvement sur les produits inefficients et d'offrir une remise lors de l'achat de produits efficaces. Il s'agit d'établir un équilibre entre les prélèvements et les remises. Il en résulte une mesure qui n'a aucune incidence sur les recettes et qui permet donc aux responsables de la politique gouvernementale et aux législateurs d'influencer le comportement des consommateurs ou des entreprises sur le plan de leur empreinte écologique lorsqu'ils choisissent des produits.

L'écoprélèvement porte sur les véhicules moteurs. Comme vous le savez, les voitures contribuent largement au problème des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Les voitures de tourisme à elles seules représentent 12 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Ainsi, les voitures de tourisme figurent

is the electricity generating sector; second is the oil and gas production sector; and third is passenger vehicles. I am not including train, buses or airplanes in that ranking.

Greenhouse gas emissions from passenger vehicles have been going up, unfortunately, not down, over the course of the last 17 years. Since 1990, emissions from the passenger vehicle sector have increased at least 15 per cent. Vehicle fuel efficiency, the famous miles-per-gallon metric for measuring how well a car performs in terms of fuel efficiency has stagnated over that same period at about 23 miles per gallon. Despite all the advances in technology in the last 17 years, cars still receive about 23 miles per gallon.

Passenger vehicles are a substantial part of the problem that Canada faces in connection with global warming, a problem that is starting to manifest itself across the country, be it the pine beetle infestation on the West Coast, the droughts on occasion in the Prairies, or the unusual weather occurrences such as Hurricane Juan that we have seen on the East Coast. These occurrences have all been linked by scientists to the global warming phenomenon.

The green levy component of the budget is characterized by the government as a measure that will address these problems. The green levy is, in essence, a carbon tax because the more carbon a vehicle emits, the higher the green levy excise tax will be on that vehicle. The government deserves some credit for introducing the first environmental carbon tax at the federal level with the green levy. Unfortunately, the execution of this green levy was relatively poor and we see that at the end of the day it is a relatively ineffective measure, certainly in terms of the stated objective of the government for this measure.

First, the levy applies only to a small number of gas guzzlers. Vehicles such as the well known Cadillac DeVille, the Lincoln Town Car, the Porsche, most sports utility vehicles, SUVs, and full-sized sedans are excluded from the green levy. The levy is too low and too narrowly cast to make a difference.

I will give you a few examples of the small number of vehicles that are captured by this levy in an attempt perhaps to discourage consumers from purchasing these cars. The Hummer, a \$60,000 car, is dinged with a \$1,000 levy, about a 1.6 per cent levy on a \$60,000 car. That is not apt to change consumer behaviour.

The Mercedes CL600, a \$200,000 car that a few lucky people in this country own, is dinged with a \$3,000 levy, but at \$200,000 that levy represents a 2 per cent consumer disincentive on the price.

The Nissan Pathfinder SUV, a \$50,000 vehicle, is dinged with a \$1,000 levy. The ubiquitous Jeep Grand Cherokee, a \$50,000 vehicle, has one of the higher levies relative to price,

au troisième rang dans la catégorie des pires émetteurs de gaz à effet de serre. Le secteur de production d'électricité se trouve au premier rang suivi du secteur de production du pétrole et du gaz qui se classe au deuxième rang; les voitures de tourisme occupent le troisième rang. Ce classement ne tient pas compte des chemins de fer, des autobus ou des aéronefs.

Malheureusement, depuis 17 ans, les émissions de gaz de voitures de tourisme ont augmenté au lieu de diminuer. Depuis 1990, les émissions provenant de voitures de tourisme ont augmenté d'au moins 15 p. 100. En ce qui concerne le rendement du carburant des véhicules, la fameuse mesure du nombre de milles au gallon qui s'applique à la performance des voitures en matière de rendement du carburant a stagné au niveau d'environ 23 milles au gallon au cours de cette période. Malgré tous les progrès technologiques des 17 dernières années, les voitures en sont toujours à 23 milles au gallon.

Les voitures de tourisme contribuent largement au problème canadien du réchauffement de la planète, lequel commence à se manifester partout au pays, qu'il s'agisse de l'infestation des dendroctones sur la côte ouest, les sécheresses qui se produisent de temps à autre dans les Prairies, ou bien les phénomènes météorologiques inhabituels comme l'ouragan Juan qui a frappé la côte est. Les scientifiques ont relié tous ces incidents au phénomène du réchauffement global.

L'écoprélèvement qui fait partie de ce budget serait, selon le gouvernement, une mesure pour régler ces problèmes. Essentiellement, l'écoprélèvement est une taxe sur les émissions carboniques car le prélèvement ou la taxe d'accise imposée sur un véhicule est proportionnelle à la quantité des émissions carboniques émises par celui-ci. Le gouvernement a eu le mérite d'introduire la première taxe écologique sur des émissions carboniques au niveau fédéral sous la forme de l'écoprélèvement. Malheureusement, la mise en œuvre de cet écoprélèvement laisse beaucoup à désirer et en fin de compte, on a vu que cette mesure était peu efficace, étant donné l'objectif que le gouvernement s'était fixé au moment de l'imposer.

Tout d'abord, le prélèvement ne s'applique qu'à un petit nombre de véhicules énergivores. Des véhicules comme la renommée Cadillac DeVille, la Lincoln Town, la Porsche, la plupart des véhicules sportifs et utilitaires, les VUS et les grosses berlines sont exclues de l'écoprélèvement. Le prélèvement est trop minime et trop sélectif pour faire une différence.

Je vais vous donner quelques exemples du petit nombre de véhicules qui sont visés par ce prélèvement afin peut-être de dissuader les consommateurs d'acheter ces voitures. La Hummer, une voiture qui coûte 60 000 \$, est frappée d'un prélèvement de 1 000 \$, ce qui équivaut à 1,6 p. 100 de son prix. Cela n'incitera pas les consommateurs à changer de comportement.

La Mercedes CL600, une voiture de 200 000 \$ que seuls quelques chanceux possèdent au Canada, est frappée d'un prélèvement de 3 000 \$, mais cela représente 2 p. 100 de son prix, et l'on voudrait que cela dissuade les consommateurs.

La Nissan Pathfinder VSU, qui coûte 50 000 \$, est frappée d'un prélèvement de 1 000 \$. La Jeep Grand Cherokee, très en vogue, coûte 50 000 \$, et le prélèvement dans son cas est l'un des

\$2,000, which represents 4 per cent of the price. Experience and research shows that the levy is nowhere near enough to nudge consumer behaviour in the right direction.

For the disincentive to be effective, we need a much broader levy that applies to a much broader spectrum of cars, and one that starts from at least 10 to 15 per cent of the final price of the vehicle.

Another substantial problem with the government's measure is that the levy does not apply to pickup trucks at all. It probably makes sense to exclude pickup trucks with commercial plates, because these people are driving these vehicles because they need them for business, construction or farming, and they should not be penalized for needing a relatively large vehicle to do business. However, the large number of pickup truck drivers who drive them as part of a lifestyle image choice ought not to be excluded from this levy. That is counterproductive to the stated objective of the levy.

Perhaps the most fundamental flaw is that the levy is hidden from consumers by design. The levy is collected from the manufacturer or the dealer of the vehicle, and there is nothing to stipulate that the final sticker price will show what this green levy is on a certain vehicle. Consumers will not even know if the car they are buying is a particularly problematic gas guzzler and therefore subject to the levy, and they do not know if they are paying the levy.

As well, the government has not undertaken any advertising or outreach to Canadians in connection with the levy, which is the opposite of what the government has done with the rebate. There is a \$1,000 or \$2,000 rebate on fuel-efficient vehicles and we see a fair bit of promotion of this rebate, quite properly, to encourage people to purchase more fuel-efficient vehicles but there is complete silence from Transport Canada and Finance Canada on this levy.

This lack of outreach removes one of the most useful aspects of any kind of market mechanism like this one which tries to use price to influence consumer behaviour. It uses the social marketing aspect of this mechanism. If Canadians knew that certain vehicles were characterized publicly by government, by Transport Canada as being problematic and that they were asked to internalize part of the social cost that these inefficient vehicles impose on us in terms of our health and environmental destruction, people might be more likely to think twice about purchasing one of these vehicles.

The social marketing aspect of any of these mechanisms cannot be underestimated. It often outweighs the actual monetary impact of the mechanism. Here is a quick example: Most provinces have a bottle return deposit on beer bottles of five or ten cents a bottle in most provinces. Fortunately, we have a situation where, in Canada, over 95 per cent of all beer bottles are returned to the store after consumption of the beer to collect the deposit or, I do

plus élevés par rapport à son prix, soit 2 000 \$, ce qui représente 4 p. 100 de son prix. L'expérience et la recherche démontrent que le prélèvement n'est absolument pas suffisant pour infléchir le comportement des consommateurs dans la bonne direction.

Pour que le moyen de dissuasion soit efficace, il faut que le prélèvement s'applique à une gamme beaucoup plus vaste de voitures, et il faut qu'il représente au bas mot de 10 à 15 p. 100 du prix total du véhicule.

Autre difficulté de cette mesure gouvernementale, le prélèvement ne s'applique pas du tout aux camionnettes. Il est probablement logique d'exclure les camionnettes à plaques d'immatriculation commerciales, car les gens s'en servent pour leurs affaires, la construction ou l'agriculture, et ils ne devraient pas être pénalisés parce qu'ils ont besoin d'un véhicule assez gros pour leur travail. Toutefois, un grand nombre de ces camionnettes sont conduites par des gens qui les choisissent parce que la camionnette reflète un certain train de vie et on ne devrait pas les exempter de ce prélèvement. Cela va à l'encontre de l'objectif déclaré de ce prélèvement.

Le défaut le plus flagrant peut-être du prélèvement est qu'il est caché aux yeux du consommateur et ce, à dessein. Le prélèvement est perçu auprès du fabricant ou du concessionnaire et rien, dans le calcul du prix total, n'indique le montant de cet éco-prélèvement sur un véhicule donné. Les consommateurs ne sauront même pas si la voiture qu'ils achètent est un véhicule énergivore particulièrement néfaste et par conséquent, frappé du prélèvement, et ils ne savent pas s'ils versent ce prélèvement.

En outre le gouvernement n'a pas fait de campagne publicitaire pour sensibiliser les Canadiens au prélèvement, contrairement à ce que le gouvernement avait fait dans le cas de la remise. Pour les véhicules à haut rendement énergétique, il y a une remise de 1 000 ou de 2 000 \$ et on constate qu'il y a pas mal de publicité à ce propos, à juste titre, pour encourager les gens à acheter des véhicules plus économiques mais par contre, Transports Canada et Finances Canada sont totalement muets sur ce prélèvement.

Le manque de sensibilisation supprime l'un des aspects les plus utiles de tout mécanisme de commercialisation comme, en l'occurrence, influencer le comportement du consommateur par le biais du prix. C'est l'aspect commercialisation sociale de ce mécanisme qui intervient ici. Si les Canadiens savaient que certains véhicules sont qualifiés publiquement par le gouvernement et par Transports Canada comme des énergivores et si on leur demandait d'intérioriser une partie du coût social que ces véhicules peu économiques nous imposent sur le plan de la santé et de la destruction de l'environnement, les gens seraient peut-être plus enclins à y réfléchir à deux fois avant d'acheter un de ces véhicules.

L'aspect de marketing social de n'importe lequel de ces mécanismes ne saurait être sous-estimé. Il surpasse souvent le véritable effet monétaire du mécanisme. Voici un bref exemple : la plupart des provinces procèdent au remboursement des bouteilles de bière consignées, à hauteur de cinq ou dix cents la bouteille dans la plupart des provinces. Heureusement, au Canada, plus de 95 p. 100 de toutes les bouteilles de bière sont rendues au magasin

not know, perhaps to buy another case. They need to keep the beer company stocked up or the company might run out of bottles.

Do we really believe that, at this point in time, someone earning \$100,000 or more a year hauls their empty clanging bottles back to the store to collect their \$1.20, or is it because it is the thing to do; it has become part of social norms like putting out the blue box. That happens because of the social marketing aspect of a price signal like that and that is the kind of thing, unfortunately, that is lacking under the green levy as well.

The Chairman: That is interesting and maybe we will discuss how we help evolve that social conscience a wee bit.

Senator Mitchell: I was struck by your point that the government is not advertising its green levy but it is advertising its new interest in National Association for Stock Car Auto Racing, NASCAR, one of the most gas guzzling, fuel inefficient, environmentally destructive things you can use. When I saw that in the newspaper the other day, I was reminded of the movie *Talladega Night*, and I am driven now to call Stephen Harper, Ricky Bobby Harper.

I want to ask about bottle deposits and so on. Preston Manning has been clear, ironically, as Conservative as he is, about pricing-in environmental costs and environmental inputs. I was reminded of that in an article I read today or yesterday that he is catching the wave. This article gave him credit for pushing on balancing budgets and now he is pushing his own party, we would hope, on balancing the carbon budget if you will.

Having said that this levy probably will not change behaviour, is it not more effective to regulate emissions? What are the possibilities and parameters of that?

Mr. Sadik: Regulations are only as effective as they are stringent, and there is no doubt that well-designed, stringent, motor-vehicle fuel-efficiency regulations are probably the optimal way of bringing our fleet down to reasonable levels of greenhouse gas emissions.

This green levy and the accompanying rebate have been described in the budget document as a measure pending the introduction of new motor-vehicle fuel-efficiency regulations for the 2011 model year. They are a stopgap measure. They could work as a stopgap measure and there is a certain element of fairness in not springing on the vehicle manufacturing sector a brand new, stringent regulation right away the next year. As a stopgap measure, as I have pointed out, they are unfortunately woefully inadequate and ineffective by design. Regulations are the

après consommation de la bière pour récupérer le montant de la consigne ou, peut-être pour acheter une nouvelle caisse de bière. Il faut que les brasseurs soient approvisionnés en bouteilles sinon ils risquent d'en manquer.

Croyons-nous vraiment que quelqu'un qui gagne 100 000 \$ ou plus par an va se donner le mal de rapporter ses bouteilles vides au magasin pour récupérer 1,20 \$? Le fait-il peut-être parce qu'il se l'impose à lui-même? Désormais, le geste est intégré aux normes sociales comme le recyclage dans les boîtes bleues. S'il en est ainsi, c'est à cause du marketing social au niveau du prix et malheureusement, c'est ce qui fait défaut également dans l'écoprélèvement.

Le président : Ce que vous dites est intéressant et nous allons sans doute discuter de la façon de susciter un peu plus de conscience sociale chez les gens.

Le sénateur Mitchell : J'ai été frappé quand vous avez dit que le gouvernement ne faisait pas de publicité autour de son écoprélèvement mais il parle énormément de son nouvel intérêt dans la NASCAR, dont les voitures de course automobile sont parmi les plus énergivores, les moins économiques en consommation de carburant et les plus destructrices de l'environnement que l'on peut imaginer. Quand j'ai lu cela dans les journaux l'autre jour, cela m'a rappelé le film *Talladega Night*, et j'ai envie d'appeler Stephen Harper désormais, Ricky Bobby Harper.

Je voudrais parler des consignes sur les bouteilles, et cetera. Preston Manning a été clair, et c'est ironique pour un conservateur comme lui, sur la nécessité de calculer les coûts environnementaux et les intrants environnementaux. C'est un article que je lisais hier ou aujourd'hui qui m'a rappelé qu'il se mettait à la page. L'article lui accorde le mérite d'avoir préconisé des budgets équilibrés et voilà qu'il force son propre parti, espérons-le, à équilibrer le budget environnemental, si l'on peut dire.

Étant donné que ce prélèvement ne modifiera sans doute pas le comportement des consommateurs, ne serait-il pas plus efficace de réglementer les émissions? Quels sont les possibilités et les paramètres d'une telle mesure?

M. Sadik : Une réglementation n'est efficace que dans la mesure où elle est stricte et il est indéniable que des règlements bien conçus, stricts, sur les véhicules à haut rendement énergétique sont sans doute la façon idéale de faire en sorte que notre parc de voitures atteigne des niveaux raisonnables d'émissions de gaz à effet de serre.

Cet écoprélèvement, assorti de la remise, sont décrits dans les documents budgétaires comme une mesure transitoire avant l'introduction de nouveaux règlements sur les véhicules à haut rendement énergétique, attendus en 2011. Il s'agit de solutions provisoires. Elles peuvent donner des résultats en tant que mesures de temporisation et il est jusqu'à un certain point équitable de ne pas imposer aux fabricants de véhicules une toute nouvelle réglementation stricte dès l'année prochaine. En tant que solution provisoire, comme je l'ai dit, leur conception est hélas

optimal method, and the stopgap that the government has chosen is ineffective, unfortunately.

Senator Mitchell: Can we take the standards that are applicable in California and assume them in Canada? It is not that easy, is it?

Mr. Sadik: It is perhaps a bit easier than some might imagine. There is a commonality between the Canadian and U.S. market in terms of vehicle standards. We do not want to deviate too far from what is going on in California, and the number of states joining California is constantly growing. It is over 15 states now. That is one standard in terms of vehicle efficiency and then there is a substantially lower standard in the balance of the states, the other 35 states or so.

We can opt to go with either standard. Right now, we are with the lower standard that the bulk of the states has embraced. There is absolutely nothing stopping us in terms of economies of scale; in fact it would enhance California's efforts if Canada joined California and the other states in that vehicle regulation standard early in the next decade. Nothing stops us from doing that.

Senator Mitchell: How difficult would it be for Canadian auto sales to adjust to that standard? If they make cars that work in California, how difficult is it to make enough to sell in Canada?

Mr. Sadik: It would be simple. Vehicle numbers are tweaked by manufacturers, if not yearly even twice a year or so as they see what is moving off the lot. Eighty-five per cent of cars manufactured in Canada are exported mainly to the U.S. in any event to states such as California. Over 80 per cent of the vehicles that we purchase here are imported from the U.S. and other countries around the world. There is no problem in terms of moving these vehicles across the border.

Senator Mitchell: Of the total carbon output that is generated by cars, SUVs and other vehicles that are excluded, what percentage of that carbon output will not be covered by this green levy?

Mr. Sadik: What do you mean by "excluded"?

Senator Mitchell: The pickup trucks that will not be covered.

Mr. Sadik: What percentages of vehicles are not captured by this green levy?

Senator Mitchell: What percentage of the carbon output are they responsible for?

Mr. Sadik: Safely, I could say over 95 per cent of the greenhouse gas emissions from passenger vehicles in this country are not captured by this green levy.

Senator Mitchell: It will capture 5 per cent then?

déplorablement inadéquate et inefficace. La réglementation est la méthode idéale et la mesure provisoire adoptée par le gouvernement est inefficace, malheureusement.

Le sénateur Mitchell : Pouvons-nous retenir les normes applicables en Californie et les adopter au Canada? Ce n'est pas si facile que cela, n'est-ce pas?

M. Sadik : C'est peut-être un peu plus facile que certains l'imaginent. Entre le marché canadien et le marché américain, il y a des points communs sur le plan des normes imposées pour les véhicules. Il ne faudrait pas que nous nous écartions trop de ce qui se fait en Californie et dans les nombreux États qui se joignent à la Californie. Il y en a maintenant 15. Il existe dans ces États une norme d'efficacité énergétique pour les véhicules mais par contre dans le reste des États, quelque 35, la norme est considérablement inférieure.

Nous avons le choix d'opter pour une norme ou l'autre. Actuellement, nous avons choisi la norme inférieure retenue par le gros des États. Rien ne nous empêche d'en faire autrement sur le plan des économies d'échelle. En fait, si le Canada adhéra à la norme californienne qui s'applique dans certains États et ce, dès le début de la prochaine décennie, les efforts de la Californie subiraient un élan. Rien ne nous empêche de le faire.

Le sénateur Mitchell : Le respect de cette norme aurait-il une incidence négative sur les ventes de voitures au Canada? Si on peut fabriquer des voitures qui roulent en Californie, serait-il très difficile d'en fabriquer assez pour les vendre au Canada?

M. Sadik : Ce serait très simple. Les fabricants de véhicules modifient le nombre de véhicules fabriqués non seulement une fois par an, mais deux fois, quand ils font le calcul des livraisons. Quatre-vingt cinq pour cent des voitures fabriquées au Canada sont exportées essentiellement aux États-Unis, de toute façon, à des États comme la Californie. Plus de 80 p. 100 des véhicules que nous achetons ici sont importés des États-Unis et d'autres pays. Il n'y a aucune difficulté à leur faire franchir la frontière.

Le sénateur Mitchell : Quand on considère l'ensemble des émissions de gaz carbonique dégagé par les VUS et d'autres véhicules qui sont exclus, quel pourcentage de ces émissions ne sera pas visé par l'éco-prélèvement?

M. Sadik : Qu'entendez-vous par « exclus »?

Le sénateur Mitchell : Les camionnettes ne seront pas visées, n'est-ce pas?

M. Sadik : Vous me demandez quel pourcentage de véhicules ne sera pas visé par cet éco-prélèvement?

Le sénateur Mitchell : Je voudrais savoir quel pourcentage du taux de rendement de gaz carbonique est attribuable à ces véhicules?

M. Sadik : Je suis sûr de ne pas me tromper en disant que 95 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre provenant de voitures de tourisme au Canada ne seront pas visées par cet éco-prélèvement.

Le sénateur Mitchell : Autrement dit, le prélèvement ne touchera que 5 p. 100 des émissions, n'est-ce pas?

Mr. Sadik: It does not cover most large cars, most SUVs, no minivans, nothing like Porches, a Cadillac DeVille, or a Lincoln Town Car. We know these cars that pick us up at the airport. They are big cars. They are not covered, so if they are not covered, can you imagine your regular mid-sized car or even a Crown Victoria that police drive or something like that?

Senator Mitchell: Yesterday, I made the point to Minister Flaherty that he, Mr. Baird and Mr. Harper continually say that if we invest in Kyoto, we will crush the economy. I made the point that it is okay to invest in tanks, guns, helicopters and bullets for a war halfway around the world, and that investment does not tank the economy, but investing in Kyoto does. Of course, it is absurd. I said, surely the Canada ecoTrust initiative and this other initiative in his budget, the Canada foundation for sustainable development technology, will not kill the economy; Otherwise he clearly would not do it if it would hurt the economy.

His answer was, yes, of course, but we cannot impose too much too quickly on industry because they would not be able to adjust. Of course, he did not say that when they changed the tax on income trust; they did that overnight. They could not adjust either, but that is different.

Having said that, is there anything in here other than the levy that will account for 5 per cent of the carbon emissions? Is there anything in here that actually puts some requirements on industry to do something?

Mr. Sadik: In the environmental component of the budget, without going over it with a fine-toothed comb, I will harken back to what the David Suzuki Foundation comments and the Green Budget Coalition's comments were on the budget. There were a handful of important measures, though the measures did not pertain to climate change; they pertained to species at risk or water quality. There was little in the budget that would move us forward meaningfully in the war on climate change.

Senator Mitchell: Almost none of that, of course, is a requirement of industry to change in some way; yet we need industry to change.

The Chairman: I must tell honourable senators we had two witnesses in this hour-and-a-half time slot, but we decided to have 45 minutes for each because their subject matter was somewhat different. We have about 13 minutes left on this particular subject.

Senator Di Nino: I have a request of Senator Mitchell. I did not want to interrupt him when he was speaking. He made a comment that the government is advertising NASCAR. He should correct that statement because it has nothing to do with the government of Canada. It is the Conservative Party of Canada.

M. Sadik : Le prélèvement ne s'applique pas à la plupart des grosses voitures, la plupart des VUS, aucune fourgonnette, rien de tel que les Porche, les Cadillac de ville ou les Lincoln Town. On sait quelles voitures qui font le ramassage aux aéroports. Ce sont de grosses voitures. Elles ne sont pas couvertes si bien que vous imaginez que les voitures de taille moyenne, voire les Crown Victoria de la police, ne sont pas couvertes non plus.

Le sénateur Mitchell : Hier, j'ai dit au ministre Flaherty que lui-même, M. Baird et M. Harper ne cessaient de dire que si nous investissions dans des mesures qui respectaient le Protocole de Kyoto, nous mènerions notre économie à la faillite. Je leur ai dit qu'ils trouvent parfaitement normal d'investir dans des blindés, des armes, des hélicoptères et des munitions pour mener une guerre à l'autre bout du monde et que cet investissement ne grèverait pas notre économie alors que Kyoto le ferait. Bien entendu, c'est absurde. J'ai rétorqué qu'assurément l'initiative écoFiducie Canada et cette autre initiative qui figure au budget, la fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable n'allaient pas mener notre économie à la faillite. Si c'était le cas, il s'abstiendrait de le faire.

Il m'a répondu que c'était possible, bien entendu, mais qu'on ne pouvait pas imposer des mesures trop contraignantes trop rapidement à l'industrie car si on le faisait, elles ne pourraient pas s'adapter. Bien entendu, il n'a pas fait valoir cet argument quand il a modifié la fiscalisation des fiducies de revenu du jour au lendemain. Les intéressés n'ont pas pu s'adapter non plus, mais c'est différent.

Cela étant dit, y a-t-il d'autres mesures, outre ce prélèvement, qui visera 5 p. 100 des émissions de carbone? Y a-t-il des mesures qui imposent aux industriels de faire quelque chose?

M. Sadik : Sans évoquer tous les détails du volet environnemental du budget, je rappellerai ce qu'ont dit à ce propos la fondation David Suzuki et la Coalition du budget vert. Le budget contient une poignée de mesures importantes quoique ces mesures ne visent pas le changement climatique. Elles visent les espèces en péril et la qualité de l'eau. On trouve peu de choses dans le budget qui nous donnent des munitions valables pour lutter contre le changement climatique.

Le sénateur Mitchell : Bien entendu, presque rien n'oblige les industriels à modifier leur comportement. Pourtant, ces modifications s'imposent.

Le président : Je dois dire aux honorables sénateurs que nous avons prévu deux témoins pour cette période d'une heure et demie, mais nous avons décidé d'accorder 45 minutes à chacun parce qu'ils parlent de choses différentes. Il nous reste environ 13 minutes pour traiter de ce sujet en particulier.

Le sénateur Di Nino : Je veux demander quelque chose au sénateur Mitchell. Je ne voulais pas l'interrompre lorsqu'il avait la parole. Il a dit que le gouvernement faisait de la publicité pour NASCAR. Il devrait corriger son propos, car cela n'a rien à voir avec le gouvernement du Canada. Il s'agit du Parti conservateur du Canada.

Senator Mitchell: I will correct that statement. It is the Conservative Party of Canada, but let us remember the Conservative Party of Canada raises money with taxpayers' subsidies because donations are deducted. In some sense, it is taxpayers' money.

Senator Di Nino: As does the Liberal Party, the NDP and every other party.

Senator Mitchell: Yes, but they were not advertising NASCAR.

Senator Di Nino: They were advertising something else.

Senator Mitchell: Having raised it, I am answering his question.

Senator Di Nino: As long as he withdraws his statement.

The Chairman: He has withdrawn the statement. The point has been clarified.

Senator Di Nino: I want to ask our guest if he would tell me about the other environmental components which contain some \$4.5 billion in environmental initiatives, including \$1.5 billion of the Canada ecoTrust; \$2 billion over seven years to support the production of renewable fuels; innovative modes for sustainable land and resource management in the Great Bear Rainforest; \$225 million to the Nature Conservancy of Canada, which thinks it is great; et cetera, including assistance to farmers for alternative energy.

Do you have any comments on that?

Mr. Sadik: The budget, as is typically the case, was a mixed bag. As I indicated, there was a meaningful allocation for dealing with species at risk. As you have pointed out, there is a useful allocation for private charitable purchases of lands through the Nature Conservancy of Canada. There was some money, I believe, for water in the Great Lakes Basin as well.

In terms of climate change, which Senator Mitchell referred to, and what industry was asked to do, this budget — as in the previous government's budget as well — was content to throw a lot of money at a problem; to give money, in some instances to the provinces, which would move to certain industries in certain respects. That is not really asking industry or anyone in particular to do anything meaningful around climate change.

Canada has a history of throwing money at a problem. We are awash in subsidies to deal with climate change. This green levy is a step in the opposite direction, but we have not moved towards using the disincentive side of the economic tool. Instead of only the carrot, we need some sticks as well. We need to start making polluters pay, to make it more expensive to dump greenhouse gases into our atmosphere or pollutants into our water. That kind of thing, by and large, is missing as well in this budget.

Le sénateur Mitchell : Je corrige mon propos. Il s'agit bien du Parti conservateur du Canada, mais n'oublions pas que la levée de fonds du Parti conservateur du Canada est subventionnée par les contribuables, étant donné que les dons sont déductibles. Dans une certaine mesure, il s'agit de l'argent des contribuables.

Le sénateur Di Nino : Le Parti libéral en fait autant, ainsi que le NPd et tous les autres partis.

Le sénateur Mitchell : Bien entendu, mais ils ne faisaient pas de publicité pour la NASCAR.

Le sénateur Di Nino : Ils faisaient de la publicité pour autre chose.

Le sénateur Mitchell : Puisqu'il a soulevé le sujet, je réponds à sa question.

Le sénateur Di Nino : À condition qu'il retire ses propos.

Le président : Il a retiré son propos. La question a été élucidée.

Le sénateur Di Nino : Je veux demander à notre invité de me parler des autres composantes écologiques qui représentent environ 4,5 milliards en incitatifs écologiques, y compris 1,5 milliard pour écoFiducie Canada, 2 milliards sur une période de sept ans pour aider à produire les carburants renouvelables, de nouveaux moyens pour la gestion durable des terres et des ressources dans la forêt pluviale Great Bear, 225 millions pour la Société canadienne pour la conservation de la nature, qui en est ravie; et cetera, y compris l'aide aux agriculteurs en matière d'énergie alternative.

Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

M. Sadik : Le budget, comme c'est souvent le cas, contenait toutes sortes de choses. Je le répète, il y avait une affectation substantielle pour les espèces en péril. Comme vous l'avez noté, il y a une bonne affectation pour l'achat caritatif de terres par le secteur privé, par l'entremise de la Société canadienne pour la conservation de la nature. Je crois qu'il y avait aussi des fonds affectés à l'eau dans le bassin des Grands Lacs.

En ce qui concerne le changement climatique auquel le sénateur Mitchell a fait allusion, et ce qu'on attendait de la part de l'industrie, ce budget — tout comme le budget du gouvernement précédent — cherche à régler le problème par le seul moyen d'un financement massif; dans certains cas, il accorde de l'argent aux provinces qui s'adresseraient à certaines industries dans certains cas. On ne demande ni à l'industrie, ni à personne d'autre, de faire quoi que ce soit d'utile au sujet du changement climatique.

Le Canada s'est trop souvent contenté d'accorder des fonds pour régler un problème. Nous sommes inondés de subventions pour pallier au changement climatique. L'écoprélèvement représente un pas dans la bonne direction, mais nous n'avons pas encore essayé les moyens de dissuasion financiers. En plus de la carotte, nous avons aussi besoin du bâton. Nous devons commencer à obliger les pollueurs à payer et il faudrait leur faire payer très cher quand ils déversent des gaz à effet de serre dans notre atmosphère et des matières polluantes dans notre eau. Tout compte fait, il n'y a presque aucune mesure de ce genre dans ce budget.

Senator Di Nino: You will agree with me that a variety of different organizations — such the Canadian Union of Public Employees, CUPE, the Canola Council of Canada, the Canadian Renewable Fuels Association, and The Nature Conservancy of Canada — may disagree with you in that assessment of this budget. They have all applauded parts of the environmental component of this budget.

Mr. Sadik: I also applaud parts of the budget, yes.

Senator Stratton: I appreciate your coming because I am curious as to what your reaction would be with respect to the green levy.

As I see it, the government had a reason for excluding the typical half-ton, light-duty trucks. Yes, they are driven through the city, but in a lot of cases — perhaps the majority of cases — they are used for work. The independent contractor doing renovations, or doing this job and that job, relies on that truck for getting around. For farmers, it is their main method of conveyance. They not only use it to haul stuff in the back, but they also use it to haul their families. We can see a good reason for excluding trucks.

When a guy goes into a car dealership to buy a truck, do we ask if he uses it for business or only to drive his family around? How do you determine that, and how do you point and said “thou shalt”? I think that is a difficult thing to do.

I have also observed over the years, particularly in California, that they demanded greater and greater fuel efficiency from their automobiles but they have essentially stayed at a plateau level. As the efficiency in the automobiles grew, so did the volume of automobiles. Hence they are treading water; they are not really getting anywhere. In a city such as Los Angeles, particularly, I do not know how you would overcome that because it is such a vast horizontal plane. If you have been to LA, and I am sure you have, there are few high-rises.

It becomes a problem. The green levy is the beginning of an incentive. It is an interim step to what is coming down the track. There are people like Glen Ringdal, president of the New Car Dealers Association of B.C. This incentive for cost-efficient vehicles such as hybrids is making them competitive now. People will not pay more for a hybrid; they are a fair bit more money. This incentive is a beginning to bring the price of hybrids to a range competitive with normal internal-combustion engines. We are seeing more hybrids and smaller vehicles on the road. It is amazing. It is like we are transitioning from being a North American, big-car country to Milan, Italy, where we see nothing but little cars.

It is happening. It is to be encouraged on the part of Canadians, and they are recognizing the need and moving in that direction. Is a carrot or a stick a better way? If you impose strict regulations in one fell swoop, you will do a lot of damage. I think we need to use carrots.

Le sénateur Di Nino : Vous conviendrez qu'il y a toute une panoplie d'organisations, comme le Syndicat canadien de la fonction publique, ou le SCFP, le Conseil canadien du canola, l'Association canadienne des carburants renouvelables et Conservation de la nature Canada qui ne seraient pas d'accord avec votre évaluation de ce budget. Elles ont toutes applaudi certaines composantes écologiques de ce budget.

M. Sadik : Bien entendu, moi aussi, j'applaudis certaines parties du budget.

Le sénateur Stratton : Je suis content que vous soyez venu car je suis curieux de savoir comment vous réagissez à l'Écoprélèvement.

À mon avis, le gouvernement a raison d'exclure les camionnettes d'une demi-tonne. Certes, on les conduit en ville, mais dans beaucoup de cas — peut-être la plupart des cas — on s'en sert pour le travail. Un contractuel indépendant qui fait des réparations ou d'autres sortes de travaux a besoin d'une camionnette pour se déplacer. C'est le véhicule principal de l'agriculteur. Il ne l'utilise pas seulement pour transporter des biens, mais aussi pour transporter leurs familles. Il y a de bonnes raisons pour exclure les camionnettes.

Lorsque quelqu'un achète un camion chez un concessionnaire d'automobiles, est-ce qu'on lui demande s'il s'en sert pour le travail ou seulement pour transporter sa famille? Comment peut-on le déterminer, et comment peut-on imposer des règlements? Je pense que ce serait difficile.

J'ai aussi remarqué au cours des années, et surtout en Californie, qu'on a demandé une efficacité énergétique toujours plus grande des automobiles mais qu'elle est toujours restée au même niveau. Le nombre de voitures a augmenté en même temps que l'efficacité énergétique. Alors, on en reste toujours au même point, sans faire aucun progrès. Surtout dans une ville comme Los Angeles, je ne vois pas comment on peut résoudre ce problème étant donné qu'il s'agit d'un vaste terrain plat. Si vous êtes allé à Los Angeles, ce dont je ne doute pas, vous avez pu constater qu'il y a très peu de tours d'habitation.

Cela pose un problème. L'Écoprélèvement représente le commencement d'un incitatif. C'est une étape transitoire en prévision de l'avenir. Il y a aussi des gens comme Glen Ringdal, le président de la New Car Dealers Association en Colombie-Britannique. Cet incitatif en faveur des véhicules économiques comme les hybrides les rend concurrentiels. Les gens ne veulent pas payer plus cher pour les hybrides, et ils coûtent pas mal plus cher. Cet incitatif commence à réduire le prix des hybrides à un niveau qui est concurrentiel avec le moteur à combustion interne ordinaire. On voit de plus en plus d'hybrides et de petites voitures sur les routes. C'est étonnant. C'est comme si l'Amérique du Nord se transformait d'un pays aux grandes voitures en un pays comme l'Italie, ou comme la ville de Milan où l'on ne voit que de petites voitures.

Nous sommes en voie de transformation. Les Canadiens doivent l'encourager car ils savent que nous avons besoin d'aller dans ce sens. Faut-il choisir la carotte ou le bâton? On peut faire beaucoup de dégâts en imposant des règlements sévères d'un coup sec. Je pense qu'il faut employer la carotte.

Would you care to comment on that rambling discourse on my part?

Mr. Sadik: I have taken careful notes of each important point you made.

In terms of pickup trucks being excluded, my sense is that one criterion we could use is the commercial plate criterion, which I suspect is pretty well in place around all the provinces. If they purchase a vehicle and have a commercial license plate, then they probably use it for construction, farming or something like that. Those pickup trucks could be excluded. If they opt not to have a commercial plate, it probably means that they are not doing anything work-related with that truck, in which case they ought to pay the levy.

California has had stricter vehicle regulations over the course of the past two decades, but those regulations have applied only to air pollutant emissions from tail pipes — sulphur dioxide, nitrous oxide and so on. California has been well ahead of the other 49 states because of the unique problem with smog in Los Angeles. The state has not set a standard around greenhouse gases until recently, and that standard does not come into effect until 2009, I believe. California has cleaned up its air somewhat. To their credit, fuel companies and vehicle manufacturers have cleaned up vehicles substantially in terms of the air pollutants that cause smog.

Unfortunately, with respect to greenhouse gases, 1 litre of gasoline, whether it is burned in a massive Chevy Suburban, a tiny Toyota Yaris or a 1925 Model T will produce 5 pounds of carbon dioxide per litre of gas no matter which vehicle it goes through. That will not change until we use smaller and more efficient engines. That is what California is moving toward, and where we can join them.

I agree with you fully that incentives are starting to work around smaller cars. We are seeing the federal incentive of \$1,000 or \$2,000 for hybrids or small efficient vehicles, coupled with incentives such as the one of another \$2,000 that you have cited in British Columbia. Those incentives will lop off \$4,000 from the price of a hybrid vehicle, be it a hybrid SUV or a small sub-compact car. That is fantastic, but experience has now shown that only a certain sector of the vehicle-buying public will be swayed by those types of incentives. That is borne out by the fact that we are still seeing an increase in sales of large SUVs, pickup trucks and gas guzzling cars. The market share of SUVs has continued to increase over the course of the last decade, even in the face of those kinds of incentives. Some people will not be moved by an incentive of \$2,000 or \$4,000. They still want the bigger car.

That is a question of freedom of choice. We have freedom of choice, by and large, in our society, but there are issues around seat belts, helmets on individuals riding motorcycles, immunizing children when they go to school, and a number of other areas where we have decided that, for the sake of public policy and the

Avez-vous des commentaires au sujet de mes divagations?

M. Sadik : J'ai pris soin de noter chacun de vos pertinents propos.

Au sujet de l'exclusion des camionnettes, je crois que nous pourrions appliquer le critère de la plaque d'immatriculation commerciale. Je crois que ce critère existe déjà dans toutes les provinces. Si quelqu'un achète un véhicule avec une plaque d'immatriculation commerciale, c'est probablement parce qu'il servira dans la construction, l'agriculture ou quelque chose de ce genre. Dans ces cas-là, on peut exclure les camionnettes. S'ils ne choisissent pas la plaque d'immatriculation commerciale, cela veut probablement dire que le camion ne servira pas à faire des travaux. Dans ces cas-là, ils devraient payer l'écoprélèvement.

Depuis les deux dernières décennies, la Californie a adopté des règlements de plus en plus sévères pour les véhicules. Toutefois, ces règlements ont visé seulement les émissions de polluants atmosphériques des tuyaux d'échappement — le dioxyde de soufre, l'oxyde nitreux et ainsi de suite. La Californie est bien à l'avant-garde des 49 autres États à cause de son problème unique de smog à Los Angeles. Ce n'est que tout dernièrement que cet État vient d'établir des normes pour les gaz à effet de serre, et je crois que ces normes n'entreront pas en vigueur avant 2009. La Californie a réussi à assainir son atmosphère dans une certaine mesure. Les sociétés pétrolières et les fabricants de véhicule ont eu le mérite d'assainir considérablement les véhicules en réduisant les polluants atmosphériques responsables du smog.

Malheureusement, pour ce qui est des gaz à effet de serre, un litre d'essence, consommé par une grande Chevy Suburban, une minuscule Toyota Yaris ou un Model T de 1925 dégagera cinq livres de gaz carbonique par litre d'essence, quel que soit le véhicule en question. Ce chiffre ne changera pas jusqu'à ce qu'on adopte des moteurs plus petits et plus efficaces. La Californie s'achemine dans ce sens et c'est à nous de la rejoindre.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les incitatifs commencent à avoir un effet quand il s'agit des petites voitures. Il y a maintenant l'incitatif fédéral de 1 000 \$ ou de 2 000 \$ pour les hybrides ou les petites voitures efficaces, en plus des incitatifs tels que les 2 000 \$ supplémentaires accordés par la Colombie-Britannique, comme vous l'avez dit. Ces incitatifs réduiront le prix d'un véhicule hybride de 4 000 \$, qu'il s'agisse d'un VUS hybride ou d'une petite auto sous-compacte. C'est fantastique, mais nous savons par expérience que les incitatifs de ce genre affectent seulement certains acheteurs de véhicules. La preuve, c'est qu'on achète toujours de plus en plus les grands VUS, les camionnettes et les voitures énergivores. La part du marché des VUS n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, malgré les incitatifs. Certains individus ne seront pas impressionnés par un incitatif de 2 000 \$ ou de 4 000 \$. Ils préféreront toujours les grosses voitures.

C'est une question de liberté de choix. Nous sommes libres de choisir, en général, dans notre société, mais il y a des questions comme les ceintures de sécurité, les casques pour les individus qui conduisent les motocyclettes, l'immunisation des enfants qui fréquentent les écoles, et plusieurs autres secteurs où nous avons

harm that these activities cause to individuals or the public at large, perhaps we ought to start introducing measures for the sake of society as a whole. Such measures will reduce greenhouse gas emissions, and improve human health and the environment around us.

Senator Stratton: I do not disagree with you. I think that will happen over time.

Senator Murray: Not in our lifetime.

Mr. Sadik: We are running out of time.

Senator Stratton: The problem we have is that until it becomes painful economically — and the price of gas must go higher and higher — people will not take notice.

Mr. Sadik: We are a huge net exporter of gasoline. It is great for Canada.

The Chairman: Did you say 1 litre of gasoline burned produces 5 pounds of carbon dioxide? Did you mean gallons and pounds?

Mr. Sadik: Right: One litre produces 2.4 kilograms of carbon dioxide.

Mr. Sadik: Twenty pounds per gallon.

The Chairman: We appreciate you being here today, Mr. Sadik.

Mr. Sadik: Thank you.

The Chairman: Honourable senators, we are pleased to have with us as our next witness Dr. Marcel Dvorak, who represents the Rick Hansen Foundation. He is Head of the Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, University of B.C.; and Cordula and Gunter Paetzold Chair in Spinal Cord Clinical Research.

Welcome, Dr. Dvorak.

Dr. Marcel Dvorak, Head, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, University of B.C.; and Cordula and Gunter Paetzold Chair in Spinal Cord Clinical Research: Thank you very much for the opportunity to present to you. I am responding to an invitation on behalf of the Rick Hansen Foundation researchers across Canada and, on behalf of people with spinal cord injury, to speak about why it is vital that clause 143 of Bill C-52 be passed expeditiously. The following statement is intentionally focused on the importance of this provision to our community; hence, the statement does not comment on any other measures or merits of the government's Budget 2007.

This year marks the twentieth anniversary of the Rick Hansen Man in Motion World Tour, and it has been an important reminder of the progress we have made in Canada to remove the physical and attitudinal obstacles that people with disabilities

décidé pour le bien public, et vu la nocivité de certaines activités pour les particuliers ou pour le public en général, qu'il faut appliquer des mesures pour le bien de la société dans son ensemble. En adoptant de telles mesures, on pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre, assainir l'environnement, et améliorer la santé humaine.

Le sénateur Stratton : Je ne dirai pas le contraire. Je pense que tout cela se produira en temps et lieu.

Le sénateur Murray : Nous ne le verrons pas de notre vivant.

M. Sadik : Nous commençons à manquer de temps.

Le sénateur Stratton : Le problème, c'est que les gens ne réagiront pas jusqu'à ce que le prix de l'essence monte au point où cela leur coûte trop cher.

M. Sadik : Le Canada est un grand exportateur d'essence, c'est fantastique pour le Canada.

Le président : Avez-vous dit qu'un litre d'essence produit cinq livres de gaz carbonique? Voulez-vous dire des gallons et des livres?

M. Sadik : Exactement : un litre produit 2,4 kilogrammes de gaz carbonique.

M. Sadik : Un gallon en produit 20 livres.

Le président : Merci d'être venu aujourd'hui, monsieur Sadik.

M. Sadik : Merci.

Le président : Honorables sénateurs, nous sommes heureux d'accueillir comme prochain témoin, le Dr Marcel Dvorak, qui représente la Rick Hansen Foundation. C'est le chef de l'Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, Université de la Colombie-Britannique; et titulaire de la chaire Cordula et Gunter Paetzold en recherche clinique sur la moelle épinière.

Bienvenue, docteur Dvorak.

Dr. Marcel Dvorak, chef, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, Université de la Colombie-Britannique; et titulaire de la chaire Cordula et Gunter Paetzold en recherche clinique sur la moelle épinière : Merci beaucoup de cette occasion de vous adresser la parole. En réponse à une invitation de la part des chercheurs de la Rick Hansen Foundation dans tout le Canada et des personnes atteintes d'une lésion de la moelle épinière, je vous expliquerai pourquoi il est essentiel d'adopter rapidement l'article 143 du projet de loi C-52. Dans mon exposé, j'ai l'intention de souligner l'importance de ce projet de loi pour notre collectivité. Par conséquent, je ne parlerai pas d'autres mesures ou mérites du budget du gouvernement.

Nous marquons cette année le 20^e anniversaire du tour du monde Man in Motion de la Fondation Rick Hansen, et l'événement a été un important rappel des progrès que nous avons effectués, au Canada, pour éliminer les obstacles auxquels

suffer. It has reminded us of how far we have come as a country, but that more opportunities and more progress lies ahead.

A delay of Bill C-52, in particular clause 143, will result in further delay of research advances for people living with spinal cord injury, as well as significant delay in savings to the healthcare system.

The vision of the Spinal Cord Injury Translational Research Network is to implement a national research strategy and have Canada become a world leader in reducing disability impacts while improving the quality of life for people with spinal cord injury.

As one of the physicians and leaders of this initiative, we are mobilizing a community of experts from the field of spinal cord injury research and clinical care to translate research breakthroughs into innovations that will help Canadians with spinal cord injuries adapt to and eventually even recover from their injuries.

This Canada-wide network will identify and share best practices and bring a collaborative focus to create new solutions that will deliver new possibilities for individuals and their families.

By the end of 2007, it is expected that traumatic spinal cord injury will have resulted in \$1.9 billion in healthcare costs across Canada. With the work of the new translational research network, healthcare outcomes will improve in areas such as reduced incidents of permanent paralysis, reduction in pressure sores and reduction in the number of hospital days required to treat individuals with acute traumatic spinal cord injury.

The momentum during the twentieth anniversary year has been achieved with support at provincial levels from Alberta, British Columbia, Northwest Territories, Nunavut, Prince Edward Island and Yukon. Other jurisdictions continue to consider the extent of their involvement.

To delay now will not only impact the detailed planning and collaborative efforts of Canada's leading spinal cord injury scientists and practitioners, but it will adversely impact the lives and the economic consequences of individuals with spinal cord injury in Canada. More time will be unnecessarily spent in intensive care units, hospitals and in rehabilitation units. Some individuals will not receive adequate treatment and will suffer through painful physical, emotional and social consequences. Others with spinal cord injury will wait weeks, months or years longer than necessary to move on with their lives. They will be apart from their loved ones and potentially, will suffer from

les personnes vivant avec une invalidité font face, tant sur le plan physique qu'au niveau des attitudes. Le tour du monde nous a rappelé que le Canada a fait d'importants progrès, mais qu'il reste du travail à faire.

Un retard dans l'adoption du projet de loi C-52, plus particulièrement son article 143, serait très décevant pour les Canadiens et les Canadiennes qui vivent avec des invalidités, puisque cela retarderait encore davantage la recherche cruciale pour les personnes atteintes d'une lésion de la moelle épinière et empêcherait le système de santé de réaliser d'importantes économies.

La vision du Réseau d'application de la recherche sur les lésions de la moelle épinière consiste à mettre en oeuvre une stratégie de recherche nationale et de faire du Canada un chef de file mondial sur le plan, d'une part, de la réduction de l'impact des invalidités et, d'autre part, de l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'une lésion de la moelle épinière.

Je suis un des médecins et dirigeant de ce projet qui mobilise la communauté de spécialistes dans les domaines de la recherche sur les lésions de la moelle épinière et de la prestation de soins cliniques. Notre objectif est de mettre en application les percées dans la recherche de façon à créer des solutions novatrices qui aideront les Canadiens et les Canadiennes atteints d'une lésion de la moelle épinière à s'adapter à leurs blessures et, à terme, à en guérir.

Ce réseau pancanadien cernera et partagera les pratiques exemplaires et permettra, par la collaboration, de créer de nouvelles solutions et possibilités pour les particuliers et leurs familles.

D'ici la fin 2007, on s'attend à ce que les lésions de la moelle épinière coûtent 1,9 milliard de dollars au système de santé du Canada. Le nouveau réseau d'application de la recherche sur les lésions de la moelle épinière permettra d'améliorer de nombreux résultats de santé, dont la baisse de l'incidence des paralysies permanentes, la réduction du nombre de plaies de lit et la baisse du nombre de jours d'hospitalisation nécessaires pour les patients atteints d'une lésion de la moelle épinière.

Le 20^e anniversaire a généré un grand enthousiasme grâce au soutien de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon. D'autres administrations continuent de considérer la portée de leur engagement.

Un retard dans l'adoption de l'article 143 du projet de loi aura non seulement un effet négatif sur la planification soignée et les efforts de collaboration des plus grands scientifiques et praticiens du Canada dans le domaine des lésions de la moelle épinière, mais cela nuira en outre à de nombreuses vies et aura des conséquences économiques pour le système de santé du Canada. De nombreuses personnes continueront de passer inutilement du temps dans les unités de soins intensifs, les hôpitaux et les centres de réadaptation. Certains ne recevront pas les traitements adéquats et devront endurer de pénibles conséquences physiques, affectives et sociales. De nombreuses autres personnes atteintes d'une lésion

depression and isolation. In some cases, for those not so lucky, they may suffer from unnecessary medical complications that could lead to their premature death.

To delay now means a significant loss in the momentum of that progress and a step backwards for the hearts and minds of members of the spinal cord injured community in Canada. I urge you to assist us in obtaining this funding.

Maybe on a more personal note, as a physician and surgeon who cares for these people, when I return to Vancouver later today and over this weekend, I will be on call for the acute spinal cord injury unit at Vancouver General Hospital. At this time of the year, which is a busy time for spinal cord injury, I will likely admit several patients with acute spinal cord injury. It is hard to stand over the bed of an often young individual who has sustained a new spinal cord injury and not feel extremely compelled to try to do everything that we possibly can to try to improve their outcome and reduce their disability. The patients and the families often ask us in that environment, "What can you do, and what are you doing?" They question things such as whether or not they reached a centre of excellence in a timely fashion, where their care was expedited, whether there were gaps in their care and why those occurred. My answer to them is that we are doing a lot, and this initiative, the translational research network, is what we are doing to try to improve their care and reduce their disability; and even in some cases to allow individuals with serious injuries to walk away, something that was not happening 20 and 30 years ago.

I ask you, on behalf of the translational research network, which I am one of the co-leads of, and on behalf of patients and their families across Canada, and those living with spinal cord injury, to help us obtain this funding, to help us and partner with us to help improve the care of these individuals, and to speed the passage of this bill.

The Chairman: Thank you, Dr. Dvorak, for your presentation. We understand the importance of this to the Rick Hansen Foundation. For the record, you indicated in your submission, section 143. It has now evolved or morphed into section 141 of the bill that is before us. You are close. I wanted to clarify the record on that.

I have a list of senators that would be pleased to enter discussion with you.

Senator Nancy Ruth: I hope the budget is passed too, because the \$30 million that is committed to you is multiplied to a number of other organizations that will also die if we do not pass the budget.

de la moelle épinière devront attendre sans raison des semaines, des mois, voire des années de trop avant de pouvoir reprendre leur vie. Ils seront séparés de leurs êtres chers et souffriront peut-être de dépression et d'isolement et, dans certains cas, les moins chanceux subiront des complications médicales évitables qui mèneraient à leur décès précoce.

Un retard dans l'adoption de ce projet de loi signifie une perte significative de l'énergie générée par les progrès et un pas en arrière dans le cœur et l'esprit des membres de la communauté des lésions de la moelle épinière du Canada. Je vous enjoins de nous aider à obtenir ces fonds.

Sur une note peut-être un peu plus personnelle, en tant que médecin et chirurgien qui s'occupe de ces gens-là, quand je rentrerai à Vancouver plus tard aujourd'hui, et au cours de la fin de semaine, je serai disponible sur appel à l'unité de traitement des lésions aiguës de la moelle épinière à l'hôpital Général de Vancouver. À cette époque de l'année, période de pointe pour les lésions de la moelle épinière, je vais probablement admettre plusieurs patients atteints de lésions aiguës de la moelle épinière. Il est difficile d'être au chevet d'une personne qui est souvent jeune et qui a subi une nouvelle lésion à la moelle épinière sans se sentir extrêmement obligé de faire tout son possible pour améliorer les résultats et réduire l'incapacité du patient. Les patients et les familles nous demandent souvent en pareille circonstance, « Que pouvez-vous faire, et qu'est-ce que vous faites? » Ils remettent en question, entre autres, la question de savoir si le patient est arrivé à un centre d'excellence de façon opportune, ce qu'on a fait pour accélérer les soins, ce qu'on a omis de faire et pourquoi. Je leur réponds que nous faisons beaucoup, et cette initiative, le réseau d'application de la recherche, c'est ce que nous faisons pour essayer d'améliorer les soins aux patients et réduire leur incapacité; et dans certains cas, même de permettre aux patients atteints de lésions graves de s'en aller à pied, ce qui n'arrivait pas il y a 20 ou 30 ans.

Je vous demande, au nom du réseau d'application de la recherche, dont je suis l'un des codirigeants, et au nom des patients et de leurs familles dans tout le Canada, et des personnes vivant avec une lésion de la moelle épinière, de nous aider à obtenir ce financement, de collaborer avec nous afin d'améliorer les soins à ces patients, et d'accélérer l'adoption de ce projet de loi.

Le président : Merci, Dr Dvorak, de votre exposé. Nous sommes conscients de l'importance que la Fondation Rick Hansen y accorde. Aux fins de précision, vous avez dit dans votre exposé qu'il s'agissait de l'article 143. Cette disposition a changé ou s'est métamorphosée en l'article 141 du projet de loi dont nous sommes saisis. Vous n'étiez pas loin. Je voulais remettre les pendules à l'heure.

J'ai une liste des sénateurs qui aimeraient entrer en discussion avec vous.

Le sénateur Nancy Ruth : Moi aussi, j'espère que le budget sera adopté, puisque le montant de 30 millions de dollars qui vous est affecté se multiplie auprès de plusieurs autres organismes qui disparaîtront aussi si nous n'adoptons pas le budget.

I want to ask you two things. How will you use the \$30 million? What kind of research will be done out of it? In the end, I want to know what you think about stem cell research, because this issue is huge in this Parliament.

Dr. Dvorak: We have set up a multi-level collaboration. It runs across Canada. Scientists, surgeons and physicians that care for these patients from the moment of injury through their rehabilitation and through to their ongoing life in the community have agreed to collaborate and work together based on the leadership of Rick Hansen and the Rick Hansen Foundation. That collaboration is only gaining momentum now, and it has been ongoing for many years. This collaboration has five clear priorities within the structure of this translational research network. Those priorities include a reduction in permanent paralysis, improvement in quality of life outcomes for individuals living with spinal cord injury, a data collection process whereby we fund the Rick Hansen Spinal Cord Injury Registry, where every individual with a new spinal cord injury across Canada, regardless of where they are injured, is included, and then components of implementing best practices and management.

We have a structure and we have a plan. We have been working on a business plan. We have clear outcomes. One of the unique aspects of this collaboration is that it brings together individuals at different levels. This is not a pure research initiative as such, but it links the clinical researchers, those that study their patients, with individuals such as healthcare economists that have an interest in management science and want to improve the processes and how we care for these patients. By bringing those groups together, I think we will see not only improvements in care and outcome but also reduction in cost and much more efficient care. This is a way for the federal investment in this area to lead healthcare change and transformational change.

Senator Nancy Ruth: But you do not know, per se, how many million of the \$30 million will go to this?

Dr. Dvorak: We have a preliminary budget divided among the five priorities, and every year we will put together a business plan that divides that out. It is representative generally of the spread of incidents of injuries across Canada. We have representation and involvement across Canada in this.

Senator Nancy Ruth: Give me an example. Tell me a story.

Dr. Dvorak: You want to hear a story. Stephen Fletcher and Rick Hansen are great examples. When Rick was first injured, his care was extremely lengthy and extremely disabled.

Je voudrais vous poser deux questions. Comment utiliserez-vous ce montant de 30 millions de dollars? À quel genre de recherches sera-t-il consacré? Enfin, je veux savoir ce que vous pensez de la recherche sur les cellules souches, parce que c'est un sujet qui revêt une importance capitale au cours de cette législature.

Dr. Dvorak : Nous avons établi une collaboration à multiples niveaux. C'est pancanadien. Les scientifiques, les chirurgiens et les médecins qui s'occupent de ces patients depuis le moment de l'accident en passant par la réadaptation jusqu'à la reprise de leur vie au sein de la collectivité, sont convenus de collaborer et de travailler ensemble sous la direction de Rick Hansen et de la Fondation Rick Hansen. Ce n'est que maintenant que cette collaboration s'amplifie, et elle existe depuis de nombreuses années. Cette collaboration comporte cinq priorités claires dans le cadre de ce réseau d'application de la recherche. Ces priorités comprennent la baisse de l'incidence des paralysies permanentes, l'amélioration des résultats en ce qui a trait à la qualité de vie des personnes vivant avec une lésion de la moelle épinière, la collecte de données au moyen de notre financement du registre des lésions de la moelle épinière Rick Hansen, grâce auquel toute personne atteinte d'une nouvelle lésion de la moelle épinière au Canada, peu importe l'endroit de l'accident, est répertoriée, et ensuite les composantes de la mise en oeuvre des pratiques exemplaires et de la gestion.

Nous avons une structure et nous avons un plan. Nous travaillons à un plan stratégique. Nous avons des résultats clairs. L'un des aspects exceptionnels de cette collaboration, c'est qu'elle regroupe des personnes à différents niveaux. Ce n'est pas une initiative de pure recherche, mais elle relie les chercheurs cliniques, ceux qui observent leurs patients, à d'autres personnes telles que des économistes en soins de santé, qui s'intéressent à la science de la gestion et qui veulent améliorer les méthodes et la façon dont on s'occupe de ces patients. En réunissant ces groupes, je crois que nous constaterons non seulement des améliorations dans les soins et dans les résultats, mais aussi une réduction des coûts, et des soins beaucoup plus efficaces. C'est une façon dont les investissements fédéraux dans ce domaine pourront mener à une évolution dans les soins de santé et à une évolution transformationnelle.

Le sénateur Nancy Ruth : Mais vous ignorez quelle tranche de ce montant de 30 millions de dollars y sera consacrée?

Dr. Dvorak : Nous avons un budget préliminaire réparti entre les cinq priorités, et chaque année nous dresserons un plan stratégique qui en fait la répartition. Cela reflète de façon générale la gamme des cas de lésions au Canada. Nous avons une représentation et une participation pancanadiennes dans tout cela.

Le sénateur Nancy Ruth : Donnez-moi un exemple. Racontez-moi une histoire.

Dr. Dvorak : Vous voulez entendre une histoire. Stephen Fletcher et Rick Hansen sont d'excellents exemples. Quand Rick s'est blessé au début, ses soins ont été extrêmement prolongés et son incapacité était extrême.

Senator Nancy Ruth: It is not the individual I want to know about. I want to know how it works with provincial health organizations, how it integrates with one specialist of one kind, or a practitioner that is not medical. How does this network work?

Dr. Dvorak: We have champions in each major centre where there are centres of excellence. They will implement the registry that will collect data on every new injured patient, and that is a cost. The registry is a significant component, maybe even a third, of the annual cost. In addition, studies will be run out of the registry, and management science areas will look at the economics and at the flow of patients from the registry. Clinical trials will be run through the registry and through the network. It is difficult to study individual spinal-cord-injured patients from one centre only because, fortunately, there are so few of them. Creating a network across Canada gives us the ability to implement clinical trials and look at some of the new research developments coming out of the lab that we are able to implement to make improvements in peoples' lives. We will measure that and cost that and show not only the improvements in care but also the savings in dollars.

Stem cell research and therapy represents a controversial area that is outside my specific area of expertise. I know a stem cell network in Canada is being supported. It is an important area to pursue. Whatever the answer and whatever the cure for individuals, it will not be one magic bullet. It will be a combination of many incremental things. Promising early results suggest some stem cell therapies might be part of that.

Senator Nancy Ruth: Many spinal cord injuries come from car accidents. Do you have a relationship with the automobile industry?

Dr. Dvorak: Personally, no, but about half the spinal cord injuries across Canada are the direct result of motor vehicle accidents involving passengers, drivers and pedestrians. We are starting to see a shift in that number with some of the safety initiatives, such as air bags and seat belt laws, both of which have made a dramatic difference. We are seeing fewer individuals ejected from vehicles. There is a shift toward more elderly individuals with spinal cord injuries and maybe lower energy injuries, due to a fall in a bathtub or a slip on an icy curb.

Those injuries are a different pattern and have different complexities because often other health issues are related to those individuals. There can be greater opportunity to intervene because they have a lower energy injury and thus, the damage to the cord may be more easily remedied.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce n'est pas la personne qui m'intéresse. Je veux savoir comment cela fonctionne avec les organismes de santé provinciaux, comment on intègre un spécialiste d'une sorte, ou un praticien non médical. Comment ce réseau fonctionne-t-il?

Dr. Dvorak : Nous avons des champions dans chaque grand centre où se trouvent des centres d'excellence. Ils vont mettre en œuvre le registre qui regroupera des données sur tous les nouveaux patients blessés, et cela entraînera des coûts. Le registre est un élément important, voire le tiers du coût annuel. En outre, des études se feront à partir du registre, et les chercheurs en science de la gestion se pencheront sur les aspects économiques et sur l'évolution des patients figurant dans le registre. Des essais cliniques s'effectueront dans le registre et à travers le réseau. Il est difficile d'étudier des patients atteints d'une lésion de la moelle épinière dans un centre seulement parce que, heureusement, ils sont si peu nombreux. La création d'un réseau pancanadien nous permet d'effectuer des essais cliniques et de profiter de certaines des nouvelles percées issues de la recherche en laboratoire pour améliorer les vies des patients. Nous allons mesurer cela et en établir les coûts et montrer non seulement les améliorations apportées aux soins mais aussi les économies en argent.

La recherche et la thérapie sur les cellules souches constituent un domaine controversé qui ne relève pas de mon champ de connaissance particulier. Je sais qu'on appuie un réseau de cellules souches au Canada. C'est un domaine important à poursuivre. Quelles que soient la solution et la façon dont on guérira les patients, il ne s'agira pas d'une panacée. Il s'agira plutôt de découvertes cumulatives combinées. Des résultats immédiats prometteurs laissent présager que certaines thérapies à base de cellules souches pourraient en faire partie.

Le sénateur Nancy Ruth : Beaucoup de lésions de la moelle épinière résultent d'accidents d'auto. Avez-vous des rapports avec l'industrie automobile?

Dr. Dvorak : Personnellement, non, mais à peu près la moitié des lésions de la moelle épinière au Canada résultent directement d'accidents de la route impliquant passagers, conducteurs et piétons. On commence à voir ce chiffre changer grâce à certaines initiatives de sécurité, telles que les sacs gonflables et les lois sur le port de la ceinture de sécurité, qui ont donné des résultats spectaculaires. On voit moins de personnes éjectées de leur véhicule. Il y a une tendance vers un plus grand nombre d'ânés atteints d'une lésion de la moelle épinière et qui subissent peut-être des blessures moins violentes, occasionnées par une chute dans la baignoire ou par une chute pour avoir glissé sur un trottoir glacé.

Ces blessures-là sont différentes et comportent différentes complexités car ces personnes-là ont souvent d'autres problèmes de santé. Notre intervention peut avoir de meilleures chances de réussir parce que leur accident a été moins violent et il pourrait donc être plus facile d'y remédier.

Senator Murray: I am glad you are here today. We have all heard of the Rick Hansen Foundation and I am glad to see someone before us who is directly involved. I will make a brief intervention on which you may comment or take on board as you see fit.

The provisions of the budget that are of particular interest to you are contained in the large, omnibus Bill C-52. That bill also contains provisions that are extremely important, controversial and divisive relating to major national programs such as equalization and the Canada Social Transfer that affect the lives of many Canadians directly. Not all of us support those provisions. I, for one, will support at least one amendment, if it comes forward, to this bill on those provisions. I do not know what you have been told about the legislative process here or who told it to you, but I want to say that if we decide to amend this bill for good reasons, we will do so on Thursday or Friday, and it will go back to the House of Commons. They will need to meet and deal with it. My experience is that they deal swiftly with these matters. They will either accept our amendment or amendments or they will send it back and tell us that they have not accepted them. In any case, the delay might be measured in days rather than in weeks, and I want you to know that.

I also want you to know, although you might know already, that the entire responsibility for putting your worthy program, which I think all of us support in this bill, along with these other controversial and divisive issues is entirely with the government. I do not think I need to say any more.

The Chairman: I assume you do not want to comment on that.

Dr. Dvorak: No, thank you.

The Chairman: I have a point. Can you tell us when the \$30 million was promised to the Rick Hansen Foundation because we have been told in government publication that the money is coming out of last year's budget and not out of this year's budget, although the provision is an amendment in a budget implementation for this year's budget, which is somewhat peculiar.

Dr. Dvorak: I believe the announcement was made February 2, 2007. The details of which budget or year are beyond me.

The Chairman: That was in the previous budget year and that explains it. For some reason it was not in other legislation but has ended up in this year's budget implementation legislation. That explains it for me. Thank you.

Senator Rompkey: Of course, they all say that funds may be paid. I assume that you have a guarantee that it will happen. The \$30 million is a one-time expenditure but you have an ongoing program. I notice that all of these are one-time expenditures,

Le sénateur Murray : Je suis réjoui de votre présence parmi nous aujourd'hui. Nous avons tous entendu parler de la Fondation Rick Hansen et je suis ravi de voir quelqu'un aujourd'hui devant nous qui y participe directement. Je vais faire une brève intervention que vous pourrez commenter ou prendre en considération comme bon vous semble.

Les dispositions budgétaires qui vous intéressent particulièrement se retrouvent dans le grand projet de loi omnibus C-52. Ce projet de loi comporte également des dispositions extrêmement importantes, controversées et fractionnelles portant sur d'importants programmes nationaux tels que la péréquation et le transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui affectent beaucoup de Canadiens directement. Nous n'appuyons pas tous ces dispositions-là. Pour ma part, je vais appuyer au moins un amendement, le cas échéant, à ce projet de loi relativement à ces dispositions. Je ne sais pas ce qu'on vous a dit à propos du processus législatif ici ou qui vous l'a dit mais je tiens à signaler que si nous décidons d'amender ce projet de loi pour de bonnes raisons, nous le ferons jeudi ou vendredi, et le projet de loi sera renvoyé à la Chambre des communes. Les députés devront se réunir et en traiter. Selon mon expérience, ils traitent rapidement ce genre de choses. Ou bien ils vont accepter notre amendement ou nos amendements, ou bien ils nous renverront le projet de loi et nous diront qu'ils ne les ont pas acceptés. Quoi qu'il en soit, le retard se mesurera peut-être en jours plutôt qu'en semaines, et je veux que vous le sachiez.

Je veux également que vous sachiez, bien que vous le sachiez peut-être déjà, que toute la responsabilité d'avoir inclus votre programme louable, que nous appuyons tous, je crois, dans ce projet de loi, avec tous ces autres sujets qui sèment la controverse et la discorde, incombe entièrement au gouvernement. Voilà, je crois que j'ai tout dit.

Le président : Je présume que vous n'avez pas de commentaires à faire là-dessus.

Dr. Dvorak : Non, merci.

Le président : J'ai une question. Pouvez-vous nous dire quand les 30 millions de dollars ont été promis à la Fondation Rick Hansen? Selon un document du gouvernement, l'argent provient du budget de l'an dernier et non pas du budget de cette année, bien que la disposition soit un amendement à la mise en œuvre du budget de cette année, ce qui est un peu bizarre.

Dr. Dvorak : Je crois que l'annonce a été faite le 2 février 2007. Quant à savoir quel budget ou quelle année, cela m'échappe.

Le président : C'était pendant l'année budgétaire précédente, et cela l'explique. Pour une raison quelconque, ce n'était pas dans une autre loi, mais cela s'est retrouvé dans la loi d'exécution du budget de cette année. Voilà l'explication pour moi. Merci.

Le sénateur Rompkey : Bien entendu, tout le monde dit que les fonds peuvent être versés. Je présume que vous avez une garantie que cela se fera. Le montant de 30 millions de dollars est une dépense non répétitive, mais vous avez un programme permanent.

I think. Is that one-time expenditure useful and, if so, what would you do with it and how would you continue to fund ongoing research? This problem will not be solved overnight.

Dr. Dvorak: This is part of a 20-year journey for the Rick Hansen Foundation in building collaboration and advancing care. We are taking it to the next level. The fact that we have secured funding for five years, which is the term of \$30 million, is extremely helpful. Our mission will be to show within that five years how absolutely necessary this work is, and then make a compelling case for further funding.

Senator Rompkey: This funding comes to you over five years.

Dr. Dvorak: Correct: It is a single payment of \$30 million with a plan to spend it over five years and to provide annual business plans in advance to be approved. There is an extensive document around the terms of how the money will be spent.

The Chairman: That is helpful. That was not in any of the documentation that we had before us.

Senator Di Nino: Dr. Dvorak, you probably know of the organization that I am with: the Terry Fox Hall of Fame. I am aware of your organization and of the incredible courage of the folks that you deal with; those of us who review the applications of those to be admitted to the Terry Fox Hall of Fame. I congratulate the Terry Fox Hall of Fame because I know they perform a great service in this area. As well, I extend to you and your organization my congratulations because I know the difference that you have made to the lives of numerous individuals whose curricula vitae I have had the privilege of reviewing. The two we mentioned a moment ago, Rick Hansen and Stephen Fletcher, are members of the Terry Fox Hall of Fame. Thank you for making a difference in the lives of many people.

Senator Mitchell: I heard an interesting interview with Rick Hansen recently where he made a number of points, two of which were that there are techniques now that can greatly limit spinal cord damage if they are implemented quickly enough. You probably know what I am referring to; I do not.

Can you describe those techniques briefly and tell us whether there is a national standard of care that is applied for those techniques? I believe he was inferring there was not yet.

Dr. Dvorak: That is correct. A number of interventions have come out of basic science research, but also out of clinical research — some out of other fields where we think that we have interventions that, if applied early enough, can make a dramatic difference.

One example of that would be the timing of surgical decompression. It used to be that surgery was fairly risky early on when the patient was unstable. Through a large collaboration

Je constate que ce sont tous des versements ponctuels, je crois. Ce versement unique est-il utile, et, si oui, comment l'utiliserez-vous et comment continuerez-vous à financer la recherche continue? Ce problème ne se règlera pas du jour au lendemain.

Dr. Dvorak : Cela fait partie du cheminement de la Fondation Rick Hansen au cours des 20 dernières années sur la voie de la promotion de la collaboration et de l'amélioration des soins. Nous passons au niveau supérieur. Le fait d'avoir obtenu un financement de 30 millions de dollars sur cinq ans est extrêmement utile. Nous aurons pour mission de démontrer d'ici là que cette tâche est tout à fait nécessaire et ensuite d'établir de façon convaincante le bien-fondé d'un financement supplémentaire.

Le sénateur Rompkey : Ces fonds vous seront versés sur cinq ans.

Dr. Dvorak : C'est exact. Il s'agit d'un versement unique de 30 millions de dollars, et on prévoit dépenser cet argent sur cinq ans et remettre des plans stratégiques annuels à l'avance aux fins d'approbation. Il y a un document étoffé qui porte sur les façons dont l'argent sera dépensé.

Le président : C'est très utile. Il n'était pas dans les documents dont nous disposons.

Le sénateur Di Nino : Docteur Dvorak, vous connaissez sans doute l'organisme dont je fais partie : le temple de la renommée Terry Fox. Je suis au courant de votre organisme et du courage incroyable de vos clients; nous examinons les demandes d'admission au temple de la renommée Terry Fox. Je félicite le temple de la renommée Terry Fox parce que je sais qu'il fournit un service remarquable dans ce domaine. En outre, j'adresse à vous et à votre organisme mes félicitations puisque je sais quelle incidence positive vous avez eue dans la vie de bien des gens dont j'ai eu le privilège d'examiner le curriculum vitae. Les deux personnes dont nous avons parlé il y a quelques instants, Rick Hansen et Stephen Fletcher, sont des membres du temple de la renommée Terry Fox. Merci d'e votre action positive dans la vie de beaucoup de gens.

Le sénateur Mitchell : J'ai récemment entendu une interview intéressante avec Rick Hansen, où il a fait valoir plusieurs choses, notamment qu'il existe maintenant des techniques qui permettent dans une large mesure d'éviter d'endommager la moelle épinière si on y a recours à temps. Vous savez sans doute ce à quoi je fais allusion; moi, pas.

Pourriez-vous nous décrire ces techniques brièvement et nous dire s'il existe une norme de diligence nationale qui s'applique à ces techniques? Si j'ai bien compris, il a laissé entendre que cette norme n'existait pas encore.

Dr. Dvorak : C'est exact. Un certain nombre d'interventions résultent de la recherche fondamentale mais aussi de la recherche clinique et des autres secteurs. Nous croyons que nous avons certaines interventions qui, si elles sont appliquées assez tôt, peuvent faire une grande différence.

Comme exemple, je vous donnerai le moment où on choisit de faire la décompression chirurgicale. Auparavant faire une intervention chirurgicale au tout début, lorsque le patient était

with multiple physicians, we have participated in a study that is starting to suggest that the earlier we decompress, or take the pressure off an injured spinal cord, the better it is.

When we look at spinal cord injury in a country like ours, and the implications to the health care system of a finding like that, we would like to arrive at a situation where they receive the same high level of care regardless of the postal code in which they are injured. That is not only a goal of setting a standard, it is a goal of creating the environment within an already stretched health care system where that kind of care can be prioritized and can occur. Without that, the downstream costs end up being extreme. Part of what we are trying to show here is that if these improvements can be made, there are direct measurable consequences.

The short answer to your two questions is, yes, there are interventions; and no, there are not yet standards. Care varies tremendously, depending on where they are injured and even in what environment — whether it is work related or other types of injuries.

The Chairman: I failed to indicate that Senator Mitchell is a senator from Alberta.

Dr. Dvorak, we appreciate your being here and providing us with this background information. It is helpful to us in our deliberations on this bill in its many different facets.

Honourable senators, we will now adjourn. The bus is waiting outside, and the vote is at 5:30 p.m.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, June 20, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance sat today at 6:17 p.m. to consider Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007.

Senator Joseph A. Day: (*Chairman*) in the Chair.

[*Translation*]

The Chairman: Welcome to this meeting of the Senate Standing Committee on National Finance. My name is Joseph Day. I represent the Province of New Brunswick in the Senate, and I am the chair of this committee.

[*English*]

This committee's field of interest is government spending, either directly through the estimates or indirectly through bills that provide borrowing authority or bear upon the spending proposals identified in the estimates. This evening we are continuing our examination of Bill C-52, to implement certain provisions of the budget, tabled in Parliament on March 19, 2007.

encore peu stable, comportait pas mal de risques. Grâce à une grande collaboration réunissant de nombreux médecins, nous avons participé à une étude qui commence à nous montrer qu'il vaut mieux faire une décompression ou réduire la pression exercée sur la moelle épinière dès que possible.

Lorsqu'on examine la question des traumatismes médullaires au Canada, et qu'on tient compte de l'impact d'une telle découverte sur notre système de soins de santé, nous aimerions pouvoir fournir à ces patients le même niveau élevé de soins, peu importe où ils vivent. Alors le but n'est pas seulement d'établir une norme, mais aussi de créer un milieu, au sein d'un système de soins de santé déjà exténué, où on peut accorder une priorité à ce genre d'interventions et y donner suite. Autrement, les coûts en aval sont très élevés. Un aspect que nous essayons de vous montrer, c'est que si nous réussissons à apporter ces améliorations, nous pourrions ensuite mesurer l'impact de façon directe.

Pour répondre à vos deux questions de façon rapide, je dirais que, oui, ces interventions existent; et, non, on n'a pas encore établi de normes. Les soins varient énormément, selon l'endroit où le patient est blessé et même selon le milieu, c'est-à-dire si la blessure est liée au travail ou pas.

Le président : J'ai omis de dire que le sénateur Mitchell vient de l'Alberta.

Docteur Dvorak, nous vous remercions d'être venu témoigner et de nous avoir fourni ces renseignements qui vont nous être utiles dans notre étude de ce projet de loi sous ses aspects divers.

Honorables sénateurs, nous allons lever la séance. L'autocar nous attend à l'extérieur, et le vote aura lieu à 17 h 30.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 20 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 18 h 17 pour l'examen du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je suis Joseph Day. Je représente la province du Nouveau-Brunswick au Sénat, et je suis président du comité.

[*Traduction*]

Le comité s'intéresse aux dépenses du gouvernement, qu'elles soient engagées directement dans le budget des dépenses ou indirectement dans des projets de loi portant pouvoir d'emprunt ou portant exécution des dépenses proposées dans le budget des dépenses. Ce soir nous poursuivons notre étude du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007.

It is my pleasure to welcome the Honourable Patrick G. Binns, Leader of the Progressive Conservative Party of Prince Edward Island. Mr. Binns was first elected to the Prince Edward Island Legislative Assembly in 1978, where he served until 1984. From 1984 to 1988, Mr. Binns served as a member of Parliament, representing the riding of Cardigan. He then returned to Prince Edward Island, where he was re-elected, and he became premier in 1996.

I am also pleased to introduce Professor Paul Hobson from Acadia University. Dr. Hobson is a professor in Acadia's Department of Economics. He has been on the faculty at Acadia since 1981. He is currently president of the Atlantic Canada Economics Association. Dr. Hobson has lectured and published widely on the subject of Canadian fiscal federalism as well as on property taxation and issues in local public finance.

I would also like to welcome Professor Wade Locke from Memorial University. Dr. Locke teaches economics and specializes in the Newfoundland economy, resources, public finance, public policy, innovation indicators, productivity, economic impact assessment and cost-benefit analysis. He has undertaken research on the economics related to oil and gas activities in Newfoundland and Labrador and Atlantic Canada, all of which are of interest to this group, I should mention. Dr. Locke has worked extensively on economic impact and financial analysis related to oil and gas projects and mineral projects. As well, his recent research focus has been on regional economic development issues and intergovernmental fiscal arrangements. He is also a past president of the Atlantic Canada Economics Association and he is a senior policy advisor to the Atlantic Provinces Economic Council.

Mr. Binns, would you like to begin? We have received some material from you, a Government of Canada press release dated October 26, 2004, to which you may make reference.

I should point out, honourable senators, that we have received materials from Mr. Hobson and Mr. Locke and have not had an opportunity to get them fully translated, for which we apologize. We have tables and an executive summary translated. The rest will be translated and circulated to you.

Finally, we have received correspondence from the Premier of Newfoundland and Labrador, Danny Williams. He indicates that he is not able to attend but he has been following our deliberations and wanted to comment on several points that were raised. I will see that that gets circulated. It is being translated.

Hon. Patrick G. Binns, M.L.A., as an individual: Honourable senators, former colleagues from the House of Commons and ladies and gentlemen, I am here, as others have been, to help you decide whether or not to support the new budget. As a Prince

Je suis heureux d'accueillir l'honorable Patrick G. Binns, chef du Parti progressiste-conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard. M. Binns a d'abord été élu à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard en 1978 où il a continué de siéger jusqu'en 1984. De 1984 à 1988, M. Binns a été député fédéral de la circonscription de Cardigan. Il est ensuite rentré à l'Île-du-Prince-Édouard où il a été réélu. Il est devenu premier ministre en 1996.

J'ai aussi le bonheur de vous présenter le professeur Paul Hobson de l'Université Acadia. M. Hobson est professeur au département d'économie. Il est membre du corps professoral de l'Université Acadia depuis 1981. Il est actuellement président de l'Association d'économie du Canada atlantique. M. Hobson a prononcé de nombreuses conférences et a publié de nombreux ouvrages sur la question du fédéralisme fiscal canadien ainsi que sur la fiscalité des biens et autres questions de finances publiques locales.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue au professeur Wade Locke de l'Université Memorial. M. Locke enseigne l'économie et se spécialise dans l'économie de Terre-Neuve, les ressources, les finances publiques, la politique gouvernementale, les indicateurs d'innovation, la productivité, l'évaluation des incidences économiques et les analyses coûts-avantages. Il a réalisé des travaux de recherche sur la dimension économique des activités pétrolières et gazières à Terre-Neuve-et-Labrador et dans tout le Canada atlantique, toutes questions qui intéressent notre groupe, soit dit en passant. M. Locke a fait des travaux très fouillés sur l'incidence économique et l'analyse financière des projets pétroliers et gaziers et des projets relatifs aux ressources minérales. Par ailleurs, plus récemment, il s'est intéressé aux questions liées au développement économique régional et aux arrangements fiscaux intergouvernementaux. Il est l'ancien président de l'Association d'économie du Canada atlantique et conseiller principal auprès du Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

Monsieur Binns, voulez-vous commencer? Nous avons reçu des documents de vous, un communiqué du gouvernement du Canada du 26 octobre 2004 auquel vous ferez peut-être référence.

Je vous signale, honorables sénateurs, que nous avons reçu des documents de M. Hobson et de M. Locke et que nous n'avons pas pu les faire traduire intégralement, et nous en sommes désolés. Nous avons fait traduire des tableaux et le sommaire. Les autres documents seront traduits puis vous seront distribués.

Enfin, nous avons reçu de la correspondance du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams. Il nous fait savoir qu'il ne peut venir témoigner mais qu'il suit nos délibérations et souhaite commenter plusieurs points qui ont été soulevés. Je veillerai à ce que cette lettre soit distribuée. Elle est à la traduction.

L'hon. Patrick G. Binns député, à titre personnel : Honorables sénateurs, anciens collègues de la Chambre des communes, mesdames et messieurs, je suis venu aujourd'hui, comme d'autres l'ont fait avant moi, pour tenter de vous aider à

Edward Islander, I would say yes to the budget. As a Canadian, I would say yes. If I were you, I believe I would say yes.

Why would I come to this conclusion? I believe it is affordable. It recognizes that there is a fiscal imbalance and it helps to fix the fiscal imbalance.

In regard to affordability, Prime Minister Chrétien and Prime Minister Martin always started first ministers' negotiations by citing tight financial resources and the need to avoid deficits. They did increase transfers in my time but also extended the time frameworks for support while we as provinces ran deficits, even though everyone expected positive federal numbers.

Prime Minister Harper has also shown some restraint with his budget, but he has made significant increases in the Canada Health Transfer, the Canada Social Transfer, equalization and new funds such as the Canada ecoTrust, wait time guarantees and infrastructure programs. He is also the first to acknowledge that a fiscal imbalance does exist.

I attended approximately 25 meetings on fiscal imbalance with premiers and first ministers. I have always looked for more federal money but, as a believer in a strong central government, I tried to ask only for fairness. At annual premiers' conferences, as well as at Council of the Federation meetings, I urged my colleagues to deal with both the health and social transfers and equalization in tandem.

Non-equalization-receiving provinces never wanted equalization on the table because, I believe, they felt that enhancing equalization would reduce other federal transfers where they would ordinarily be automatic recipients. That is why a permanent formula is necessary.

A further frustration of mine was that there was the tendency of some provincial leaders to imply that more equalization meant that this would mean a draw on their resource revenues. It was implied to Canadians by these leaders that resource-rich provinces would have to write cheques to equalization recipients that were funded by their provincial resource revenues. This, of course, is nonsense, as equalization is funded by all Canadian taxpayers, including those in Prince Edward Island, and the question is how the federal government distributes its tax revenues.

The impact has been fewer dollars in the equalization fund since the mid-1990s, compared to historic levels when it ran at close to 1.1 per cent of Canada's GDP.

décider si vous appuyerez ou non le nouveau budget. Étant de l'Île-du-Prince-Édouard, je dirais oui au budget. En tant que Canadien, je dirais oui. À votre place, je crois que je dirais oui.

Pourquoi est-ce que j'en arrive à cette conclusion? Je crois qu'il est abordable. Il reconnaît l'existence d'un déséquilibre fiscal et tente de le corriger.

En ce qui a trait à l'abordabilité, le premier ministre Chrétien et le premier ministre Martin commençaient toujours les négociations lors des rencontres des premiers ministres en disant que les ressources financières étaient limitées et qu'il fallait éviter les déficits. Ils ont augmenté les transferts depuis que je suis premier ministre mais ils ont aussi repoussé à plus tard le rétablissement de l'aide tandis que les provinces accumulaient des déficits même quand tout le monde s'attendait à ce que le gouvernement fédéral annonce un surplus.

Le premier ministre Harper a aussi fait preuve d'une certaine retenue dans son budget mais il a néanmoins augmenté de façon appréciable les affectations au titre du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de la péréquation et des nouveaux fonds dont l'écoFiducie Canada, des garanties de délais d'attente pour les patients et des programmes d'infrastructure. Il est aussi le premier à avoir reconnu l'existence d'un déséquilibre fiscal.

J'ai participé à environ 25 réunions sur le déséquilibre fiscal avec les premiers ministres fédéraux et provinciaux. J'ai toujours réclamé davantage de transferts fédéraux mais, comme je suis convaincu du rôle du gouvernement central, j'ai toujours essayé de réclamer seulement ce qui était équitable. Lors des conférences annuelles des premiers ministres provinciaux et des rencontres du Conseil de la fédération, j'ai pressé mes collègues de discuter à la fois des transferts en matière de santé et de programmes sociaux et de péréquation.

Les provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation ne voulaient jamais discuter de péréquation parce qu'elles étaient convaincues, me semble-t-il, que la bonification de la péréquation entraînerait une réduction d'autres transferts fédéraux qu'elles recevraient normalement de façon automatique. C'est pourquoi il faut une formule permanente.

J'ai aussi été frustré de voir que certains dirigeants provinciaux avaient tendance à soutenir qu'un enrichissement de la péréquation entraînerait nécessairement une ponction de leurs revenus provenant des ressources naturelles. Ces dirigeants laissaient entendre aux Canadiens que les provinces riches en ressources seraient obligées de faire des chèques au profit des bénéficiaires de la péréquation qui seraient financés à même les revenus que la province tirait des ressources naturelles. C'est bien entendu de la foutaise puisque la péréquation est financée par tous les contribuables canadiens, y compris par ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, que ce qu'il s'agit de déterminer c'est la façon dont le gouvernement fédéral distribue ses recettes fiscales.

Depuis le milieu des années 90, moins de ressources ont été affectées au fonds de la péréquation comparativement à ses niveaux historiques où le transfert avoisinait 1,1 p. 100 du PIB du Canada.

The Council of the Federation report, *Reconciling the Irreconcilable: Addressing Canada's Fiscal Imbalance*, recommended a formula using a 10-province standard and the inclusion of all resource revenues as optimal. This has been the long-standing position of Prince Edward Island. This is the only true long-term solution, as it truly compares relative wealth of each jurisdiction and would allocate equalization funds accordingly. Prince Edward Island also agrees with their position on volatility and affordability, wherein the standard established could be scaled back and a three-year average of revenue bases lagged two years could apply.

You can surmise correctly that I have been reluctant to accept the O'Brien formula, which uses 50 per cent resource revenues, as I do not believe it will be a permanent fix. However, it is a compromise and is much better than no resource revenues in the formula, and it is formula-based.

The recent study by the Atlantic Provinces Economic Council, APEC, should not be used to compare equalization transfers over time. The Council of the Federation panel and the O'Brien expert panel were both commissioned because all jurisdictions agreed that a new formula-based approach was necessary.

On October 26, 2004, Prime Minister Martin advised by communiqué, which you have had circulated, that a growth rate of 3.5 per cent would exist until 2009-10. The communiqué also provided a table, which is attached, through to 2013-14, but noted that it was for illustrative purposes only and that the 2010-11 levels would be reviewed on indicators of disparities developed by the expert panel.

Personally, I do recall that at the first ministers meeting, previous to that communiqué, that 3.5 per cent was to be even more short-lived and would last only until a new formula was developed.

APEC did not examine increased federal transfers for CHT, CST, infrastructure, wait time guarantees, Canada ecoTrust and labour market training, which are part of this budget. These will all have significant impacts on provincial finances. I believe you have to put all of these transfers into the framework to get the total picture.

Prince Edward Island will gain significantly through these measures. A particular gain for us is the new base funding that has been provided which recognizes high administration costs in a small jurisdiction. This will have a significant economic impact on our ability to provide relatively equal services at comparable levels of taxation and does supplement equalization.

Le Conseil de la fédération, dans son rapport intitulé *Réconcilier l'irréconcilable : S'attaquer au déséquilibre fiscal du Canada*, recommandait comme optimale une formule utilisant la norme de 10 provinces et l'inclusion de tous les revenus provenant des ressources naturelles. C'est la position que défend depuis longtemps l'Île-du-Prince-Édouard. C'est la seule véritable solution à long terme puisqu'elle permet réellement de comparer la richesse relative de chaque administration et favorise l'attribution de paiements de péréquation en conséquence. L'Île-du-Prince-Édouard appuie aussi la position du Conseil sur la volatilité et l'abordabilité, à savoir qu'il y aurait une norme grâce à une moyenne mobile de toutes les sources de revenus sur trois ans, retardée de deux ans.

Vous aurez aisément compris que je suis réticent à accepter la formule O'Brien qui inclut 50 p. 100 des revenus provenant des ressources naturelles car j'estime que cette formule ne peut constituer une solution à long terme. Toutefois, c'est un compromis et c'est préférable à l'exclusion de tous les revenus provenant des ressources dans la formule, et il y a une formule.

L'étude réalisée récemment par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique (CEPA) ne devrait pas être utilisée pour faire une comparaison historique des paiements de péréquation. Le groupe de travail du Conseil de la fédération et le groupe d'experts O'Brien ont tous les deux été constitués parce que toutes les administrations s'entendaient sur la nécessité de revenir à un programme de péréquation basée sur une formule.

Le 26 octobre 2004, le premier ministre Martin a fait savoir par un communiqué, que vous avez fait distribuer, que le taux de croissance serait de 3,5 p. 100 jusqu'en 2009-2010. Le communiqué incluait par ailleurs un tableau, joint, qui couvrirait la période allant jusqu'en 2013-2014, précisait qu'il était inclus à titre d'illustration seulement et que les niveaux pour 2010-2011 seraient réexaminés en fonction des indicateurs de disparités élaborés par le groupe d'experts.

Pour ma part, je me souviens que lors de la rencontre des premiers ministres provinciaux, tenue avant la publication du communiqué, d'avoir su que les 3,5 p. 100 seraient de plus courte durée et ne seraient en vigueur que jusqu'à l'élaboration de la nouvelle formule.

Le CEPA ne s'est pas penché sur l'augmentation des transferts fédéraux au titre du TCS, du TCPS, de l'infrastructure, des garanties de délais d'attente pour les patients, de l'écoFiducie Canada et de la formation de la main-d'oeuvre qui sont annoncés dans ce budget. Ces transferts auront une incidence appréciable sur les finances des provinces. J'estime qu'il faut aussi tenir compte de ces transferts pour avoir une idée complète de la situation.

Ces mesures seront très avantageuses pour l'Île-du-Prince-Édouard. Elles profiteront tout particulièrement de la nouvelle base des dépenses qui reconnaît que les petites administrations ont des coûts administratifs élevés. Cela aura une importante incidence sur notre capacité d'assurer des services à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable et apporte un complément à la péréquation.

Wade Locke, Professor, Memorial University of Newfoundland and Labrador, as an individual: It is an honour and a privilege for us to be invited to speak to the Senate of Canada and to this esteemed committee. We are pleased to have that privilege. In the interests of time, we will not go through the details of our report but would entertain any questions that the senators have.

Let me take you through some of our credentials that have not already been highlighted. Mr. Hobson and I have been involved in public policy and equalization issues combined about 50 years now, so we have been looking at this for a long time. We find this interesting and have tried to make a positive contribution in terms of public policy within Canada.

When the budget came out changing the equalization formula, we, being advisers to APEC, decided that it is a legitimate public policy issue and we should look at what changes to equalization might mean for each of the Atlantic provinces. On top of that, there were decisions and choices that had to be made by at least two of the provinces. When we looked around, there was little hard information. There was a dearth of concrete information. One of the components in making a decision would be the numbers. Since we had the capacity, ability and interest to generate some numbers in a simulation exercise — not a forecast — we decided we would do that. We will leave the specific results, which are publicly known, to any questions you might have.

Before I turn to Mr. Hobson, I point out that we have been listening to some of the hearings here and reports in the media. It has been suggested that much of this is because of the O'Brien panel. I will point out to senators that many of the changes implemented in Bill C-52 were discretionary government policy and not dictated by the O'Brien panel. Whenever there was a discretionary change to be made that was not dictated by the O'Brien panel, it was made in a way that was detrimental and negatively affecting places like Newfoundland. I will let Mr. Hobson continue.

Paul Hobson, Professor, Acadia University, as an individual: Good evening, senators. I too, would say what a privilege and honour it is to appear before the Standing Senate Committee on National Finance this evening.

As Mr. Locke said, we undertook to simulate in our work for APEC the effects of the budget proposals with regard to equalization for the four Atlantic provinces. We will look forward to responding to your questions about our specific results. Let me just leave you with three fundamental messages that are contained in our paper.

Wade Locke, professeur, Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, à titre personnel : C'est pour nous un honneur et un privilège d'être invité à témoigner devant les sénateurs et devant ce comité très réputé. Nous sommes ravis de ce privilège. Par souci du temps, nous n'allons pas entrer dans les détails de notre mémoire mais nous sommes disposés à répondre à toutes les questions que pourraient avoir des sénateurs.

Permettez-moi d'expliquer qui nous sommes en mettant l'accent sur ce qui n'a pas encore été dit. M. Hubson et moi-même nous intéressons à la politique gouvernementale et à la péréquation depuis environ 50 ans de sorte que notre intérêt ne date pas d'hier. C'est un sujet que nous trouvons fort intéressant et nous avons tenté de faire une contribution positive à la politique publique au Canada.

Quand le budget a été déposé et qu'il annonçait un changement à la formule de péréquation, nous, à titre de conseillers du CEPA, avons décidé qu'il s'agissait d'une question de politique publique légitime et que nous devrions tenter de déterminer ce que signifieraient ces changements à la formule de péréquation pour chacune des provinces de l'Atlantique. En outre, au moins deux des provinces devaient prendre des décisions et faire des choix. Quand nous avons voulu nous renseigner, nous avons constaté une pénurie d'information. Les données concrètes étaient rares. Les décideurs feraient leur choix en fonction des chiffres. Puisque nous avons la capacité ainsi que les aptitudes et la volonté de produire des chiffres aux fins d'un exercice de simulation — et non de projection — c'est ce que nous avons décidé de faire. Nous n'entrerons pas dans le détail des résultats précis que nous avons obtenus et qui sont connus du public mais nous répondrons à vos questions si vous en avez.

Avant de céder la parole à M. Hobson, j'aimerais dire que j'ai pris connaissance des comptes rendus dans les médias. Certains attribuent l'essentiel de ces changements au rapport du groupe d'experts O'Brien. Je me permets de signaler aux sénateurs que bon nombre des changements mis en oeuvre par le projet de loi C-52 reflètent des choix faits par le gouvernement plutôt que des recommandations du groupe d'experts O'Brien. Lorsqu'un changement discrétionnaire qui ne résultait pas des recommandations du groupe d'experts O'Brien devait être apporté, il l'a été d'une manière qui a fait du tort à des provinces comme Terre-Neuve-et-Labrador. Je vais permettre à M. Hobson de continuer.

Paul Hobson, professeur, Université Acadia, à titre personnel : Bonjour, sénateurs. J'aimerais moi aussi dire que c'est un privilège et un honneur de comparaître ce soir devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Comme l'a dit M. Locke, nous avons entrepris de simuler dans le cadre des travaux que nous effectuons pour le compte du CEPA les effets des propositions budgétaires sur les droits à péréquation des quatre provinces de l'Atlantique. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions au sujet des résultats précis que nous avons obtenus. J'aimerais vous livrer brièvement les trois messages fondamentaux que renferme notre mémoire.

First, our numerical analysis would suggest that, at least for Nova Scotia, the option of remaining within the fixed framework may indeed be the superior option from the province's fiscal point of view. If that is the case, and we believe that there is a strong possibility that is what the province will eventually opt for when they come to make their decision, the country will be operating under two equalization programs at one time. Going forward, we do not believe that that is sustainable.

The second message I would leave with you is in regard to section 36, always worth referencing in discussions like this. It has always been our understanding that accord payments are a result of an economic development agreement designed to reduce disparity and increase opportunities, with payments made clearly under section 31 of the Constitution. They are not part of equalization.

With regard to section 36(2) and the new program, I remind you that 36(2) commits Parliament and Government of Canada to the principle of making equalization payments. For the first time with this new program, we have a distinction between eligibility and actual payments, but they are committed to making equalization payments to ensure sufficient revenues to provide reasonably comparable levels of public services at reasonably comparable levels of taxation.

Under the new program, the end result would be that if we look at post-cap fiscal capacities, for some provinces — Newfoundland, Saskatchewan, Nova Scotia in some years where the cap bites — those fiscal capacities will be same and at the level of the Province of Ontario. For other provinces, such as New Brunswick, Prince Edward Island, Quebec and Manitoba, their fiscal capacities are total fiscal capacities, 100 per cent resources included, and the measure of fiscal capacity used for cap purposes will be different. Where is equality of fiscal capacities under this new program?

We would want perhaps to come back to the messages around sections 36(1) and (2).

Finally, we make the point in our paper that the new program violates both the spirit and the letter of the accord, both the Atlantic accord and the 2005 additional offset payments accord. It violates them in two ways. One is through the operation of the cap process under the new equalization program, which claws back accord payments, and the second is in the use of pre-cap measures, under 1985 and 2007 calculations of accord payments, and of course also the total fiscal capacity measure that is used for exclusion from cap payments. We can talk about the language of sections on the accords through questions that we may receive.

The Chairman: Thank you, Mr. Hobson. I am sorry, but I did not understand the point that you were making. Perhaps you would not mind explaining the inequality of the application of the

Premièrement, notre analyse numérique révèle que la Nouvelle-Écosse, à tout le moins, aurait intérêt à opter pour le programme actuel qui est beaucoup plus avantageux pour elle sur le plan financier. Si c'est le choix qu'elle fait, et nous croyons qu'il est fort probable que la province choisisse cette option, il y aura au pays deux programmes de péréquation qui fonctionneront en même temps. Nous croyons que cette situation n'est pas tenable à long terme.

Le deuxième message que j'aimerais vous livrer concerne l'article 36, qu'il n'est jamais inutile de mentionner dans une discussion comme celle-ci. Nous avons cru comprendre que les paiements au titre des accords résultaient d'une entente de développement économique destinée à réduire les disparités et à accroître les possibilités de développement au moyen de paiements effectués aux termes de l'article 31 de la Constitution. Ces paiements n'étaient pas versés dans le cadre du programme de péréquation.

S'agissant du paragraphe 36(2) et du nouveau programme, je vous rappelle qu'en vertu de ce paragraphe, le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation. Dans le cadre de ce nouveau programme, pour la première fois une distinction est faite entre l'admissibilité et les paiements réels mais le gouvernement s'est engagé à effectuer des paiements de péréquation afin qu'il y ait des revenus suffisants pour assurer des services à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable.

En vertu du nouveau programme, la capacité fiscale après l'instauration du plafond sera pour certaines provinces — Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan et Nouvelle-Écosse pour certaines années où le plafond s'appliquera — la même que celle de l'Ontario. Pour d'autres provinces, dont le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba, leur capacité fiscale correspondra à la capacité fiscale totale, la totalité des revenus provenant des ressources étant incluse, et la mesure de la capacité fiscale utilisée aux fins de l'instauration du plafond sera différente. Quand peut-on parler de capacité fiscale égale dans le cadre de ce nouveau programme?

Il faudrait peut-être songer à respecter l'esprit des paragraphes 36(1) et (2).

Enfin, nous soutenons dans notre mémoire que le nouveau programme viole à la fois l'esprit et la lettre des accords, tant l'Accord atlantique, l'Entente de 2005 concernant les paiements compensatoires. Le programme les viole de deux façons. Il y a d'abord l'instauration d'un plafond dans le cadre du nouveau programme de péréquation qui entraîne la défalcation des paiements au titre de l'accord, et il y a ensuite l'utilisation des mesures antérieures au plafond, aux termes du calcul des paiements au titre de l'accord pour 1985 et 2007 et il y a bien sûr la mesure de la capacité fiscale totale utilisée pour déterminer si les paiements seront plafonnés. Nous pouvons parler du libellé des articles des accords lors de la période des questions.

Le président : Merci, monsieur Hobson. Je suis désolé, mais je ne sais pas où vous vouliez en venir. Vous pourriez peut-être expliquer l'inégalité de l'application du plafond lorsque

cap where 100 per cent of natural resources are used to calculate, and you named a certain number of provinces, and then your conclusion from that.

Mr. Hobson: Let me perhaps lead into it and Mr. Locke will take you through some of that. First of all, partly in response to Premier Binns' comment, our paper is specifically about the equalization aspects of the budget. That is what we focused on. Premier Binns' point is entirely correct that there are many other things in the budget. We are focused entirely on the equalization side of it, and in particular the interaction between equalization and the accords. We have a solid understanding of the accord process. Let me ask Mr. Locke to address your question.

Mr. Locke: Given that 50 per cent of natural resources will be excluded for the purposes of calculating the equalization, any resource-rich province that is not rich enough to put them over the cap will receive an equalization payment based upon 50 per cent, and then when you add the other 50 per cent to it, their total fiscal capacity with the enhanced equalization will put them at a different level so long as they do not reach the cap. Prince Edward Island will be the lowest province in terms of total fiscal capacity, taking account of all payments. New Brunswick will be second. Quebec will be different, and Manitoba will be different. Saskatchewan will be the same as Ontario because they are at the cap. Newfoundland and Nova Scotia will be different because of the operation of the accords.

Senator Murray: Is it too simplistic to express it this way: 50 per cent to reckon your entitlements, but 100 per cent to reckon your fiscal capacity?

Mr. Locke: There is asymmetric definition of fiscal capacity, and that changes the ability of provinces to fund. There is different ability of different provinces. Any province below the cap will have a different ability depending on the richness of their fiscal capacity in terms of resources.

The Chairman: I have a list of senators who are anxious to enter into discussion with you. Do you feel comfortable, each of you, in discussing, in addition to equalization and the offshore, the other aspect of Bill C-52 dealing with per capita transfers and the vertical transfer of funds?

Mr. Locke: Mr. Hobson will answer those questions on our behalf.

Senator Rompkey: I welcome all of our guests, and I would like to begin with questions about the accord.

100 p. 100 des revenus provenant des ressources naturelles entrent dans le calcul, et vous avez nommé un certain nombre de provinces qui sont touchées, et nous dire quelle conclusion vous en tirez.

M. Hobson : Je vais vous donner une réponse partielle que M. Locke pourra compléter. D'abord, en réaction aux commentaires du premier ministre Binns, j'aimerais préciser que notre document porte expressément sur les dispositions du budget qui touchent à la péréquation. C'est là que nous avons concentré notre travail. Le premier ministre Binns a tout à fait raison de dire qu'il y a bien d'autres choses dans le budget. Nous nous sommes intéressés uniquement à la péréquation et très particulièrement à l'interaction entre le programme de péréquation et les accords. Nous connaissons à fond les accords. Je vais demander à M. Locke de répondre à votre question.

M. Locke : Étant donné que 50 p. 100 des revenus provenant des ressources naturelles seront exclus aux fins du calcul des paiements de péréquation, toute province riche en ressources qui n'est toutefois pas suffisamment riche pour que le plafond s'applique à elle, recevra un paiement de péréquation fondé sur un taux d'inclusion de 50 p. 100 de sorte que lorsque l'on ajoute les autres 50 p. 100, sa capacité fiscale totale avec la hausse des paiements de péréquation la fera passer à un autre niveau à condition qu'elle n'atteigne pas le plafond. L'Île-du-Prince-Édouard sera la province qui aura la capacité fiscale totale la plus faible, compte tenu de tous les paiements. Le Nouveau-Brunswick se classera au deuxième rang. La situation sera différente au Québec et au Manitoba. La Saskatchewan et l'Ontario auront une situation comparable puisqu'elles atteignent toutes les deux le plafond. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse seront dans une situation différente en raison de l'application des accords.

Le sénateur Murray : Est-ce trop simpliste de décrire ainsi la situation : une inclusion de 50 p. 100 pour calculer vos droits à péréquation mais un taux d'inclusion de 100 p. 100 pour calculer votre capacité fiscale?

M. Locke : La définition de la capacité fiscale est asymétrique et cela modifie la capacité des provinces de financer des services. La capacité des provinces varie de l'une à l'autre. Toute province dont la capacité fiscale est inférieure au plafond a des moyens différents selon la richesse de sa capacité fiscale au titre des ressources.

Le président : J'ai une liste de sénateurs qui ont hâte d'en discuter avec vous. Chacun de vous se sent-il capable de discuter, en plus de la péréquation et des accords sur les ressources extracôticières, les autres dispositions du projet de loi C-52 qui touchent au transfert par habitant et au transfert vertical de fonds?

M. Locke : M. Hobson répondra à ces questions en notre nom.

Le sénateur Rompkey : Je souhaite la bienvenue à nos invités et j'aimerais poser d'abord des questions au sujet de l'accord.

We heard from the Minister of Finance that Newfoundland could have the accord, if it wanted to, untouched and unchanged. We heard from other people, namely John Crosbie last night, that in fact the changes in the budget gut the accord. In fact, that was exactly the same word used by the Prime Minister before he became Prime Minister — that the imposition of a cap and other measures would gut the accord. Premier MacDonald confirmed that there were changes in the budget that would nullify the effects of the accord.

I wanted to ask you to go over with us the various clauses in the bill that apply to the accord. Whether what they did was legal or not is another question. My colleague Senator Baker is more able than I to deal with the legalities. He was law clerk of the provincial legislature, as you know, and John Crosbie almost retained him last night, but he is sticking with us.

Senator Cowan: It was the other way around.

Senator Rompkey: He is more knowledgeable about that. I want you to explain this to us. There are five pages in the budget, starting on page 91 with clause 78, that affect the accord. I want you to go through those clauses with us and explain how they affect the accord, because we are told that we can have the accords and they are not touched.

Mr. Locke: I will ask Mr. Hobson to do that. I will say that we are of the opinion, both of us, that the accord definitely has been changed. There is no argument there. The qualifying trigger put in place for qualifying for the Atlantic accord under the new system is new, and it has a dramatic and negative impact on places like Newfoundland and Labrador. In addition, the change in the 1985 accord, which uses pre-cap equalization for the purposes of calculating that, is certainly a change. I will let Professor Hobson take you through the specific changes.

Mr. Hobson: That is a major undertaking, so let us get started. We have to look at more than the language pertaining to the accords beginning on page 91, as Senator Rompkey points out.

Senator Rompkey: Before you begin, just to clarify a couple of other fundamental issues that I found important in what you said, you established your position that the accords are economic development agreements under section 36(1) of the Constitution. I asked the minister the same question, and he said no, they are not. I was interested in your confirmation that these in fact are economic development agreements under section 36(1).

Having said that, equalization has an impact. It is there. It is a national policy that we cannot escape, so it impacts the accords. Please go on with your analysis of how.

Le ministre des Finances nous a dit que Terre-Neuve-et-Labrador pouvait choisir l'accord si elle le souhaite, sans modifications ni changements. D'autres, dont John Crosbie hier soir, nous ont dit que les changements annoncés dans le budget vident l'accord de sa substance. D'ailleurs, c'est aussi ce que disait le premier ministre avant de devenir premier ministre — à savoir que l'imposition d'un plafond et d'autres mesures videraient l'accord de sa substance. Le premier ministre MacDonald a confirmé que certains changements annoncés dans le budget annuleraient les bienfaits de l'accord.

J'aimerais que vous commentiez pour nous les divers articles du projet de loi qui s'appliquent à l'accord. C'est une toute autre question que de savoir si ce qu'a fait le gouvernement est légal ou non. Mon collègue le sénateur Baker est mieux en mesure que moi de parler des aspects juridiques. Il a été légiste parlementaire à l'assemblée législative provinciale, comme vous le savez, et John Crosbie a failli retenir ses services hier soir, mais il a décidé de rester parmi nous.

Le sénateur Cowan : C'était le contraire.

Le sénateur Rompkey : Il connaît mieux le sujet que moi. J'aimerais que vous nous expliquiez ceci. Il y a cinq pages dans le budget, à compter de l'article 78 à la page 91, qui portent sur l'accord. J'aimerais que vous commentiez ces articles et que vous nous expliquiez quels effets ils auront sur l'accord puisqu'on nous a dit que nous pouvons choisir de garder les accords et qu'ils seront inchangés.

M. Locke : Je vais demander à M. Hobson de vous répondre. Je dirai toutefois que nous sommes tous d'avis que l'accord a certainement été modifié. C'est incontestable. Le nouveau système instaure de nouveaux critères d'admissibilité pour l'Accord atlantique et cela a des conséquences dramatiques et négatives pour des provinces dont Terre-Neuve-et-Labrador. En outre, le changement apporté à l'accord de 1985, qui utilise les paiements de péréquation pour calculer le plafond, constitue certes un changement. Je vais laisser le professeur Hobson vous expliquer les changements précis.

M. Hobson : Ce n'est pas une mince tâche alors allons-y. Il ne suffit pas de lire le libellé des dispositions relatives aux accords, à compter de la page 91, comme l'a dit le sénateur Rompkey.

Le sénateur Rompkey : J'aimerais d'abord obtenir des éclaircissements au sujet d'autres questions que j'ai jugées importantes relevées dans ce que vous avez dit; selon vous, les accords sont des ententes de développement économique conclues en vertu du paragraphe 36(1) de la Constitution. J'ai posé la même question au ministre et il m'a répondu qu'il n'en est rien. J'ai noté avec intérêt votre confirmation du fait qu'il s'agit effectivement d'ententes de développement économique aux termes du paragraphe 36(1).

Cela dit, la péréquation a une incidence. Elle existe. C'est une politique nationale à laquelle nous ne pouvons pas échapper, et qui a donc une incidence sur les accords. Veuillez poursuivre votre analyse de ces incidences.

Mr. Hobson: I will throw in, senator, that in reading the language of the 1985 Atlantic accord and the Canada-Nova Scotia accord, you will see clear references to economic development in section 36(1).

There is an element of truth in what everyone is saying — in what Minister Flaherty is saying, in what Mr. MacDonald is saying and in what Mr. Crosbie said to you.

Let me begin with my understanding of Minister Flaherty's position. Yes, Nova Scotia and Newfoundland have the option to remain under the existing fixed framework equalization program. They can do that indefinitely through to 2019-20, the year in which the accords expire. That is an option. Should Newfoundland stay on the fixed framework, which would appear to be their best option by our numbers, they would remain on that for the coming two years, after which they would no longer qualify for equalization payments even under the fixed framework.

Payments under Part I of the 1985 accord will phase out gradually through to the year 2011-12 under that framework. They will then find themselves in 2011-12, 2012-13 out of equalization and therefore not qualifying for an extension of the accords. They do come back into equalization in subsequent years by our calculations, but by then their entitlements to accord payments will have expired. To that extent, nothing has changed for Newfoundland and Labrador.

The same is true for Nova Scotia. They, too, can remain under the fixed framework. Let me use this as an opportunity to present our numbers in that respect.

Our numbers indicate that for this year, Nova Scotia has done the sensible thing. They were given a choice in the budget, not of opting into the new program — although it is sometimes framed that way — but they were given a choice of simply picking a combination of numbers. Equalization payments and accord payments under the fixed framework; equalization numbers and accord payments under the new program. The best combination was the larger combination, which is what they have opted for. Those numbers do come from the new program, but Nova Scotia has not opted into that new program; it did not have to. It could just pick a number and it did.

For 2008-09, however, Nova Scotia would be better off under the new program. I refer senators to a summary table at the end of the executive summary of our paper, page 4, and then I would refer you to tables A1 through A6, in particular.

If Nova Scotia opts into the new program in 2008-09, it will find itself some \$64 million to the benefit by doing so. The issue for Nova Scotia is that to get that money, they have to opt in formally. Having opted in, they lose the protection of the fixed framework. Under Bill C-52, they cannot go back. I know there has been some talk about changing that, but under the language

M. Hobson : J'ajouterai, sénateur, que si vous lisez le libellé de l'Accord atlantique de 1985 et celui de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse, vous constaterez qu'il est clairement fait mention du développement économique en vertu du paragraphe 36(1).

Il y a un élément de vérité dans ce que chacun dit — dans ce que dit le ministre Flaherty, dans ce que dit M. MacDonald et dans ce que vous a dit M. Crosbie.

Permettez-moi de vous expliquer comment je comprends la position du ministre Flaherty. Oui, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador peuvent opter pour le programme de péréquation actuellement en vigueur. Elles peuvent exercer ce choix jusqu'en 2019-2020, année où les accords expirent. C'est une option. Si Terre-Neuve-et-Labrador opte pour le programme actuellement en vigueur, ce qui semblerait être leur meilleure option selon nos chiffres, le programme continuerait d'être en vigueur pendant les deux prochaines années, après quoi la province n'aurait plus droit aux paiements de péréquation.

Les paiements prévus à la partie I de l'Accord de 1985 seront graduellement éliminés jusqu'à l'an 2011-2012 en vertu de ce programme. En 2011-2012 puis 2012-2013, elle n'aura plus droit aux paiements de péréquation et ne sera plus admissible à une prorogation de l'accord. Selon nos calculs, la province retrouvera son droit à péréquation dans les années subséquentes mais, à ce moment-là, son droit aux paiements prévus dans l'accord aura expiré. En ce sens, rien ne change pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Il en va de même pour la Nouvelle-Écosse. Elle aussi peut opter pour le régime actuellement en vigueur. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous présenter nos chiffres à cet égard.

Selon nos chiffres, la Nouvelle-Écosse a fait le choix sensé pour cette année. Le budget lui donnait le choix, non pas d'adhérer au nouveau programme — bien que le choix soit parfois présenté de cette façon — mais plutôt de choisir une combinaison de chiffres. Les paiements de péréquation et les paiements prévus à l'accord selon le programme actuellement en vigueur; les paiements de péréquation et les paiements prévus à l'accord en vertu du nouveau programme. Le meilleur choix combiné était celui qui donnait des paiements combinés plus importants, et c'est le choix qu'a fait la province. C'est le nouveau programme qui apportait les bénéfices les plus grands mais la Nouvelle-Écosse n'a pas opté pour le nouveau programme; elle n'a pas eu à le faire. Elle pouvait choisir un chiffre et c'est ce qu'elle a fait.

Toutefois, pour 2008-2009, la Nouvelle-Écosse aurait été plus avantagée par le nouveau programme. Je renvoie les sénateurs au tableau récapitulatif à la fin du sommaire de notre mémoire, à la page 4, et plus particulièrement aux tableaux A1 à A6.

Si la Nouvelle-Écosse opte pour le nouveau programme en 2008-2009, elle touchera 64 millions de dollars de plus. Le problème qui se pose pour la Nouvelle-Écosse c'est que pour obtenir les fonds, elle doit faire un choix officiel. Si elle adhère au nouveau programme, elle perdra les garanties qu'offre le programme actuellement en cours. Or, le projet de loi C-52 ne

of Bill C-52, they cannot go back. It is an irrevocable decision. In that sense, the accords carry on as they have since 2005.

What if Nova Scotia opts into the new program in 2008-09? For that one year, by our calculations, the province will benefit to the tune of \$64 million and will not be subject to the cap. There is no clawback on its accord payment. The accord payment will be calculated with reference to the new equalization program, and that brings you to the language of pages 91 and onward, the consequential changes to the accords.

However, in the years going forward from 2008-09, Nova Scotia would, by our calculations, be better off remaining under the fixed framework. In that sense, the accord continues. If they did opt into the new program, they would in the years 2009-10 through 2013-14, by our calculations, be subject to a clawback of accord payments through the equalization cap process. It is in that sense that the accord is being violated. I believe that is the sense in which Mr. Crosbie was discussing this point last night.

In addition, that is the sense, I believe, in which Nova Scotia is concerned about the accords being violated, because accord payments are being clawed back through equalization. The whole idea of the accords was that any clawback of offshore revenues through equalization would be restored to the province, and that has been turned on its head under the new program.

One aspect of violating the accords is through the cap process, and it works for Nova Scotia and for Newfoundland and Labrador.

Because Newfoundland and Labrador is out of equalization in two years even under the fixed framework, and similarly, under the new program, although that would never be its choice given our numbers, of more consequence to Newfoundland and Labrador is the language that you will find if you turn to page 91 of Bill C-52, which is what Senator Rompkey asked us to do.

It is not quite page 91. The key bit is at page 93. Everything is documented in our paper. We have a section on changes to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act and changes to the accords. There is a lot of history about the accords and how they have been changed. It is laid out in a clear way in the paper.

If you go to clause 80 on page 93 of Bill C-52, you will see the changes to the way in which the 1985 accord is to be modified. What you see, first off, is proposed section 220.1. You see that the accord calculations are to be done pre-cap under the new program.

lui permet pas de faire ultérieurement un choix différent. Je sais qu'il a été question de modifier cette exigence mais, selon le libellé du projet de loi C-52, la province ne pourra pas changer d'idée. Son choix est irrévocable. En ce sens, les accords continueront de s'appliquer comme ils s'appliquent depuis 2005.

Qu'arriverait-il si la Nouvelle-Écosse optait pour le nouveau programme en 2008-2009? Pour cette seule année, selon nos calculs, la province recevrait 64 millions de dollars de plus sans être assujettie au plafond. Il n'y aura pas de défalcation par rapport aux paiements prévus dans l'accord. Ces derniers seront calculés selon la formule du nouveau programme de péréquation, comme le prévoient les dispositions qui se trouvent aux pages 91 et suivantes, soit les modifications corrélatives aux accords.

Toutefois, pour les années à partir de 2008-2009, selon nos calculs, il serait plus avantageux pour la Nouvelle-Écosse de demeurer sous le régime en place. En ce sens, l'accord continue. Si la Nouvelle-Écosse décidait de participer au nouveau programme, selon nos calculs, entre 2009-2010 et 2013-2014, elle serait assujettie à une récupération fiscale des paiements en vertu de l'accord étant donné le plafond qui est imposé en vertu du régime de péréquation. C'est dans ce sens que l'accord n'est pas respecté. Je crois que c'était là le sens des observations de M. Crosbie hier soir.

Par ailleurs, c'est dans ce sens, je crois, que la Nouvelle-Écosse craint que les accords ne soient pas respectés car les paiements en vertu des accords sont récupérés avec la péréquation. L'intention des accords c'était que toute récupération fiscale des revenus extracôtiers dans le cadre de la péréquation serait remboursée à la province et tout cela a changé aux termes du nouveau programme.

Le plafond qui est imposé est un aspect qui fait en sorte que les accords ne sont pas respectés, et c'est le cas pour la Nouvelle-Écosse et pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Étant donné que Terre-Neuve-et-Labrador ne recevra plus de paiements de péréquation dans deux ans même sous le régime actuel, et sous le nouveau régime, bien que ce ne serait jamais son choix étant donné nos chiffres, ce qui a encore des conséquences plus graves pour Terre-Neuve-et-Labrador, c'est le libellé que l'on retrouve si on se reporte à la page 91 du projet de loi C-52, ce que le sénateur Rompkey nous a demandé de faire.

Ce n'est pas tout à fait la page 91. Le plus important est à la page 93. Tout est documenté dans notre mémoire. Nous avons un chapitre qui porte sur les changements apportés à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les changements apportés aux accords. On fait tout un historique des accords et de la façon dont ils ont été modifiés. C'est expliqué clairement dans le document.

Si l'on se reporte à l'article 80 à la page 93 du projet de loi C-52, on peut voir les changements, c'est-à-dire la façon dont l'accord de 1985 sera modifié. Tout d'abord, il y a l'article 220.1 qui est proposé. On voit que les paiements en vertu de l'accord sont calculés, dans le cadre du nouveau programme, en utilisant les montants avant l'imposition du plafond.

There is always this question about the accords: Should the accord payments have been calculated using the pre-cap or post-cap amounts? That is the question.

The post-cap amount is part of how the equalization program works. The accords are all about compensating for losses in offshore revenues through equalization. You want to reflect how equalization actually works, which includes the cap process. Using pre-cap figures creates a problem. In fact, it is of some numerical consequence and not just words. Dollars and cents are involved in that calculation.

The stuff in clause 80 is all about changing the 1985 Atlantic accord. That pertains to Newfoundland and Labrador.

The Chairman: I hate to interrupt you but our time is running and we have an awful lot of senators. Senator Rompkey asked you an extensive question, but can you wrap it up?

Mr. Hobson: I was just trying to do so.

Let me refer senators to clause 83, which talks about the Nova Scotia and Newfoundland and Labrador Additional Fiscal Equalization Offset Payments Act. That is the 2005 act. Again, you have the pre-cap calculations being used to calculate accord entitlements and you have the new, arbitrary trigger that has been introduced to exclude a province from accord entitlement.

Clause 84 talks about it from the point of view of Nova Scotia, while clause 83 talks about it from the point of view of Newfoundland and Labrador. These are consequential changes to the language.

The Chairman: It may be that the numbering has changed somewhat from the House of Commons to here. You are using a House of Commons numbering and you are referring us to numbers that do not appear in the bill we have in front of us. They lag one another by one or two numbers, just to help honourable senators.

Senator Rompkey, I am sorry, but the question you asked has used up quite a bit of the honourable senators' time.

Senator Rompkey: I know, but if we could simplify the answers, the budget does change the accord.

Mr. Hobson: That is correct.

Senator Rompkey: There is a financial change to both accords as a result of these sections of the budget, whatever they are.

The Chairman: Senator Rompkey, I will put you on in the second round. Senator Angus, the sponsor of this bill in the Senate, is next.

Senator Angus: Thank you chairman. Welcome, gentlemen, all three of you. It is good to have your input on this discussion.

On se pose toujours la question suivante en ce qui a trait aux accords : les paiements en vertu de l'accord doivent-ils être calculés en utilisant les montants établis avant ou après l'imposition du plafond? C'est là la question.

Le montant des paiements après l'imposition du plafond est en partie la façon dont le programme de péréquation fonctionne. Les accords visent à compenser les pertes de revenus extracôtiers grâce à la péréquation. L'utilisation des chiffres avant l'imposition du plafond crée un problème. A vrai dire cela entraîne des conséquences monétaires. Il ne s'agit pas simplement de mots. Ce calcul a une incidence monétaire.

Les dispositions de l'article 80 du projet de loi visent à modifier l'accord atlantique de 1985. Cela s'applique à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Je n'aime pas vous interrompre, mais le temps passe et nous avons beaucoup de sénateurs. Le sénateur Rompkey vous a posé une question complexe, mais pouvez-vous conclure?

M. Hobson : J'allais justement tenter de le faire.

Je demanderais aux sénateurs de se reporter à l'article 83 qui parle de la Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. C'est la loi de 2005. Encore une fois, on utilise les montants établis avant l'imposition d'un plafond pour calculer les montants auxquels ces provinces ont droit en vertu de l'accord et on a introduit un nouveau seuil arbitraire pour exclure une province des montants auxquels elle aurait droit en vertu de l'accord.

L'article 84 aborde la question du point de vue de la Nouvelle-Écosse alors que l'article 83 aborde la question du point de vue de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce sont des changements corrélatifs qui ont été apportés au libellé.

Le président : Les numéros ont peut-être changé par rapport à ceux que nous avons ici. Vous utilisez les numéros de la Chambre des communes et vous nous demandez de nous reporter à des numéros qui ne correspondent pas au projet de loi que nous avons sous les yeux. Il y a un décalage d'un ou deux numéros, pour aider les honorables sénateurs.

Le sénateur Rompkey : Sénateur Rompkey, je suis désolé, mais la question que vous avez posée a pris une bonne partie du temps des honorables sénateurs.

Le sénateur Rompkey : Je le sais, mais si nous pouvions simplifier les réponses, le budget modifie effectivement l'accord.

M. Hodson : C'est exact.

Le sénateur Rompkey : Ces articles du projet de loi portant exécution de certaines dispositions du budget modifient financièrement les deux accords.

Le président : Sénateur Rompkey, je mettrai votre nom sur la liste pour le deuxième tour de table. Le sénateur Angus qui est le parrain du projet de loi au Sénat, a la parole.

Le sénateur Angus : Merci, monsieur le président. Bienvenue, messieurs, à tous les trois. C'est bien que vous participiez à ce débat.

I understand that you, Dr. Hobson and Dr. Locke, are professors. You work together on the Atlantic Provinces Economic Council. This paper you have presented tonight appends a document you issued earlier on in April; is that correct?

Mr. Locke: No, it was a week ago.

Senator Angus: I had not really focused much on this until the budget bill, Bill C-52, came into the Senate. I find the whole issue of equalization and its effect on the Canadian mosaic quite fascinating and obviously fundamental to the working of our federation, so I hope you can help me.

Mr. Locke, on April 4 you gave a presentation on the implications of the budget for equalization and accord payments to Newfoundland and Labrador, projecting that over the next 13 years Newfoundland and Labrador would receive \$5.6 billion in additional benefits as a result of the budget. Do you recall doing that?

Mr. Locke: That is correct, senator. The numbers were later revised after discussions with the Department of Finance.

Senator Angus: That is what I understand. There was some discussion with officials from the Department of Finance. I got here a short time letter on April 13 and you publicly revised your numbers and projected that Newfoundland and Labrador would not gain from adopting the new equalization system.

Your previous projections had a significant impact on this debate, as I think you know. It became quite in focus and not altogether positive from the Conservative government's point of view, I gather. You attempted to remove yourself at that stage from the debate by issuing a press release on April 13 with the following statement:

Although I will continue to deal with this in a professional, non-political manner, it is my intention that after explaining the contents this press release to interested individuals I will have nothing else to say on this particular issue. Nor will I be undertaking further analysis in this specific area. I will leave it to federal and provincial officials to inform the public.

Apparently something has changed for you, and you and Dr. Hobson are here tonight with another attempt to measure the impact of the new equalization framework. I am asking why you felt it necessary to re-enter the debate and why you feel comfortable parading highly speculative — I gather it is speculative to try to project these numbers over a decade — numbers out there as conclusive proof of one particular assessment.

Mr. Locke: You have made a number of points and I will respond to each in turn.

Si j'ai bien compris, monsieur Hobson et monsieur Locke, vous êtes professeurs. Vous travaillez ensemble au Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Ce mémoire que vous avez présenté ce soir contient en annexe un document que vous avez publié plus tôt au mois d'avril, n'est-ce pas?

M. Locke : Non, c'était il y a une semaine.

Le sénateur Angus : Je ne m'étais pas vraiment penché sur la question jusqu'à ce que le projet de loi C-52 arrive au Sénat. Je trouve toute la question de la péréquation et de son incidence sur la mosaïque canadienne assez fascinante et de toute évidence fondamentale au fonctionnement de notre fédération, alors j'espère que vous pourrez m'aider.

Monsieur Locke, le 4 avril vous avez présenté un exposé sur l'incidence du budget sur la péréquation et les paiements en vertu des accords à Terre Neuve et Labrador, et vous avez projeté que d'ici les 13 prochaines années Terre-Neuve-et-Labrador recevrait 5,6 milliards de dollars de plus à la suite du budget. Vous souvenez-vous avoir fait cela?

M. Locke : C'est exact, sénateur. Les chiffres ont été revus plus tard à la suite d'entretiens avec le ministère des Finances.

Le sénateur Angus : C'est ce que je comprends. Il y a eu des entretiens avec des hauts fonctionnaires du ministère des Finances. J'ai ici une lettre datée du 13 avril dans laquelle vous révisiez publiquement vos chiffres et projetez que Terre-Neuve-et-Labrador n'aurait rien à gagner en adoptant le nouveau régime de péréquation.

Vos projections précédentes ont eu un impact important sur ce débat, comme vous le savez, je crois. Je crois comprendre que ce débat a attiré l'attention et que ce n'était pas tout à fait positif pour le gouvernement conservateur. Vous avez tenté de vous retirer du débat à ce moment-là en publiant un communiqué le 13 avril dans lequel vous déclariez :

Même si je continuerai à traiter cette question de façon professionnelle et non politique, j'ai l'intention, après avoir expliqué le contenu de ce communiqué de presse aux intéressés, de ne plus dire quoi que ce soit d'autre sur cette question en particulier. Je ne ferai pas non plus d'autres analyses de cette question spécifique. Je laisserai les représentants fédéraux et provinciaux informer la population.

Apparemment, quelque chose a changé pour vous, et vous et M. Hobson êtes ici ce soir pour tenter encore une fois d'évaluer l'impact du nouveau programme de péréquation. Je vous demande pourquoi vous avez jugé nécessaire de participer à nouveau au débat et pourquoi vous vous sentez à l'aise de donner des chiffres extrêmement hypothétiques — je suppose qu'il est hypothétique de tenter de projeter ces chiffres pour une décennie — en disant que c'est la preuve conclusive d'une évaluation en particulier.

M. Locke : Vous avez soulevé plusieurs questions et j'aimerais répondre à chacune d'entre elles.

It is the case that we provided information on April 4, as you suggested, based upon our discussion with federal finance officials at that point in time. All of this revolves around particular interpretations and government policies as they relates to qualifying triggers for the Atlantic accord. When we went forward initially, we were giving information about an interpretation that was consistent with the provincial government's interpretation. When it came forward publicly, at some point we received a number of phone calls and emails. I think somewhere in the range of 40 emails were exchanged between myself and senior officials in the Department of Finance. Upon assessing and assimilating all the information, it was clear that the trigger mechanism being driven by government policy was changed. Consequently, that effectually precluded Newfoundland from qualifying for the Atlantic accord. The reason you had a \$5-billion or \$6-billion impact previously had to do with the fact that the accord was working under the new system, which was no longer working with the change in the assumptions.

With regard to not wanting to be involved with this any more, it was a pretty stressful time. I released that press release at two o'clock in the morning. I was feeling pretty alone at that point in time. I work in the basement on my own on these particular issues. I do not have a team of people like federal or provincial finance departments do. I had hoped that both provincial and federal finance people would release their own numbers. Unfortunately, no one did. The debate was not going away. As a matter of fact, it was heating up. As senior policy advisers to the Atlantic Provinces Economic Council, we had a responsibility to the council and we were asked if we could look at the impacts for each of the provinces.

Time does heal a lot of things. As time went on, I felt that since no one else would do it and we could do it, we would provide an assimilation exercise. The way the choice is put forward for Newfoundland and Nova Scotia, the choice cannot be made without an assimilation exercise. At no point did we put these forward as the only numbers or the specific numbers. We said that this is a simulation exercise based upon reasonable assumptions. If other provinces or other groups choose to do an alternative scenario, then we would welcome that.

As a matter of fact, as you know, when the Premier of Nova Scotia was here yesterday discussing the numbers, they released their own numbers. Their numbers are based upon a different scenario. While the specific numbers are different — and we expect them to be different — the basic conclusion to which the Nova Scotia numbers lead you is no different in a fundamental way than what we did. While we never put our numbers forward as “the numbers,” we did put them forward to encourage and facilitate debate in a more focused way.

We got back into it because we thought we could make a positive, meaningful and non-partisan contribution. That is always what we try to do. Our experience in our 50 years combined here is that playing politics gets you nowhere; it is

Comme vous l'avez dit, nous avons effectivement fourni de l'information le 4 avril, à la suite de nos entretiens avec les représentants du ministère fédéral des Finances à ce moment-là. Tout cela tourne autour d'interprétations particulières et de politiques gouvernementales en ce qui a trait aux éléments qui déclenchent l'Accord atlantique. Initialement, nous donnions de l'information au sujet d'une interprétation qui était conforme à celle du gouvernement provincial. Lorsque nous avons donné cette information publiquement, à un moment donné nous avons reçu un certain nombre d'appels téléphoniques et de courriels. Je crois qu'il y a environ 40 courriels que j'ai échangés avec les hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Après avoir évalué et assimilé toute l'information, il est apparu clairement que le mécanisme déclencheur avait été modifié par suite de la politique gouvernementale. Par conséquent, cela en fait empêchait Terre-Neuve d'être admissible à l'Accord atlantique. La raison pour laquelle on avait un impact de cinq ou six milliards de dollars auparavant était dû au fait que l'accord fonctionnait selon le nouveau régime, ce qui n'était plus le cas vu les nouvelles hypothèses.

Pour ce qui est de ne plus vouloir participer à ce débat, ça été une période assez stressante. J'ai publié ce communiqué à deux heures du matin. Je me sentais assez seul à ce moment-là. Je travaille dans mon sous-sol, seul. Je n'ai pas une équipe comme les ministères fédéral ou provincial des Finances. J'avais espéré que les ministères fédéral et provincial publient leurs propres chiffres. Malheureusement, personne ne l'a fait. Le débat n'allait pas disparaître. En fait, il devenait de plus en plus brûlant. En tant que conseillers principaux en politique auprès du Conseil économique des provinces atlantiques, nous avions une responsabilité envers le conseil et on nous a demandé d'examiner l'impact pour chacune des provinces.

Le temps guérit bien des choses. Avec le temps, j'ai pensé qu'étant donné que personne d'autre ne le ferait et que nous pouvions le faire, nous allions procéder à une simulation. Pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, il n'est pas possible de faire un choix sans procéder à une simulation. Nous n'avons jamais présenté ces chiffres comme étant les seuls possibles ou comme étant des chiffres précis. Nous avons dit que c'était un exercice de simulation qui se fondait sur des suppositions raisonnables. Si d'autres provinces ou d'autres groupes choisissent un autre scénario, alors nous nous en réjouissons.

En fait, comme vous le savez, lorsque le premier ministre de la Nouvelle-Écosse était ici hier pour parler des chiffres, il a publié ses propres chiffres. Ces chiffres se fondent sur un scénario différent. Bien que les chiffres spécifiques soient différents — et nous nous attendons à ce qu'ils le soient — la conclusion fondamentale à laquelle les chiffres de la Nouvelle-Écosse nous permettent d'arriver n'est pas différente de celle à laquelle nous sommes arrivés. Nous n'avons jamais dit que nos chiffres étaient les seuls possibles, nous les avons présentés pour encourager et faciliter le débat d'une façon plus ciblée.

Nous avons décidé d'y revenir parce que nous pensons que nous pouvions apporter une contribution positive, significative et non partisane. C'est toujours ce que nous tentons de faire. Dans les 50 ans d'expérience que nous avons entre nous deux, nous

a no-win situation. However, we do believe that with our combined expertise and ability to understand the offshore oil and gas sector in both Newfoundland and Labrador and Nova Scotia, we had something positive to contribute. I will leave it to others to determine whether it is a positive contribution. However, we think that having an opportunity to draw on our numbers and to look at them would allow people then to say, "We do not agree with this scenario, so we will run another scenario."

We never did put these forward as forecasted numbers. Unfortunately, given the information in the budget, both provinces would have to have some kind of simulation or forecasting of revenues in order to be able to make the appropriate decision.

In addition, we were interested in whether New Brunswick and Prince Edward Island, for example, were positively or negatively affected by not having the choice available to Nova Scotia and Newfoundland.

Senator Angus: Thank you. That was helpful.

I gather that the Atlantic Provinces Economic Council would qualify as a think tank? You are not advocating for a particular interest group; you are not on anyone's payroll; you do not have members whom you represent, or do you?

I know that you are highly respected and well known academics.

Mr. Locke: This is pro bono work. We have given you our CVs so that you will know whom we have worked for in the past. We have done work for the federal government on many occasions, for the Newfoundland government, most provincial and territorial governments, for industry and many others. This is something we believe we ought to do because we are members of the university and the academic community. This is meant to provide, as much as possible, an objective, independent assessment. We will let others decide whether it requires fine tuning or other alternatives. It is meant to facilitate, enhance and contribute to a better debate on public policy on an issue that is important for Canada and the region.

Senator Angus: I believe that you are aware that the Minister of Finance and officials of Finance Canada, with whom you are in regular contact, do not agree with you.

Mr. Hobson: I have heard from Finance Canada that they consider forecasting to be a highly flawed exercise, and we would not disagree.

We have simply simulated the proposals in the budget using data. We have no question that Finance Canada has done this as well, or that Nova Scotia has done it as well. Indeed, they presented some of their numbers to you yesterday.

avons appris que jouer le jeu de la politique ne mène nulle part; ce n'est pas une situation gagnante. Cependant, nous sommes fermement convaincus que grâce à nos compétences et à notre capacité de comprendre le secteur pétrolier et gazier extracôtier à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, nous pourrions contribuer au débat de façon positive. Je laisse aux autres le soin de déterminer si notre contribution est positive. Cependant, nous croyons que si les gens avaient la possibilité d'examiner nos chiffres ils pourraient alors dire : « Nous ne sommes pas d'accord avec ce scénario, nous allons donc suivre un autre scénario. »

Nous n'avons jamais présenté ces chiffres comme étant des prévisions. Malheureusement, étant donné l'information contenue dans le budget, les deux provinces devraient avoir un genre de simulation ou de prévision des revenus pour pouvoir prendre la décision appropriée.

Par ailleurs, nous étions intéressés à savoir si le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, étaient touchés de façon positive ou négative du fait que ces provinces n'avaient pas le même choix que la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Le sénateur Angus : Merci. Cela a été utile.

Je suppose que le Conseil économique des provinces atlantiques peut être considéré comme un groupe de réflexion? Vous ne défendez pas les intérêts d'un groupe en particulier; vous n'êtes pas à la solde de qui que ce soit; vous ne représentez pas de membres, n'est-ce pas?

Je sais que vous êtes des universitaires très respectés et bien connus.

M. Locke : Nous faisons ce travail bénévolement. Nous vous avons remis nos CV, de sorte que vous saurez pour qui nous avons travaillé par le passé. Nous avons fait du travail pour le gouvernement fédéral à maintes reprises, pour le gouvernement de Terre-Neuve, pour la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux, pour l'industrie et pour bien d'autres organismes. C'est quelque chose que nous croyons devoir faire car nous sommes membres de la communauté universitaire. Nous faisons cela pour fournir dans la mesure du possible une évaluation objective, indépendante. Nous laisserons les autres décider s'il faut peaufiner ou s'il est nécessaire d'avoir des solutions de rechange. Nous faisons cela pour faciliter, améliorer et contribuer à un meilleur débat sur la politique gouvernementale concernant une question qui est importante pour le Canada et la région.

Le sénateur Angus : Je crois que vous savez que le ministre des Finances et des hauts fonctionnaires de Finances Canada, avec qui vous communiquez régulièrement, ne sont pas d'accord avec vous.

M. Hobson : Ils m'ont dit qu'ils considèrent que faire des prévisions est une démarche sans fondement, et je ne serais pas en désaccord avec cela.

Nous avons tout simplement simulé les propositions dans le budget en utilisant des données. Nous ne doutons pas un instant que Finances Canada l'ait fait également, ou que la Nouvelle-Écosse l'ait fait également. En fait, ils vous ont présenté certains de leurs chiffres hier.

Let us be very clear that no one has said our numbers are wrong. Finance Canada has not said that and Nova Scotia has not said that. Numbers will vary, but let us be very clear that no one has said our numbers are wrong.

Senator Angus: Your revised numbers.

Senator Mitchell: Why were they revised?

Senator Angus: Because they were wrong.

The Chairman: Order, please.

Mr. Locke: May I respond?

The Chairman: Dr. Locke, you have the floor to respond to the question posed by Senator Angus. You may respond to any of the comments he made as well.

Mr. Locke: We shared our numbers with the federal Department of Finance on April 4 and April 13. Finance Canada was aware that we were going to release a new study on Atlantic Canada. We showed our revised numbers — as opposed to corrected — based on new assumptions and a better understanding of what was done with respect to government policy in terms of the trigger for the accord. All of this was driven by that; that is why the numbers had to be revised.

We realized that there was an arbitrary trigger put place that did not come from O'Brien. It was not what one would normally think of, and it was not even a trigger based on how the accord payments were calculated in the budget or in the budget implementation act. Once we realized that, we felt compelled to revise the numbers.

Having said that, we did share our numbers in conference calls with senior officials of Finance Canada and we were informed that, while they did not run this specific scenario, it was clearly understood what the issues were at this time.

Senator Angus: With regard to this exchange, would it be fair to say that you do not disagree with the New Brunswick Minister of Finance, who dismissed your study by saying that that is just one scenario, that if you change a few statistics in that formula you will get a different number? I think that is what you are saying.

Mr. Locke: To be clear, we would agree that if you change the scenario you will get a different number. There are no credible, reasonable scenarios that could be run that would change the basic direction of the results presented in the APEC paper.

We have never suggested that these are the numbers. While you will get different results — or different numbers, to use your words — the basic conclusion, that for the first two years Nova Scotia, New Brunswick Prince Edward Island are better off under the new system and after that period, be it two or three years, they

Soyons très clairs : personne n'a dit que nos chiffres étaient erronés. Finances Canada ne l'a pas dit et la Nouvelle-Écosse non plus. Les chiffres varient, mais nous devons être très clairs : personne n'a dit que nos chiffres étaient erronés.

Le sénateur Angus : Vos chiffres révisés.

Le sénateur Mitchell : Pourquoi ont-ils été révisés?

Le sénateur Angus : Parce qu'ils étaient erronés.

Le président : À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Locke : Puis-je répondre?

Le président : Monsieur Locke, vous avez la parole pour répondre à la question qu'a posée le sénateur Angus. Vous pouvez répondre à toute observation qu'il a faite également.

M. Locke : Nous avons fait part de nos chiffres au ministère des Finances le 4 et le 13 avril. Finances Canada savait que nous allions publier une nouvelle étude sur le Canada atlantique. Nous avons montré nos chiffres révisés — et non pas corrigés — en nous fondant sur de nouvelles hypothèses et une meilleure compréhension de ce qui a été fait en matière de politique gouvernementale concernant le déclencheur de l'accord. C'est ce qui a motivé tout cela; c'est pour cette raison que les chiffres devaient être révisés.

Nous nous sommes rendu compte qu'un déclencheur arbitraire avait été mis en place qui ne venait pas d'O'Brien. Ce n'était pas ce à quoi on songerait normalement, et ce n'était même pas un déclencheur fondé sur la façon dont les paiements en vertu de l'accord étaient calculés dans le budget ou dans la loi sur la mise en oeuvre du budget. Une fois que nous nous sommes rendu compte de cela, nous nous sommes sentis obligés de réviser les chiffres.

Cela dit, nous avons fait part de nos chiffres aux hauts fonctionnaires de Finances Canada lors d'appels conférences, et ils nous ont dit que même s'ils n'avaient pas fait leur calcul d'après ce scénario spécifique, on comprenait clairement quels étaient les problèmes à ce moment-là.

Le sénateur Angus : En ce qui concerne cet échange, pourrait-on dire que vous n'étiez pas en désaccord avec le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick qui a rejeté votre étude en disant que ce n'était qu'un scénario, que si on changeait quelques statistiques dans cette formule on obtiendrait un autre chiffre? Je pense que c'est ce que vous dites.

M. Locke : Pour être clair, nous sommes d'accord pour dire que si l'on change le scénario, on arrive à un chiffre différent. Il n'y a pas de scénarios crédibles, raisonnables, qui puissent être utilisés et qui pourraient changer l'orientation fondamentale des résultats présentés dans le document du Conseil.

Nous n'avons jamais laissé entendre que c'était là les chiffres. Alors qu'on obtiendra des résultats différents — ou des chiffres différents, pour reprendre vos mots — la conclusion fondamentale, c'est-à-dire que pour les deux premières années la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-

will be better off under the fixed framework, is unlikely to change unless there are very peculiar scenarios.

Senator Angus: I think we all agree that this is a highly complex area. Even Premier Williams and the Government of Newfoundland and Labrador refused to make public their equalization projections because of the assumptions and changing variables involved. Explaining their decision, their Minister of Finance, Tom Marshall, said, “There is a plethora of numbers and there is a plethora of assumptions that one would have to make to do these calculations. If we make these assumptions . . . we are going to get caught in a debate involving the minutia of our assumptions.” That is not a wild comment? You would agree with that?

Mr. Locke: People can run different scenarios with different assumptions and get different numbers. The purpose of the numbers is not to say that these are the numbers and you should accept our scenario versus another one. The numbers are to help focus debate to understand the issues of what would happen if, for example, you had an arbitrary figure based on government policy that excluded Newfoundland from the accord. That allows you to understand that if certain things transpire, certain other things happen in terms of direction.

These are meant to be orders of magnitude and we are not pushing these as the numbers. We would encourage Finance Canada and each of the provinces to release their numbers, and we would be happy to accede to that.

Senator Angus: I wish to thank Mr. Binns, who is an old friend.

I did not take the opportunity to question you because you were so eloquent in your initial comments, and I thank you for them.

Senator Ringuette: Thank you for being here this evening.

I believe that every member of this committee would concur with the lack of numbers provided by the Department of Finance. Officials of the department appeared before this committee this week. We are the Senate National Finance Committee looking at this budget, and yet they could not provide us with numbers on equalization.

The other major issue is the social and post-secondary education transfer, for which there has been no analysis of the cost per province. Clearly this was a purely political decision. They have indicated three times in the short period that we have had to question witnesses that there is no need to measure fiscal capacity.

Not only does this budget not respect the legal accord with Newfoundland and Labrador and with Nova Scotia, but it also does not respect the Constitution of Canada under section 36(1) for the accords and section 36(2) for transfers to provinces and in regards to fiscal capacity to provide equal services to Canadians wherever they live, whether in Prince Edward Island, New

Édouard sont avantagés par le nouveau système et qu’après cette période, que ce soit deux ou trois ans, ils seront avantagés par le régime en place, risque peu de changer à moins qu’il y ait des scénarios très particuliers.

Le sénateur Angus : Je pense que nous sommes tous d’accord pour dire qu’il s’agit d’un domaine extrêmement complexe. Même le premier ministre Williams et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ont refusé de rendre publiques leurs projections en raison des hypothèses et des variables qui changent. Pour expliquer leurs décisions, leur ministre des Finances, Tom Marshall a dit : « Il y a toute une série de chiffres et toute une série d’hypothèses qu’il faudrait faire pour effectuer ces calculs. Si nous prenons ces hypothèses [...] nous allons nous lancer dans un débat sur les particularités de nos hypothèses. » N’est-ce pas là une observation exagérée? Êtes-vous d’accord avec cela?

M. Locke : Les gens peuvent utiliser différents scénarios avec différentes hypothèses et obtenir des chiffres différents. L’objectif des chiffres ce n’est pas de dire que ces chiffres sont les seuls possibles et qu’il faut accepter notre scénario plutôt qu’un autre. Ces chiffres sont là pour aider à cibler le débat et à comprendre les problèmes que l’on aurait si, par exemple, on avait un chiffre arbitraire fondé sur la politique gouvernementale qui exclurait Terre-Neuve de l’accord. Cela vous permet de comprendre que si certaines choses se produisent, d’autres pourraient se produire sur le plan de l’orientation.

Ces chiffres sont là pour donner un ordre de grandeur et nous ne disons pas que ce sont les seuls chiffres possibles. Nous encourageons Finances Canada et chacune des provinces à publier leurs chiffres, et nous serions heureux d’y avoir accès.

Le sénateur Angus : Je tiens à remercier M. Binns, qui est un vieil ami.

Je n’ai pas profité de l’occasion pour vous poser des questions parce que vous avez été si éloquent dans vos remarques liminaires, et je vous en remercie.

Le sénateur Ringuette : Merci d’être ici ce soir.

Je crois que tous les membres de notre comité seraient d’accord pour dire que le ministère des Finances n’a pas fourni de chiffres. Les hauts fonctionnaires du ministère ont comparu devant notre comité la semaine dernière. Nous sommes le Comité sénatorial des finances nationales qui examine le budget, et pourtant ils n’ont pas pu nous donner de chiffres sur la péréquation.

L’autre question importante est celle du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le financement de l’enseignement postsecondaire pour lesquels il n’y a eu aucune analyse du coût par province. Il est clair que c’était là une décision purement politique. Ils ont indiqué à trois reprises au cours de la courte période que nous avons eue pour poser des questions aux témoins qu’il n’était pas nécessaire de mesurer la capacité fiscale.

Non seulement ce budget ne respecte pas l’accord légal avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, mais il ne respecte pas non plus la Constitution du Canada au paragraphe 36(1) pour les accords et au paragraphe 36(2) pour les transferts aux provinces et en ce qui a trait à la capacité fiscale d’offrir des services égaux aux Canadiens peu importe où ils

Brunswick or Saskatchewan. Saskatchewan has made quite a few presentations to the committee during our study on vertical and horizontal fiscal balances. Saskatchewan made a powerful presentation on the impact of per capita for small provinces like Prince Edward Island, New Brunswick and Nova Scotia. Certainly, there is a major lack of cooperation from the Department of Finance in ensuring that Parliamentarians, who are responsible to the taxpayers, and all Canadians know the numbers. They do not want us to know the numbers; and that is a fact.

I realize that the study prepared for APEC pertains only to equalization for the Atlantic provinces. I find it astonishing that, when you consider only the equalization payments, Prince Edward Island will lose \$196 million and New Brunswick will lose \$1.1 million under the proposed new system compared to the old fixed framework.

Is it possible for you to run the numbers for Quebec? Is it possible to do the numbers for the other provinces? Nova Scotia, New Brunswick and Newfoundland and Labrador have concurred so your scenario seems to be on solid ground.

Mr. Hobson: Well, senator, to simulate the outcomes for the four Atlantic provinces, because of the nature of the equalization program, you have to simulate all ten provinces under both the fixed framework and the new program. Obviously, we have results for other provinces.

Because we are speaking primarily to our APEC paper, I will simply answer your question by saying that the same pattern prevails for Quebec. In the first three years, Quebec is better off under the new program. Thereafter, it would have been better had it had the option under the fixed framework. That is a common pattern across provinces and that is why we did it for New Brunswick. It is not an option for New Brunswick, but had it been an option, what would they have done? Nova Scotia has a real choice. Part of the point of our paper is that Nova Scotia will probably go for the fixed framework; then we have two equalization programs. Do you think that two or three years down the road someone will be asking why Nova Scotia has a richer program than the others have?

Senator Ringuette: Other provinces will sue the federal government.

Mr. Hobson: It has to do with the 3.5 per cent annual growth built into the fixed framework. Premier Binns is right that when the fixed framework was established, the 3.5 per cent growth was to cease in 2010-11. Under this budget, at least for Nova Scotia and Newfoundland and Labrador, the section on Newfoundland and Labrador at page 72 of the document indicates that for each

vivent, que ce soit à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick ou en Saskatchewan. La Saskatchewan a fait plusieurs exposés devant le comité au cours de notre étude sur les équilibres budgétaires verticaux et horizontaux. La Saskatchewan a présenté un exposé convaincant sur l'impact par habitant pour les petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Il y a certainement un manque important de coopération de la part du ministère des Finances pour s'assurer que les parlementaires, qui sont responsables devant les contribuables, et tous les Canadiens, connaissent les chiffres. Ils ne veulent pas que nous connaissions les chiffres; et cela est un fait.

Je me rends compte que l'étude qui a été préparée pour le Conseil économique des provinces de l'Atlantique ne portait que sur la péréquation pour les provinces atlantiques. Je trouve étonnant que, lorsque l'on ne tient compte que des paiements de péréquation, l'Île-du-Prince-Édouard perdra 196 millions de dollars et le Nouveau-Brunswick perdra 1,1 million de dollars en vertu du nouveau régime qui est proposé par rapport à l'ancien régime.

Est-il possible pour vous de faire le calcul pour le Québec? Est-il possible de faire le calcul pour d'autres provinces? La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador sont d'accord avec vos chiffres de sorte que votre scénario semble être bien fondé.

M. Hobson : Eh bien, madame le sénateur, pour simuler les résultats pour les quatre provinces atlantiques, étant donné la nature du programme de péréquation, il faut simuler le résultat pour les dix provinces en vertu du régime actuel et du nouveau programme. Évidemment, nous avons les résultats pour les autres provinces.

Étant donné que nous parlons surtout de notre document à l'intention du Conseil, je répondrai tout simplement à votre question en disant que la même situation prévaut pour le Québec. Au cours des trois premières années, le Québec est avantagé par le nouveau programme. Par la suite, il aurait été préférable qu'il ait l'option du régime actuel. C'est une tendance commune dans toutes les provinces et c'est pour cette raison que nous l'avons fait pour le Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas une option pour le Nouveau-Brunswick, mais si cela avait été une option, qu'est-ce que cette province aurait fait? La Nouvelle-Écosse a réellement un choix. En partie, dans notre document, nous disons que la Nouvelle-Écosse choisira sans doute le régime actuel; ensuite, nous aurons deux programmes de péréquation. Pensez-vous que dans deux ou trois ans quelqu'un demandera pourquoi la Nouvelle-Écosse a un programme plus généreux que les autres provinces?

Le sénateur Ringuette : Les autres provinces poursuivront le gouvernement fédéral.

M. Hobson : C'est à cause du taux de croissance annuel de 3,5 p. 100 qui est prévu dans le régime actuel. Le premier ministre Binns a raison lorsqu'il dit que lorsque le régime actuel a été établi, le taux de croissance de 3,5 p. 100 devait prendre fin en 2010-2011. En vertu du budget à l'étude, du moins pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, le chapitre sur

subsequent fiscal year, the equalization will grow by 3.5 per cent annual growth. I have heard the finance minister categorically state that that will be maintained through 2019-20. Of course, the fixed framework would dominate, despite the fact that no one ever expected it to be around. It is in this budget as a real option and our numbers would indicate, and I believe Nova Scotia's numbers indicate, that it is a very real choice for them and one that in all likelihood they will take, unless some alternative deal can be arranged.

Senator Ringuette: New Brunswick concurs with your numbers. I have a rather large request. Is it possible for you to provide the committee with the simulation numbers for the other provinces and territories? You have run the ones for Quebec and have the numbers for the four Atlantic provinces.

Mr. Locke: Than answer is clearly yes, but it is a matter of time and when you require them.

The Chairman: If this is a matter of entering into a contract with you to have those documents produced, then we would have to discuss this off-line but we will talk about that.

Senator Ringuette: We have talked about equalization, so I would like to move to the per capita transfer system for social and post-secondary education, and then for health care and the infrastructure program.

Specifically for the social transfer and post-secondary education, the old system used tax points. There was an associated equalization to leverage the tax point discrepancy for the provinces and then there was a top-up. That is gone. Bill C-52 proposes cash only for all provinces. Never mind equalization and fiscal capacity. Section 36(2) of the Constitution is gone from this budget because fiscal capacity is no longer considered. Have you done any numbers for the scenario of the social transfer?

Mr. Hobson: No, senator, not as part of our APEC study, although we have thought about this issue. I will answer your question briefly. You have to go back to 1977. I have often heard Senator Murray speak quite eloquently on established programs financing and its history, but let me remind senators that under the established programs financing arrangements, there was a series of cost-shared programs in terms of cash payments to provinces with associated tax point transfers in different programs at different times. Everything was consolidated in 1977 for health care and post-secondary education. The idea was that 50 per cent of the amount of the transfer would come to the provinces in the form of cash and 50 per cent would come in the form of value from the previously transferred tax points and

Terre-Neuve-et-Labrador à la page 72 du document indique pour chaque exercice subséquent, que la péréquation augmentera de 3,5 p. 100 par an. J'ai entendu le ministre des Finances dire catégoriquement que ce taux de croissance annuel sera maintenu jusqu'en 2019-2020. Naturellement, le régime actuel dominerait, malgré le fait que personne ne s'attendait à ce qu'il soit toujours en vigueur. Dans le budget à l'étude, c'est réellement une option et nos chiffres révèlent, et je pense que les chiffres de la Nouvelle-Écosse révèlent également, que c'est là un choix très réel pour eux et que c'est vraisemblablement le choix qu'ils feront, à moins de pouvoir mettre en place un autre accord.

Le sénateur Ringuette : Le Nouveau-Brunswick est d'accord avec vos chiffres. J'ai une demande assez importante. Est-il possible pour vous de fournir au comité les chiffres que vous avez utilisés pour faire une simulation pour les autres provinces et territoires? Vous avez fait une simulation pour le Québec et vous avez les chiffres pour les quatre provinces atlantiques.

M. Locke : La réponse est certainement oui, mais c'est une question de temps et cela dépend dans combien de temps vous en aurez besoin.

Le président : S'il faut signer un contrat avec vous pour que vous produisiez ces documents, alors il faudrait en parler à un autre moment, mais nous en parlerons.

Le sénateur Ringuette : Nous avons parlé de la péréquation, alors j'aimerais maintenant parler du système de transfert par habitant pour financer l'enseignement postsecondaire et les services sociaux, et aussi pour les soins de santé et le programme d'infrastructure.

Plus particulièrement en ce qui concerne les transferts pour le financement des programmes sociaux et de l'enseignement postsecondaire, l'ancien système utilisait des points d'impôt. Il y avait une péréquation associée pour compenser l'écart en ce qui a trait aux points d'impôt pour les provinces et ensuite il y avait un supplément. Cela n'existe plus. Le projet de loi C-52 propose uniquement des transferts en espèces. Oublions la péréquation et la capacité fiscale. Le paragraphe 36(2) de la Constitution a disparu de ce budget puisqu'on ne tient plus compte de la capacité fiscale. Avez-vous calculé des chiffres pour le transfert des programmes sociaux?

M. Hobson : Non, sénateur, cela ne faisait pas partie de l'étude du CEPA, mais toutefois nous avons réfléchi à cette question. Je vais vous répondre brièvement. Il faut remonter à 1977. J'ai souvent entendu le sénateur Murray parler avec éloquence du financement des programmes établis et de ses antécédents mais je me permets de vous rappeler qu'en vertu des accords de financement des programmes établis, il existait des programmes à coûts partagés, prévoyant des paiements en espèces aux provinces, paiements assortis de transferts de points fiscaux selon le programme, selon le moment. En 1977, tous les soins de santé et l'éducation postsecondaire ont été intégrés. On souhaitait alors que la moitié de la somme du transfert soit versée à la province en liquide et l'autre moitié devait correspondre à la

additional tax points transferred at that time. The idea was to create greater accountability for provinces in funding for those programs.

By moving away from the framework where the per capita cash transfer to a province is calculated on a residual basis, the idea was that provinces would be equal per capita in terms of the value of the tax points and cash transfers.

Moving away from that involves a huge shift of resources in that program in favour of, in particular, Ontario and Alberta, and distorts the whole system of funding post-secondary education in particular. There are of course the issues around what was left of the Canada Assistance Plan when it was wrapped up in 1995. We simply want to make the point that this involves a huge shift of resources in favour of Ontario and Alberta.

Senator Ringuette: What would the impact of such a change be in a 30-year program helping provinces to supply equal levels of services? I look at what will happen in this budget concerning the social transfer and post-secondary education. Prince Edward Island will only be getting an extra \$7 per capita. Ontario will be getting an extra \$40 per capita. Alberta will be getting an extra \$102 per capita.

If you look at next year, Alberta will be receiving an additional \$333 million, not \$7 per capita. Ontario will be receiving \$445 million, and the eight other provinces will be sharing an additional \$14 million. Tell me once more that we have to support this budget.

The Chairman: You do not have to answer that. That was a comment.

Senator Ringuette: I asked the gentlemen if they had the numbers from the transfer.

Mr. Binns: I would like to respond. Senator Ringuette made several comments in regard to the 30-year program and its demise as though this has just happened with this budget.

The major demise to the program happened earlier, back in 1994-95, when the program was essentially gutted. For many years, the program was running close to 1.1 per cent of GDP, and it remained at that for a long time. After 1994-95, the amount of money from equalization generally began to fall to as little as 0.8 of 1 per cent of GDP, and that was what gutted the program.

The program was not suddenly gutted this year. The amount of money this year for equalization has been increasing over the last few years. It is not back to 1.1 per cent. I support what the senator is saying in that regard. That is where I think it should be. It seemed to work for many years.

valeur équivalente aux points fiscaux transférés auparavant auxquels s'ajoutaient les points fiscaux transférés désormais. Le but était une meilleure reddition de comptes de la part de la province en matière de financement de ces programmes.

La logique qui sous-tend le changement de cadre, à savoir délaissier le paiement en espèces calculé d'après la valeur résiduelle, repose sur le fait que les provinces obtiendraient l'équivalent, par habitant, de la valeur des points fiscaux et des transferts en espèces.

Cela implique un redéploiement massif des ressources au titre de ce programme, à l'avantage surtout de l'Ontario et de l'Alberta et cela produit un glissement dans l'ensemble du régime de financement de l'enseignement postsecondaire en particulier. Il y a bien entendu les questions qui entourent les vestiges du Régime d'assurance publique du Canada qui a pris fin en 1995. Nous tenons à signaler qu'il s'agit ici d'un redéploiement massif de ressources en faveur de l'Ontario et de l'Alberta.

Le sénateur Ringuette : Quelle pourrait être l'incidence d'un tel changement dans le cas d'un programme sur 30 ans pour aider les provinces à fournir des services à des niveaux comparables? Quand je me reporte au budget, je constate qu'au titre des transferts canadiens en matière de programmes sociaux et d'enseignement postsecondaire, l'Île-du-Prince-Édouard ne recevra que 7 \$ de plus par habitant. L'Ontario, quant à elle, en recevra 40 \$ de plus par habitant. L'Alberta recevra 102 \$ de plus par habitant.

Prenons l'année prochaine. L'Alberta recevra 333 millions de dollars supplémentaires, et nous sommes loin des 7 \$ par habitant. L'Ontario recevra 445 millions de dollars supplémentaires et les huit autres provinces devront se partager 14 millions de dollars. Répétez-moi encore une fois que nous devons appuyer ce budget.

Le président : Vous n'avez pas à répondre. C'était une remarque.

Le sénateur Ringuette : J'ai demandé à nos témoins s'ils avaient les chiffres des transferts.

M. Binns : Je voudrais répondre à cette question. Le sénateur Ringuette a fait plusieurs allusions au programme de 30 ans qui a été abandonné comme si on venait d'annoncer cela dans le dernier budget.

Le glas a sonné pour ce programme quand on a commencé à sabrer dedans dès 1994-1995. Pendant bien des années, le programme représentait 1,1 p. 100 du PIB et est demeuré stationnaire très longtemps. Après 1994-1995, les sommes au titre de la péréquation ont commencé à chuter pour ne représenter que 0,8 p. 100 du PIB, et c'est ce qui a vidé le programme de sa substance.

Cela ne s'est pas produit soudainement cette année. Les sommes qu'il représente cette année au titre de la péréquation sont le résultat d'une augmentation progressive depuis quelques années. Nous ne sommes pas revenus à 1,1 p. 100. J'appuie ce que le sénateur dit à cet égard. Il faudrait pouvoir atteindre cette limite car pendant des années elle s'est révélée satisfaisante.

To suggest the constitutional obligation is suddenly not being met now when it was being met for the last 30 years is not, in my view, correct.

Senator Nancy Ruth: Mr. Binns, I imagine you have been looking at equalization almost as long as these professors, but from a different perspective, as a premier who had to implement the services equalization helped provide. In part, I am interested in the hands-on, how you do it and what the money is used for.

I also believe you probably lived through many Atlantic discords and other discords at various first ministers' meetings. I am curious to know how this discord and disharmony on equalization from your perspective as a Prince Edward Islander is affecting the Atlantic region.

It is late at night, and we have had a lot of discord in the last few days. You did talk about the equalization formula as being good because it was a formula, and it was clear for you. I wonder if you could again refresh what components of that are good and why it was not as good previously.

Mr. Binns: I go back to the principle that a 10-province standard with all resource revenues in would be the optimal situation.

I feel that the fixed framework was never enshrined as a long-term solution. It was only envisaged as a short-term solution. The federal government had agreed to put \$10 billion in the pot in 2004-05 and \$10.9 billion in 2005-06. Because we did not come to agreement as to a formula for the future amount of money or cost sharing and that debate was raging on, the Council of the Federation wanted to have an opinion on this and therefore put together a panel to look at it. Of course, the federal government put its own panel together for the same purpose.

All I am saying is that because those reports were not concluded in a short period of time — although perhaps a reasonable period of time, but we will not get into that — people agreed there had to be an increase to the \$10.9 billion from 2005-06 to 2006-07. There had to be some reasonable growth rate. Therefore, it was agreed by first ministers that, at least for the period until a new formula was put in place, a 3.5 per cent growth rate was not unreasonable. It was on that basis that we agreed.

We should not be viewing the fact that there was a sort of fixed framework for equalization that everyone agreed on any more than for a very short period of time to get through that period until a new formula was established as a long-term support for this. When you talk about fixed framework and its impact going out to 2014 or even 2020, it has no validity. In my view, it was never viewed by first ministers on that basis.

Prétendre que l'obligation constitutionnelle n'est soudainement pas respectée alors qu'elle ne l'a pas été depuis 30 ans, n'est pas exact selon moi.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Binns, j'imagine que vous avez étudié la péréquation tout aussi longtemps que ces professeurs, mais sous un angle différent, en tant que premier ministre qui devait mettre en œuvre les services que la péréquation permettait d'offrir. À certains égards, c'est le concret qui m'intéresse, la façon de procéder et l'utilisation de l'argent.

Je pense également que vous avez été témoin de bien des discordes de la part des provinces de l'Atlantique et d'autres discordes lors de diverses réunions de premiers ministres. Dites-moi comment le désaccord actuel et la bisbille entourant la péréquation rejaillissent sur la région de l'Atlantique, de votre point de vue en tant qu'habitant de l'Île-du-Prince-Édouard.

La soirée est avancée et depuis quelques jours, nous avons constaté une grande discorde. Vous avez dit que la formule de péréquation était positive parce qu'il s'agissait d'une formule, et qu'elle était claire de votre point de vue. Pouvez-vous nous rappeler quels en sont les éléments qui sont positifs et pourquoi quelque chose clochait auparavant.

M. Binns : Je reviens au principe que la situation idéale serait une norme s'appliquant à toutes les provinces et faisant intervenir tous les revenus provenant de l'exploitation des ressources.

Je pense que le cadre fixe n'a jamais été considéré comme une solution à long terme. Ce n'était considéré que comme une solution à court terme. Le gouvernement fédéral a accepté d'injecter 10 milliards de dollars en 2004-2005 et 10,9 milliards de dollars en 2005-2006. Puisqu'il n'y a pas eu d'entente quant à la formule pour les sommes à être versées à l'avenir ou encore le partage des coûts et que le débat faisait rage, le Conseil de la fédération a souhaité obtenir une opinion là-dessus et il a donc constitué un groupe d'experts pour étudier la question. Bien entendu, le gouvernement fédéral a constitué son propre groupe d'experts avec le même objectif.

Je dis tout simplement qu'étant donné que les rapports n'ont pas été présentés dans les plus brefs délais — qu'il a sans doute fallu y consacrer le temps qui s'imposait mais je ne vais pas ergoter là-dessus — on s'est entendu sur une augmentation à hauteur de 10,9 milliards de dollars entre 2005-2006 et 2006-2007. Pour cela, il fallait un taux de croissance suffisant. Par conséquent, les premiers ministres ont convenu que, du moins en attendant que la nouvelle formule soit adoptée, un taux de croissance de 3,5 p. 100 serait considéré comme étant suffisant. C'est l'argument qui a emporté la décision.

Quand tout le monde s'est entendu sur un cadre fixe pour la péréquation, cela se bornait à son application pour une très courte période en attendant qu'on adopte une nouvelle formule à long terme. Il est impensable qu'un cadre fixe ait des conséquences jusqu'en 2014, voire 2020. À mon avis, les premiers ministres n'ont jamais pensé qu'il en serait ainsi.

Mr. Hobson: I absolutely agree with Premier Binns that no one ever expected the fixed framework to be long-lived. Indeed, it was a stopgap measure.

However, I reiterate that the fixed framework has been offered under this budget, as indicated on page 72. The changes to the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act that would be involved are in proposed new section 3(7) at the bottom of page 72 of the bill. That has been offered to Nova Scotia and to Newfoundland and Labrador as a real choice.

For Nova Scotia, it is a real choice. Nova Scotia may well opt to remain under the fixed framework through to 2020. Page 72 also makes it clear that 3.5 per cent annual growth on the associated equalization pot is part of that arrangement. The Minister of Finance has made that very clear in his statements within the last couple of weeks.

Senator Nancy Ruth: I want to go back to Mr. Binns. In Mr. Locke and Mr. Hobson's chart, they have Prince Edward Island down \$196 million over the next dozen years.

Mr. Binns, both you and Premier Ghiz are in support of the equalization program. Can you interpret what you think of this number? How valid or real is it? Why would both you and Premier Ghiz agree to the present system, if that is so?

Mr. Binns: As I said earlier, that number would have validity if a fixed framework were in fact the reality through to 2020. I should not say the difference of \$196 million, but if you added 3.5 per cent each year to the pot from the base, you would get to the amount shown here for the fixed framework.

My point is that this does not take into account all of the other aspects that are in the budget. That is why the comparison between the two numbers really has no validity in the long term, in my view.

Senator Nancy Ruth: What about those other numbers — the Canada Health Transfer, post-secondary education and things like that?

Mr. Binns: There have been definite supports provided in this budget — for example, in Prince Edward Island's case, to things like wait times, to the ecoTrust, to the infrastructure, which are all federal transfers that have been significantly enhanced — and in our case, with some base funding that gives us proportionally more money and recognizes the fact that we are a small jurisdiction. That has to be taken into account when looking at the overall numbers.

Senator Murray: Mr. Locke and Mr. Hobson, you put out a larger document with these projections. You explained the assumptions on which the projections are based. If anyone wants to challenge your numbers, they should challenge the assumptions. I do not do so, but others might.

M. Hobson : Je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre Binns. Personne ne s'attendait à ce que le cadre fixe perdure. En fait il s'agissait d'une mesure provisoire.

Néanmoins, je réitère que le cadre fixe est offert d'après les dispositions du budget comme en témoigne l'article qui figure au bas de la page 72 du projet de loi. Les modifications à la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces figurent au nouveau paragraphe 3(7) proposé à la page 72 du projet de loi. C'est un vrai choix qui est offert à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour la Nouvelle-Écosse, le choix est véritable. La Nouvelle-Écosse peut choisir le cadre fixe jusqu'en 2020. Il est également clair, page 72, qu'une croissance annuelle de 3,5 p. 100 s'appliquera à la péréquation, d'après cet arrangement. Le ministre des Finances l'a affirmé sans équivoque dans les déclarations qu'il a faites ces dernières semaines.

Le sénateur Nancy Ruth : Je me tourne de nouveau vers M. Binns. Dans les tableaux présentés par MM. Locke et Hobson, l'Île-du-Prince-Édouard perdrait 196 millions de dollars d'ici une douzaine d'années.

Monsieur Binns, vous-même et le premier ministre Ghiz, appuyez le programme de péréquation. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de ce chiffre? Est-il fiable ou crédible? Pourquoi vous-même et le premier ministre Ghiz donnez-vous votre aval au système actuel, si c'est effectivement le cas?

M. Binns : Comme je l'ai dit plus tôt, ce chiffre serait fiable si le cadre fixe était maintenu jusqu'en 2020. À vrai dire, si on ajoute 3,5 p. 100 par année à l'assiette, ce chiffre de 196 millions de dollars est juste.

Je prétends qu'on ne tient pas compte des autres aspects qui figurent dans le budget. C'est pourquoi, à mon avis, la comparaison entre les deux chiffres ne tient pas à long terme.

Le sénateur Nancy Ruth : Que dites-vous de ces autres chiffres — le transfert en matière de santé, l'enseignement postsecondaire, et cetera?

M. Binns : Dans ce budget, il y a des mesures concrètes, par exemple, s'agissant de l'Île-du-Prince-Édouard, des sommes aux titres du temps d'attente, de l'écoFiducie, de l'infrastructure, qui sont tous des transferts fédéraux énormément bonifiés — et dans notre cas, une augmentation du financement de base qui proportionnellement représente des sommes supplémentaires pour nous et reconnaît le fait que nous sommes une petite administration. Il faut tenir compte de cela dans l'ensemble des calculs.

Le sénateur Murray : Monsieur Locke et monsieur Hobson, vous avez diffusé un document plus volumineux sur ces projections. Vous expliquez les hypothèses sur lesquelles se fondent les projections. Pour contester vos chiffres, il faut contester les hypothèses. Pour ma part, je ne compte pas le faire, mais d'autres le feront sans doute.

I want to ask you one question and it has to do not with the accords or Nova Scotia and Newfoundland and Labrador, but with New Brunswick and Prince Edward Island. Can you explain why those two provinces seem to take a hit if you compare the new program with the fixed framework? Is it because there were 100 per cent of resources included in the old five-province standard, or is there some other reason?

Mr. Locke: Why they took a hit?

Senator Murray: Your comparison is between the new program and the fixed framework. Why are they down? There is a 10-province standard with the new program; that is an improvement. I am the first to acknowledge that there are various improvements in the equalization — it is formula based, et cetera. Why are they taking a hit? What is the factor at work here?

Mr. Locke: The primary driver of the differential in results is the fact that on the fixed framework, the pot of money available for equalization will grow at 3.5 per cent. Therefore you have a growing equalization entitlement — not entitlement, but money available for equalization — that is growing relatively quickly. From a low base, it grows quickly; and under the new system, you have an elevated base that grows slower. Any fast-growing system, even starting from a lower base, will eventually overtake a slow-growing system. It has to do with the implicit growth rates in the monies available for equalization.

Senator Murray: Of course, it was the pot that was growing at 3.5 per cent. As Mr. Binns knows, there was no guarantee that any particular province was going to get a 3.5 per cent increase. It is the overall fund.

Mr. Locke: That is correct and that is reflected.

Senator Murray: Mr. Binns, it is good to see you here, bloody but unbowed after the recent election in Prince Edward Island. Everyone that I talked to says that your long-serving government went out because the winds of change were prevalent; and no one that I knew had a bad word to say about Premier Binns. You have gone out with your head high for that and all kinds of other reasons. I wanted to pay tribute to you on that account.

Your quarrel with your friends sitting next to you is that they compared the new program to the fixed framework. Well, yes, but they had to compare it to something. They could have compared it to the old five-province standard. I am not sure what that would have shown. Maybe they could tell us whether the numbers would be very different; I do not know.

The other point I wanted to make is that I said that it was a pot that grew by 3.5 per cent, but if Nova Scotia is the only province that opts for the fixed framework, one assumes that the pot pertains only to Nova Scotia and it would grow by 3.5 per cent, is that correct?

Mr. Locke: No. They would do the calculation as if all 10 provinces would be considered under the fixed framework.

J'ai une question à vous poser et il ne s'agit pas des accords conclus avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, mais il s'agit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ces deux provinces semblent être lésées quand on compare le nouveau programme et le cadre fixe? Est-ce parce qu'on tenait compte de la totalité des recettes tirées des ressources, dont la norme faisant intervenir cinq provinces, ou y a-t-il une autre explication?

M. Locke : Vous me demandez pourquoi elles sont lésées?

Le sénateur Murray : Vous faites une comparaison entre le nouveau programme et le cadre fixe. Pourquoi y a-t-il diminution dans leur cas? Le nouveau programme est basé sur une norme faisant intervenir dix provinces. C'est une amélioration. Je suis le premier à reconnaître qu'il y a des améliorations à la péréquation — c'est fondé sur une formule, et cetera. Pourquoi ces provinces y perdent-elles? Quel est le facteur qui intervient ici?

M. Locke : S'il y a un écart dans les résultats, c'est essentiellement dû au fait que le cadre fixe prévoit une augmentation de 3,5 p. 100 des sommes destinées à la péréquation. Par conséquent, les droits à la péréquation — pas les droits mais les fonds disponibles aux fins de la péréquation — augmentent relativement vite. Si l'assiette est réduite, l'augmentation est rapide. Avec le nouveau système, l'assiette est plus importante et l'augmentation plus lente. Tout système appelé à croître rapidement, même si l'assiette est réduite, va tôt ou tard l'emporter sur un système à croissance lente. Cela s'explique par le taux de croissance implicite des sommes consacrées à la péréquation.

Le sénateur Murray : Bien sûr, c'était la cagnotte qui allait augmenter de 3,5 p. 100. Comme M. Binns le sait, rien ne garantissait qu'une province donnée allait recevoir 3,5 p. 100 de plus. Cela s'applique à l'ensemble.

M. Locke : C'est exact et c'est le cas.

Le sénateur Murray : Monsieur Binns, ravi de vous voir, battu mais non rompu, après les élections récentes à l'Île-du-Prince-Édouard. Tous ceux à qui j'en ai parlé m'ont dit que votre gouvernement qui s'était maintenu au pouvoir longtemps a été renversé parce qu'un vent de changement soufflait. Personne à ma connaissance n'a tenu de propos désobligeants sur le premier ministre Binns. Vous partez la tête haute pour cette raison et bien d'autres. Je veux vous rendre hommage ici.

Votre différend avec vos amis, à vos côtés, tient au fait qu'ils comparent le nouveau programme et le cadre fixe. Je veux bien mais il faut bien un point de comparaison. On aurait pu choisir comme point de comparaison l'ancienne norme faisant intervenir cinq provinces. Je ne sais pas quel aurait été le résultat. Ils peuvent peut-être nous dire si les chiffres auraient été très différents. Qui sait?

On a dit que la cagnotte augmenterait de 3,5 p. 100, mais si la Nouvelle-Écosse est la seule province à retenir le cadre fixe, on doit présumer que la cagnotte est destinée à elle seule et qu'elle augmentera de 3,5 p. 100. N'est-ce pas?

M. Locke : Non. Le calcul serait fait comme si les 10 provinces étaient sous le régime du cadre fixe.

Senator Murray: Does Nova Scotia know this?

Mr. Hobson: Yes, that language is very clear on page 71.

Senator Murray: Let me look at this. I think what you are saying, and what you attribute to your successor, Premier Ghiz, is that you are certainly getting somewhat less on the Canada Social Transfer. You know that; from the status quo, you are getting \$4 million less this year and next year and \$5 million less the year after. In this year and the succeeding two years, you are out by \$13 million on the Canada Social Transfer.

If these people are right in their projections, by comparison with the fixed framework, you are taking a hit on equalization. However, your evidence, and that of your successor, seems to be we are getting \$35 million in infrastructure this year and \$38 million the year after; and we are getting \$5 million on the Canada ecoTrust this year and another \$5 million next year, so those gains make up what we may be losing on the other front. Is that what you and Mr. Ghiz are saying?

Mr. Binns: I cannot speak for the new premier, nor am I intending to. My experience is that what a province looks at is what the overall transfers are from the federal government on a year-to-year basis. We were all very upset, even though I was not there in 1994-95, when the provinces took a big hit because of the federal government running substantial deficits. However, we perhaps realized that that had to happen at the time, to a certain extent.

The fight really started, in my view, after 1994-95. It is not over yet because people are trying to regain what they feel they lost from federal transfers of that era. As I say, I think there is still a ways to go here. We have not found a final solution, if you like; but what I always looked at as a premier is what are the global federal transfers that are unencumbered by programs. We have some flexibility as to where we can use those — to top up health care and education and so on to meet those needs.

What we have seen in recent years is that we are starting to gain some money back. We have seen the health and social transfers come up nicely in the last few years; and we have seen equalization numbers getting back to where they were in 2001-02. They have now surpassed that, but they have not kept up with inflation since that time either.

My view is that this budget continues to address the fiscal imbalance. It has not solved the fiscal balance issue, but it is, to a certain extent, a compromise. Some compromises have been made outside the strict equalization part. The reference you made, Senator Murray, is a correct one.

I will be the first to admit that the base funding we are receiving, for example on wait times, is very helpful in Prince Edward Island. On a straight per capita basis, we received roughly

Le sénateur Murray : La Nouvelle-Écosse est-elle au courant?

M. Hobson : Oui, le libellé est très clair à la page 71 du projet de loi.

Le sénateur Murray : Permettez-moi de m'y reporter. Je pense que vous affirmez, en attribuant cela à votre successeur le premier ministre Ghiz, que vous subissez une baisse au titre du Transfert en matière de programmes sociaux. Vous en êtes conscient. Vous toucherez 4 millions de dollars de moins cette année et l'année prochaine, et 5 millions de dollars l'année suivante. Entre cette année et les deux années suivantes, votre Transfert en matière de programmes sociaux aura diminué de 13 millions de dollars.

Si les projections fournies sont justes, vous subirez une diminution de péréquation par rapport au cadre fixe. Toutefois, d'après votre témoignage et celui de votre successeur, vous escomptez 35 millions de dollars pour l'infrastructure cette année et 38 millions de dollars l'année suivante. Vous comptez obtenir 5 millions de dollars au titre de l'écoFiducie Canada cette année et encore 5 millions de dollars l'année prochaine. Ces gains annihilent ce que vous perdez par ailleurs. C'est bien ce que vous-même et M. Ghiz dites, n'est-ce pas?

M. Binns : Je ne peux pas parler au nom du nouveau premier ministre et je n'ai pas l'intention de le faire. D'après ce que j'ai pu constater, une province considère l'ensemble des transferts fédéraux d'une année à l'autre. Même si je n'étais pas là en 1994-1995, nous avons été tous contrariés quand le gouvernement fédéral était considérablement déficitaire et que les provinces en subissaient le contrecoup. Toutefois, nous avons sans doute compris les mesures qui s'imposaient à l'époque, jusqu'à un certain point.

La bagarre a commencé à mon avis après 1994-1995. Ce n'est pas fini parce que bien des gens essaient de récupérer ce qu'ils estiment avoir perdu en transferts fédéraux à cette époque. Comme je l'ai dit, il y a encore moyen d'y parvenir. Nous n'avons pas trouvé la solution définitive, pour ainsi dire. En tant que premier ministre, j'ai toujours essayé de voir quels transferts globaux fédéraux n'étaient pas assortis à un programme donné. Ainsi, il existe une certaine souplesse quant à l'utilisation de ces sommes — nous pouvons bonifier nos programmes de soins de santé et d'éducation, et cetera, pour répondre à nos besoins.

Nous avons pu constater ces dernières années que nous avons commencé à récupérer certaines sommes. Le transfert en matière de santé et de programmes sociaux a bien augmenté ces dernières années. Les paiements de péréquation ont de nouveau atteint le niveau de 2001-2002. Maintenant, ils l'ont dépassé mais sans toutefois avoir rattrapé l'inflation que nous avons subie entretemps.

Selon moi, ce budget continue de redresser le déséquilibre fiscal. Tout n'est pas réglé sur ce plan, mais c'est, jusqu'à un certain point, un compromis. Certains compromis ont été réalisés en dehors de la péréquation au sens propre. Ce qu'a dit le sénateur Murray est exact.

Je suis le premier à reconnaître que le financement de base que nous recevons, par exemple pour les temps d'attente, aide énormément l'Île-du-Prince-Édouard. Si l'on calcule ce que nous

\$2 million. Because of the base funding, we received \$12 million. That is a significant help to our situation in meeting some of our health care costs.

All I am saying here is that you have to put all of that in the package of federal transfers to determine where a province actually stands relative to where they were.

Senator Murray: Some of us have a strong view about equalization going forward as being the key program in terms of fiscal disparities. I will leave it at that.

Senator Cowan: Mr. Binns, you were premier for many years. You attended many first ministers' conferences and had lots of discussions about equalization programs and their evolution over the years. Does it cause you concern that, as Mr. Hobson and Mr. Locke have explained, if Nova Scotia and/or Newfoundland were to choose the fixed framework, we would have two equalization programs operating simultaneously in the country?

Mr. Binns: I always view these things as fluid and never necessarily fixed. My view is that this current budget and the indications or legislation here is part of an ongoing process. These provinces are big enough to speak for themselves, to make their own representations to find a solution with the federal government. I hope they do. All I am looking for in this, as one of the provinces not part of an accord, is that at the end of the day they receive fairness but that that fairness does not impact the rest of us in a negative way.

Senator Cowan: You are quite comfortable with two programs operating, at least for a period of time, within the same federation? As a person who has had a lot of experience over the years, is that something you would have thought would happen?

Mr. Binns: The ideal, as I have suggested, is other than what is being proposed as a compromise. However, the compromise is better than where we were. My ideal is still a 10-province standard with all resource revenues in. The federal government can handle the affordability as well. My long-standing contention is that the global amount of money available should get back to something like 1.1 per cent of the country's GDP. Not everyone has agreed to that. Sometimes you have to compromise.

There is some sorting-out to do here, obviously, with Nova Scotia and Newfoundland and Labrador and the federal government.

Senator Cowan: You think that this comparison between the new program and fixed framework for Prince Edward Island is not a valid number because Prince Edward Island does not have the option of the fixed framework anymore.

recevons par habitant, cela représente environ 2 millions de dollars. Avec le financement de base, nous recevons 12 millions de dollars. C'est une aide appréciable qui nous permet de faire face à certains de nos coûts en matière de soins de santé.

Je dis tout simplement qu'il faut englober tout cela dans l'ensemble des transferts fédéraux pour déterminer la véritable situation d'une province.

Le sénateur Murray : Certains d'entre nous ont des points de vue très arrêtés en ce qui concerne l'évolution de la péréquation en tant que programme clé pour aplanir les disparités fiscales. Je m'en tiendrai à cela.

Le sénateur Cowan : Monsieur Binns, vous avez été premier ministre pendant de nombreuses années. Vous avez participé à bien des conférences de premiers ministres et à quantité de discussions sur les programmes de péréquation et leur évolution au fil des ans. Êtes-vous préoccupé par le fait que, comme MM. Hobson et Locke l'ont expliqué, si la Nouvelle-Écosse et/ou Terre-Neuve choisissaient le cadre fixe, il existerait deux programmes de péréquation en vigueur simultanément au pays?

M. Binns : Pour ma part, je considère toujours que les choses sont mobiles et pas nécessairement fixées. À mes yeux, ce budget et les dispositions législatives afférentes s'inscrivent dans un processus évolutif. Les provinces concernées ont tout à fait les moyens de se défendre elles-mêmes, de faire leurs propres démarches en vue de trouver une solution d'accord avec le gouvernement fédéral. J'espère que ce sera le cas. Étant donné que ma province n'adhère pas à un accord, je souhaite tout simplement qu'au bout du compte, ces provinces reçoivent un traitement équitable qui n'ait pas de conséquence fâcheuse pour les autres.

Le sénateur Cowan : Vous êtes tout à fait à l'aise à l'idée qu'il y ait deux programmes, pendant un certain temps du moins, au sein de la même fédération? Étant donné votre expérience de plusieurs années, est-ce une chose que vous auriez pu imaginer?

M. Binns : Comme je l'ai dit, la solution idéale est autre que le compromis proposé. Toutefois, le compromis est plus avantageux que le statu quo. Idéalement, je préconise encore une norme faisant intervenir les 10 provinces, incluant toutes les recettes tirées des ressources. Le gouvernement a largement les moyens de procéder ainsi. Je pense depuis longtemps que le total disponible devrait de nouveau représenter 1,1 p. 100 du PIB du pays. Tous ne sont pas d'accord là-dessus. Parfois il faut accepter un compromis.

Des aménagements s'imposent évidemment en l'occurrence, entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement fédéral.

Le sénateur Cowan : Vous pensez que cette comparaison entre le nouveau programme et le cadre fixe n'est pas applicable à l'Île-du-Prince-Édouard parce que l'Île-du-Prince-Édouard n'a plus le loisir de choisir le cadre fixe.

Did you do any modelling, when you were in government, as to the effect of the new program? If so, did your numbers differ significantly from what Mr. Locke and Mr. Hobson set out in their report?

Mr. Binns: The modelling we did was more directed towards resource revenues, and depending on the percentage that would be included in the formula, what impact that would have on the number for us.

Senator Cowan: Are there economic development programs in effect between Prince Edward Island and Canada?

Mr. Binns: Not many. I mentioned earlier the changes in federal transfers after 1994-95. Not only were CHST and equalization dramatically reduced, but we also saw a reduction in other transfers, economic development programs.

Senator Cowan: Were the transfers under those programs included in the calculations of Prince Edward Island's fiscal capacity?

Mr. Binns: Fiscal capacity would be based on our own tax base as opposed to transfers coming in, I believe.

Senator Cowan: One would not think that transfers under economic development agreements would be included in the base for purposes of calculating a province's fiscal capacity.

Mr. Binns: Right.

Senator Cowan: I have one question for Mr. Locke and Mr. Hobson. As I understand it, one of the difficulties, from the point of view of Nova Scotia and Newfoundland and Labrador, is that payments under the offshore accord are included in the calculation of the fiscal capacity of those provinces. Am I correct?

Mr. Hobson: That is correct; the total fiscal capacity for purposes of the cap.

Senator Cowan: Mr. Binns referred to modest programs in Prince Edward Island, and his understanding was that the transfers under those programs were not included in calculating Prince Edward Island's fiscal capacity.

If we move to other programs such as the auto pact with Ontario or the loan guarantees and transfers to Quebec or for the aerospace industry, were those included in the calculation of the fiscal capacity of those provinces?

Mr. Hobson: The answer is no.

Senator Cowan: Do you know of any economic development programs anywhere in the country where the transfers under those programs have been included in calculating the fiscal capacity of the recipient provinces?

Mr. Hobson: The answer is no.

Quand vous étiez au pouvoir, avez-vous fait une simulation quelconque pour connaître l'incidence du nouveau programme? Le cas échéant, vos chiffres sont-ils très différents de ceux que le rapport de MM. Locke et Hobson contient?

M. Binns : La simulation que nous avons faite portait davantage sur les recettes tirées des ressources, suivant le pourcentage qui interviendrait dans la formule, sur l'incidence que cela aurait pour nous.

Le sénateur Cowan : Y a-t-il des programmes de développement économique en vigueur entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada?

M. Binns : Pas beaucoup. J'ai parlé tout à l'heure des modifications aux transferts fédéraux après 1994-1995. Non seulement le TCSPS et la péréquation ont-ils diminué de façon spectaculaire, mais il y a eu réduction des autres transferts, des programmes de développement économique.

Le sénateur Cowan : Les transferts aux titres de ces programmes étaient-ils inclus dans le calcul de la capacité fiscale de l'Île-du-Prince-Édouard?

M. Binns : Notre capacité fiscale était calculée à partir de notre propre assiette fiscale plutôt qu'à partir des transferts versés, si je ne m'abuse.

Le sénateur Cowan : On n'aurait pas cru que les transferts aux titres d'accords économiques seraient inclus dans l'assiette aux fins de calculer la capacité fiscale d'une province, n'est-ce pas?

M. Binns : Tout à fait.

Le sénateur Cowan : Je voudrais adresser une question à MM. Locke et Hobson. Si je ne m'abuse, pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, une des difficultés est le fait que les paiements en vertu de l'accord sur les ressources extracôtières sont inclus dans le calcul de la capacité fiscale de ces provinces, n'est-ce pas?

M. Hobson : C'est exact. Il en est ainsi pour le calcul de la capacité fiscale totale afin de déterminer le plafond.

Le sénateur Cowan : M. Binns a évoqué des programmes modestes à l'Île-du-Prince-Édouard et selon lui, les transferts aux titres de ces programmes n'étaient pas inclus dans le calcul de la capacité fiscale de l'Île-du-Prince-Édouard.

D'autres programmes comme le pacte de l'automobile en Ontario, la garantie de prêts et les transferts au Québec, ou encore l'aide à l'industrie aérospatiale sont-ils inclus dans le calcul de la capacité fiscale de ces provinces?

M. Hobson : Non.

Le sénateur Cowan : Que vous sachiez, y a-t-il quelque part au pays des transferts aux titres de programmes de développement économique qui sont inclus dans le calcul de la capacité fiscale des provinces bénéficiaires?

M. Hobson : Non.

Senator Cochrane: Thank you for appearing. I too want to congratulate Mr. Binns, because I know he has done a good job for the province of Prince Edward Island. I have known Pat Binns for quite a while; since he was an MP. I want to congratulate you for being such a great premier of Prince Edward Island.

My question is for Mr. Locke, because he is from my great university, Memorial, in my province.

We have heard time and again that no province will be any worse off as the result of this budget. I am interested in seeing the province benefit and prosper from their natural resources, and they are the non-renewable natural resources that were brought into the Canadian federation.

I would like you to help me through the rhetoric and spin that we face here. What impact does this budget have on Newfoundland and Labrador's bottom line? What do the numbers tell us? Are we really no worse off as a result of the so-called consequential amendments included in this budget?

Mr. Locke: We are worse off. Significantly worse off as a result of it. As a result of the changes to the consequential legislation, Newfoundland no longer qualifies for the accord under the new system. Newfoundland will not be allowed to keep, for example, the fixed framework after 2012 because it will no longer qualify for the accord. That is part of the information in the consequential amendments.

If they could stay with the fixed framework and not have to revert back to the new system, they would be better off even though they did not qualify for equalization after 2009. They would still be better off in later years. It is not a true statement that they will not be adversely affected by the changes in the consequential legislation.

Senator Cochrane: You had mentioned earlier that within a couple of years my province will be a have province. Do you have any sense of how long we will continue to be a have province? Will we continue to enjoy a have status in the medium and long term? More specifically, what happens to our have status a few years further down the line if certain oil projects are not developed? What happens to us?

Mr. Locke: It will depend upon development of oil fields, gas developments and a number of other issues. It is not an unreasonable scenario to consider that Newfoundland will go outside of equalization in 2009 and will stay out until approximately 2013. Then they will require equalization again unless there is a substantial increase in oil revenues as a result of new developments not yet started.

Senator Cochrane: What really does happen if the province becomes a have province but later returns to a have-not status? It may be only a couple of years down the road. We become a have

Le sénateur Cochrane : Merci d'être venu. Moi aussi je tiens à féliciter M. Binns car je sais qu'il a fait du bon travail pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Je connais Pat Binns depuis assez longtemps, depuis l'époque où il était député. Je tiens à le féliciter de s'être révélé un premier ministre exceptionnel pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Ma question s'adresse à M. Locke car il est professeur à cette remarquable université qui est la mienne, l'Université Memorial dans ma province.

On n'a cessé de répéter qu'aucune province ne serait moins bien nantie à cause de ce budget. Je souhaite que la province profite de l'exploitation de ses ressources naturelles et de la prospérité qu'elle apporte car les ressources naturelles non renouvelables ont contribué au succès de la fédération canadienne.

Je demande votre aide pour mieux comprendre les discours et les manipulations médiatiques auxquels nous sommes confrontés ici. Quelle incidence ce budget a-t-il sur le bilan de Terre-Neuve-et-Labrador? Que nous révèlent les chiffres? Peut-on croire que les prétendues modifications corrélatives qui figurent dans le budget n'aggravent en rien la situation de la province?

M. Locke : Elles l'aggravent. Et de façon appréciable. Les modifications corrélatives contenues dans le projet de loi ont pour conséquence d'empêcher Terre-Neuve de se prévaloir de l'accord en vertu du nouveau système. Terre-Neuve ne pourra plus, après 2012 se prévaloir du cadre fixe car elle ne sera plus admissible aux dispositions de l'accord. C'est ce que révèlent en partie les modifications corrélatives.

Si Terre-Neuve pouvait continuer de profiter du cadre fixe sans avoir à basculer dans le nouveau système, même si après 2009, elle n'avait plus droit à des paiements de péréquation. Elle se trouvera avantagée avec les années. Il n'est pas vrai de dire que les modifications législatives corrélatives ne lui nuiront pas.

Le sénateur Cochrane : Vous avez dit plus tôt que ma province sera une province nantie d'ici quelques années. Savez-vous pendant combien de temps ma province pourra demeurer une province nantie? Bénéficierons-nous de cet attribut à long terme ou à moyen terme? Plus précisément, que nous arriverait-il si, d'ici quelques années, ces projets pétroliers ne voient pas le jour? Que nous arriverait-il?

M. Locke : Cela dépendra de l'exploitation des champs pétroliers et gaziers et d'autres enjeux. Il est tout à fait plausible de prévoir que Terre-Neuve n'aura pas accès aux paiements de péréquation en 2009 jusqu'à environ 2013. Ensuite ces provinces auront encore besoin de la péréquation à moins qu'il y ait une augmentation importante de revenus pétroliers découlant des nouveaux projets qui ne sont pas encore en chantier.

Le sénateur Cochrane : Que se passe-t-il vraiment si une province devient une province nantie mais plus tard redevient une province moins nantie? Cela pourrait nous arriver dans quelques

province a couple of years down the road, but two years after that we will become a have-not province again. What happens then?

Mr. Locke: Then we are forced back into the new framework as a result of the information in the consequential legislation. We have no choice at that point in time. The accord is gone and the fixed framework is gone.

Senator Di Nino: I want to concentrate on one item: the issue of the cap. One of our colleagues talked about what she believed to be the inappropriateness of the cap and she mentioned the fact that Ontario, as well as Alberta, would benefit from that.

First, I want to speak on behalf of the Province of Ontario and I certainly I want to speak on behalf of the Premier of Ontario who has said, "I just want to make it clear on behalf of Ontarians, and clear to all Canadians, that we're a strong partner, we are a supportive partner, but we will not be a silent partner if we find ourselves in a position where we are contributing to equalization payments to provinces which have a fiscal capacity which exceeds ours." I want to make sure that it is on the record.

Ontario also has its problems. It has had problems certainly with its industrial base. There have been literally hundreds of thousands of jobs lost over the last two to five years.

We have to take seriously the fact that there are only two provinces right now that are contributing to equalization. I think there has to be an understanding that if there is a province or more than one province that becomes a have province in whatever way, they should not expect to continue to receive equalization from those that still have the capacity to give it.

Specifically on the cap, there has been a great deal of discussion and I would just like to quote to you what Janice MacKinnon, a former Saskatchewan NDP finance minister said on that. She called the cap "a basic, common principle," and she said, and I quote, "Without the cap, resource rich and prosperous Western provinces could receive billions from oil while Ontario taxpayers paid them with equalization."

When looking at the O'Brien report, we see they included the cap because they felt it created a fairness in certain situations if those situations were to occur. I would like your comment on that and then I may have a quick follow-up question.

Mr. Locke: First, I would like to point out that equalization is a federally funded program and all provinces contribute to that particular program, not only one or two.

Senator Di Nino: We know the reality.

Mr. Locke: You made a point and I just want to be clear on that.

années. Nous deviendrons une province bien nantie dans quelques années, mais deux ans plus tard, nous nous retrouverons dans la situation où nous sommes, encore une fois, une province moins nantie. Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là?

M. Locke : Nous serions obligés de revenir au nouveau cadre en vertu des lois corrélatives. À ce moment-là, nous n'aurons pas le choix. L'accord n'existe plus, ni le cadre fixe.

Le sénateur Di Nino : Je veux m'en tenir à une seule question : le plafond. Une de nos collègues nous a expliqué qu'à son avis, ce plafond était injustifié et elle a dit que l'Ontario ainsi que l'Alberta en bénéficieraient.

Premièrement, j'aimerais parler au nom de la province de l'Ontario et surtout au nom du premier ministre de l'Ontario qui a dit qu'il voulait, au nom des Ontariens, faire comprendre clairement à tous les Canadiens que l'Ontario est un partenaire solide, un partenaire qui donne son appui, mais que nous ne resterions pas silencieux si jamais nous nous trouverions dans une situation où nous aiderions à financer des paiements de péréquation aux provinces ayant une capacité financière qui dépasse la nôtre. Je veux m'assurer que ces observations font partie du procès-verbal.

L'Ontario a ses problèmes aussi. C'est surtout son secteur industriel qui est en difficulté. Depuis deux à cinq ans, l'Ontario a perdu littéralement des centaines de milliers d'emplois.

Il faut tenir dûment compte du fait que, à l'heure actuelle, il n'y a que deux provinces qui contribuent à la péréquation. Il faut s'entendre pour dire que si jamais une province, ou plus qu'une province, devient, d'une façon ou une autre, mieux nantie, il ne faut pas qu'elle s'attende à recevoir un paiement de péréquation des provinces qui ont encore les moyens de le faire.

Pour revenir à la question du plafond, on a beaucoup discuté de cette question et j'aimerais simplement citer les observations de Janice MacKinnon, une ancienne ministre des Finances du gouvernement NPD de la Saskatchewan. Elle a qualifié le plafond « d'un principe de base », un principe commun sans lequel les provinces de l'Ouest, qui sont très prospères et qui ont beaucoup de ressources, pourraient recevoir des milliards de profits pétroliers tandis que les contribuables ontariens seraient tenus de leur verser des paiements de péréquation.

En examinant le rapport O'Brien, on voit que les auteurs ont inclus le plafond parce qu'ils estimaient qu'il créerait une certaine équité dans certaines situations, si jamais ces situations devaient se produire. J'aimerais connaître votre point de vue sur cette question et ensuite, j'aurai peut-être une courte question supplémentaire.

M. Locke : Premièrement, j'aimerais vous signaler que la péréquation est un programme financé par le gouvernement fédéral et que toutes les provinces font des versements à ce programme, pas seulement une ou deux.

Le sénateur Di Nino : Nous connaissons la réalité.

M. Locke : Vous avez fait valoir votre point de vue et je voulais simplement être clair.

The O'Brien panel adopted the principle that any province that receives equalization ought not, by virtue of receiving equalization, be put in the position that they are above the lowest non-receiving province. That is the principle. There are other principles one could espouse, but that is certainly one they adopted. Consequently, the panel also accepted and incorporated an asymmetric definition of fiscal capacity, one for equalization purposes and one for defining whether you are over the cap.

That creates some problems. The big issue is not whether the cap is binding and ought not to be binding. It creates other problems: each province that is not hit by the cap has a different per capita fiscal capacity if it has different per capita resource revenues. That is another principle we might be concerned about — that each province should have relatively the same capacity to provide good and services.

However, the real issue is the accord, and the accord is no different from the auto pact, no different from Technology Partnerships Canada funding for industry in Quebec or in Ontario. If we included all economic development initiatives that would be fair, but it is not fair to include only a particular one when determining fiscal capacity. That is the biggest concern I have. I do not think I would object to the issue that, with equalization in and of itself, without the accord payments being excluded from fiscal capacity, you ought not to receive equalization if it puts you above the lowest non-receiving province. That is under the assumption that the accord is removed from the definition of fiscal capacity and the accord is treated as it was defined in the legislation in 1985 and 2005.

Senator Di Nino: The Minister of Finance said that the accord is not of economic benefit in that sense; do you agree with that?

Mr. Locke: No, I do not.

Senator Rompkey: He did not say “economic benefit;” he said it was not an “economic development agreement.”

Senator Di Nino: It was not an economic development item.

The Chairman: I believe Mr. Locke understood the question.

Senator Di Nino: That is fine. That was just to make sure. There was a difference of opinion on that.

Let me just ask one other question dealing with this. I think it was Premier Calvert who said today that we are selling our assets. I agree with him. Those assets are being sold, but the proceeds of those assets are proceeds that come back into the province to be — I am not sure if the word “invested” is appropriate — used for other purposes that would increase the wealth and value of that

Le groupe de travail O'Brien a adopté un principe par lequel toute province qui reçoit des paiements de péréquation ne devrait pas, en recevant un tel paiement, se trouver dans une meilleure situation qu'une province qui n'en reçoit pas. Voilà le principe. On pourrait en faire valoir d'autres, mais ce groupe a notamment adopté celui-là. Par conséquent, le groupe a également fait sienne une définition asymétrique de la capacité financière, qui s'applique aux fins de la péréquation et qui détermine si vous dépassez le plafond.

Cela a créé certains problèmes. La grande question n'est pas de savoir si oui ou non le plafond est exécutoire et ne devrait pas l'être. Cela a créé d'autres problèmes : chaque province qui ne le dépasse pas a une capacité financière par habitant différente si elle a des revenus par habitant différents provenant de l'exploitation des ressources. Peut-être que nous devrions nous préoccuper de cet autre principe — c'est-à-dire que chaque province devrait avoir plus ou moins la même capacité de fournir des biens et des services.

Cependant, le vrai enjeu, c'est l'accord, et l'accord n'est pas du tout différent du Pacte de l'automobile, du financement octroyé par Partenariat technologique Canada à l'industrie au Québec ou en Ontario. Inclure toutes les initiatives de développement économique serait juste, mais il est injuste d'inclure seulement une initiative en particulier pour déterminer la capacité financière. Voilà ma plus grande préoccupation. Je ne pense que je ne m'opposerais pas à l'idée, en ce qui concerne la péréquation, sans exclure les paiements versés aux termes de l'accord de la capacité financière, qu'une province ne devrait pas avoir droit à la péréquation si, en ayant de tels paiements, la province dépasse la province la plus faible qui n'en reçoit pas. Je le dis en supposant que l'accord sera éliminé de la définition de la capacité financière et que l'accord sera traité comme il a été défini dans les lois de 1985 et de 2005.

Le sénateur Di Nino : Le ministre des Finances a dit que l'accord n'est pas un avantage économique dans ce sens-là; êtes-vous d'accord?

M. Locke : Non.

Le sénateur Rompkey : Il n'a pas parlé d'un avantage économique mais plutôt il a dit qu'il ne s'agissait pas d'une entente de développement économique.

Le sénateur Di Nino : Il ne s'agissait pas de développement économique.

Le président : Je crois que M. Locke a bien compris la question.

Le sénateur Di Nino : Très bien. Je voulais juste m'en assurer. Il y avait une divergence d'opinion sur cette question.

Permettez-moi de vous poser une autre question en ce qui concerne cet aspect. Je crois que c'est le premier ministre Calvert qui a dit aujourd'hui que nous étions en train de vendre nos biens. Je suis d'accord avec lui. On vend les biens, mais le produit de ces biens revient aux provinces pour — je ne sais pas s'il faut employer le mot investir — servir à d'autres fins qui pourraient

province. There is some continuing value to the proceeds of — to use his phrase — the sale of those assets. Would you not agree that we continue to build the wealth of the province?

Mr. Locke: Sure it is. However, should a province be at the cap and going over the cap as a result of resources, then, as Mr. Courchene's letter in the paper explained to the Canadian public, the incentive structure changes quite dramatically. The current equalization formula says payments of revenues from resources. You have an incentive to distort how you might take the value of those kinds of things. For example, you might say we will build a hospital or build transmission lines. That is a real problem we have to come to grips with. More important, we need to come to grips with the fact that provinces like Newfoundland and Nova Scotia have fundamental weaknesses that the boost from the accord will help them get over, for example, in terms of debt servicing per capita. The boost from the accord will allow them to get their act together so that when they no longer need equalization they have the ability to sustain that ongoing development in a way that is beneficial not only to themselves but to Canada as a whole.

Senator Di Nino: I do not think you will find any disagreement. It is just a question of how you classify it.

Senator Baker: I want to congratulate the three witnesses here today for each being remarkable in his profession.

Before I ask a question, I want to comment on Senator Di Nino's statement about equalization and to note, Mr. Chairman, that in the bill we are dealing with, on the page before the list of equalization payments for this year to each province, \$400 million is being awarded to Ontario to assist them in a single corporate tax system. Why is that significant? Do you know that is exactly the amount that Newfoundland and Labrador gets for equalization this year? That is very noteworthy, is it not?

Also, Senator Stratton, who sits next to Senator Di Nino, is from the province of Manitoba. Which province in Canada receives the most under this bill per capita in equalization? Manitoba. Not Nova Scotia, not Newfoundland, not New Brunswick or Prince Edward Island, but Manitoba receives more per capita for equalization than any other province in Canada. In total amounts, we see that Quebec receives the highest total amount and Manitoba is the second highest. Per capita, Manitoba is one of the Western provinces that receives more per capita for equalization. I just thought I would mention that.

Senator Di Nino: Thank you for that. Have you considered how much we contribute?

Senator Baker: I knew you would appreciate that, Senator Di Nino.

augmenter la richesse et la valeur de cette province. Il y a donc une certaine valeur permanente relative aux produits de — pour emprunter ses mots — la vente de ces biens. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il faut continuer à bâtir la richesse d'une province?

M. Locke : Bien sûr. Cependant, si jamais une province atteint le plafond et le dépasse en raison de l'exploitation de ses ressources, alors, comme la lettre publiée dans le journal par M. Courchesne l'expliquait à la population canadienne, la structure des incitatifs change de façon draconienne. Selon la formule actuelle, on parle des revenus provenant de l'exploitation des ressources. Alors, il est dans votre intérêt de décrire sous un faux jour comment valoriser ce genre de choses. Par exemple, vous pourriez dire qu'un hôpital ou que des lignes de transmission seront construits. C'est un véritable problème auquel il faut faire face. Et ce qui est encore plus important, c'est qu'il faut comprendre que des provinces comme Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont des faiblesses de base que l'accord pourrait régler. Prenons l'exemple du service de la dette par habitant. L'aide fournie par l'accord pourrait permettre à ces provinces d'assumer leurs responsabilités pour qu'elles puissent, une fois qu'elles n'auront plus besoin de la péréquation, avoir la capacité de poursuivre leur développement de façon permanente de manière avantageuse non seulement pour elles mais pour tout le Canada.

Le sénateur Di Nino : Je crois que nous sommes tous du même avis. C'est une question de catégorie.

Le sénateur Baker : Je tiens à féliciter nos trois témoins, puisque chacun est une personne de marque dans sa profession.

Avant de poser ma question, j'aimerais revenir au commentaire du sénateur Di Nino au sujet de la péréquation et je tiens à souligner, monsieur le président, que dans le projet de loi que nous étudions, à la page qui précède la liste des paiements de péréquation qui seront versés à chaque province cette année, l'Ontario recevra 400 millions de dollars pour l'aider à mettre au point un régime fiscal unique pour les sociétés. Pourquoi est-ce important? Connaissez-vous le montant exact de péréquation que recevra Terre-Neuve-et-Labrador cette année? Il s'agit quand même d'un montant intéressant, n'est-ce pas?

De plus, le sénateur Stratton, qui est assis à côté du sénateur Di Nino, est du Manitoba. Quelle province canadienne reçoit le montant le plus élevé en paiement de péréquation par habitant, avec ce projet de loi? Le Manitoba. Pas la Nouvelle-Écosse, pas Terre-Neuve, pas le Nouveau-Brunswick, pas l'Île-du-Prince-Édouard, mais c'est plutôt le Manitoba qui reçoit le montant le plus élevé en paiement de péréquation par habitant au Canada. Pour ce qui est du montant global, c'est le Québec qui en reçoit le plus, puis le Manitoba. Par habitant, le Manitoba est une des provinces de l'Ouest qui reçoit le montant le plus élevé en paiement de péréquation par habitant. Je tenais à vous le dire.

Le sénateur Di Nino : Et je vous en remercie. Avez-vous tenu compte du montant que nous contribuons?

Le sénateur Baker : Je savais que ça vous plairait, sénateur Di Nino.

Premier Binns, you are a past premier, but we still refer to you as “premier.” I wrote down your exact words from your opening remarks. You said, “As a Prince Edward Islander, I support this budget.” Then you said, “And as a Canadian, I support this budget.” You put the fact that you were a Prince Edward Islander first. I notice you mention that a lot in your speeches: “as a Prince Edward Islander.” That seems to come before anything else.

Do you wish to comment on that? Is that a normal way that you express yourself?

Mr. Binns: I am not sure where this is leading, but I am curious to find out. Senator Baker, I have been the Premier of Prince Edward Island, so the first job I had every morning in the past was to represent Prince Edward Island. Interestingly, I was not born in Prince Edward Island. I was born in Saskatchewan and I grew up in Alberta. I moved to Prince Edward Island by choice, but I think of myself both as an Islander and as a Canadian.

Senator Baker: However, as a Prince Edward Islander, you pass judgment on a bill that comes before the House first and you put yourself first as a Prince Edward Islander.

As a Nova Scotian, as the Premier of Nova Scotia, would you say this is a bill you would support?

Mr. Binns: I think Nova Scotia and Ottawa have to sort out their differences, and I would suggest the same for Newfoundland and Labrador and the federal government.

I feel that where we are with this budget for this particular year makes most of us better off than we were in the past. I said before that I think all of these things are a work in progress. At the end of the day, what everyone will be looking at is fairness and whether we are able to continue to achieve that.

What I see still happening is a certain amount of negotiation and discussion behind closed doors, and some open doors, which will lead to further changes down the road. That is why I return to the current situation and the offer that is on the table. My view is that for Prince Edward Island, this budget is a substantial improvement over where we were. However, I do not think it is the ultimate fix and I think Prince Edward Island should continue to ensure that fairness is received in the long term. It is an uncompleted piece of work, in my view.

Senator Baker: In other words, if you were the Premier of Nova Scotia, you might think differently than if you were the Premier of Prince Edward Island, and you accept this budget although the evidence clearly shows that Prince Edward Island will lose in the long term, though they will gain in one case in the short term. Is that an accurate analysis?

Mr. Binns: No.

Monsieur le premier ministre Binns, vous n'êtes plus un premier ministre, mais vous avez conservé le titre de « premier ministre ». J'ai noté ce que vous avez dit dans vos remarques préliminaires. Je vous cite, « En tant que Prince-Édouardien, j'appuie ce budget. » Et ensuite vous avez dit, « En tant que Canadien, j'appuie ce budget. » Vous êtes d'abord un Prince-Édouardien. Et c'est quelque chose qui revient souvent dans vos discours : « en tant que Prince-Édouardien. » On dirait que vous êtes d'abord et avant tout un citoyen de la province.

Avez-vous un commentaire? Est-ce que c'est une façon normale de s'exprimer?

M. Binns : Je ne sais pas où vous voulez en venir, mais je serais curieux de le savoir. Sénateur Baker, j'étais autrefois le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et, tous les jours, mon devoir principal était de représenter l'Île-du-Prince-Édouard. Vous serez peut-être intéressé de savoir que je ne suis pas natif de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis né en Saskatchewan, et j'ai grandi en Alberta. J'ai choisi de vivre à l'Île-du-Prince-Édouard, et je me considère à la fois un Prince-Édouardien et un Canadien.

Le sénateur Baker : Cependant, en tant que Prince-Édouardien, vous portez d'abord un jugement sur un projet de loi de la Chambre des communes, et vous êtes d'abord un Prince-Édouardien.

Si vous étiez un Néo-Écossais, si vous étiez le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, s'agirait-il ici d'un projet de loi que vous appuieriez?

M. Binns : Je crois que c'est une question qui regarde la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral, et je dirais que la même chose s'applique pour Terre-Neuve-et-Labrador et le fédéral.

Je crois que le budget de cette année est plus avantageux pour la plupart des provinces, par rapport à ce que nous avons connu dans le passé. J'ai déjà dit qu'il s'agit d'un projet en évolution. Ce que nous recherchons, en fin de compte, c'est l'équité, et la possibilité de la rendre permanente.

Ce que je constate, c'est qu'il y a quand même des négociations et des discussions qui se déroulent à huis clos, ou bien en public, et qui mèneront à d'autres changements éventuels. C'est la raison pour laquelle je cite la situation actuelle et l'offre qui se trouve sur la table. Selon moi, ce budget représente une amélioration importante pour l'Île-du-Prince-Édouard, par rapport à la situation que nous avons connue dans le passé. Cependant, selon moi, il ne s'agit pas de la solution ultime et je crois que l'Île-du-Prince-Édouard devrait continuer de s'assurer qu'elle aura un traitement équitable à long terme. Selon moi, il s'agit d'un projet inachevé.

Le sénateur Baker : Autrement dit si vous étiez le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, votre opinion ne serait pas nécessairement celle du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, et vous acceptez ce budget même si la preuve est clairement faite que l'Île-du-Prince-Édouard sera perdante à long terme, même s'il y a des gains immédiats. Ai-je bien analysé votre position?

M. Binns : Non.

Senator Baker: You say that three or four years down the road they will gain in equalization?

Mr. Binns: I was talking about the aggregate federal transfers. In my view, we will continue to gain for a number of years. As I said, these things are always a work in progress. In my view, we should continue to lobby for an improved or enhanced equalization program. Again, the objective should be for everyone to get off of equalization at some point.

Senator Baker: I do not think I will pursue it any further with the premier.

Let me now turn to the other guests. Dr. Locke, you mentioned that you had some difficulty getting the accurate figures out of the federal Department of Finance. The word "accurate" is, of course, very important. There was a letter written to the Premier of Newfoundland on June 5, which said that instead of any province, the cap would be the fiscal capacity of the highest non-receiving province.

The Minister of Finance appeared before the committee after the Premier had written a letter to the Prime Minister asking for clarification. The Minister of Finance said to this committee that it was a typo and that in fact he did not mean to say "the highest non-receiving province" but, rather, "any province." That is quite a typo.

With that news in Newfoundland, how much was that worth? What he meant was you could say the lowest, but you put in the highest. This goes through 50 hands, and you, as minister, sign something. I would say that is a contract probably worth going to court over.

Mr. Locke, how much would that have been worth? Did you have a look at it at all for that moment when this letter came from the Minister of Finance, which had a typo? Would that have solved their problem?

Mr. Locke: I did not look at that specifically, but it is effectively the same as if there is no cap. It would have been worth in the billions. It could have been as much as \$5 billion or \$10 billion. It is a big number. We have not looked at that specifically, but we have looked at a situation where Mr. Williams had stated what he thought he had got in the promise. We were not concerned about whether the promise was kept or not, but we just wanted to understand what some of the dynamics were. We looked at that, and it was worth about \$10 billion.

Senator Baker: That is amazing. The Prime Minister must have been elated when he received that letter, and now, in listening to this committee proceeding, he discovers it was a typo. That must have been quite a letdown for him.

Mr. Binns mentioned that there were ongoing negotiations. We have a letter from the premier that you were going to circulate, which indicates that Mr. Flaherty told the Senate Finance

Le sénateur Baker : Vous croyez que d'ici trois ou quatre ans la province sera gagnante sur le plan de la péréquation?

M. Binns : Je parlais de l'ensemble des paiements de transfert fédéraux. Selon moi, nous serons gagnants pendant encore plusieurs années. Je vous ai dit qu'il s'agit d'un projet en cours. Je crois qu'il faudrait continuer à exercer des pressions pour améliorer le programme de péréquation. Encore une fois, l'objectif pour chaque province serait de se départir, éventuellement, de la péréquation.

Le sénateur Baker : Je crois que je n'irai pas plus loin avec ce premier ministre.

Je vais maintenant poser des questions aux autres témoins. Monsieur Locke, vous avez dit que vous avez eu de la difficulté à obtenir des chiffres exacts de la part du ministère des Finances. Le terme « exact » est, bien entendu, très important. Le premier ministre de Terre-Neuve a reçu, le 5 juin, une lettre indiquant que le plafond serait l'équivalent du montant que recevait non pas n'importe quelle province, mais la province qui a la capacité fiscale la plus élevée.

Le ministre des Finances est venu témoigner devant notre comité après que le premier ministre provincial eut envoyé une lettre au premier ministre fédéral lui demandant des précisions. Le ministre des Finances nous a dit qu'il s'agissait d'une faute de frappe, et qu'il ne voulait pas dire « la province non bénéficiaire qui a la capacité fiscale la plus élevée » mais, plutôt, « n'importe quelle province. » C'est toute une faute de frappe.

Combien est-ce que cela valait pour Terre-Neuve? Il voulait dire la moins élevée, mais vous avez écrit la plus élevée. Le document passe entre les mains de 50 personnes, et ensuite vous, en tant que ministre, devez signer le document. Je vous dirais qu'il s'agit probablement d'un contrat qui pourrait bien faire l'objet d'une poursuite.

Selon vous, monsieur Locke, quelle en aurait été la valeur? Avez-vous pris connaissance de cette lettre qui contenait cette faute de frappe, et qui était signée par le ministre des Finances? Est-ce que cela aurait réglé leur problème?

M. Locke : Je ne l'ai pas lue, mais le résultat serait le même que s'il n'y avait pas de plafond. Il y en avait pour des milliards de dollars, jusqu'à 5 ou 10 milliards de dollars. C'est un montant énorme. Nous n'avons pas examiné cette situation exacte, mais nous avons évalué ce que M. Williams avait dit au sujet de ce que signifiait la promesse. Nous n'étions pas inquiets du fait que la promesse ne pourrait peut-être pas être respectée, nous voulions tout simplement comprendre tout le contexte. Nous y avons jeté un coup d'oeil, et nous avons estimé que la valeur était d'à peu près 10 milliards de dollars.

Le sénateur Baker : C'est incroyable. Le premier ministre fédéral était sans doute fou de joie lorsqu'il a reçu cette lettre, et maintenant, en écoutant ce qui se passe à notre réunion de comité, il découvre qu'il ne s'agissait que d'une faute de frappe. Quelle grande déception pour lui.

M. Binns a dit que des négociations étaient en cours. Vous deviez distribuer une lettre du premier ministre provincial indiquant que M. Flaherty avait dit au Comité sénatorial des

Committee that he is in discussions with Nova Scotia, New Brunswick and Newfoundland to work out a way for these provinces to opt in and out of the accords to receive the highest amount of federal transfers. As I have pointed out in correspondence to the minister today, that statement is not accurate. The Premier of Newfoundland cannot be here because he is hosting the National Aboriginal Women's Summit in Corner Brook, Newfoundland, this week, and that is where he should be.

In conclusion, I want to congratulate the economists before us today. You gentlemen have done a marvellous job and I think your piece of work here is completely accurate. I do not agree with Mr. Binns and the Minister of Finance that it is not accurate.

Senator Mitchell: Premier Binns, the Prime Minister, Mr. Harper, before he was Prime Minister, made a great deal of his commitment to improving relations with the provinces. Clearly, he has not accomplished that. In fact, relations have deteriorated significantly, to the point where one of your former colleagues is actually suing the Prime Minister. That seems to be very unfortunate, and certainly one would wonder what would have happened had the Prime Minister made a commitment to diminishing the quality of relations. I do not know if it could have gotten worse.

The fact is that he has not done that and at the same time he has made huge changes in federal policy that have impacted provinces. He has changed the equalization formula, which we have been discussing for days; he has cancelled child care agreements that were negotiated with each province; he has cancelled the Kelowna agreement, which was negotiated with the provinces, the territories and the leaders of the native communities; and he has reneged on the accords. One would think, at the very least, he would want to consult premiers, his counterparts, his first ministers in some sort of structured formal way before he made those decisions that would impact on his colleagues so significantly. In fact it almost seems rude not to do that.

There has not been any kind of formal, structured first ministers' conference with the Prime Minister since he became Prime Minister; is that right? I know there was an informal dinner at 24 Sussex Drive earlier on, but there have not really been any formal, structured discussions that the Prime Minister might undertake as prime ministers in the past have done with premiers.

Mr. Binns: I would suggest that first ministers' meetings with the new Prime Minister are at this stage probably as frequent as they were in the past. I can remember a number of times going over a year without a first ministers' meeting.

Senator Mitchell: It has been 17 months, but I guess you have to ask yourselves whether change in equalization, cancelled child care agreements, cancelled Kelowna and reneges on accords

finances qu'il était en pourparlers avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve afin de trouver un moyen pour que ces provinces puissent participer à ces accords ou bien s'en retirer afin de recevoir le montant le plus important des transferts fédéraux. Comme j'ai indiqué dans une lettre que j'ai envoyée, aujourd'hui au ministre, cet énoncé n'est pas exact. Le premier ministre de Terre-Neuve n'a pas pu participer à la réunion aujourd'hui parce qu'il est l'hôte du Sommet national des femmes autochtones qui se déroule cette semaine dans sa province, à Corner Brook; et c'est tout à fait normal qu'il y soit.

Pour conclure, j'aimerais féliciter les économistes qui sont ici aujourd'hui. Messieurs, vous avez fait un travail formidable, et je crois que ce que vous avez présenté est tout à fait exact. Je ne suis pas d'accord avec ce que disent M. Binns et le ministre des Finances.

Le sénateur Mitchell : Premier ministre Binns, le premier ministre Harper, avant qu'il ne devienne premier ministre, s'est dit engagé à améliorer les relations entre le fédéral et les provinces. Il est évident que son objectif n'a pas encore été atteint. En fait, les relations se sont grandement détériorées, au point où l'un de vos anciens collègues est en train de poursuivre le premier ministre devant les tribunaux. C'est très malheureux, et on se demande ce qui ce serait passé si le premier ministre avait décidé d'envenimer les relations. Ça ne pourrait pas être pire.

Il faut bien avouer que les relations ne se sont pas améliorées et qu'en même temps, il a apporté des changements très importants au niveau de la politique fédérale, des changements qui ont eu des répercussions sur les provinces. Il a changé la formule de péréquation, un sujet dont nous discutons depuis déjà un bon moment; il a mis fin aux ententes sur les garderies qu'on avait déjà négociées avec chaque province; il a annulé l'Accord de Kelowna, un accord qu'ont signé les provinces, les territoires et les chefs des collectivités autochtones; et il a renié les accords. On aurait cru qu'il aurait voulu, tout au moins, consulter ses homologues, les premiers ministres des provinces, d'une façon plus ou moins officielle et structurée avant de prendre des décisions qui auraient des effets aussi importants pour ses collègues. Il me semble que c'est manquer de politesse que de procéder ainsi.

Il n'a pas tenu de réunions officielles des premiers ministres depuis qu'il est devenu premier ministre fédéral; ai-je raison? Je crois qu'ils se sont réunis pour un repas au 24, promenade Sussex, vers le début de son mandat, mais il n'y a pas eu de conférence officielle des premiers ministres, comme c'était le cas dans le passé.

M. Binns : Je vous dirais que les conférences de premiers ministres sont à peu près aussi fréquentes avec le nouveau premier ministre que ce qui se passait auparavant avec les anciens premiers ministres. Il nous arrivait souvent d'attendre plus d'un an avant de se réunir.

Le sénateur Mitchell : Ça fait déjà 17 mois, mais je crois que vous devez vous demander si un changement au système de péréquation, l'annulation des ententes sur les garderies,

would have been done in the past without any kind of formal discussion with the premiers with whom he has stated he wants to have a better relationship.

Is he given to picking up the phone and calling premiers and saying what do you think about this? Did he do that with you periodically? Did he ask you what you thought about equalization, what you thought about him cancelling Kelowna? Would he do that on a one-on-one basis or is that completely unilateral?

Mr. Binns: I could argue with a number of the assertions you have suggested.

Senator Mitchell: Feel free.

Mr. Binns: There are areas where programs have been enhanced. I cannot say he has picked up the phone and talked to other premiers, but I know he has done that to me on a number of occasions and I found the door relatively open.

Senator Mitchell: It is evident that he has not gone back to talk to Mr. Williams or Mr. MacDonald. In fact, Premier MacDonald was here and he said very clearly that there have been no discussions. It is just remarkable.

Senator Moore: I want to follow up on Senator Ringuette's questions in regard to the Canada Social Transfer. Based on the October Statistics Canada figures as to the population of Nova Scotia, this year my province will get an extra \$6.5 million and Alberta gets \$344 million. Just to show the widening of the gap, in ten years we would get \$65 million and Alberta would get \$3.44 billion.

I would like to hear what the professors have to say in regard to the obvious widening gap. I think of the jeopardy that it puts our universities in. I do not know how we will be able to compete and how we will retain our best professors, our best students and researchers. I am very concerned about this. There is no question about the huge divide that this has created in the country. I have heard the word "fairness" from Mr. Binns. There is no fairness in this; there is no equity in this.

You are both on campuses. You will probably have looked at the impact of these things. Would you like to comment on that, please?

Mr. Hobson: There is no question that this has huge implications for the funding of post-secondary education in all provinces. It is a huge boost for Ontario and for Alberta. From Nova Scotia's point of view, I think what we are getting is approximately a quarter of what we would have gotten in terms of our share of the additional money going into the Canada Social Transfer and that will have ramifications for post-secondary education funding in Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island and Newfoundland and Labrador.

l'annulation de l'Accord de Kelowna, et le non-respect des accords auraient pu se produire dans le passé en l'absence de toute discussion officielle avec les premiers ministres avec qui il dit vouloir améliorer les relations.

Est-ce qu'il a l'habitude de passer un coup de fil aux premiers ministres pour leur demander leur avis? Est-ce qu'il communiquait avec vous de temps en temps? Est-ce qu'il vous a demandé ce que vous pensiez du système de péréquation, ou s'il devait annuler l'Accord de Kelowna? Est-ce qu'il y a eu des communications entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces, ou a-t-il tendance à agir de façon unilatérale?

M. Binns : Je ne suis pas d'accord avec plusieurs de vos énoncés.

Le sénateur Mitchell : Lesquels? Allez-y.

M. Binns : On a apporté des améliorations à certains programmes. Je ne sais pas s'il a communiqué par téléphone avec d'autres premiers ministres, mais je sais qu'il a communiqué avec moi assez souvent, et la porte était relativement ouverte.

Le sénateur Mitchell : Il est évident qu'il n'est pas retourné voir M. Williams ou M. MacDonald. Le premier ministre MacDonald a comparu devant le comité et il nous a dit très clairement qu'il n'y avait pas eu de discussions. C'est tout à fait remarquable.

Le sénateur Moore : Je veux donner suite aux questions du sénateur Ringuette concernant le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Si on utilise les chiffres de Statistique Canada du mois d'octobre, selon sa population, ma province, la Nouvelle-Écosse, recevra 6,5 millions de dollars de plus cette année, tandis que l'Alberta aura 344 millions de dollars. Pour vous montrer à quel point l'écart s'accroît, dans dix ans, la Nouvelle-Écosse aura 65 millions de dollars et l'Alberta 3,4 milliards de dollars.

J'aimerais entendre les observations des professeurs concernant cet état des choses. Je pense au danger que cela représente pour les universités. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir être concurrentiels ni comment nous pourrions garder nos meilleurs professeurs, étudiants et chercheurs. Cela m'inquiète beaucoup. Il ne fait aucun doute que ce transfert crée des disparités énormes au pays. M. Binns a utilisé le mot « équité ». Il n'y en a pas dans ce régime.

Vous travaillez tous les deux sur le campus. Vous aurez probablement examiné l'incidence de tout cela. Qu'en pensez-vous?

M. Hobson : Il ne fait aucun doute que ce régime a des conséquences énormes pour le financement de l'enseignement postsecondaire dans toutes les provinces. L'Ontario et l'Alberta vont recevoir beaucoup plus. Par contre, je pense que la Nouvelle-Écosse recevra le quart de ce qu'elle aurait eu si elle avait reçu sa part des fonds supplémentaires versés dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Il y aura des conséquences également sur le financement de l'enseignement postsecondaire en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Senator Moore: We heard yesterday from Minister Baker, Nova Scotia's Minister of Finance, that under the old arrangement we would receive \$28 million; now we are getting \$6.5 million. Have you looked at that in terms of other provinces or in terms of Newfoundland and Labrador and the impact on Memorial University?

Mr. Hobson: Again, our paper is focussed on the equalization side of it. It is not difficult to do the calculations you are asking about. We could have those for you in 24 hours.

Senator Moore: It would be interesting to see the numbers because I am very alarmed by it. I know that our universities have the same concerns I am expressing. If you could provide numbers like that, it would be helpful.

Senator Biron: Yesterday the Honourable John Crosbie proposed an amendment as a solution that would restore trust and credibility in existing and future bilateral federal-provincial agreements. He said that if the Senate accepted this amendment he did not see any reason why the government should not act sensibly. He thinks the government should leap to seize this amendment if we pass it.

That is what Mr. Crosbie said he would do if he were the Prime Minister and wanted to survive. Does the Atlantic Provinces Economic Council support Mr. Crosbie's amendment?

Mr. Hobson: Senator, we cannot speak on behalf of the Atlantic Provinces Economic Council; we are simply senior policy advisors. You would need to speak directly to the president, Elizabeth Beale, and she would no doubt consult with her board.

We are not lawyers and so we would hesitate to venture into this territory, but my sense of the spirit of what I have been shown here by way of the amendment is that this would be one way of fully respecting the spirit and letter of the accords.

The proposed amendment says that no offshore revenue should be included in the total fiscal capacity calculation. Well, the accords are all about offshore revenue, so you get that out of the equalization calculation for cap purposes and any amount that may be paid under the Atlantic accord, which pertains to the payments payable to Newfoundland and Labrador under the 1985 accord and any amount paid to either province under the 2005 accord.

If you take all that stuff out obviously you are fully respecting the spirit and the letter of the accord. My brief reading of this is it would indeed be one way of ensuring that the accords are fully respected under the new equalization program.

Senator Biron: Personally, then, you would support that amendment?

Mr. Locke: Recognizing that we have not had a chance to think on this very far, it does appear to be consistent with our way of thinking, yes.

Le sénateur Moore : Hier, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, M. Baker, nous a dit que selon l'ancien arrangement, nous aurions reçu 28 millions de dollars; maintenant nous allons recevoir 6,5 millions de dollars. Avez-vous examiné la situation dans les autres provinces, ou plus particulièrement à Terre-Neuve-et-Labrador, et l'incidence que cela aura sur l'Université Memorial?

M. Hobson : Je répète que nous avons surtout examiné la péréquation. Il n'est pas difficile de faire les calculs dont vous parlez. On pourrait vous fournir une réponse dans 24 heures.

Le sénateur Moore : Il serait intéressant d'avoir les chiffres. Je trouve la situation très alarmante. Je sais que les universités partagent mes inquiétudes. Si vous pouvez nous donner ces chiffres, cela nous sera fort utile.

Le sénateur Biron : Hier, l'honorable John Crosbie a proposé un amendement qui remettrait de la confiance et de la crédibilité dans les futurs arrangements entre le fédéral et les provinces. Il a dit que si le Sénat acceptait cet amendement, il ne voyait pas pourquoi le gouvernement ne ferait pas preuve de bon sens. Il pense que le gouvernement devrait se hâter d'accepter cet amendement si le Sénat l'adopte.

M. Crosbie nous a dit que c'est ce qu'il ferait s'il était premier ministre et s'il tenait à survivre. Est-ce que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique appuie l'amendement de M. Crosbie?

M. Hobson : Nous ne pouvons pas parler au nom du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, sénateur. Nous ne sommes que des conseillers supérieurs en politique. Il faudrait poser la question à la présidente, Mme Elizabeth Beale, et elle consulterait sans doute son conseil d'administration.

Nous ne sommes pas avocats et donc nous n'osons pas tellement nous prononcer sur cette question. Cependant, d'après ma compréhension de l'amendement, ce dernier encouragerait le plein respect de l'esprit et de la lettre des accords.

Selon l'amendement proposé, les recettes provenant des ressources extracôtières ne doivent pas être comprises dans le calcul de la capacité fiscale totale. Les accords concernent les recettes provenant des ressources extracôtières, donc on les élimine du calcul du plafond de la péréquation. Donc, il s'agit de toute somme payable en vertu de l'Accord atlantique, qui concerne les paiements à Terre-Neuve-et-Labrador selon l'Accord de 1985, et toute somme due à l'une ou l'autre province selon l'accord de 2005.

Si on élimine toutes ces recettes, on respecte pleinement l'esprit et la lettre de l'accord. Après avoir examiné l'amendement brièvement, je dirais que ce serait une façon d'assurer le respect intégral des accords dans le nouveau programme de péréquation.

Le sénateur Biron : Donc, vous êtes d'accord avec l'amendement?

M. Locke : Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour réfléchir à cela, mais nous estimons que l'amendement reflète assez bien notre point de vue.

Senator Angus: This may be a point of order; you can decide. It is just in relation to this email that has been referred to from Premier Danny Williams, part of which was read into the record by Senator Baker. Premier Williams was correcting a misrepresentation reported yesterday by CanWest reporting that Minister Flaherty told the Senate Finance Committee that he is in discussions with Nova Scotia, New Brunswick and Newfoundland and Labrador, whereas, in fact, and I have carefully reviewed the transcript, he said he was in discussions with Nova Scotia. If anyone made a mistake, it was the CanWest news service. I am not suggesting that anybody else in this room is party to that. I wanted to make the record clear as a point of order.

The Chairman: We are on the point of order.

Senator Cowan: In the interests of clarifying the record, Premier MacDonald, who appeared yesterday afternoon, was asked that specific question. He said that there were no consultations going on between the federal government and the Government of Nova Scotia, and that Mr. Flaherty was wrong when he said that yesterday morning.

Senator Angus: That may be another point of order. As I have seen in the record here, which I have in my hands — it is the official transcript — he did say that he was having discussions with Nova Scotia but not with the other two provinces. That is my point of order.

The Chairman: I understand your point.

Is there anything further on that point of order? If CanWest Global has made a mistake, I am sure they will pick it up on the telecast this evening.

Senator Baker: I have a different point of order, Mr. Chairman. What the witnesses read out when Senator Biron asked the question about Mr. Crosbie's suggested amendment, Mr. Crosbie did not put it in those exact words, but I had the legal department arrange an amendment to the bill as per the Crosbie recommendation, and that is what the witnesses read out. You may just see the Crosbie amendment proposed to the bill when we get back to the Senate.

The Chairman: Thank you for that. I will not take that as a point of order, but it is an interesting point nonetheless. It may be seen in due course. We saw the Honourable Mr. John Crosbie yesterday and he produced what he thought would solve the impasse.

Honourable senators, we are almost at the end of our time; in fact, we are a little bit over. I do not like to end off this session without giving honourable senators an opportunity to ask questions. Please keep your questions short and snappy.

Senator Rompkey: I wanted to follow up with Mr. Locke along the line of questioning that Senator Angus started with Mr. Locke with regard to the two reports he made, the first report and the changed report, and the reasons for the change, as I am not sure it was clear to the committee exactly what happened.

Le sénateur Angus : À vous de décider si mon intervention est un rappel au Règlement, monsieur le président. Elle concerne le courriel envoyé par le premier ministre Danny Williams, auquel on a déjà fait allusion, et dont un extrait a été lu par le sénateur Baker. Le premier ministre Williams corrigeait une fausse impression laissée par CanWest hier. Selon le reportage, le ministre Flaherty avait dit au Comité sénatorial des finances nationales qu'il y avait des pourparlers avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, j'ai revu avec soin les bleus, et il a dit qu'il était en pourparlers avec la Nouvelle-Écosse. Si quelqu'un a fait une erreur, c'est bien CanWest. Je n'accuse personne dans cette salle. Je voulais faire un rappel au Règlement pour apporter cette précision.

Le président : Nous avons un rappel au Règlement.

Le sénateur Cowan : Pour que tout soit clair dans le compte rendu, on a posé cette question au premier ministre MacDonald, qui a comparu devant nous hier après-midi. Il a dit qu'il n'y avait pas de consultation en cours entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et que M. Flaherty s'est trompé quand il a dit cela hier matin.

Le sénateur Angus : Il s'agit peut-être d'un autre rappel au Règlement. J'ai ici la transcription officielle et il a bien dit qu'il était en pourparlers avec la Nouvelle-Écosse, mais pas avec les deux autres provinces. Voilà mon rappel au Règlement.

Le président : Je comprends ce que vous voulez dire.

Y a-t-il autre chose sur ce rappel au Règlement? Si CanWest Global a fait une erreur, on va sûrement la corriger lors de l'émission ce soir.

Le sénateur Baker : J'ai un autre rappel au Règlement, monsieur le président. Le texte qu'a lu le témoin en réponse à la question du sénateur Biron concernant l'amendement de M. Crosbie ne reprenait pas les mots exacts que ce dernier a utilisés. J'ai demandé au service juridique de rédiger un amendement selon ce que M. Crosbie a proposé et c'est ce texte-là que le témoin a lu. Il se peut qu'on ait l'amendement Crosbie lorsque nous retournerons au Sénat.

Le président : Merci. Même s'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement c'est intéressant quand même. Nous allons peut-être voir l'amendement plus tard. L'honorable John Crosbie a comparu hier et il a proposé une solution pour nous sortir de l'impasse.

Honorables sénateurs, le temps est presque écoulé. Nous avons même dépassé l'heure un peu. Je n'aime pas clore la réunion sans donner la parole à tous les sénateurs qui veulent poser des questions. Je vous demande de poser des questions concises.

Le sénateur Rompkey : Je voulais donner suite aux questions posées par le sénateur Angus à M. Locke concernant ces deux rapports : le premier est le rapport modifié, et les raisons pour lesquelles il l'a modifié; je ne suis pas certain que les membres du comité comprennent exactement ce qui s'est produit.

You made a report, which you made public, based on certain information that you got. The provincial government had the same information. Once the report was out, new information came to you that you had not received before and that the provincial government had not received before. On the basis of that new information, you presented a new and different report. Tell us what happened between the first report and the second report. We want the record to be clear.

Mr. Locke: I cannot speak for what the provincial government was told. I can speak to what involved me personally.

Before releasing the initial analysis that was referred to, the April 4 analysis, I had consulted widely with people in the know, including provincial and federal finance departments, including the sending of emails for a crucial assumption, which was whether or not qualifying pre-cap for equalization enabled you to qualify for the accord. The response I received in writing through email from two separate individuals indicated that yes, that interpretation was correct, from federal finance. When I checked with the provincial finance, that was their interpretation as well. It seemed reasonable given the fact that the accord payments were calculated pre-cap as well.

I then proceeded to finalize the analysis. I was going to release it in a public information session to help inform debate. I gave copies to federal finance and to provincial finance in advance of doing so. I wanted people to know what we are doing. This was not meant to be a political thing, but to provide a public service as part of being at the university.

I first got my phone call from federal finance at two o'clock in the afternoon on the day of the presentation, saying that they have now had a chance to review the numbers and that I should be concerned that the budget implementation act put forward before the House, Bill C-52, on Thursday — and this was Tuesday — and that the assumption that I used in terms of getting information from officials in the federal finance department and confirmed with provincial finance, was not what was put forward as part of Bill C-52, the implementation bill. In fact, they had put in what we would consider to be an arbitrary trigger for the accord. The arbitrary trigger said that if the total fiscal capacity per capita of a province such as Newfoundland exceeded the lowest non-receiving province, it did not qualify to be calculated for the accord payment.

That one change alone — a discretionary change that had nothing to do with O'Brien — effectively precluded Newfoundland on a go-forward basis from qualifying for the accord under the new system.

Senator Rompkey: That information was not given to you by the federal finance department before you released your first report; it was given to you only when they saw the contents of your report and felt they had to correct it, otherwise they would be embarrassed once your report came out. They knew that the

Vous avez rédigé un rapport, que vous avez rendu public, qui se fondait sur certains renseignements que vous aviez reçus. Le gouvernement provincial avait les mêmes renseignements. Une fois le rapport rendu public, vous avez reçu de nouveaux renseignements que ni vous ni le gouvernement provincial n'aviez reçus auparavant. À la lumière de ces nouveaux renseignements, vous avez présenté un autre rapport, qui était différent du premier. Racontez-nous ce qui s'est passé entre les deux rapports. Nous voulons que cela soit clair aux fins du compte rendu.

M. Locke : Je ne peux pas me prononcer quant aux renseignements que le gouvernement provincial a reçus. Je peux vous parler de mon expérience personnelle.

Avant de rendre publique la première analyse, celle du 4 avril, j'avais consulté beaucoup d'experts, dont les ministères fédéral et provinciaux des Finances. J'ai également envoyé des courriels pour poser une question au sujet d'une hypothèse primordiale, je voulais savoir si oui ou non une province qui, avant l'imposition du plafond, était admissible à la péréquation pouvait avoir droit aux paiements en vertu de l'accord. Deux personnes du ministère fédéral des Finances m'ont envoyé des courriels pour me dire que oui, mon interprétation était exacte. Les responsables des ministères provinciaux des Finances m'ont dit la même chose. Cela m'a semblé raisonnable, étant donné que les paiements en vertu de l'accord ont été calculés également avant l'imposition du plafond.

J'ai ensuite mis la dernière main à l'analyse. J'allais la rendre publique pour participer à la discussion. J'ai d'abord donné des copies au ministère fédéral des Finances et aux ministères provinciaux des Finances. Je voulais qu'ils sachent ce que je faisais. Je ne voulais pas agir de façon politique; étant universitaire, je tenais à rendre service à la population.

Quelqu'un du ministère fédéral des Finances m'a appelé à 14 heures le jour où je devais présenter mon analyse. On m'a dit que je devrais me préoccuper du fait que la loi d'exécution du budget, le projet de loi C-52, avait été présentée en Chambre jeudi — et on était mardi. On m'a dit que mon hypothèse, que j'avais confirmée auprès des fonctionnaires du ministère fédéral des Finances et ceux des ministères provinciaux des Finances, ne correspondait pas avec le projet de loi C-52. Le projet de loi prévoyait en fait un déclencheur arbitraire pour l'accord, selon lequel, si la capacité fiscale totale par habitant d'une province comme Terre-Neuve dépassait celle de la province non bénéficiaire avec la capacité fiscale la plus basse, la province n'avait pas droit à un paiement en vertu de l'accord.

Ce changement à lui seul — un changement discrétionnaire qui n'avait rien à voir avec O'Brien — a fait en sorte que, selon ce nouveau régime, l'accord ne s'appliquera plus jamais à Terre-Neuve.

Le sénateur Rompkey : Le ministère fédéral des Finances ne vous a pas donné ce renseignement avant que vous ne remettiez votre rapport. Il vous l'a donné seulement après avoir vu votre rapport. On estimait qu'il fallait corriger le rapport sinon il risquerait d'être gêné quand le rapport serait publié. Il savait que

initial information you got was not the full story. You only got the full story when you gave them a copy of your release. That is when they gave you the full story.

That is in line with one of the comments that you first made, that whenever they had a chance for discretionary changes, they were detrimental to Newfoundland and Labrador. I remember you saying that in your original testimony. I just wanted to get that on the record because it is very important. The initial information from federal finance was not full, complete and accurate. It only became full, complete and accurate once you showed them a copy of your first release.

That is my first question. I promised to be brief. Can I have a second short, snappy question?

I want to congratulate Senator Di Nino, a fair man. He asked about Premier Calvert's testimony and the fact that Premier Calvert said that these resources were provincial and they were to be used to help that province become a have province, to pay down its debt and become a contributor. Senator Di Nino got that and I am glad he did. That is the essence of our argument. Premier Calvert does not have an accord, but he has resources. We have resources and we have an accord, as does Nova Scotia. We are in the same position. I am glad that Senator Di Nino has got that because it is the message we have been trying to get through. These resources are a lifeline for us. They will be used to make us contributors and not takers.

Senator Ringuette: I have been asking for a lot of information and data and you promised to supply it in 24 hours. My chairman was looking at me asking whether there would be a cost. Will there be a cost for us?

Mr. Locke: No.

Senator Ringuette: You are more generous than the bureaucrats at the Department of Finance.

Mr. Hobson: We said we could do it. We did not promise to do it.

Senator Cowan: Premier Binns, you signed a number of agreements over your time as premier of the province with the Government of Canada, for many things, from bridges to highways, education, health and early childhood education. Am I correct?

Mr. Binns: Yes, you are right.

Senator Cowan: Many of those agreements you signed provided for transfers of funds to Prince Edward Island from the federal treasury.

Mr. Binns: Correct.

les renseignements qu'on vous avait donnés au début étaient incomplets. Ce n'est qu'après avoir lu votre rapport qu'on vous a tout dit. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on vous a tout dit.

Cela cadre bien avec quelque chose que vous avez dit au début. Vous avez dit que chaque fois qu'il y avait un changement discrétionnaire, il s'avérait néfaste pour Terre-Neuve-et-Labrador. Je me souviens que vous nous avez dit cela au début de votre témoignage. Je le répète, car j'estime qu'il est très important de l'avoir dans le compte rendu. Les renseignements que le ministère fédéral des Finances vous a donnés au début n'étaient pas complets. Ce n'est qu'après avoir vu votre premier rapport qu'ils vous ont donné des renseignements complets et exacts.

Voilà donc ma première question. Et je vous ai promis que je serai bref. Est-ce que je peux poser une deuxième question très rapidement, aussi très courte?

Je tiens à féliciter le sénateur Di Nino, qui est un homme juste. Il s'est interrogé sur le témoignage du premier ministre Calvert, qui disait que les ressources provinciales servaient à aider la province à devenir plus riche, à payer sa dette, et à devenir une province contributrice. Le sénateur Di Nino a bien compris cette notion, et j'en suis heureux. C'est le cœur même de l'argument. Le premier ministre Calvert n'a pas signé d'accord, mais sa province possède les ressources. Quant à nous, nous avons et un accord et les ressources, tout comme la Nouvelle-Écosse. On se trouve dans la même position. Je suis content que le sénateur Di Nino l'ait bien compris, car c'est le message qu'on essaie de transmettre. Ces ressources sont indispensables à notre économie. Elles nous permettent de contribuer et non de faire des demandes.

Le sénateur Ringuette : Je vous ai demandé beaucoup de renseignements et de données, et vous m'avez promis de les fournir en 24 heures. Le président me regarde et me demande implicitement si cela va entraîner des coûts. Est-ce que ces données vont nous coûter de l'argent?

M. Locke : Non.

Le sénateur Ringuette : Vous êtes plus généreux que les fonctionnaires du ministère des Finances.

M. Hobson : On a dit qu'on allait le faire. Nous n'avons pas fait la promesse.

Le sénateur Cowan : Monsieur Binns, à titre de premier ministre de votre province, vous avez signé un certain nombre d'ententes avec le gouvernement du Canada en matière de construction de ponts et d'autoroutes, d'éducation, de santé et d'éducation de la petite enfance. Est-ce exact?

M. Binns : Oui, vous avez raison.

Le sénateur Cowan : Bon nombre de ces ententes signées prévoyaient le transfert des fonds du Trésor fédéral à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Binns : Exact.

Senator Cowan: On the basis of those agreements, many of which were multi-year agreements, you made significant budgeting decisions in the province of Prince Edward Island.

Mr. Binns: Correct.

Senator Cowan: Did the federal government ever, in your experience, break a written agreement between the Government of Prince Edward Island and the Government of Canada?

Mr. Binns: Well, I had an experience with equalization in fact, where it was understood that —

Senator Cowan: I am talking about signed agreements, Premier Binns.

Mr. Binns: Many of these agreements referred to as signed were not necessarily signed but were hammered out around the table and so on. We had an understanding of receiving X amount of dollars for equalization, and we found later that that would not be the case and that we would receive less money.

Senator Cowan: Did you ever have an agreement to which you put your signature, or one of your ministers put their signature, and either the Prime Minister or a minister in the federal government had signed, that provided for monies to be transferred to your province and you did not receive those moneys?

Mr. Binns: You are wanting me to speak to the situation regarding Nova Scotia?

Senator Cowan: No, I am not. I am not talking about the Atlantic accord at all. I am talking about your experience as a long-serving premier of a province.

Mr. Binns: You are asking the question because you want to bring me into their argument.

Senator Cowan: Is the answer yes or no?

The Chairman: Are you able to answer that question, Mr. Binns? Mr. Binns does not wish to answer the question.

Senator Cowan: That is all I wish to ask.

Senator Moore: On April 1, 2014, the current health transfer arrangement expires and that then converts to a per capita basis of distribution. Have you looked at those numbers? I again look at the situation in my province in Nova Scotia and the other Atlantic provinces with aging populations, decreasing populations and increasing health costs. I look at the obvious, huge gap that will occur in the availability of funds to provide some semblance of equal service for health, let alone education. Have you looked at those numbers and what the impact might be?

Le sénateur Cowan : En vertu de ces ententes, dont plusieurs étaient des ententes de plusieurs années, vous avez pris des décisions financières assez importantes au nom de la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Binns : Exact.

Le sénateur Cowan : D'après votre expérience, le gouvernement fédéral est-il déjà revenu sur une entente écrite entre le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada?

M. Binns : Eh bien, j'ai eu une expérience du côté de la péréquation, il avait été entendu que...

Le sénateur Cowan : Premier ministre Binns, je fais référence à des ententes signées.

M. Binns : Ces ententes dont vous parlez n'ont pas été forcément conclues, mais négociées à multiples reprises. Il a été entendu qu'on allait recevoir un certain montant en vertu de la péréquation, et nous avons appris plus tard que cela ne se produirait pas, et qu'on allait recevoir moins d'argent.

Le sénateur Cowan : Avez-vous déjà signé une entente, ou est-ce qu'un de vos ministres a signé une entente avec le fédéral, selon laquelle les fonds devaient être transférés à votre province, et qu'au bout du compte, rien ne vous a été donné?

M. Binns : Est-ce que vous aimeriez que je parle de la situation de la Nouvelle-Écosse?

Le sénateur Cowan : Non, en fait. Je ne parle pas du tout de l'Accord atlantique. Je parle de votre expérience en tant que premier ministre de longue date de votre province.

M. Binns : Vous vous posez la question parce que vous voulez que je me prononce sur leur argumentation.

Le sénateur Cowan : Est-ce que vous répondez oui ou non?

Le président : Êtes-vous capable de répondre à la question, monsieur Binns? M. Binns ne désire pas répondre à la question.

Le sénateur Cowan : C'est tout ce que je veux poser comme question.

Le sénateur Moore : Le 1^{er} avril 2014, l'accord actuel sur le transfert en matière de santé prend fin, après quoi la répartition par habitant entrera en vigueur. Est-ce que vous vous êtes penché sur ces chiffres? La situation dans ma province de la Nouvelle-Écosse n'est pas différente de celle des autres provinces de l'Atlantique où les populations sont vieillissantes, les populations sont en décroissance, et les coûts de santé sont en croissance. Il faut se rendre à l'évidence. Il y aura un énorme écart entre les besoins et la disponibilité des fonds lorsqu'il s'agira de fournir des services de santé et d'éducation de qualité égale entre chacune des provinces. Avez-vous déjà examiné ces chiffres et les conséquences éventuelles?

Mr. Hobson: The answer is the same as for the Canada Social Transfer. No, we have not, but I repeat my earlier answer in that whole area. What is involved in going to equal per capita cash is a huge transfer of fiscal resources to the provinces of Ontario and Alberta.

The Chairman: Mr. Hobson, Mr. Locke and Mr. Binns, I thank you very much for being here. I appreciate your staying on longer than the assigned time so that all senators could have a chance to ask their questions. The evidence and the information that you have given us will be helpful in our deliberations. Thank you.

Senators, you will have received a notice that we will be meeting in this room at 10 o'clock, at which time I will be putting to you whether you are prepared to proceed with clause-by-clause consideration of this bill. The meeting is now adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, June 21, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007, met this day at 10:02 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I call this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance to order.

Honourable senators, are you prepared to proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-52, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 19, 2007?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

Senator Angus: What did he say?

The Chairman: I asked if there was consent to proceed, and he said "on division."

Honourable senators, I have Bill C-52 before me, and I would like to refer you to the "Table of Provisions." We could proceed on a clause-by-clause basis and deal with each of the clauses individually, but there are 154 clauses, many of which are not contentious.

There are 14 general subject-matter parts in the bill. I propose that we proceed part by part, outlining the clauses in each part and the general subject matter, then seeing if committee members wish to engage in more extensive discussion. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

M. Hobson : La même réponse donnée à la question sur le transfert social du Canada s'applique ici. Non, nous ne nous sommes pas encore penchés sur ces chiffres; je ne peux que donner la même réponse que tout à l'heure. Pour passer à une répartition par habitant, il faudra effectuer un transfert assez considérable des ressources financières aux provinces de l'Ontario et de l'Alberta.

Le président : Monsieur Hobson, monsieur Locke et monsieur Binns, je vous remercie d'être venus. Je vous remercie d'être restés plus longtemps que prévu afin de permettre à tous les sénateurs de vous poser leurs questions. Les témoignages et les renseignements que vous nous avez donnés seront très utiles dans nos délibérations. Merci.

Honorables sénateurs, vous avez tous reçu un avis de réunion pour 10 heures, ici même. Je vous demanderai alors si vous êtes prêts à passer à l'étude article par article du projet de loi.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 21 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été référé le projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007, se réunit aujourd'hui à 10 h 2 pour faire l'étude article par article de ce projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales est ouverte.

Honorables sénateurs, êtes-vous disposés à faire sans tarder l'étude article par article du projet de loi C-52, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposée au Parlement le 19 mars 2007?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le sénateur Angus : Que dit-il?

Le président : J'ai demandé s'il était convenu de faire l'étude article par article et il a dit « avec dissidence ».

Honorables sénateurs, j'ai devant moi le projet de loi C-52 et j'aimerais que vous vous reportiez au « Tableau de concordance ». Nous pourrions procéder article par article mais il y a 154 articles dont bon nombre ne sont pas controversés.

Le projet de loi est divisé en 14 parties. Je propose que nous procédions partie par partie, que nous décrivions la teneur des articles et le sujet général puis que nous demandions aux membres du comité s'ils souhaitent une discussion plus approfondie. Est-ce convenu?

Des voix : D'accord.

The Chairman: Having agreed, I am still required to proceed with the first clause in the following manner: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Honourable senators, Part I of the bill is comprised of clauses 2 to 42 and is entitled "Amendments Related to Income Tax." The first portion relates to income trusts, the Education Savings Act, et cetera.

Shall clauses 2 to 42 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Shall Part II, amendments to the Excise Tax Act, clauses 43 to 44, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Part III is deals with amendments in respect of the goods and services tax/harmonized sales tax, Excise Tax Act, et cetera, clauses 45 to 53.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Murray: On division. The visitor rebate program is being abolished.

The Chairman: Those clauses shall carry, on division.

Part IV deals with other measures respecting taxation. This is the customs tariff. I see clauses 54 to 59. They include payments to the Province of Ontario for the purpose of the federal government collecting the corporate tax for the Province of Ontario, the sum of \$400 million over two years.

Shall clauses 54 to 59 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Shall Part 5, clause 60, the Tax-back Guarantee Act, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Murray: Where are you?

The Chairman: I am on Part V.

Senator Murray: I am following the binder that we were given. I see Part 5, clause 62.

Le président : Cela dit, je dois néanmoins procéder comme suit pour le premier article : L'étude du titre est-elle retardée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il retardé?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Honorables sénateurs, la partie I du projet de loi inclut les articles 2 à 42 et s'intitule « Modifications concernant l'impôt sur le revenu ». La première partie porte sur les fiducies de revenus, la Loi canadienne sur l'épargne-études, et cetera.

Les articles 2 à 42 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

Les articles 43 et 44 de la partie II, « Modifications de la Loi sur la taxe d'accise » sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

La partie III traite des modifications concernant la taxe sur les produits et services et la taxe de ventes harmonisée, la Loi sur la taxe d'accise, et cetera, et inclut les articles 45 à 53.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Murray : Avec dissidence. Le programme de remboursement aux visiteurs est aboli.

Le président : Ces articles sont adoptés avec dissidence.

La partie IV comporte d'autres mesures touchant la fiscalité. Il s'agit du tarif des douanes. Cette partie inclut les articles 54 à 59. Ils concernent les paiements à la province de l'Ontario résultant du fait que le gouvernement fédéral perçoit l'impôt des sociétés pour le compte de l'Ontario, et cela représente une somme de 400 millions de dollars sur deux ans.

Les articles 54 à 59 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

L'article 60 de la Partie 5, Loi sur les allègements fiscaux garantis, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Murray : Où en êtes-vous?

Le président : Je suis à la partie V.

Le sénateur Murray : Je suis dans le cartable qu'on nous a remis. À la Partie 5, je vois l'article 62.

The Chairman: It changed. We should follow the bill.

Senator Murray: All right. I have it here.

The Chairman: Senator Murray, I want to ensure that we are all together on this. Part V is the Tax-back Guarantee Act. I heard no dissent when the question was put, so clause 60 carries.

Senator Angus: Unanimously.

The Chairman: Part VI, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, includes the Canada-Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act under the heading "Consequential Amendments."

Senator Murray: Shall we defeat it now or will wait until we get into the chamber?

The Chairman: It contains clauses 61 through to 84.

Senator Cowan: On division.

The Chairman: Those clauses carry, on division.

Part VII is amendments to the Financial Administration Act, clauses 85 to 89.

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Rompkey: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Shall Part VIII, amendments to the Canada Mortgage and Housing Corporation Act, clause 90, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall Part IX, amendments relating to eligible financial contracts, the Bankruptcy and Insolvency Act, the Canada Deposit Insurance Corporation Act, et cetera, clauses 91 through to 123, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Part X deals with payments to provinces and territories, the Clear Air and Climate Change Trust Fund and various trust fund transfers. This part is comprised of clauses 124 through to 131. Shall those causes carry?

Some Hon. Senators: Carried.

An Hon. Senator: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Shall Part XI, entitled "Payments to Certain Entities," the Nature Conservancy of Canada and others, clauses 132 to 143, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: Could you read the title of clause 127?

The Chairman: It deals with the human papillomavirus immunization.

Le président : Il y a eu des changements. Nous devrions nous reporter au projet de loi.

Le sénateur Murray : D'accord. Je l'ai ici.

Le président : Sénateur Murray, je veux m'assurer que nous sommes tous au même endroit. La partie V concerne la Loi sur les allègements fiscaux garantis. Comme je n'ai entendu aucune voix dissidente quand j'ai posé la question, l'article 60 est adopté.

Le sénateur Angus : À l'unanimité.

Le président : La Partie VI, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, inclut la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve sous la rubrique « Modifications corrélatives ».

Le sénateur Murray : Allons-nous rejeter ces articles maintenant ou attendre le retour au Sénat pour le faire?

Le président : Cette partie inclut les articles 61 à 84.

Le sénateur Cowan : Avec dissidence.

Le président : Ces articles sont adoptés, avec dissidence.

La partie VII comporte des modifications à la Loi sur la gestion des finances publiques et inclut les articles 85 à 89.

Des voix : D'accord.

Le sénateur Rompkey : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

L'article 90 de la partie VIII, modification de la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 91 à 123 de la partie IX, modifications relatives aux contrats financiers admissibles, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, et cetera, sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

La partie X concerne les paiements aux provinces et aux territoires, le fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques et divers transferts à d'autres fonds. Cette partie inclut les articles 124 à 131. Ces articles sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

Les articles 132 à 143 de la partie XI intitulée « Paiement à certaines entités » portant sur la Société canadienne pour la conservation de la nature et d'autres entités sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Eggleton : Pourriez-vous lire le titre de l'article 127?

Le président : Il s'agit de l'immunisation contre le virus du papillome humain.

Senator Eggleton: We are in favour of that. There is no division on that clause.

The Chairman: It is the payment to that organization that is important.

We are now on Part XII, which relates to sunset clauses in the Bank Act and a number of other statutes. It deals with an extension of time and is comprised of clauses 144 through to 150. Shall those clauses carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Part XIII is amendments to the Department of Public Works and Government Services Act. It is comprised of 151 to 153. Shall those clauses carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Rompkey: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Part XIV is amendments to the Financial Consumer Agency of Canada Act, clause 154. Shall that clause carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Shall I report the bill back to the Senate at the earliest opportunity without amendments but indicating that it was agreed to, on division?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall I thank the staff on your behalf?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Angus: Can we thank you, Mr. Chairman, for a very fine job, so far?

The Chairman: On division.

I would like to indicate that this was the first major piece of legislation that our clerk, Lynn Gordon, dealt with, and she did a fine job.

I thank you all for your good work. This was a difficult job and we did it well, as the Senate would expect of us.

The committee adjourned.

Le sénateur Eggleton : Nous appuyons cette initiative. Il n'y a pas de dissidence sur cet article.

Le président : C'est le paiement à l'organisation qui est important.

Nous sommes maintenant à la partie XII qui concerne les dispositions de temporisation de la Loi sur les banques et d'un certain nombre d'autres lois. Il s'agit d'accorder des prorogations. La partie inclut les articles 144 à 150. Ces articles sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

La partie XIII apporte des modifications à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Il s'agit des articles 151 à 153. Ces articles sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Rompkey : Avec dissidence.

Le président : Adoptés, avec dissidence.

La partie XIV apporte des modifications à la Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, à l'article 154. Cet article est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Dois-je le plus tôt possible faire rapport du projet de loi, sans amendement, au Sénat précisant qu'il a été adopté, avec dissidence?

Des voix : D'accord.

Le président : Puis-je remercier le personnel en votre nom?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Angus : Puis-je vous remercier, monsieur le président, de l'excellent travail que vous avez fait jusqu'à maintenant?

Le président : Avec dissidence.

Je tiens à signaler que c'est le premier projet de loi d'importance sur lequel notre greffière, Lynn Gordon, a travaillé et elle a fait un excellent travail.

Je vous remercie tous de votre excellent travail. Ce n'était pas une tâche facile mais nous nous en sommes bien acquittés, comme le Sénat souhaite que nous le fassions.

La séance est levée.

Canada's Association for the 50 Plus:

Bill Gleberzon, Director of Government Relations;
Marguerite Alexander, member.

David Suzuki Foundation:

Pierre Sadik, Senior Policy Advisor, Sustainability Program.

Rick Hansen Foundation:

Dr. Marcel Dvorak, Head, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, University of British Columbia; and Cordula and Gunter Paetzold Chair in Spinal Cord Clinical Research.

Wednesday, June 20, 2007 — Evening meeting

As individuals:

The Honourable Patrick G. Binns, M.L.A.;
Paul Hobson, Professor, Acadia University;
Wade Locke, Professor, Memorial University of Newfoundland and Labrador.

Canada's Association for the 50 Plus :

Bill Gleberzon, directeur des relations gouvernementales;
Marguerite Alexander, membre.

Fondation David Suzuki :

Pierre Sadik, conseiller en chef des politiques en durabilité.

Rick Hansen Foundation :

Dr. Marcel Dvorak, chef, Academic Division of Spine, Department of Orthopaedics, Université de la Colombie-Britannique; et titulaire de la chaire Cordula et Gunter Paetzold en recherche clinique sur la moelle épinière.

Le mercredi 20 juin 2007 — Séance du soir

À titre personnel :

L'honorable Patrick G. Binns, député;
Paul Hobson, professeur, Université Acadia;
Wade Locke, professeur, Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, June 20, 2007 — Afternoon meeting

The Honourable Lorne Albert Calvert, M.L.A., Premier of
Saskatchewan.

WITNESSES

Wednesday, June 20, 2007 — Afternoon meeting

Government of Saskatchewan:

Dan Perrins, Deputy Minister to the Premier;

Dylan Jones, Assistant Deputy Minister, Department of
Government Relations.

Canadian Institute of Chartered Accountants:

Kevin Dancey, President.

Coalition of Canadian Energy Trusts:

Marcel R. Coutu, President and Chief Executive Officer, Canadian
Oil Sands Limited.

Canadian Energy Infrastructure Group:

Robert (Bob) Michaleski, President and Chief Executive Officer,
Pembina Pipeline Corporation.

(Continued on previous page)

COMPARAÎT

Le mercredi 20 juin 2007 — Séance de l'après-midi

L'honorable Lorne Albert Calvert, député, premier ministre de la
Saskatchewan.

TÉMOINS

Le mercredi 20 juin 2007 — Séance de l'après-midi

Gouvernement de la Saskatchewan :

Dan Perrins, sous-ministre auprès du premier ministre;

Dylan Jones, sous-ministre adjoint, ministère des Relations
gouvernementales.

Institut canadien des comptables agréés :

Kevin Dancey, président.

Coalition des fiducies de l'énergie du Canada :

Marcel R. Coutu, président-directeur général, Canadian Oil Sands
Limited.

Groupe canadien de l'infrastructure énergétique :

Robert (Bob) Michaleski, président directeur-général, Pembina
Pipeline Corporation.

(Suite à la page précédente)